



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA
30 è 31 di MAGHJU di u 2024**

**1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
30 et 31 MAI 2024
(1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée)**



**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 30 è 31 di MAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 30 et 31 MAI 2024**

**SUNTA di a 1^{ma} ghjurnata : GHJOVI u 30 di MAGHJU di u 2024
SOMMAIRE de la 1^{ère} journée : JEUDI 30 MAI 2024**

Ouverture de la séance des questions orales à 10h31	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2024/E1/027 - Vers une disparition programmée de la Base aérienne Dragon 20 ? posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	9
ET	
Question n° 2024/E1/031 - Service aérien de secours, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	11
Réponse commune aux deux questions orales de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	12
Question n° 2024/E1/025 - Incident échouage et pêche, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	15
Réponse de M. Guy ARMANET, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</i>	16
Question n° 2024/E1/028 - Quelles conséquences ont les manœuvres militaires en Corse ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	18
Réponse de M. Guy ARMANET, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</i>	19
Réponse complémentaire de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	21

Question n° 2024/E1/030 - Sécurité routière , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	22
Intervention de la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS)	24
Réponse de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	24
Question n° 2024/E1/026 - Précarité et développement de la Corse , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	28
ET	
Question n° 2024/E1/029 - Luttà contr'à a puvertà, a prucarità è a miseria di a nostra ziteddina è ghjuventù , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	30
ET	
Question n° 2024/E1/032 - Places d'hébergement d'urgence pour personnes vulnérables , posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	32
Réponse commune aux trois questions orales de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	34
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	39
M. le Président Gilles SIMEONI	40
Ouverture de la séance publique à 11h46	
Secrétaire de séance : M. Petru Antone FILIPPI	
Appel nominal des conseillers	
Allocution de Mme la Présidente MAUPERTUIS : contexte international de conflits et problématiques européennes, nationales, échéance électorale européenne et enjeux.	42
Allocution du M. le Président Gilles SIMEONI : santé et enjeux (visite commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale, CHU, reconstruction de l'Hôpital de Bastia).	45
12h07 : M. Hyacinthe VANNI préside la séance	

12h24 : la séance est suspendue / 15H08 : reprise de la séance	
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 139 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 25 è 26 d'aprile di u 2024	
Rapport n° 139 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 avril 2024	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	54
VOTE PV	54
<u>PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS</u>	
Raportu n° 137 : Raportu pè a messa in opera di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 1: A cuuperazione dicentralizata	
Rapport n° 137 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 1 : La coopération décentralisée	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes	55
Vote de l'urgence	62
Avis de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2024/E1/001) par Mme Paula MOSCA, <i>rapporteure</i>	62
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	62
M. Pierre GHIONGA	66
M. Jean-Jacques LUCCHINI	66
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	70
M. Paul-Félix BENEDETTI	72
M. Jean-Christophe ANGELINI	73
Mme Flora MATTEI, en réponse aux interventions	77
M. Gilles GIOVANNANGELI	81

M. le Président Gilles SIMEONI	82
VOTE rapport	85
<u>TRASPORTI / TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 135 : Rinforzu, allarghera è annualisazione di i ligami aerii à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi	
Rapport n° 135 : Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	86
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/016) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	101
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/E1/017) par M. Louis POZZO DI BORGO, <i>Président</i>	101
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Paul QUASTANA	101
M. Antoine POLI	103
17h26 : Mme Nadine NIVAGIONI préside la séance	
17h30 : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	
Mme Chritelle COMBETTE	105
M. Pierre GHIONGA	108
Mme Valérie BOZZI	108
M. Paul-Félix BENEDETTI	110
M. Georges MELA	112
M. Jean-Christophe ANGELINI	114
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	119
M. Louis POZZO DI BORGO	122
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	128
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	131
18h46 : M. Hyacinthe VANNI préside la séance	

M. Georges MELA	136
M. Jean-Christophe ANGELINI	137
M. le Président SIMEONI : avis sur amendement sous-amendé	138
M. Paul-Félix BENEDETTI	138
Vote sous-amendement	139
Suspension de séance à 19h01 / Reprise de la séance à 19h25	
Mme Christelle COMBETTE, explications de vote pour le groupe « Un Soffiu Novu »	140
VOTE rapport	140
Raportu n° 124 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'eseecuzione di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2021-2022 per l'annu 2022	
Rapport n° 124 : Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public maritime 2021-2022 pour l'année 2022 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	141
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Michel SAVELLI	145
M. Paul-Félix BENEDETTI	146
Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA	147
En réponse pour le CE, Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive	148
PRISE d'ACTE	150
Raportu n° 125 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'eseecuzione di a delegazione di serviziu publicu aeriu 2020-2023 per l'annu 2022	
Rapport n° 125 : Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public aérienne 2020-2023 pour l'année 2022 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	152

PRISE d'ACTE	154
Raportu n° 128 : Mudifica di a deliberazione n° 18/387 AC di l'Assemblea di Corsica di u 25 d'ottobre di u 2018 chì approva a pulitica di i prezzi nantu à u retale di carri è di treni di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 128 : Modification de la délibération n° 18/387 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant approbation de la politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEL, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	154
VOTE rapport	154
DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL des personnels du SECRETARIAT GENERAL de l'ASSEMBLEE de CORSE	
VOTE	155
SUSPENSION DE SÉANCE À 20h00	

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 31 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Salute à tutti ! Emu da principià sta sessione.

Vi vogliu dì ghjustu, prima di principià e dumande à bocca, ch'ellu ci hè quì presente dapoi avà trè quartu d'ora è chì v'aspettanu, i zitelli di u collegiu Saint-Paul d'Aiacciu.

I ringraziemu assai, ringraziemu i so professori per a so visita, è ci anu da stà à sente sta mane.

Dopu meziornu ci serà u collegiu di Pruprià.

Eccu ! À ringrazià li per a so prisenza è u so interessu.

Alloru principiemu incù e dumande à bocca.

È ghjè Core in Fronte è Veronique Pietri chì anu da apre u ballu, cù una dumanda antu à u sughjettu di l'elicotteru.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2024/E1/027 - Vers une disparition programmée de la Base aérienne Dragon 20 ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziau, Signora Presidenti.

De nouveau, la base aérienne Dragon 20 de la Sécurité Civile, à Aiacciu, est menacée de fermeture.

Il est utile de rappeler, malgré les démentis de l'époque, que cette base, comme celle de Bastia, était ainsi déjà inquiétée en 2014.

Le ministre français de l'Intérieur du moment avait alors précisé « *qu'il n'est pas question de revenir sur la carte des implantations d'hélicoptères d'Etat en Corse* ».

À l'époque, une motion avait également été déposée dans ce sens par l'Assemblée de Corse.

Les nouveaux prétextes, liés aux Jeux Olympiques, mettent en évidence la récurrence d'un dessein bureaucratique visant à pénaliser les moyens et les conditions des secours particulièrement d'urgence.

Encore une fois la Cors pâtit de la situation.

Contrairement au caractère facultatif affirmé, cette fermeture serait définitive : le redéploiement du Dragon 20 entrerait dans le dispositif d'une nouvelle base de la Sécurité Civile, dans le Var sur la commune de Le Luc.

Il est juste de rappeler que, paradoxalement, les bases corses sont parmi les cinq premières plus actives dans ce domaine au niveau national français.

Rappelons que l'hélicoptère sécurité civile Dragon 20 a effectué en 2023 les missions suivantes : 891 missions médicalisées SAMU sur un total de 4234 missions SAMU en 2A, dont 400 à Portivechju. En été, il faut compter 2 à 3 interventions de secours par jour en montagne avec les pompiers.

Ce classement et ces chiffres posent avec acuité la question d'un choix qui engage la responsabilité de l'Etat français, de son ministre de l'Intérieur et de son préfet en Corse.

Un choix qui prend en otage les Corses et leur santé et, avec eux, particulièrement en période estivale, toutes celles et ceux qui prennent la destination touristique « Corse ».

Un choix qui ne peut laisser indifférent notre Collectivité qui, dans le cadre actuel des compétences qui lui sont dévolues, concourt également au fonctionnement des missions de la Sécurité Civile.

Nous avons, certes, connaissance d'un courrier adressé par la conseillère territoriale et Présidente du SIS 2A aux autorités concernées.

Toutefois, notre Collectivité, impliquée par le champ d'action des secours, doit s'élever contre cette nouvelle complication structurelle qui interpelle sur sa finalité recherchée.

Cet acte, qui pénalise la Corse et les Corses, interroge. Il met en évidence un profond irrespect à leur encontre, nécessitant une combativité de tous les instants pour rappeler l'essence de leurs droits.

C'est pourquoi nous vous demandons : à l'annonce de cette nouvelle, et après vérification, quelles sont les initiatives immédiates que vous avez prises ?

Tenant compte d'une décision administrative insensée, dans le cadre des compétences et de la responsabilité qui vous échoit, quelles sont les résolutions stratégiques pérennes que vous préconisez afin d'assurer dans ce domaine et pour le bien commun, de toutes et tous, l'organisation et la maîtrise effective des secours ?

Nous vous remercions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, emu dicisu in cummissione permanente organizzaziunale eri, è in accordu incù l'esecutivu, ch'ellu ci serebbe una risposta cummuna per duie dumande chì sò nant'à listessu sughjettu.

Dunque, avà a parolla hà da esse à Pierre Poli per « Avanzemu ».

Question n° 2024/E1/031 - Service aérien de secours, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, dans notre communication du 17 mai dernier, nous avons fait part de notre inquiétude quant à la menace qui plane sur la base ajaccienne du Dragon 2A qui pourrait fermer pendant la saison estivale.

L'organisation des Jeux Olympiques de Paris ou tout autre argument technique sont pour nous irrecevables et incompréhensibles.

La Corse, du fait de ses caractéristiques géographiques avec une centaine de sommets à plus de 2 000 mètres et une façade maritime de plus de 1 000 km, ne peut se passer de cette base.

Sa disparition signifierait qu'il n'y aurait pratiquement plus d'opérations en montagne, l'hélicoptère du PGMH seul ne suffisant pas à répondre à toutes les opérations sollicitées. De plus, le Dragon étant un moyen privilégié de sauvetage en mer, sa disparition en période de fréquentation et d'accidentologie maximum en mer nous semble irresponsable.

Je vous rappelle également que l'hélicoptère de la Sécurité Civile effectue des évacuations sanitaires, notamment pour des territoires les plus éloignés des centres hospitaliers d'Ajaccio ou Bastia. Si la base du Dragon 2A venait à fermer, ces territoires se verraient ainsi privés du service de rapatriement d'urgence, en pleine période estivale alors que la population augmente de façon exponentielle.

Chacun comprendra aisément que ce dossier qui dépasse les clivages politiques, nécessite une mobilisation rapide et efficace des élus de la Corse pour que des drames puissent être encore évités cet été et au-delà, durant toute l'année.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de quelles solutions dispose notre Collectivité pour empêcher la disparition de ce service de secours, ou à défaut pour s'y substituer ?

Avez-vous entrepris des discussions avec l'Etat ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, u presidente di l'esecutivu v'hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Salute Signora Presidente, salute à tutte è à tutti, à ringrazià vi per e vostre quistione.

L'avete dettu, o Sgiò cunsigliere, ghjè una quistione induve s'hà da ritruvà l'unanimità, l'hà detta Véronique, l'hà detta ancu Petru.

Donc les choses sont claires. Je rappelle d'abord l'état des moyens. Trois hélicoptères, un en Haute Corse, puisque cette circonscription administrative au niveau de l'État existe toujours, Bastia, l'autre Aiacciu, un hélicoptère de la gendarmerie et surtout ça a été dit, mais je crois qu'il faut le répéter avec force, pas d'hélicoptère blanc, c'est-à-dire pas d'hélicoptère dédié au Samu, alors que c'est le cas dans l'ensemble des régions françaises.

Donc, on part déjà d'une situation où nous sommes manifestement sous-dotés. Et cette sous-dotation initiale chronique, risque aujourd'hui d'être singulièrement aggravée puisqu'on parle, rien n'est acquis au moment où nous parlons, mais on envisage très sérieusement de suspendre l'activité hélicoptère pour Aiacciu pendant une période estivale qui pourrait être de 10 jours ou de 20 jours.

Disons-le clairement ici, devant l'Assemblée de Corse, sans surenchère mais avec fermeté, cette option n'est pas envisageable, pour toutes les raisons que vous avez évoquées, que je viens de rappeler, que l'on peut compléter en disant que : premièrement, nous le savons, les délais de route sont longs et imposent la meilleure réactivité possible pour les secours d'urgence, de jour comme de nuit.

La population estivale, autrement dit le moment où l'on envisage de suspendre l'activité pour l'hélicoptère d'Aiacciu, est une population estivale en forte croissance par rapport à la population habituelle de la Corse, avec une forte fréquentation en montagne, avec une forte fréquentation en bord de mer, souvent dans des sites difficilement accessibles à pied ou par la route.

Autrement dit, ce que l'on nous propose d'envisager et d'accepter, c'est la suppression d'un moyen d'intervention indispensable dans un dispositif qui est déjà sous-doté et au moment où nous en avons le plus besoin. Donc, ce n'est pas envisageable. Et, je rappelle que c'est une compétence de l'État.

Donc aujourd'hui, a fortiori au moment où nous discutons dans la perspective d'un statut d'autonomie, il est nécessaire que nous ayons une discussion franche, loyale, apaisée entre la Corse, et notamment la Collectivité de Corse, et l'Etat sur la répartition des moyens. Ce qui est régalien relève du régalien, dans ce domaine-là comme dans d'autres domaines de la sécurité civile, voire de la lutte contre les incendies. Ce qui relève de la Collectivité de Corse relève de la Collectivité de Corse et nous devons croiser les regards et les dispositifs pour mettre en place un maillage qui soit à la hauteur des attentes et des besoins des Corses, mais également de celles et ceux qui viennent en Corse à certaines périodes de l'année.

Donc ça, c'est la situation actuelle. Pour répondre très clairement à votre sollicitation, ce combat de court terme, urgent, nous allons le mener, et nous allons le mener ensemble.

Deuxième volet, qu'avez-vous fait ? Je rappelle que la présidente du SIS 2A a écrit dès le 15 avril, autrement dit dès que cette éventualité a été évoquée, a saisi à la fois le Gouvernement et le préfet de Corse en expliquant ce que je viens de dire et notamment que cette option n'était pas envisageable.

En ce qui me concerne, je suis venu en complément de cette démarche et j'ai notamment sollicité le cabinet, via mon cabinet, du ministre de l'Intérieur qui est compétent en la matière.

Donc la sensibilisation a été faite. Je dois à la transparence de dire que si l'information est passée, je n'ai aucune garantie au moment où je parle, que cette option soit définitivement abandonnée. Donc je ne peux pas, malgré la diligence qu'a apporté le cabinet du ministre de l'Intérieur dans la réponse, en termes de tempo, je ne peux pas me considérer comme pleinement rassuré et nous ne pouvons pas nous considérer comme rassurés au moment où nous parlons.

Donc, première initiative, nous avons écrit, la présidente du SIS.

Deuxième initiative, ce courrier a été complété de démarches fortes au plan politique.

Troisième initiative, vous l'avez vu, une motion sera examinée au visa de l'urgence, à la demande du groupe « Fà populu in seme », elle aura bien sur l'adhésion pleine et entière du Conseil exécutif. Je pense que cette motion, si les groupes en sont d'accord, a vocation à se transformer en motion portée par l'ensemble des groupes. Ce qu'il faudrait et ce qu'il faut dans l'idéal, c'est que nous ayons des réponses très rapides. Quand je dis des réponses très rapides, ce n'est

pas en termes de semaines, c'est dans les heures ou au plus dans les jours à venir, pour que nous soyons sécurisés.

Alors pour être tout à fait complet, ce qui est évoqué aussi, notamment dans les échanges que nous avons eus avec le cabinet du ministre de l'Intérieur, c'est qu'il y aurait un renouvellement de la flotte d'hélicoptères avec l'arrivée d'appareils neufs dès la fin de l'année et dès l'année prochaine. Mais cette perspective qui reste pour l'heure annoncée mais non concrétisée, ne peut pas nous conduire, et je termine, à accepter qu'on soit en situation fortement carencée pendant 10 jours ou pendant 20 jours cet été, au moment où nous avons le plus besoin de ces secours par voie aérienne et de ces moyens d'intervention.

Donc je vous propose, premièrement que nous actions ensemble notre convergence totale et d'analyse et de positionnement par rapport à cette problématique dès le stade des questions orales ; que nous réaffirmions cette unanimité au moment de l'examen prioritaire de la motion ; que nous profitions de la venue en Corse annoncée, m'a-t-on dit, de Monsieur Canal du cabinet du ministre Darmanin, pour lui faire passer très fortement et ensemble ce message et solliciter de sa part que nous puissions avoir un engagement de ce côté-là.

Si nous ne l'avions pas à ce moment-là, je pense que nous devons nous réserver les moyens d'autres modalités d'expression de notre refus d'envisager cette perspective. Quand je dis d'autres moyens, ça veut dire s'associer ensemble, y compris pour être reçus, pour manifester de façon symbolique et pacifique mais forte, avec l'ensemble des pompiers, avec l'ensemble des personnels, y compris médicaux, concernés, avec la SNSM, vous en parliez, les interventions en mer, on sait que souvent les hélicoptères arrivent en complément des bateaux.

Donc, on ne peut pas, au moment où il y a des risques graves, venir déséquilibrer notre dispositif global de sécurité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Question n° 2024/E1/025 - Incident échouage et pêche, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Santa DUVAL

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, la plaine orientale a été la semaine dernière touchée par un phénomène marin inédit, qui s'est traduit par l'échouage de trois cétacés dont un seul a pu survivre, mais aussi par une raréfaction de la ressource piscicole.

On impute ces incidents à des manœuvres militaires ayant eu recours à des sonars longue portée.

Les conséquences ne sont pas négligeables, tout d'abord d'un point de vue écologique d'abord avec la mort de ces deux cétacés et certainement de bon nombre de poissons.

Économiquement également, puisque les organisations représentant les pêcheurs de Corse font depuis valoir un manque à gagner dans les jours qui ont suivi cet évènement.

Notre interrogation porte sur la gestion en aval de cet incident et sur le rôle que la Collectivité de Corse pourrait jouer en tant qu'interlocuteur régional.

Pourrait-on savoir si les pêcheurs peuvent espérer un dédommagement sur le jour de pêche perdu ? Ainsi que pour les communes ayant eu à gérer la location d'engins de levage et également l'équarrissage ?

Il semble, pour ma part, que l'Office de l'Environnement de Corse paraît tout désigné pour se faire le porte-voix de tous ceux que cet incident a touché.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u presidente di l'Uffiziu di l'ambiente ch'hà da risponde.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi cara presidente, cari cullegghi.

Vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Cara Santa, issu prublema hè di sicuru un prublema chì ci hà preoccupatu da u mumentu duve no avemu avutu a cunniscenza.

Et, pour être honnête avec vous, nous avons sollicité dans les plus brefs délais le préfet maritime de Méditerranée, et dans le courrier où je m'adressais à lui, je faisais état de ces baleines échouées sur nos côtes et sur la possibilité des désagréments causés aux pêcheurs, aux communes et à tous les acteurs du littoral.

Indirectement, la question de fond qui nous préoccupait était de connaître les raisons et les causes de ces morts successives, et d'ailleurs je crois qu'il y a en a une quatrième qui est venue se rajouter du côté de l'Île d'Elbe, il me semble.

Donc, on a eu connaissance de ce phénomène ou des sonars suffisamment puissants ont résonné en Méditerranée et sur le pourtour du littoral corse puisque des pêcheurs, sous l'eau à ce moment-là, ont identifié la chose et nous ont alertés tout de suite et ont envoyé des enregistrements vidéo qui en attestent. Et, ça été sur tout le périmètre de la Corse, on en a eu à A Sulinzara, on a eu du côté de Carghese, on en a eu aux quatre coins de l'île.

On s'est interrogés sur la nature du comportement inhabituel de ces cétacés qui évoluent d'habitude en eau profonde pour qu'ils y trouvent leur nourriture et leur fonctionnement, ce sont des baleines de type cuvier qui n'ont pas pour habitude de remonter à la surface. Lorsqu'on les retrouve, et qui plus est de manière échouée sur nos plages, c'est qu'il s'est passé quelque chose en profondeur qui les a dérangées. Il s'agit-là du même phénomène d'une remontée en surface rapide que connaissent bien les plongeurs et apnéistes, qui respectent des paliers pour remonter.

Donc le fait que les baleines remontent précipitamment, premièrement c'est qu'il y a un dérangement inhabituel et deuxièmement, c'est qu'elles risquent des accidents comme ça s'est produit.

Donc, comme je vous le disais, bien évidemment, j'ai pris l'attache du préfet maritime et nous l'avons interrogé sur les dispositions prises par les autorités organisatrices des manœuvres militaires qui sont avérées et qui se tenaient au large de nos côtes.

Il est important au moment où on se parle, qu'on leur fasse respecter les enjeux écologiques pour la mer Méditerranée et surtout dans les zones où les exercices ont eu lieu, sur les causes et l'origine des phénomènes observés sur la côte orientale et les investigations visant à démontrer ou à écarter les liens avec l'exercice militaire évoqué, mais également sur les impacts écologiques, sur les mécanismes d'évaluation du préjudice de réparation ou de compensation par les autorités étatiques nationales ou internationales puisqu'il s'agissait, en l'espèce, d'une manœuvre de l'OTAN, donc ça dépasse largement le cadre de la Corse, de la France, on est dans quelque chose de plus conséquent.

Donc, sur la résultante économique à la fois pour les acteurs de la filière, nous avons attiré l'attention du « PréMar ».

Concernant le dernier point, l'Office de l'Environnement considère légitime et primordial que l'autorité responsable mette en œuvre une dotation financière spécifique, ce que vous évoquez. D'ailleurs, j'en profite pour vous dire qu'une réunion se tiendra avec les pêcheurs, qui est un préalable d'un rapport qui passera certainement à la session de juillet, afin de définir non seulement cet incident, mais de définir les contours de la pêche artisanale et locale afin de prendre des mesures d'envergure pour les accompagner dans leurs démarches.

Le projet de plan étant en voie de finalisation, on aura à en débattre sous peu, cari cullegghi, et je vous remercie de votre question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, per a vostra risposta.

Avà una dumanda di Marie-Claude Branca per « Core in fronte ».

Question n° 2024/E1/028 - Quelles conséquences ont les manœuvres militaires en Corse ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò cunsiglieri esecutivu in carica di l'ambienti, Sgiò präsidenti,

Com'è noi, aveti sicuramente lettu u cumunicatu di “u Sindicatu pà a difesa di i piscadori corsi” chì si poni i quistioni annant’ à a sparizioni di monda pesci à tempu à i manovri militari è l'arinamentu di baleni st'ultimi ghjorna. U Sindicatu annuncia dinò chì hè statu dumandatu à certi piscadori di escia da a zona da u semaforu di A Chjappa.

Pà avali, ùn si cunnoscini i raghjoni di st'arinamenti è pertubamenti d'issi mammiferi ma l'ussirvatoriu Pelagis di a Rochelle pensa chì i manovri militari ani pussutu diranghjà u sistema di navigazioni di i baleni.

En effet, du 4 au 27 mai, un important exercice militaire "Mare Aperto" s'est déroulé en Méditerranée, en plein sanctuaire Pelagos, avec 9 500 soldats de 22 pays dont 11 nations membres de l'OTAN.

Le Parc National de La Maddalena, en Sardaigne, a été, lui-même, le théâtre d'exercices militaires.

Dans ce dispositif, la base de Sulinzara a bien entendu été intégrée.

Selon certaines sources, des brouillages ont été actionnés pour éviter les écoutes et un espionnage potentiel durant ces manœuvres.

Récemment des vidéos sous-marines où l'on peut entendre des sons stridents en continu ont été diffusées par plusieurs clubs de plongée de la région de Sulinzara.

Vi raminteti sicuramente chì v'avemu ghjà intarrugati annant’ à i cunsiquenzi di manovri militari in Sardegna. Dunqua, cunnisciti bè a noscia manera di pinsà annant’ à sta situazione è a mubilizzazioni internaziunali à a quali participemu, incù forzi pulitichi è assuciativi sardi è siciliani.

Mittindu da cantu l'intarressu cullittivu di u nosciu Populu aviati difesu un urientazioni di suburdinazioni militari. Pocu tempu fà i vosci diputati, ani ancu vutatu in stu sensu.

Oghji i speci animali è vegetali di u nosciu mari è l'attività economica artigianali chì ni dipendi sò in priculu. Spiremu, è ne semu sicuri, chì seti cuscienti di stu fattu.

Sgiò präsidenti, sgiò cunsiglieri esecutivu s'idd'hè vera chì i manovri militari sò a causa di l'arinamentu di i cetacei, seti pronti incù i vosci culleggi sardi à dumandà à i governi è à l'autorità militari di falla finita incù a militarizzazioni di u Mediterraniu è i danni à l'ambienti di i nosci dui isuli ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete da avè dinò a risposta di u Presidente di l'uffiziu di l'ambiente.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi cara Presidente, cara cullegha, ghjè una questione impurtantissima, aghju tenutu à risponde sfaramente nant'à e duie questione perchè a risposta pò esse differente.

Ce que je voulais dire en début de mes propos, c'est que nos homologues sardes sont au courant et nous avons signé avec eux une réserve « Man and Biosphère » nous liant en ce qui concerne les cétacés et pélagos et tout ce qui peut être étudié en commun le sera.

Nous les avons sollicités et nous sommes en train d'établir un courrier commun qui pourra être porté au préfet maritime mais qui pourra également être transmis aux autorités italiennes.

Je vous remercie de votre question qui fait écho à la sollicitation de notre collègue, Madame Duval, et qui me permet de compléter l'état des lieux de la situation vécue, très récemment, en Plaine Orientale.

Après avoir exprimé les perspectives sur « la gestion de l'aval », pour paraphraser Madame la Conseillère, il convient donc de vous répondre sur les dispositions envisageables, en amont, chì ci parenu assai impurtante. Emu cunnisciutu issa sequenza quì, ùn ci vole più ch'ella si riprduce.

Bien évidemment, l'Office de l'Environnement de la Corse a pleinement conscience des conséquences néfastes engendrées par les manœuvres militaires, à la fois, pour la biodiversité marine et les activités en lien avec la ressource halieutique.

Je vous confirme que nos experts participent et suivent, au même titre que toute la communauté scientifique internationale, les différents travaux, par exemple des cétozoologues qui ont mis en exergue les effets désastreux du bruit impulsif, notamment, des sonars en basses fréquences pour les baleines à bec de Cuvier ou Ziphius.

Le lien entre les sonars militaires et les échouages en masse de ce type de mammifères a été suggéré, pour la première fois, en 1996, en Grèce, ils sont avérés aujourd'hui, et que nous avons vécu est bien celui-là.

Concernant, plus particulièrement, la Corse, vous le savez, notre île fait partie du sanctuaire Pelagos dont l'importance en Méditerranée n'est plus à reconnaître.

En 2016, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature avait souligné le rôle écologique fondamental du sanctuaire pour cette espèce en identifiant l'IMMA de la Mer Ligure et du canyon sous-marin du golfe de Gênes.

En 2013, le Comité scientifique de l'ACCOBAMS, l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, avait recommandé que lors des exercices navals utilisant des sonars ou des explosions sous-marines, il convient absolument de les éviter dans une zone tampon d'environ 90 km, ce qui n'a pas été le cas, mais qui reste à démontrer.

Nous sommes donc dans l'attente du résultat des autopsies et des analyses concernant les échouages du 23 mai et nous demanderons qu'une enquête indépendante sur cet événement soit menée afin d'en connaître précisément les causes.

Toutefois, si en dépit de ces recommandations et dispositions scientifiques brièvement rappelées, les expertises déterminent que les perturbations observées sur l'écosystème marin, au droit du sanctuaire Pelagos, sont véritablement imputables aux opérations militaires menées par l'OTAN, il sera fondamental de conférer à cette problématique une dimension plus politique, en l'intégrant dans le périmètre des relations institutionnelles avec les autorités compétentes.

Très récemment, en signant un protocole d'entente transfrontalier pour la mise en œuvre conjointe d'une Réserve Man and Biosphere, reconnus au plan international par l'UNESCO, qui seront saisis par l'Office de l'Environnement suite aux désagréments posés.

L'objectif est de renforcer le poids de l'écologie dans le paysage méditerranéen et nos préoccupations autour des manœuvres militaires et leurs incidences sur l'environnement afin que cela ne se reproduise plus ; et de savoir qu'il existe, du côté de La Rochelle, des scientifiques qui travaillent afin d'expliquer ce que je viens de vous lire, à savoir la délimitation de 90 kilomètres à la ronde, afin d'effectuer ce genre d'exercice dans des zones définies.

C'est dans un cadre corso-sarde et collaboratif que nous alimenterons les échanges avec les gouvernements italien et français.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vulete di qualcosa d'altru ? Mi girgu versu u cunsigliu esecutivu ? Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été dit par le Président de l'Office de l'environnement, mais pour faire la synthèse entre les deux questions, notamment sur l'anticipation et la gestion des risques réalisés lorsque cela arrive, dans le courrier qui a été envoyé par le président de l'Office de l'environnement au préfet maritime et qui sera transmis au ministère compétent, il y a 4 questions, et je vous les livre avec l'accord du président de l'Office de l'environnement.

Premièrement : quelles sont les expertises et investigations en cours permettant de déterminer si les perturbations observées sur l'écosystème marin au droit du sanctuaire Pélagos sont susceptibles d'être imputables aux opérations menées en Méditerranée par l'OTAN du 4 au 27 mai 2024 ? Autrement dit, première question, vous êtes-vous donné les moyens d'établir, si possible avec certitude, le lien de causalité entre les manœuvres et le préjudice constaté ?

Deuxième question : ces expertises d'investigation sont-elles confiées à des scientifiques et organismes indépendants ?

Troisième question : quelles sont les mesures prises par les autorités organisatrices des manœuvres militaires pour éviter les zones les plus sensibles et ainsi diminuer, voire faire disparaître tout risque d'impact des dites manœuvres sur l'écosystème de la mer Méditerranée ?

Quatrième question : en cas de risque d'impact sur l'écosystème et a fortiori en cas de risque réalisé, la question notamment de notre collègue et amie

Santa Duval, quels sont les mécanismes d'évaluation du préjudice et de réparation ou compensation de celui-ci qui sont d'ores et déjà existants ou qui sont préconisés par les autorités étatiques et internationales ?

Donc, en fonction des quatre réponses qui nous seront données, eh bien nous pourrions renforcer le dispositif en concertation notamment avec l'île sœur de Sardaigne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente, cusì e risposte sò cumplete nant'à issu sugettu, chì di sicuru impenseriscE à tuttu u mondu.

Passemu avà à una dumanda à bocca ch'hà da esse fatta da Saveriu Luciani.

Question n° 2024/E1/030 - Sécurité routière, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià, Madama a Presidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, le weekend dernier un accident de la route dans le secteur de Bavella, a coûté la vie à un motard. Information prise, c'est un malaise cardiaque, mais ça n'enlève rien au fond de la question. Il s'agit donc depuis le début de l'année du huitième mort, si on veut le comptabiliser sur nos routes corses.

Alors s'il convient de protéger l'ensemble des usagers de la route, les motards et les deux roues sont en général de manière évidente des usagers qui sont très exposés aux accidents corporels, parfois graves, très graves et même mortels.

Statistiquement parlant, ces accidents mortels touchent beaucoup plus les motards en Corse qu'en France. En effet, en 2022, les accidents mortels sur tout territoire, concernaient pour moitié des motards, alors que ces derniers ne sont concernés qu'à hauteur, je dis bien malheureusement, de 20 % sur l'ensemble des accidents mortels en France.

Les causes de ces accidents, vous le savez, sont multiples, la vitesse excessive, des comportements inadapés, une consommation d'alcool et de

stupéfiants, une surfréquentation, notamment en été, des axes qui sont souvent saturés et bien entendu de temps en temps, quelques dégradations sur le réseau lui-même.

Alors, si les compétences en matière de sécurité routière sont partagées et essentiellement dévolues à l'État, notre collectivité doit pouvoir se positionner comme un acteur important, voire incontournable de cette lutte contre les accidents de la route et faire face aux hécatombes que nous connaissons et dont nous ne pouvons plus rester simplement spectateurs.

Des territoires voisins comme l'Italie où, comme chez nous, les road trips touristiques sont désormais monnaies courantes, on met en place une politique de prévention importante avec de nombreux panneaux thématiques sur le bord des routes, notamment pour les motards.

Aussi, nous pourrions envisager divers moyens d'améliorer la sécurité de la sécurité de nos routes et de maximiser la prévention sur l'ensemble des comportements à risque, à l'instar de ce qui se fait sur la prévention des incendies, sur la gestion raisonnée de l'eau et tant d'autres problèmes contemporains.

Monsieur le Président de l'exécutif, on partage, je pense, le même avis sur la chose, toute vie humaine pouvant être sauvée constituera pour nous, en tant qu'élus de la Corse, une victoire.

Alors, avant de conclure, permettez-moi quand même de citer rapidement quelques extraits d'articles de presse qui sont significatifs et parlant et qui viennent démontrer ici, si tant est que ça soit encore vraiment nécessaire à ce stade, le bien-fondé de notre inquiétude vis-à-vis d'une situation qui est plus que préoccupante.

Premier extrait que je prends donc dans la presse, la Haute-Corse a compté, donc en 2023, 366 accidents corporels donc plus 12 % et 22 décès, plus 22 %, je parle de la Haute-Corse en 2023 dont 1/3 de motards, avec 90 % des accidents dus à des facteurs humains, notamment vitesse excessive ou conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants.

Ces accidents mortels concernent d'ailleurs en grande partie les jeunes. Les 18 -24 ans représentent en effet 1/3 des personnes décédées sur les routes insulaires en 2022.

Autre particularité de l'accidentologie Corse, un décès sur deux en 2022 est celui d'un motard, contre 23 pour la moyenne française.

Un clin d'œil aussi au SIS 2B qui, l'an dernier, faisait état de 82 personnes victimes d'accidents de moto sur les routes de Haute-Corse, qui avait d'ailleurs communiqué sur la question, depuis 2023, parmi elles, on déplorait 5 morts. Donc le service d'incendie et de secours avait tenu donc à délivrer sur ce réseau un appel à la vigilance : à moto, redoublez de prudence, surtout pendant l'été.

Je termine en vous posant donc une question, quelle action concrète la Collectivité de Corse est-elle en mesure de mener en ce sens, y compris en dépassant son champ de compétence ? Pouvons-nous envisager, et c'est là je pense, une volonté commune à tous, de récupérer ou d'acquérir les compétences nécessaires à l'élaboration d'un plan de lutte efficient, plus que ça, en faveur de la sécurité routière dans le cadre de l'évolution statutaire de la Corse ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Je voudrais apporter un complément d'information. Le motard qui est décédé, auquel vous faites référence, un père de famille de 48 ans, est le père d'un des enfants de cette classe, qui n'est pas là aujourd'hui. Mais je voudrais qu'on ait une pensée émue pour lui et pour ses camarades aussi, qui ont été très choqués par ce drame.

Monsieur le Président, vous pouvez répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bien sûr, avec une pensée pour cette personne et cette famille, et pour toutes celles et tous ceux qui malheureusement ont eu à connaître de ces drames.

Vous avez, Monsieur le conseiller territorial, rappelé les statistiques et leur caractère implacable. Au-delà des chiffres, il y a les souffrances terribles des personnes brutalement enlevées à la vie, à l'affection des leurs, des familles qui sont dans la peine et le tourment. Donc, au-delà de la statistique et au-delà de la répartition des compétences juridiques, il est bien sûr indispensable que nous essayions, là comme ailleurs, de faire converger les efforts. Et c'est vrai que tenir ce discours devant notamment des jeunes qui sont parmi les premiers touchés par ce fléau, c'est quelque chose d'indispensable, a fortiori lorsque, comme l'a rappelé la présidente de l'Assemblée de Corse, il y a une dimension encore plus personnelle aujourd'hui du fait d'un triste hasard.

Donc les chiffres que vous avez cités, Saveriu, proviennent, je pense que nous avons les mêmes sources, du document général d'orientation qui est produit par les services de l'État à l'échelon départemental, puisque je rappelle que là comme ailleurs, l'échelon départemental continue d'exister au plan étatique et que donc, il n'y a pas de statistiques consolidées au plan territorial. Chaque service compétent de l'État établit son propre document général d'orientation en termes de sécurité routière et il est établi, ce document, sur une base départementale.

Je vais simplement redire ce qui a été dit : l'année 2022, 728 blessés dont plusieurs centaines graves, voire très graves, 37 personnes décédées à l'échelle de la Corse et 2,5 fois plus de morts sur les routes corses que la moyenne nationale. Donc, une accidentologie qui est statistiquement et proportionnellement plus importante qu'ailleurs.

En identifier les causes, vous l'avez fait, mais je le redis. Première cause d'accident corporel et d'accident mortel, la vitesse déterminante, en Corse-du-Sud comme en Haute-Corse. Je rappelle à cet égard que la Collectivité de Corse qui exerce les compétences exercées sur le continent par les départements, n'a pas demandé le relèvement des seuils de vitesse autorisée jusqu'à 90 km/heure. Exemple très concret d'une décision qui est prise, elle me semble naturelle et incontestable, mais nous l'avons prise.

Deuxième facteur, plus qu'ailleurs et plus qu'en France de façon générale, et je m'adresse aussi aux jeunes, l'alcool est souvent déterminant dans l'accidentalité et notamment dans l'accidentalité mortelle. Vous l'avez rappelé, il y a beaucoup plus de jeunes qu'ailleurs et il y a beaucoup plus de jeunes qui meurent. Il y a beaucoup plus de jeunes qui meurent du fait de l'alcool au volant et souvent de l'alcool et de la vitesse.

Donc, je m'adresse aussi aux collégiens qui bientôt seront des jeunes majeurs. On est en fête, on est en bringue, on boit un verre, ça arrive souvent, on croit qu'on peut conduire et il y a la catastrophe. La catastrophe soit pour soi-même, soit pour le copain ou la copine qu'on transporte et il vaut mieux y penser avant.

Troisième cause, le non-respect des priorités.

Quatrième cause, les distracteurs, qualifiés ainsi, inattention ou usage téléphonique, portable, souvent observés dans de nombreux accidents corporels et notamment à nouveau accidents mortels.

Alors, une fois qu'on a dit ça, la Collectivité de Corse, 5 000 km de routes, vous le savez ; un transfert en 2002 du réseau ex-national sans les moyens afférents ; un réseau ex-départemental dans un état souvent dégradé, non corrigé, y compris parce qu'il y a des travaux structurels considérables, encore plus lourds en Haute- Corse pour des phénomènes de conditions naturelles qu'en Corse-du-Sud. Je rappelle que la mise à niveau du réseau routier aujourd'hui, sans traiter l'intégralité du réseau routier ex-départemental, est évaluée par nos services simplement en termes de mise à niveau, je ne parle pas de l'entretien courant ou de l'entretien sur vétusté, est évaluée à 300 ou 350 millions d'euros, et investissement stricto sensu et maintenance, 80 à 90 millions d'euros.

À ce jour, ce sont plus de 130 opérations aménagement de sécurité qui sont en cours ou programmées, puisque dans la fameuse PPI réactualisée qui vous sera prochainement présentée, il y a bien sûr un relevé des zones accidentogènes et identifiées comme plus dangereuses que d'autres et qui sont traitées en priorité.

De la même façon, vous le savez, nous avons essayé de renforcer le suivi en temps réel des conditions de circulation, notamment en situation hivernale ou d'intempéries, avec un PC routes de la Collectivité de Corse basé à Corti qui, notamment l'hiver, détermine 4 niveaux d'accessibilité aux principaux cols du réseau routier, avec un réseau de webcam composé de 16 appareils qui peuvent, sous réserve bien sûr d'incidents qui peuvent arriver, permettre de suivre en temps réel les conditions de circulation.

Le devoir de la Collectivité de Corse, c'est aussi, et même si c'est quelquefois générateur de frustrations, d'être extrêmement attentif en matière d'autorisation d'accès à la route principale, délivrée en matière d'urbanisme, et notamment de permis de construire. Les services sont souvent sollicités de la part de pétitionnaires, dont les demandes sont ralenties ou rejetées, du fait de conditions d'accès à la circulation insuffisamment sécurisées. J'assume cette politique. J'essaie de faire qu'elle soit appliquée de façon rigoureuse, sans zèle excessif par les services, en essayant d'être attentif aux attentes des pétitionnaires et aux informations que font remonter les maires et les services instructeurs. Mais lorsque nous avons la compétence ou lorsque nous sommes sollicités en matière d'accès à la route, nous sommes extrêmement vigilants pour ne pas venir créer, que ce soit en termes de maisons individuelles, de lotissements ou a fortiori de zones commerciales, des accès qui viennent atténuer le caractère sécurisé des infrastructures routières. Pas facile.

Je rappelle également et je termine, Monsieur le conseiller territorial, qu'aujourd'hui la répartition des compétences, elle se fait à titre principal entre l'État et les communes et intercommunalités lorsqu'elles ont choisi d'exercer la compétence en matière de police.

Donc, dans le cadre de la discussion d'autonomie et vous m'y invitez, comment peut-on voir les choses ?

D'abord rappeler en droit comparé, la Polynésie dite française, elle bénéficie de compétences renforcées en matière de sécurité routière mais elles s'exercent, ces compétences, au niveau du bloc communal et elles figurent même depuis le statut d'autonomie et son évolution de 2004, dans la réserve minimale de compétences des communes.

La situation est différente, par exemple en Sardaigne, où la loi constitutionnelle de 1948 instituant le statut d'autonomie a doté la région autonome d'un pouvoir réglementaire propre en matière d'organisation interne et pour la répartition des compétences aux différents échelons.

Donc, la sécurité routière représente aujourd'hui, en Corse comme ailleurs, mais peut-être en Corse plus qu'ailleurs, un enjeu majeur. L'État, en matière de sécurité routière stricto sensu, continue d'avoir la compétence et je le rappelle, les moyens financiers et humains qui vont avec. Là comme ailleurs, on ne peut pas envisager de transfert de compétences, sans transfert de moyens financiers et humains. Donc ça, nous en discuterons, y compris dans le cadre des travaux en cours sur la loi organique.

Et en ce qui concerne la sécurisation du réseau routier, nous mettons la diminution des points noirs accidentogènes en premier rang des priorités définies dans le cadre de la PPI qui vous sera prochainement présentée avec, je le rappelle, 130 sites identifiés à l'échelle de la Corse, réseau exterritorial ou ex-départemental, comme accidentogènes et dangereux et qui sont donc traités de façon prioritaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Vogliu dì per issi zitelli, ch'ellu ci era dinò a traduzione in lingua corsa, è ringraziu i traduttori, Anghjula Pottentini, Pascal Baldovini, Jean-Pascal Graziani, Marie-Hélène Giammarchi, chì ci anu da accumpagnà per issa sessione.

À ringrazià li assai, à ringrazià vi à tutti dinò. À prestu !

E à ringrazià i vostri prufessori. Eccu !

Avà restanu trè dumande à bocca nant'à a quistione di a puvertà, a precarità. A prima hà da esse posta da Cathy Cognetti per "Un Soffiu".

Question n° 2024/E1/026 - Précarité et développement de la Corse,
posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un
Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Comment parler d'autonomie sans création de richesses ? Comment parler d'autonomie sans lutter contre la vie chère ? Ce fléau qui appauvrit de plus en plus nos concitoyens. La clé est dans le travail, l'optimisme, la volonté, le goût de l'effort, des notions qui semblent, hélas, bien éloignées aujourd'hui de notre société.

Pourtant, la pauvreté, ce mal absolu, se développe d'année en année.

Selon l'INSEE, la précarité touchait une famille sur cinq en Corse, faisant de notre région la plus pauvre de France.

Mes chers collègues, nous n'avons plus le droit, nous n'avons plus le temps de nous satisfaire de ce constat, de cette situation intolérable vécue par des concitoyens que nous connaissons tous, que nous fréquentons tous les jours, qui sont nos amis et des membres de notre famille.

Je crois à la valeur travail, je crois à la solidarité, je crois à la notion de participation, qui permet de responsabiliser à la fois la société mais aussi et surtout l'individu.

L'individu ne peut pas faire tout seul, la société non plus. Mais ensemble, ils peuvent trouver des solutions en faveur de l'intérêt personnel et de l'intérêt général...

Ma question porte, ainsi, sur nos moyens de mettre en œuvre immédiatement des mesures concrètes, des mesures de bon sens avec l'État pour lutter contre la vie chère !

Il est-il est inacceptable, Madame la Présidente, cari cullegghi, que les prix des produits alimentaires soient toujours aussi onéreux. Des Corses qui peuvent le faire vont régulièrement en Sardaigne pour s'approvisionner. Une famille pauvre, elle n'a pas le choix, elle doit se contenter de la surface commerciale à proximité.

Je suis favorable à l'idée de baisser la fiscalité à l'entrée du territoire insulaire pour réduire la cherté de la vie. Vous pourrez me rétorquer à juste titre, Monsieur le Président de l'exécutif, qu'il aurait un manque à gagner pour mener à bien nos politiques publiques. Des économies d'échelle peuvent et doivent être trouvées, cependant.

Monsieur le Président, nous devons libérer les énergies, donner et redonner le goût d'entreprendre. Nous habitons un paradis qui peut donner à chacun et à chacune d'entre-nous les clés de la réussite professionnelle, de la réussite personnelle et familiale. A mon sens, c'est au niveau de l'importation, de la consommation, des revenus, sur le patrimoine et sur la mise en œuvre d'un véritable artisanat local de qualité que nous pourrions dégager des marges de manœuvre importantes et en mettant en avant la montée en compétences de nos jeunes et nos salariés.

La situation de pauvreté et de précarité des enfants en Corse est un sujet qui nous concerne tous. Mais heureusement, des solutions existent pour y remédier. Nous croyons que ces problématiques doivent être abordées de façon globale, en prenant en compte à la fois des aspects sociaux et économiques.

Permettre à l'ensemble de nos concitoyens de se loger et de se nourrir décemment doit être notre mission première. A l'inverse, nous devons aussi exiger des efforts : ce big bang fiscal doit s'accompagner d'une nécessaire responsabilité, d'une prise de conscience évidente que représente la notion de travail !

Et nous devons mettre en place des solutions d'accompagnement vers l'emploi durable pour les parents, car nous sommes convaincus que le soutien des adultes est essentiel pour assurer la stabilité des enfants. Notre action inclut notamment l'insertion, l'emploi de transition, l'accompagnement à la mobilité, la formation professionnelle et la lutte contre la fracture numérique.

Quelles sont les réponses à ce sempiternel problème de la vie chère ?
Pouvons-nous croire à une réforme de la fiscalité rapidement ? Comment faire du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat, le précieux tiercé d'une Corse qui gagne et qui affronte les grands défis de demain ?

Monsieur le Président, pourriez-vous nous faire un point d'étape sur le suivi et la mise en application des décisions qui avaient été prises dans le cadre de la conférence sociale ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A dumanda à bocca chì vene avà, hè quella di Véronique Pietri, per « Core in fronte ».

Question n° 2024/E1/029 - Luttà contr'à a puvertà, a prucarità è a miseria di a nostra ziteddina è ghjuventù, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Ognunu cunnosci issa parodda, à prò di a ghjuventù : « Studià hè libartà ».

Pudaremi aghjunghja, parchì hè scopu d'una sana sucità, d'una vera filusufia, è d'un prugettu d'avvena : A libartà hè di pudè campà è travaglià in tarra soia.

Si sà oghji chì 60 000 ziteddi è adulescenti campani in Corsica.

Si sà dinò chì un ziteddu o un adulescenti nant'à quattru campa in famiglia in situazioni di puvertà.

Si sà chì a Corsica hè u “rughjoni u più poveru di a Francia Metropolitana”.

Si sà dinò chì trè risidenti nant'à quattru campani in un tarritoriu dettu pricariu.

Ùn smintichemi dinò chì par sta puvertà sò più tuccati i più anziani ; hè supariora par ogni gennaru di publicu ; hè più forti in a ruralità isulata.

Di fattu pattimi tutti di issu problema è si poni a quistione di a nostra capacità, ancu par via di sta cullettività, di metta in ballu forti iniziative, da parmetta d'una parti di marginalizà stu fenomenu suciali è sucitali, d'altra parti di costruì i cundizioni d'una vera ghjustizia suciali pà tutti, particularmenti par quiddi numarosi, ziteddi è ghjovani tuccati.

Sapemi bè chì a ridistribuzioni di i richezzi hè menu virtuosa in Corsica cà in Francia.

U scopu maiò, par noi chì ci prindimmi patrioti, à prò di issu paesi par campà è travaglià libari, hè di custituiscia un alternativa à l'assughjittimu è à a dipendenza. Pochi mumentu fà, avemu mustratu chì a paradossalità di a situazione hè chì a Corsica hà un parcentuali di puvertà superiori à quidda francesa è à tempu i nostri paisani usani di menu l'aiuti suciali.

Emi à tempu prupostu dinò d'amindà è d'adattà a «leggi pienu impiegu».

Al di là, a Cullettività t'hà quantunqua certi pussibilità pà luttà contr'a puvertà di i ziteddi è di i ghjovani, di metta in ballu una strategia di privinzioni è di prutezzioni di a ghjuventù è di a zitiddina.

Sapemu chì assai dispositivi assistenziali, ma sò piuttosto puntuali par gestisce l'urgenza è fatti pà contrabilancià sta fragilità di a nostra sucità, u nivellu di campà di i nostri paisani, è guasgi sempri stampatu annant'à u mudellu di l'altri rughjoni francesi.

Par no hè nicissaria una riflissioni è una strategia spicificamenti adattata à a situazione di a nostra isula.

I studenti anu avutu assai difficoltà quist'annu à fassi pagà l'aiuti prumissi. Certi aiuti ùn sò ghjunti cà una settimana fà. Ùn si pò cuntinuà à travaglià cusì.

Hè nicissaria a sicurezza di l'aiuti è a visione di l'avvenu.

Tinendu contu di u funziunamentu buggetariu è contabili, di l'investimenti fatti è privisti da a Cullettività, di i ricetti ricevuti di drittu à a Cullettività, è soprattuttu par u parè ch'e vo aveti difesu par via di u vostru prugramma puliticu, vi dumandemu : qual'hè a strategia perenna missa in ballu, u prughjettu d'avvenu privistu par luttà contr'a puvertà è a pricarità chì tocca a nostra sucità ?

Quali sò i cantieri forti missu in ballu in u quadru di sta strategia ?

Qual'hè a parta voluntarista à prò di l'ecunomia suciali è sulidaria ind'è stu quadru ?

Qual'hè u vostru parè nant'a pulitica publica paisana chì devi essa custruita par fà la finita incù a puvertà è a pricarità chì cresce di più in più in Corsica ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. È a terza dumanda nant'à issu sugettu, di manera più larga nantu à l'alloghju di e persone chì sò in u bisognu, serà fatta da Juliette Ponzevera.

Question n° 2024/E1/032 - Places d'hébergement d'urgence pour personnes vulnérables, posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Juliette PONZEVERA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, le 18 février dernier, le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, annonçait au journal de TF1 un plan d'économies de 10 milliards d'euros pour le budget de l'État en 2024. Ce plan officiellement établi par un décret du 21 février 2024, engageait des réductions budgétaires affectant notamment le secteur social et médico-social, avec des coupes spécifiques dans les programmes relatifs au « handicap et à la dépendance », à la « santé », ainsi qu'à « l'accès et au retour à l'emploi ».

Or, il y a quelques mois, trois structures agissant dans le domaine du social (CHRS Maria Stella, CHRS la Falep, CHRS Foyer de Furiani), ont été notifiées par la DREETS de Corse (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de la suppression de 5 places d'hébergement en 2024, qui plus est des places exclusivement destinées aux femmes...

Cette décision aurait été prise au niveau national par la DIAHL. Selon les fédérations (la FAS et l'URIOPSS), il semblerait que seule la Corse soit impactée par cette coupe budgétaire et ces suppressions de places car les Préfets des autres territoires s'y seraient tous opposés.

Pour rappel, ces structures ont pour vocation l'insertion sociale et l'accès au logement avec la mise à l'abri de personnes en situation de grande précarité et sans domicile stable, mais également un accompagnement personnalisé. L'objectif pour les personnes accueillies est de retrouver sécurité et stabilité sociale dans le but de se réinsérer.

Dans notre île, où 18,3 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et où le nombre de sans-abris est en augmentation, ces centres sont indispensables pour proposer une alternative à la rue. Les coupes budgétaires annoncées et la suppression de ces places sont des coups de massue pour le secteur de la solidarité, déjà confronté à de grandes difficultés (réduction de la dépense publique couplée avec la réforme du RSA et la suppression de l'allocation spécifique de solidarité, etc.).

Par ailleurs, la suppression de places dans des structures d'hébergement de ce type a forcément des répercussions importantes, tant pour les individus directement affectés que pour la société dans son ensemble : augmentation des personnes en itinérance, occupation des services d'urgence, etc. En outre, l'absence de stabilité résidentielle et le manque d'accompagnement qui en découle rendent plus difficile la recherche d'emploi ou de formation, retardant ainsi l'éventuelle réinsertion des plus vulnérables.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, dans un contexte où la précarité en Corse ne fait que croître et où, malheureusement, les situations de violences conjugales sont en augmentation constante, que peut faire notre Collectivité pour s'opposer à cette décision au caractère profondément injuste pour la Corse et les acteurs sociaux qui y œuvrent au quotidien ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

À ringrazià vi à tutti pè ste dumande à prò di u suggettu di a precarità.

Ci hà da esse una risposta unica fatta da cunsigliera esecutiva, Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Cari cunsiglieri, vi ringraziu per e vostre dumande nant' à a precarietà è a puvertà.

Vous évoquez la problématique de la précarité en Corse, qui touche avec force les personnes âgées, le rural mais aussi l'enfance, la jeunesse et les étudiants.

Cet enjeu, nous l'avons posé comme prioritaire dès 2017 avec l'adoption du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, en étant la seule Collectivité à inscrire l'objectif de cohésion sociale et de lutte contre la précarité dans l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Je vous remercie donc de me donner l'occasion d'intervenir sur ce thème, qui a par ailleurs été abordé avec les députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, à l'occasion de leur visite en Corse les 23 et 24 mai derniers.

Les constats nous les partageons : les chiffres de la précarité en Corse nous les connaissons, et la dernière étude INSEE d'avril 2024 nous rappelle que 1 enfant sur 4 vit dans une famille en situation de pauvreté en Corse, et sur certains territoires, ces chiffres sont encore plus alarmants.

Je souhaite revenir sur le fait que la Corse a un solde migratoire positif. Entre 2014 et 2020, la population a augmenté de 1 % par an (plus 0,3 % en moyenne nationale) et elle augmente presque 3 fois plus vite qu'ailleurs.

Or, la structuration actuelle de notre économie, axée aujourd'hui autour du tourisme produit, nous le savons, principalement des emplois précaires. C'est pour cela que le Conseil exécutif, sous l'égide de Madame Angèle Bastiani travaille à un tourisme lissé sur l'année et générateur d'emplois pérennes.

Donc, en attendant, quelle est la stratégie du Conseil exécutif de Corse pour agir contre cette réalité ?

Sur la réalité, Cara Cathy, je tiens à vous préciser que dès 2018, l'Assemblée de Corse a mis en place une conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social.

Sur les prix de première nécessité, la conférence sociale s'est réunie à quatre reprises entre 2019 et 2022. A notamment été mis en place un panier de plus de 200 produits de première nécessité à des prix garantissant un accès facilité pour les consommateurs, une charte avec les enseignes de la grande distribution en Corse ainsi qu'un suivi des prix réalisé par Corsica Statistica et l'ADEC.

Des propositions concrètes et adaptées ont permis d'agir directement sur les prix en Corse ont été formulées en juillet 2022, puis transmises à la Première ministre de l'Époque qui devait tenir compte de la situation de la Corse dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat porté par le Gouvernement. Ces propositions n'ont malheureusement pas été retenues. D'ailleurs, nous attendons toujours les effets du ruissellement chers au Président de la République.

Sur la stratégie de lutte contre la précarité, chère Véronique, vous le savez, depuis 2018, le Conseil exécutif de Corse porte un véritable projet de société solidaire et inclusive. Cette politique s'articule autour de trois axes structurants, à savoir : accentuer la lutte contre la précarité et la pauvreté, en densifiant les actions sur les territoires les plus précaires et en promouvant des solutions nouvelles et innovantes ; poursuivre et développer les politiques sociales en faveur des publics prioritaires : la petite enfance qui est une de mes priorités, vous le savez, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap, les publics précaires.

Concernant la promotion de la santé, je vous rappelle que le budget des politiques sociales et de santé s'élève à environ 210 M€ par an. 1/3 des dossiers présenté à l'Assemblée de Corse concerne les secteurs de la santé et du social. Donc, un budget extrêmement important en faveur de la santé et du social.

Dans le cadre de notre convention d'appui à la lutte contre la précarité et l'accès à l'emploi, l'Etat n'intervient qu'à hauteur de 1,4 million euros sur 3 ans, une contribution bien en deçà des enjeux avec à peu près un peu plus de 400 000 euros par an !

Lors de la mandature actuelle, votre Assemblée a adopté, sur proposition du Conseil exécutif, les grands documents stratégiques pour les années à venir :

► Le schéma directeur d'aide en faveur de l'enfance 2022-2026, il n'y en avait pas jusqu'à ce jour, axé à la fois sur une réponse plus adaptée à la dégradation des situations mais également sur la prévention et le soutien à la parentalité,

► Le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, il n'existait pas non plus, avec un axe autour du développement de la Silver Economy, qui permet par exemple de créer des emplois non délocalisables. Il s'agit d'un plan d'actions ambitieux pour répondre à l'enjeu du vieillissement de notre population. Je pourrais vous citer également toutes les actions, le gérontopôle, etc. Mais vous les connaissez toutes, j'en suis sûre.

► Le programme et pacte territorial d'insertion 2024-2028 sur lesquels s'appuie la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA que j'ai présentés à votre Assemblée en avril dernier. Dans ce domaine, vous le savez, notre approche est volontairement axée sur l'accompagnement global des bénéficiaires pour lever les freins à l'insertion, comme la mobilité, la formation, l'accès aux droits sociaux. Tout cela dans une logique de parcours et d'insertion durable. Je pourrais vous citer également un maillage extrêmement serré avec moins de 30 minutes d'accès à un service avec des assistantes sociales présentes dans les mairies sous forme de convention, le bus santé-social sur la Plaine orientale, etc.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement avec les services de l'Etat sur les prochains plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) car vous le savez le logement est au cœur des préoccupations des Corses.

Le taux de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales est de 9,6 % en Corse, en contraste avec la moyenne nationale qui est de 17 %.

La réalité c'est qu'aujourd'hui, en Corse, les plus précaires n'arrivent plus à se loger.

Vous m'interrogez, Madame la Conseillère, Cara Juliette, sur la situation des structures qui œuvrent dans le domaine de la grande précarité et de l'hébergement. Cette compétence relève de l'Etat.

Pour autant, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter des rapports qui visaient à soutenir ces structures qui portent des centres d'hébergement et de réinsertion sociale dans le cadre de notre politique volontariste, car ces structures effectuent un travail permettant d'amorcer un accompagnement social, et un retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Ainsi pour l'année 2023, la Collectivité de Corse a renouvelé les participations attribuées aux associations FALEP, la Croix-Rouge, L'Alba à Aiacciu et Fratellanza à Bastia.

Nous avons également soutenu en 2023, le dispositif expérimental Paese di Legnu, qui accueille les grands précaires, qui est également une compétence de l'Etat, mais nous avons fait le choix de les aider.

Cette alerte de réduction des budgets par l'Etat et par conséquent des places d'hébergement en CHRS en Corse, devra faire l'objet d'une demande auprès des représentants de l'Etat. Je m'y engage.

C'est donc une politique d'investissement social que nous menons, afin de lutter contre les phénomènes de précarité tout au long de la vie.

Le Conseil exécutif de Corse imprègne aussi l'ensemble des politiques publiques de l'objectif de lutte contre la précarité.

En matière d'emploi et en lien avec la valeur travail que vous évoquez, Madame la Conseillère, votre Assemblée a adopté un rapport-cadre sur l'innovation le 1^{er} décembre 2023.

Il doit permettre de formaliser une stratégie portant sur l'attractivité du territoire, la responsabilité sociale des entreprises, la refonte des aides à l'emploi et le soutien à l'économie mixte.

La réforme du « travagliu à impiegu », qui vous a été présentée en avril 2024, permettra d'accompagner les entreprises pour mieux recruter et mieux former, mais aussi mieux rémunérer les salariés.

L'ADEC souhaite, en effet, valoriser les acteurs qui assument le choix courageux de rechercher un modèle économique plus autonome et soutenable, au détriment parfois de la rentabilité à court terme.

Un soutien volontariste à l'économie circulaire et la production verte permettra de proposer aux porteurs de projets, outre des aides financières, un accompagnement personnalisé prenant en considération l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises corses.

Je vous rappelle à titre d'exemple, qu'une grande part de l'ESS est soutenue par la Collectivité de Corse au travers du soutien aux services d'aide à domicile (SAD), ce qui représente plus de 2 500 salariés au sein de ces structures qui interviennent sur tous les territoires ruraux notamment.

Un peu plus de 50 millions d'euros, 52 millions exactement, sont consacrés chaque année au financement des SAD à travers l'APA, la PCH et les CPOM dotation qualité.

Je prendrai aussi l'exemple de la formation professionnelle. Elle doit permettre de créer les conditions d'un développement social cohérent, en favorisant la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics.

Des aides sont également attribuées afin de lever les freins à la formation dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante et ses 33 mesures, afin de garantir à tous les jeunes Corses désireux de s'inscrire dans un cursus de formation et d'enseignement, la poursuite de leurs études et de leurs formations sur l'île et à l'extérieur, quels que soient le niveau social et les difficultés rencontrées.

Vous m'interrogez sur les bourses étudiantes : ce ne sont pas moins de 2 784 dossiers d'aides qui ont été traités par le service pour l'année d'étude 2023-2024, ce qui représente presque 2 M€. A cela s'ajoute l'aide de 600 000 € aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers : 1 644 dossiers cette année pour 1 M€ et l'aide à la restauration avec la gratuité des repas pour les étudiants boursiers. Là aussi, la Collectivité de Corse a été en ce domaine, la première à inscrire cette aide.

A droit et moyens budgétaires constants, la Collectivité déploie ses efforts au maximum et continuera de le faire.

Néanmoins, le processus actuel devant conduire à un statut d'autonomie, comme l'a soulevé Cathy Cognetti, permet d'envisager de nouvelles perspectives sur ce que pourraient être nos compétences.

Un certain nombre de compétences sont encore pilotées par l'Etat.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de tous les leviers pour répondre à nos problématiques de façon adaptée : à titre d'exemple, les montants des allocations type RSA, AAH, APL, APA sont décidés au niveau national.

Le règlement des aides sociales que l'Assemblée de Corse a adopté, est pris en application de normes législatives et réglementaires arrêtées au niveau national. Même si notre organisation et notre fonctionnement sont spécifiques, le niveau d'adaptation demeure insuffisant.

Ainsi, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, la cohésion sociale, le développement social équilibré partout et pour tous, la lutte contre la précarité

constituent des priorités politiques qui irriguent toutes les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité.

Je peux également vous citer la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique sur les logements sociaux à l'initiative de l'AUE sous l'égide de Julien Paolini, conseiller exécutif, pour lutter contre la précarité énergétique ; le travail mené est important, même s'il n'est toujours pas suffisant pour obtenir des résultats satisfaisants pour tous les Corses. Mais nous ne disposons pas, pour l'heure, de tous les leviers permettant d'agir efficacement.

C'est donc également pour cet enjeu « *du quotidien* » qu'il importe que le processus institutionnel en cours aboutisse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, cara cunsigliera esecutiva, pè sta risposta bella cumpletta. À ringrazià vi assai.

Emu compiu a seduta di e quistione à bocca. Avà, emu da fà a chjama.

Ghjustu forse duie parolle prima.

Vulerebbe chè n'avessimu una pensata per ghjente chè ci anu lasciatu, chè sò pertute al di là, Eric Soler, agente di a Cullettività, chè prima era à u dipartimentu di u Pumonte.

C'hè dinò per malorosamente Pierre-Jean Marcon chè era dinò agente di a Cullettività. Pensemù à e so famiglie di sicuru. Si n'hè andatu dinò Pierre Petrucci chè ghjera l'anzianu merre di Silvarecciu da 1977 à 1995. Avemu una pensata per i soi, ancu per i so paisani. Ghjè impurtante è ghjè sempre tristù di vede parte e so ghjente.

Dopu, ci sò e bone nutizie dinò, anc'assai. Hè natu u ciucciu di a nostra secretaria di seduta, Sandra Marchetti. Li femu tutti i nostri auguri è per quessa chè Sandra ùn hè micca quì.

Dopu c'hè Lisa Francisci, ma u zitellu ùn hè anc'à nasce ma ghjè da quì à pocu. Dunque, ùn pò mica esse quì.

È pò, ci hè Don Jo Luccioni ch'ùn hà da micca perturisce ma ch'hà da fà i so esami d'una certa manera dinò, ghjè un mumentu impurtante ind'è una vita di studente è dunque, ùn pò mica esse quì.

Tuttu què per di vi chè n'avemu oghje, un novu secretariu di seduta, m'hà da aiutà, chì ghjè Petr'Antò Filippi -u ringraziu di sicuru- è ch'hà da cumincià avà à fà l'appellu.

Prima, aghju da passà a parolla à u presidente, ma feremu i nostri discorsi dinò dopu.

Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Compléter l'évocation et les hommages rendus.

Revenir bien sûr sur les décès prématurés d'Éric Soler et de Pierre-Jean Marcon qui ont beaucoup marqué, et leurs collègues et l'institution, saluer leur mémoire et adresser, au nom du Conseil exécutif de Corse et de l'ensemble de la Collectivité, nos condoléances à leurs familles et à toutes les personnes touchées par ce deuil.

Nous avons convenu que je le ferai en notre nom à toutes et à tous, évoquer aussi la mémoire de personnalités insulaires prématurément disparues. Je pense d'abord à Dominique Fieschi, le président de la MSA de Corse. J'allais dire qu'il était la MSA. Il a mené un combat de chaque instant pour cette institution, pour les agricultrices et les agriculteurs et pour l'agriculture corse. Une vie de passion, d'engagement, d'attachement à la terre, sa terre de Casinca et la terre de Corse.

Dunque, vulia rende issu umaggiu sulenne di a parte di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, una stituzione travagliata assai incù ellu dinù. Sapete chì aviamu compru u scagnu di a Mutualità Suciale Agricola in Aiacciu pè permette dinù u trasferimentu in altrò. Dunque di sicuru, pensu ch'averemu l'occasione forse di dà quand'ellu aprerà issu bastimentu u nome di Dumenicu Fieschi pè rende li umaggiu, in tutti i casi sarà a pruposta ch'o faraghju à l'Assemblea di Corsica.

Je voudrais ensuite évoquer la mémoire d'un artiste, Jean-Paul Pancrazi, Casinchesu ancu ellu, un homme de passion, un homme d'âme, un homme de passage aussi entre les cultures, témoin et acteur de ce passage, discret, extrêmement discret, mais au rayonnement transgénérationnel. J'avais eu l'occasion de lui rendre visite dans son atelier dans son village de Casinca et ça a été pour moi un moment privilégié.

Infine di sicuru, Carlinu Orsucci unu di l'improvisadori i più talentuosi oghjinchi. Tuttu ognunu quì si ricurda di e so rime, di i so scherzi, di a so voce chì oghje s'hè ammutulita, ma tinaremu à mente isse stonde di spartera, di stintu paisanu, di passione dinù per a pulitica. Ùn eramu micca nant'à u listessu filu è à ogni elezzione, truvavamu sempre mezu di scuntracci è facia sempre qualchì impruvisata per ramintacci chì e vittorie d'oghje à u livellu elettorale sò à spessu e disfatte di u lindumane. In tutti i casi, hè ciò ch'ellu sperava, ma sempre in amicizia. Dunque, teniu à rende li omaggu, vittorie, disfatte, un colpu quì, un colpu culà, mà sempre un listessu filu, quellu di u stintu corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora a chjama.

M. Petru Antone FILIPPI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 11H46 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Vogliu principià sta sessione incù un sguardu impensertu pè ciò chì si passa à u livellu internaziunale. Una guerra in Ucraina chì dura, è chì si face sempre sempre più difficiule è viulente.

Un cunflittu à Gaza chì diventa sempre più grave incù a morte di più di 30 000 persone è un novu sterminiu à Rafah. L'immagine chì ghjunghjenu sò tremende è ùn possu stà mi ne zitta oghje. I mo ochji cum'è i vostri vedenu ciò ch'ellu si passa quandu e strategie di guerra piglianu a suprana è quantu dinò u sintimu d'umanità sparisce.

È po à 15 000 km, un po più luntanu, c'hè a crisa in Kanaky. Parechje mubilizazioni è 7 vittime chì ci anu fattu pensà à u peghju. Vogliu ramintà dinò chì a nostra Assemblea hà una cullaburazione, una cunvenzione, incù u cungrèssu di Kanaky, è allora ch'averemu un tempu di scambiu annantu à a situazione culà cù l'analisi di 2 muzioni, annant'à stu sugettu, vogliu di chì a pulitica, a grande pulitica, quella chì vole scioglie i prublemi è creà e cundizioni di a pace è di u svilupp, ùn si ponu fà senza u rispettu di l'omi è di l'accordi passati.

Allora mi dicerete, induve si ponu truvà i segni di speranza ?

Cume a sapete, di maghju emu festighjatu u mese di l'Auropa è vogliu cuntinuà à crede chì a nostra speranza è salvezza sianu leati à u nostru esse aurupeu.

Mais, malgré un contexte électoral qui pourrait être propice à ce type de réflexions, l'heure n'est guère à la fête. Le climat se tend également aux quatre coins de l'Union. Nous assistons à la rencontre, malheureuse, d'enjeux électoraux, pour ne pas dire électoralistes, de très court-terme, et à l'entrée de l'Europe dans une nouvelle « phase » de son histoire, faite d'enjeux de plus long-terme. Se télescopent ainsi les préoccupations du quotidien (logement, revenus de l'agriculture, violences urbaines) et les enjeux globaux (changement climatique, géopolitique, avec la guerre en Ukraine et les premières conséquences du conflit à Gaza).

Cette conjonction rappelle à quelques détails près le contexte délétère des années 30 dans lequel prospèrent et continuent de prospérer les thèses populistes.

Les derniers sondages nous font part d'une montée en puissance, sans précédent, des extrêmes et des eurosceptiques partout en Europe, en France en particulier.

Le mécontentement se diffuse au sein d'espaces et lieux de vie précis, ceux où les problèmes sont prégnants (emploi, revenu, logement, insécurité), ceux qui se sentent exclus, non représentés, ceux qui ont peur.

Cette « géographie du mécontentement » est particulièrement sensible aux propos disruptifs des extrêmes qui promettent de faire mieux, qui promettent de tout changer grâce à une lecture identitaire et religieuse des problématiques rencontrées.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant l'Assemblea di a Giuventù, cela n'est qu'un leurre contre lequel il nous faut nous ériger et qu'il nous faut dénoncer, faute de quoi nous porterons la responsabilité de la banalisation de ces idées et principes hérités d'un passé peu glorieux.

Alors me direz-vous, comment voir de l'espoir après cette analyse et à la veille d'une échéance électorale, certes proche, mais si peu médiatisée et si faiblement relayée chez nous ?

Le fait qu'elle soit si faiblement relayée et qu'elle ne suscite pas particulièrement d'élan doit déjà nous interroger. Nous qui sommes si prompts à parler du sort du monde, aurions-nous si peu à dire sur le sort du continent qui est le nôtre, dans lequel nous puisons une bonne partie de nos racines et projetons notre destin ?

Quelles que soient les règles et configurations électorales, quels que soient les accords politiques et qui que soient les candidats corses sur les 38 listes qui concourent, nous avons, il me semble, une obligation morale de participer à cet instant démocratique solennel. Je rappelle qu'il y a 38 listes et 13 candidats corses.

En effet, les idées qui s'opposent nous concernent et il serait dangereux de s'en distancier sous prétexte que le scrutin européen n'est pas un scrutin de proximité.

Et si je continue de penser à l'espoir qu'incarne l'Europe, c'est qu'elle est partout, d'abord dans son esprit, ses valeurs, mais aussi, pour les plus pragmatiques, dans ses financements et ses soutiens.

De nos infrastructures portuaires, numériques, à nos écoles, en passant par des pépinières d'entreprises, l'agriculture ou le développement rural, ou encore des projets de recherche, en permettant la coopération avec les régions italiennes voisines mais aussi avec d'autres territoires, l'Europe nous a accompagné, nous accompagne et nous accompagnera si nous faisons les bons choix.

Cela est rendu notamment possible par la politique de cohésion, véritable ciment de l'Europe, pensée par Jacques DELORS comme l'indispensable complément du marché unique. Celle-ci œuvre afin de renforcer l'intégration sociale, économique et territoriale et, surtout, participe à plus de convergences entre les régions européennes.

Or, comme je l'indiquais plus tôt, à la question électorale immédiate vient se greffer désormais l'entrée de l'Union Européenne dans une nouvelle ère. Cette ère qui succède à celle des principes fondateurs puis à celle de la réalisation du marché unique, prend plus que jamais une tournure politique.

Les élections de juin, comme les précédentes, nous parlent d'un enjeu démocratique de fond. Oui, l'Europe est dans chacune de nos politiques et pourtant elle déçoit, frustre et concentre toutes les oppositions voire génère l'indifférence et l'abstention.

Un enjeu démocratique qui doit s'entendre par plus de participation, plus de subsidiarité, plus de visibilité de l'action européenne et surtout plus de simplification. Revisiter l'action européenne pour renouer avec l'esprit d'unité qui animait les Pères fondateurs au sortir de la seconde guerre mondiale, et qui nous a garanti 75 ans de paix.

Garantir aussi les moyens suffisants pour ce faire. Permettez-moi donc ici de faire un appel pour le maintien de la politique de cohésion. Représentant 1/3 du budget de l'Union, soit plus de 350 milliards d'euros sur l'actuelle décennie, elle est aujourd'hui en danger.

Je vous invite, nous vous enverrons un message, avec le comité européen des régions à signer l'appel conjoint en faveur de la politique de cohésion, car, oui, il nous faut une politique de cohésion ambitieuse menée en partenariat avec les régions, oui, il nous faut une politique qui les accompagne dans leur diversité, oui, il nous faut un effort pour relancer l'économie européenne

et cela sans laisser aucun territoire au bord du chemin, en particulier, les territoires comme le nôtre soumis à des contraintes structurelles nombreuses.

Attention ! Une Europe de politiques d'austérité et de repli ne pourrait que nous exclure davantage du concert des régions et nations qui comptent.

Oui, l'Europe c'est le 9 juin sur le plan électoral, mais c'est aujourd'hui, demain et tous les jours pour nos services publics, nos investissements, notre recherche, nos agriculteurs, nos projets de coopération et pour tous les jeunes, ceux qui étaient ici tout à l'heure, qui ont le droit aussi de vivre dans les années qui viennent, dans un monde libre.

L'Union européenne nous a donné la merveilleuse opportunité de pouvoir être libres, de pouvoir circuler sans limite aucune, elle doit désormais nous donner la possibilité de faire le choix de vivre dans nos territoires et d'y vivre décemment.

Elle doit avoir la volonté et le courage de continuer à le faire en faisant les bons choix. Cette volonté et ce courage doivent aussi être les nôtres !

Allora, per l'Europa, per a speranza è per a pace, vutate u 9 di ghjugnu prossimu è vutate pè e forze di prugressu !

À ringrazià vi.

Président, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

En cohérence avec les convictions européennes qui sont les vôtres depuis toujours, vous nous avez parlé de ces enjeux qui dépassent de loin la Corse, mais qui bien sûr la concernent au premier chef.

Je voudrais pour ma part consacrer cette intervention au seuil de notre session d'aujourd'hui à une question qui est centrale partout dans le monde et pour tous les citoyens, qui est centrale de tout temps et qui l'est sans doute encore plus aujourd'hui. Socrate se posait déjà la question à l'Antiquité : existe-t-il pour l'homme un bien plus précieux que la santé ? Les enjeux de santé qui interrogent aujourd'hui au premier chef la Corse sont des enjeux cruciaux et centraux à propos desquels nous devons, me semble-t-il, chaque fois que cela est possible et cela

l'est souvent, pour ne pas dire toujours, à propos desquels nous devons donc parler d'une même voix. Me semble-t-il, le calendrier politique nous y invite particulièrement aujourd'hui, notamment à travers 3 dates ou 3 rendez-vous, pour les uns déjà échus, pour les autres à venir.

Premier rendez-vous, il nous a concernés au plan institutionnel en partie, c'est celui que nous a donné l'occasion de vivre la visite en Corse à Ajacciu de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale à l'invitation du député Paul-André Colombani qu'il faut bien sûr remercier pour cette initiative, initiative qui fait suite aux visites antérieures de la commission des lois, Jean-Félix Acquaviva, et de la commission des finances, Michel Castellani.

En compagnie de Paul-André Colombani, étaient donc présents la présidente, Charlotte Parmentier-Lecoq et le vice-président, Paul Christophe. Nous étions, Conseil exécutif et Assemblée de Corse, présents à ce rendez-vous qui a été extrêmement dense, extrêmement constructif et qui nous a permis d'aborder ensemble les contours généraux d'un premier enjeu central pour la Corse et pour les Corses de toutes générations, de tous les territoires, les Corses d'aujourd'hui et ceux de demain, c'est celui de la refonte globale du système de santé en Corse, une réforme qui doit être pensée bien sûr, en articulation avec les grandes interrogations et grands problèmes qui traversent aujourd'hui le système français et au demeurant européen de santé.

Premier rendez-vous donc, c'était le 23 mai dernier.

Deuxième rendez-vous, c'est celui qui attend la Corse à l'Assemblée nationale le 13 juin, avec l'examen de la proposition de loi n° 921, portée par Paul-André Colombani et visant à la création d'un centre hospitalier universitaire dans chaque région.

Qui dit dans chaque région, dit aussi que si la loi est adoptée, eh bien la Corse aura un support législatif supplémentaire pour défendre la légitimité de la création d'un CHU en Corse et donc aussi, la nécessité de la création d'un CHU en Corse.

Bien évidemment, et comme je le disais au seuil de mon propos, ce rendez-vous doit être le rendez-vous de toutes et de tous, en tout cas de toutes celles et tous ceux qui souhaitent un CHU en Corse. Au-delà des aménagements ou ajustements qui ont pu avoir lieu, notamment sur la question du chef-lieu qui sont aujourd'hui réglés, ce qui est important, c'est que de façon unanime, nous portions, y compris devant l'Assemblée nationale, en creux mais de façon nécessaire, la demande de concrétisation de l'aspiration à un CHU. Mais je reviendrai sur ce deuxième point.

Enfin, le troisième rendez-vous auquel nous invite une réflexion globale dessinée par le calendrier, c'est la décision prévue ou annoncée pour la fin du mois de juillet sur la reconstruction du centre hospitalier de Bastia qui est un combat de longue haleine, mené à l'Assemblée nationale sans discontinuer par Michel Castellani, avec le soutien des autres députés, relayé par le sénateur Paulu-Santu Pariggi, avec une décision de principe annoncée par la ministre Madame Vautrin.

Nous aurons un rendez-vous intermédiaire important, c'est celui du 4 juin avec une délégation de la Corse qui sera reçue au ministère de la santé, à titre principal Bianca Fazi accompagnée et je m'en réjouis des 4 députés de la Corse. J'ai cité tout à l'heure Paul-André Colombani, Jean-Félix Acquaviva et Michel Castellani, bien évidemment, je tiens à citer expressément également Laurent Marcangeli qui s'engage pleinement et entièrement, ainsi que les 2 sénateurs, Paulu-Santu Pariggi et Jean-Jacques Panunzi autour de ces enjeux de santé.

J'aurai l'occasion en suite de ces rendez-vous, cela a été acté avec elle, de rencontrer la ministre, Madame Vautrin, et les ministres délégués qui travaillent autour de ces questions.

Donc, ces rendez-vous nous demandent d'être unis, nous commandent d'être unis, cohérents. Nous avons pu démontrer, notamment à travers le rendez-vous qu'il y a eu avec la commission des affaires sociales, que nos dossiers sont construits, qu'ils sont étayés et qu'ils sont portés de façon unanime, pas seulement par les élus, mais également, je pense notamment à la question du CHU mais pas seulement, par l'ensemble des acteurs du système de santé. Ça, c'est le gage d'une légitimité incontestable et je l'espère, d'une réussite annoncée.

Donc 3 enjeux majeurs. Premier enjeu, la refonte globale du système de santé en Corse ; deuxième enjeu, le projet phare de la mandature dans ce domaine, c'est la création d'un centre hospitalier universitaire en Corse ; le troisième enjeu, c'est l'hôpital de Bastia. Mais la reconstruction de l'hôpital de Bastia, en filigrane, c'est la mise à niveau de nos infrastructures publiques. On parle de Bastia, mais je parlerai aussi bien sûr de Corte-Tattone et je n'oublierai pas les autres structures hospitalières, y compris dans la part que nous avons à faire en termes de travail et de décision sur la dette des hôpitaux. Je l'ai dit à la présidente et au vice-président de la commission des affaires sociales, la dette hospitalière aujourd'hui, c'est l'équivalent de la dette africaine au plan international, une dette dont tout le monde sait qu'elle ne sera jamais réglée. Et donc, il faut, dans le respect des droits et intérêts de chacune des parties, à la fois régler définitivement ce problème de dette qui plombe les structures et construire un nouveau modèle qui soit financièrement, budgétairement et socialement soutenable. C'est celui-là l'enjeu.

Donc très rapidement sur la première thématique, nous avons une première accroche dans la loi qui consacre depuis 2017 les spécificités ou la nécessité de la prise en compte des spécificités de la Corse en tant qu'île montagne. Ce socle-là, nous devons aujourd'hui le compléter, l'élargir et lui donner une dimension opérationnelle. Ça a été dit, y compris dans sa réponse aux 3 questions orales. La question de la santé, elle n'est pas dissociable de la politique sociale de la Collectivité de Corse et des enjeux de lutte contre la précarité et toutes les inégalités, y compris bien sûr, et je me tourne vers les élus qui viennent de territoires ruraux, de montagne, de l'intérieur, la lutte contre les inégalités territoriales.

Un chiffre suffit à le démontrer. En Corse aujourd'hui, 10 % de la population se situe à plus de 20 minutes du médecin le plus proche contre 0,4 % au plan national. Donc, nous sommes face à un problème bien sûr qui concerne tout le monde, mais qui nous concerne à nous statistiquement de façon 20 fois plus accusée qu'un citoyen français lambda.

Alors bien sûr qu'il y a des territoires ruraux et de montagne dans l'ensemble français qui ont les mêmes difficultés. Mais nous n'opposons pas la Corse et la Lozère. Nous disons qu'il faut réfléchir à des réponses adaptées pour chacune et pour chacun.

J'énumère rapidement : 30 000 déplacements au minimum pour raisons médicales. On a parlé du service public et notamment du service public aérien qui a été défendu par la présidente de l'Office des transports pendant de très longues négociations. Le service public des autres îles n'a pas à intégrer dans son périmètre et dans son volume la nécessité que 20 % des soins médicaux soient effectués à l'extérieur de l'île. Ailleurs, y compris dans les îles de Méditerranée, il y a une offre médicale qui réduit à la portion congrue sur certains types d'actes ou d'interventions très spécialisés, la nécessité de se déplacer, une nécessité de se déplacer qui chez nous, est beaucoup plus importante.

Les enjeux de vieillissement de la population sont des enjeux majeurs pour la Corse qui impactent d'ores et déjà nos équilibres budgétaires, confère l'augmentation de l'APA, par exemple, et qui doivent nous conduire à réfléchir différemment.

L'évolution de la démographie de la Corse, on nous invite quelquefois à la penser uniquement sous l'angle d'un repli ethniciste mortifère et qui charrie, je le dis, un regard sur la société qui est un regard que je considère nauséabond. Pour moi, la xénophobie, le racisme, le rejet de l'autre, y compris lorsqu'il s'habille ou se pare de références philosophiques ou religieuses, le rejet de l'autre, le racisme et la xénophobie sont inacceptables, indéfendables. C'est en tout cas ce

que je pense. Si on considère que dire ça et essayer de le mettre en valeur, c'est renoncer ou ce n'est pas avoir de vision politique, je laisse le choix à celles et ceux qui critiquent en ces termes de le faire et de le dire. Moi, je considère au contraire que notre devoir et notre honneur nous commandent d'être très clairs de ce point de vue-là.

Mais une fois qu'on a dit ça et qu'on constate qu'il y a 5 000 personnes qui arrivent en Corse par an et que beaucoup de ces personnes sont en situation de précarité et que, arrivant ici, du fait du modèle économique qui reste dominant, non seulement elles restent dans cette précarité, mais elles tombent dans une véritable trappe à pauvreté. Ça nous interpelle à toutes et à tous. Vous le savez, je me tourne vers des maires ou des élus qui ont des responsabilités au plan communal que souvent, y compris les villages de l'intérieur, lorsque leur population augmente, ce n'est pas parce qu'il y a des Corses qui ont fait le choix de s'y réinstaller, c'est parce qu'y arrive une population qui souvent arrive en situation de très grande précarité. Donc ces problèmes-là nous nous interpellent avec force.

De la même façon, on en a parlé à travers la question orale ce matin, la saisonnalité, ce n'est pas la même chose de soigner une population de 360 000 personnes à l'année que de soigner une population qui peut atteindre 1 million ou 1,2 million de personnes à certaines périodes.

Donc tout cela, nous avons bien sûr à l'intégrer. Nous avons commencé à le faire me semble-t-il de façon forte, mais le constat il est quoi ? Il est qu'en Corse le système de santé est aujourd'hui en grande difficulté et que nous avons besoin de réponses structurelles. Seul territoire à ne pas disposer de CHU ; démographie médicale déclinante, je l'ai dit, dans des proportions sans équivalence sur le territoire continental ; difficulté à recruter des spécialistes, y compris dans les zones urbanisées ; le plus faible ratio entre les lits médicaux et les habitants de France.

Donc, nous devons apporter des réponses structurelles, notamment à travers la réflexion sur le mode de financement, et de notre système public, et de notre système privé. Le système public, c'est réfléchir à faire évoluer le système qui repose sur la tarification à l'activité actuelle, structurellement inadapté à la démographie de la Corse et à la prise en charge globale des patients. C'est également mieux intégrer le coefficient géographique. On a mené un combat où on a réussi à majorer le coefficient géographique lié à l'insularité qui est passé de 8 % à 11 %. Mais je rappelle qu'il est par exemple dans certains territoires insulaires d'outre-mer à 31 %, la Réunion par exemple. Donc, il y a une marge très importante.

Cette situation de crise structurelle des hôpitaux corses, y compris avec le problème de la dette que j'ai évoqué, on retrouve la même crise structurelle dans le domaine de la médecine privée avec le combat qui est mené actuellement, sous des modalités différentes, mais je pense que des points d'équilibre raisonnables vont être trouvés, par les généralistes qui démontrent que dans une île montagne comme la nôtre, avec les spécificités que je viens d'évoquer, eh bien il faut aller vers une revalorisation des actes, notamment des médecins généralistes, à travers une évolution du conventionnement qui est passé avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

Donc, cet enjeu de réforme profonde du système, il est devant nous. Nous devons intégrer la perspective de l'autonomie, non pas pour aller vers une forme d'aventure, le système que nous devons construire doit non seulement garantir, mais renforcer les droits de tous les citoyens en termes d'accès aux soins et d'accès à la santé.

Mais ne craignons pas de réinterroger des systèmes qui ont démontré souvent leur inefficacité. Lorsque nous proposons un zonage, nous, la Collectivité de Corse, sur l'implantation des médecins, je pense que notre zonage a fait la démonstration qu'il était plus pertinent que celui qui était initialement proposé par l'ARS. Rappelons que nous proposons aujourd'hui a minima, à titre transitoire, une coprésidence de ce type de structure entre la Collectivité de Corse et l'État.

Rappelons également que le Livre blanc sur la décentralisation de régions de France, porté et validé par l'ensemble des régions, souhaite que les compétences de l'ARS soient transférées au plan régional.

Donc, nous avons besoin de réfléchir à cela, comme nous avons besoin de réfléchir bien sûr au financement de notre système de santé et de notre système de protection sociale. Premier volet donc, l'évolution de notre système de santé.

Deuxième volet, le projet phare de la mandature, la création d'un centre hospitalier universitaire. Je le rappelle, ce travail a été porté par la Collectivité de Corse et par le Conseil exécutif parce que c'est notre rôle et notre devoir, pas forcément notre compétence. Il n'est écrit nulle part que nous avons la compétence en la matière, mais nous avons identifié le besoin et nous avons travaillé, Bianca Fazi au premier chef, depuis 2018 avec une phase opérationnelle qui a été engagée en juillet 2022.

Très brièvement, je rappelle que la réflexion collective qui a été initiée a associé pendant plus d'un an, non seulement les professionnels de santé des établissements publics et privés, non seulement les directeurs et présidents des différentes CME, de la Fédération hospitalière, les représentants de la CRSA,

l'ensemble des élus locaux, les syndicats de soignants, les cadres de santé, les représentants de l'ordre des médecins et des professions libérales intervenant dans le domaine de la santé, bien sûr et au premier chef, l'université de Corse, l'ARS, le rectorat, les associations de patients accompagnées par une AMO dont je salue le travail, le cabinet GovHe, et que nous avons débouché notamment sur un travail qui a, à l'occasion de séminaires réunissant plus de 100 participants, dégagé un projet qui est un projet véritablement innovant, un projet qui sort du cadre obsolète fixé par la loi de 1958, un projet multi site qui dépasse donc tous les localismes, qui doit permettre à Bastia, à Ajaccio, à Corte, à Bunifaziu, à la Balagne, à tous les territoires de se retrouver dans ce projet, un projet qui a reçu le soutien de plus de 35 professeurs de médecine. On parle de la ressource que représente la diaspora, il y a des professeurs, je pense à mon ami, à notre ami Laurent Papazian qui a fait le choix de revenir en Corse, mais je pense également bien sûr à Josette Dall'Ava-Santucci, qui a été à l'origine de la création de la première année de médecine à Corte. Je ne peux pas les citer toutes et tous, mais je pense à tous ces professeurs qui font autorité dans tous les centres hospitaliers de France et qui sont venus nous aider à légitimer et à construire la démarche.

Donc aujourd'hui, nous aurons ce rendez-vous du 4 juin, il ne faudrait pas que j'arrive le lendemain, mais c'est Bianca qui va monter, ce rendez-vous au ministère le 4 juin. Nous aurons le rendez-vous de la PPL et nous serons tous, bien sûr, en soutien de Paul-André Colombani et de nos députés pour que nous puissions franchir cette étape importante. En toute hypothèse, je le rappelle, la décision relève non pas de la loi, mais d'un décret. Bien sûr, il faudra continuer à aller vers le Gouvernement pour que ce décret puisse être pris le plus vite possible.

Premier volet, l'évolution de nos réformes de santé.

Deuxième volet, concrétiser le projet de centre hospitalier universitaire.

Troisième volet, et les 3 sont complémentaires, et nous allons les porter et les défendre avec la même force, la mise à niveau de nos infrastructures hospitalières.

Cette mise à niveau des infrastructures hospitalières, il y a le centre hospitalier d'Ajaccio qui a mis 15 ans pour sortir de terre, beaucoup trop, mais qui a été financé à 100 % par l'État, tant mieux. Qu'on lui donne les moyens de fonctionner et de fonctionner convenablement.

Il y a aujourd'hui, portée depuis des années, cette demande légitime et reconnue comme telle aujourd'hui de l'indispensable reconstruction à Bastia de l'hôpital. Le dossier est prêt. Il demande désormais un arbitrage définitif au plan politique. Le dossier est prêt, il est incontestable techniquement, il est porté de

façon unanime par l'ensemble des élus et l'ensemble des institutions, la Collectivité de Corse, la commune de Bastia bien sûr, la communauté d'agglomérations, ça a été dit, le député Castellani, la représentation parlementaire, bien sûr l'ensemble des syndicats et bien sûr l'ensemble des collectifs d'usagers. Donc le moment est venu de donner le top. Mais qu'on n'oppose pas la reconstruction à Bastia avec la mise à niveau des autres infrastructures.

Nous allons défendre l'évolution du système de santé et j'espère que nous allons réussir et je sais que nous allons réussir. Nous allons défendre le projet de CHU qui passe par la proposition de loi portée par Paul-André Colombani et je pense que nous allons réussir, et je sais que de toute façon, nous allons réussir sur la mise en œuvre de ce projet de CHU. Nous allons défendre la mise à niveau des infrastructures hospitalières avec notamment la reconstruction de Bastia, mais également les autres dossiers. Je pense particulièrement à la nécessaire évolution du centre hospitalier de Tattone-Corte avec le transfert de l'activité médico-sociale vers Corte, avec les enjeux de santé pour les territoires de l'intérieur et la stratégie globale portée par la ville université. On a la chance d'avoir aujourd'hui un alignement dans la vision stratégique entre la commune, l'intercommunalité, l'université, la Collectivité de Corse, je l'espère, le soutien encore renforcé de l'État. C'est un facteur majeur de développement, non seulement pour la capitale historique de la Corse, mais pour l'ensemble de l'intérieur de la Corse.

Donc, voilà. On nous dit souvent, mais je crois que ce qui a été fait et ce qui a été évoqué depuis ce matin en termes non seulement d'idées mais de réalisations concrètes, on nous dit souvent que nous sommes trop loin des réalités concrètes de la Corse et des Corses. Nous démontrons, me semble-t-il, que nous en sommes au contraire totalement imprégnés à chacune de nos décisions et dans ce domaine vital, essentiel que représente le droit à la santé pour toutes et pour tous, je sais que parce que nous sommes unis, solidaires et crédibles, nous allons réussir.

Monsieur Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je vous propose qu'on suspende et reprise à 14 h 30 précises, consigne de la Présidente !

La séance est suspendue à 12 h 25 et reprise à 15 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mesdames et Messieurs, si vous en êtes d'accord, nous allons reprendre nos débats.

Je demande aux collaborateurs de groupes de bien vouloir demander aux groupes qui ne sont pas présents dans l'hémicycle de nous rejoindre.

Nous voudrions bien avoir la connexion pour que le public puisse nous écouter.

Les interprètes sont en place et je les remercie à nouveau. Par contre, ce qu'il nous faudrait, c'est de la connexion extérieure.

Alors, en cette reprise de session, pour cette première journée, je voudrais d'abord saluer Madame la Consule générale du Maroc qui est présente. Bonjour, Madame la Consule, bienvenue à l'Assemblée de Corse. Mais également la directrice de l'AVITEM, qui est l'Association des villes et des territoires méditerranéens, avec laquelle nous avons contracté il y a déjà maintenant quelques années.

Je souhaite aussi soumettre à votre approbation le procès-verbal de la session du mois d'avril.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 139 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 25 è 26 d'aprile di u 2024

Rapport n° 139 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 avril 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?
Qui est pour ?

Donc le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe tout de suite la parole à l'Exécutif.

Normalement, conformément à ce qui a été annoncé en commission permanente organisationnelle hier, nous allons examiner le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité.

C'est Madame Mattei qui va prendre la parole, je pense.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 137 : Raportu pè a messa in opera di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 1 : A cuuperazione dicentralizata

Rapport n° 137 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 1 : La coopération

Mme Flora MATTEI

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous, bonjour à toutes.

Madame la Consule générale, Madame la directrice de l'Association des villes et territoires de Méditerranée, Chers conseillers, Chères conseillères,

Je suis ravie aujourd'hui de vous présenter ce rapport axé sur la coopération décentralisée internationale.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation en 3 temps. Donc nous sommes au mois de mai, c'est le mois de l'Europe, nous avons choisi de travailler justement autour des thématiques de coopération décentralisée.

Au mois de juin, je présenterai également un rapport sur le NEXT MED, c'est-à-dire les rapports spécifiques pour la coopération en Méditerranée autour des spécificités de l'insularité, autour des spécificités d'une île montagne et bien sûr des spécificités locales dues à la ruralité.

On traitera également de la gestion, par exemple, des ressources en eau, de la raréfaction des ressources en eau, du stress hydrique, mais aussi de la gestion des déchets.

Au mois de juillet pour couronner donc le tour de ce triptyque européen, en tout cas en termes de coopération menée par la direction des affaires européennes de la Collectivité, je présenterai un rapport sur la formation pour les adultes au niveau de l'Erasmus +, donc des fonds européens spécifiques pour des montées en compétence sur les territoires, avec une traduction opérationnelle de ce que nous pouvons mettre de mieux de ce qui se passe ailleurs sur nos territoires.

Donc, comme vous le savez, notre collectivité mène depuis quelques années donc une politique volontariste en matière de coopération internationale. C'est souvent d'ailleurs sur des budgets contraints de la Collectivité, avec des ressources humaines très limitées, que nous devons composer.

Aujourd'hui, il nous faut changer de méthode pour pouvoir axer de façon plus efficace la coopération internationale.

Coopération internationale, c'est très vaste, c'est très large et cela concerne de nombreux pays. L'idée étant de trouver des convergences entre les différents pays, les différentes actions concrètes que l'on peut mener et que l'on peut en tout cas apporter à notre territoire.

Les projets de coopération internationale, situés hors de la zone Schengen, c'est-à-dire hors de l'Union européenne, sont financés par des dispositifs spécifiques. Dans la perspective d'une Corse autonome, il nous faudra aller chercher ces financements-là, ces fonds qui sont dédiés à de la coopération internationale, qui sont dédiés à des actions concrètes que l'on peut avoir entre les régions, qu'elles soient autour de la Méditerranée ou ailleurs dans le monde.

Les enjeux pour la Corse, vous le savez, sont immenses.

Tout d'abord, il s'agit de favoriser l'innovation, en s'inspirant de solutions qui sont mises en place dans d'autres pays, dans d'autres régions et qui fonctionnent. Ces autres régions, ces autres pays ont souvent expérimenté et donc testé d'autres solutions. Certaines ont été retenues, certaines autres ont été écartées.

Le deuxième point étant bien sûr de gagner du temps face à l'adaptation du changement climatique. Les enjeux environnementaux, les enjeux humains, les enjeux sociétaux, les rapports de proximité bien sûr, mais aussi les savoir-faire avec leur traduction opérationnelle sur le territoire.

Troisièmement, faire de la coopération internationale, c'est aussi se connecter au reste du monde. Se connecter pour avoir plus d'attractivité, pour valoriser aussi un territoire que nous avons, avec sa pluralité, avec la diversité de ses paysages et bien sûr un savoir-faire que nous pouvons favoriser et que nous pouvons valoriser sur la scène, non plus simplement corse, non plus simplement nationale, européenne, mais internationale.

Et enfin, quatrième enjeu très important pour la Corse : de prolonger les perspectives liées au statut d'autonomie, en replaçant la Corse au bon niveau, au centre de l'échiquier, comme un acteur majeur en Méditerranée et à

l'international, notamment en consolidant les liens avec la rive sud de la Méditerranée.

Donc des thématiques ont été dégagées dès le début du mandat, justement pour gagner en efficacité, je le disais.

4 thématiques phares ont été identifiées.

La première thématique qui me semblait en tout cas la plus pertinente, à l'heure où nous parlons de sécheresse, à l'heure où nous parlons de vagues de chaleur successives, à l'heure où nous parlons de changement climatique majeur, l'eau : l'eau, l'eau dédiée non seulement à l'agriculture bien sûr, l'eau potable comme nous voyons de plus en plus fleurir dans l'actualité donc des difficultés ne serait-ce que d'avoir accès à l'eau potable, l'eau également dédiée à la production d'énergie, nous en avons et nous en avons beaucoup et nous en avons besoin parce que nous visons justement une neutralité carbone et nous visons une intégration des énergies liées à l'électricité hydraulique dans notre programmation pluriannuelle de l'énergie.

Troisième point, la culture. La culture/le patrimoine architectural bâti, la culture/l'histoire qui nous permettent aussi de renforcer notre attractivité et pour cela, de mettre en place une politique de tourisme durable et bien sûr, non pas forcément juste autour de nos littoraux au mois de juillet-août, mais sur toute l'année, et c'est très important de parler donc d'étalement de cette saison touristique. Nous ne parlons plus de saison estivale, nous parlons de saison touristique à l'année.

Enfin, l'intelligence artificielle qui est un des éléments fondamentaux que nous aimerions en tout cas développer au sein de la Collectivité, avec l'innovation numérique dans un monde post-COVID qui nous a fait réfléchir, qui nous a fait réfléchir sur plus de connectivité et qui nous a fait donc, à la Collectivité, prendre des décisions très importantes, notamment avec l'arrivée de câbles numériques sous-marins pour pouvoir décupler la possibilité d'une bande passante importante pour les Corses qui travaillent depuis leur domicile, pour les Corses qui arrivent maintenant à entrer dans la modernité grâce à cette connectivité-là.

Le dernier point auquel j'ai fait référence dans ce rapport, c'est donc le dernier axe stratégique sur les priorités de la coopération décentralisée, c'est l'agriculture. L'agriculture, avec un effort immense que nous devons faire, que nous devons proposer pour restaurer les vergers anciens, et Dieu sait combien ils sont nombreux en Corse.

Je ne parle pas forcément d'oléiculture, je parlerai aussi de castanéiculture, je parlerai d'autres vergers que nous avons en Corse et qu'il faut valoriser coûte que coûte si nous devons aujourd'hui produire avec une agriculture de production et dans le viseur, en quelque sorte, une autonomie alimentaire.

Donc les actions à prioriser à l'international :

Je remercie Madame la Consule générale du Maroc d'avoir fait le déplacement aujourd'hui car les vecteurs de coopération décentralisée avec le Maroc sont nombreux. J'en veux pour preuve Gilles Giovannangeli, ici présent, qui a été donc, lors d'une mission exploratoire, au Maroc pour échanger les bonnes pratiques avec donc sa délégation de l'Office de l'équipement hydraulique de Corse, autour justement du stress hydrique, autour de la gestion raisonnée de la ressource en eau. L'idée étant de capitaliser sur des pratiques et des échanges sur ce qui a été fait par le Maroc en intégrant durablement le changement climatique. Pour faire court, nous avons besoin d'avoir une vision telle que le Maroc l'a eue il y a 50 ans. Le Maroc a su prendre les bonnes décisions pour rester une puissance avec une agriculture de production et c'est d'ailleurs pour ça que, aujourd'hui, le Maroc est le premier exportateur européen sur les fruits et les légumes, les productions maraichères.

Donc, le Maroc a su s'adapter. Le Maroc a pu avoir également des expériences qui n'ont pas forcément été très très fructueuses, et grâce à cette coopération, nous allons pouvoir tester les solutions qui ont fonctionné, les solutions qui n'ont pas fonctionné, pour justement passer les étapes de sélection pour aller vraiment vers les caractéristiques qui nous intéressent le plus, c'est-à-dire celles qui ont fait le plus d'effets sur cette agriculture à laquelle nous aspirons.

Il y a également un partage d'informations sur la gouvernance de l'eau au Maroc et plus précisément sur celle mise en œuvre par la région de Béni Mellal-Kenifra, avec une perspective, celle qui pourrait être mise en place en Corse dans le cadre de notre processus d'autonomie.

Enfin, des échanges techniques s'en sont suivis sur typiquement l'envasement des ouvrages de stockage tels que nous les connaissons en Corse, avec des procédés qui sont utilisés au Maroc et qui ne sont pas encore utilisés ici, que nous pourrions donc implanter durablement du moment que la technologie a fait effet là-bas. En sachant en plus que nous anticipons finalement le réchauffement climatique. Dans quelques années, la température en Corse sera, non pas celle du Maroc, mais en tout cas s'approchera de celle du Maroc. Important pour nous justement d'avoir une vision prospective sur ce qu'il se passera et donc leurs témoignages, leurs bonnes pratiques, leurs différents

échanges, leurs moyens techniques qui ont été mis en place et qui ont fait leurs preuves seront autant de moyens qui seront importants.

Pour cela, on a associé plusieurs partenaires.

En septembre 2024 va s'ouvrir normalement un nouveau Fonds franco-marocain auquel nous allons souscrire... Enfin, en tout cas, nous pourrions aspirer à 1,5 M€ à répartir sur les projets de coopération que nous aurions avec le Maroc. Nous pourrions donc associer également tous les acteurs, c'est-à-dire que là, c'est un premier guichet. Le premier guichet, c'est l'OEHC, mais le second guichet pourrait être par exemple l'ODARC, le troisième l'Office de l'environnement, le quatrième les différents parcs naturels que nous avons, les lycées agricoles, l'école d'ingénieurs Paoli Tech, les SIS, pour pouvoir vraiment associer le plus de partenaires sur cette coopération, pour qu'il y ait vraiment une montée en compétence localement.

Autre thématique dont je disais qu'il faudrait que l'on arrive à structurer pour ce volet-là, c'est bien la sensibilisation des agriculteurs à une gestion partagée de la ressource en eau, avec l'adaptation des modes de culture, et donc à la raréfaction de cette ressource-là. Cela fait partie des feuilles de route des conseillers exécutifs, ça fait partie bien sûr des vecteurs initiaux que l'on voulait mettre en place et qui se concrétisent avec donc des financements complémentaires. Là, on n'est absolument plus sur le budget seul de la collectivité, on est sur un budget qu'on est allé chercher en complément du budget de la Collectivité.

Ces financements complémentaires, il faut aller les chercher auprès des ministères, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Et nous avons en tout cas les missions exploratoires qui ont été complètement financées, donc intégralement par ces fonds-là : ce sont les fonds EXPE-CT.

Le montant maximal allouable est de 1,5 M€, comme je le disais, avec un fonds qui financerait donc 60 % des actions entreprises et 20 % sont à la charge de la collectivité marocaine ; les 20 % restants à la charge de la Collectivité selon une répartition très claire.

Ensuite, le second vecteur de coopération qui nous est paru important, comme je le disais en introduction, était le numérique et l'intelligence artificielle. Du coup, des actions en partenariat ont été menées par la Collectivité de Corse, sous l'égide d'ailleurs de la conseillère exécutive, Lauda Guidicelli, sur la Direction de la jeunesse, via des conventions de partenariat et des bourses qui ont été données directement aux étudiants qui partaient faire des mobilités avec donc les universités du Québec. Et il y a une convention de partenariat, donc, qui a été

signée pour des échanges entre les jeunes, donc à l'international, avec notamment l'OFQJ et l'ADEC depuis 2018.

Ensuite, on a eu une visite de la délégation générale du Québec en Corse, en juin donc 2024 (Alex Vinciguerra en a été l'instigateur) pour participer justement, autour d'un forum Montréal Connect, autour donc des entreprises du territoire pour justement essayer de promouvoir la compétitivité économique, la structuration des entreprises au niveau du Québec et également pour pouvoir avoir et donner à la Corse cette visibilité qu'elle n'a pas forcément.

Troisième vecteur de coopération, la ville d'Izmir en Turquie, avec donc la culture comme accélérateur vraiment des mutations territoriales.

La ville d'Izmir, pour vous la faire courte, c'est une des villes des comptoirs phocéens. Donc il y a la ville d'Izmir, il y a la ville d'Aléria, donc Alalia anciennement nommée, et la ville de Marseille, Massalia. Donc, les comptoirs phocéens, vous le savez, ont été particulièrement actifs justement autour du commerce, et la Corse était vraiment sur le devant de la scène.

L'idée étant de renouer ces contacts-là pour pouvoir ancrer la culture, l'histoire, l'art dans toutes ses dimensions pour vraiment créer une vitrine sur la Corse, dans notre artisanat, dans notre façon de promouvoir l'art, dans notre façon de promouvoir notre culture, notre identité et de renouer tout simplement les liens avec les différentes cités phocéennes. Et d'ailleurs, l'organisation d'un forum qui sera faite et entièrement financée par des fonds spécifiques en Corse sur les enjeux actuels de la création artistique, de l'adaptation du territoire et du changement climatique, autour donc de ces thématiques et de ces initiatives.

Bien sûr, ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait pour « Bastia Corsica 2028 », vous le savez, Bastia-capitale européenne de la culture, et bien sûr, dans la continuité aussi des Scontrì culturali 2023 et des états généraux à venir de la culture, qui sont prévus donc en 2024.

Tout ça pour avoir, et je me tourne vers la directrice de l'Association des villes et territoires méditerranéens, une gestion partagée, parce que nous avons des territoires similaires et nous avons forcément beaucoup à dire de notre identité, qui est particulièrement forte en Corse, mais qui est particulièrement forte dans d'autres façades maritimes de Méditerranée, pour essayer de mettre en convergence et en commun un certain nombre de cahiers des bonnes pratiques et que nous pourrions en tout cas repositionner, et pourquoi pas mettre en œuvre de façon opérationnelle sur nos territoires respectifs.

Enfin, le dernier point, comme j'ai parlé d'agriculture et justement pour la restauration des différents vergers, nous avons entamé un projet autour de la culture de l'olivier et de la valorisation du patrimoine agricole sur une île japonaise, Shodoshima, que vous ne connaissez pas forcément. Shodoshima est une île qui est très atypique parce qu'elle bénéficie d'un microclimat méditerranéen et sur cette île poussent des oliviers. Et de façon multiséculaire, on arrive à avoir, malgré des thématiques géographiques, géomorphologiques très similaires à celles de la Corse, on arrive à avoir des terrains qui sont actuellement exploités avec des oliviers centenaires, donc avec une pratique traditionnelle de l'exploitation oléicole.

Donc l'idée étant d'aller chercher chez eux... Alors vous allez dire, pourquoi aller au Japon, pour aller chercher des choses que nous pourrions avoir en Méditerranée, sous un climat méditerranéen unique ? Ils ont des spécificités sur les traitements des parasites des oliviers que nous n'avons pas forcément ici chez nous de façon bio. Donc, l'idée étant d'aller pour voir quels sont les différents traitements qu'ils appliquent, sur des terrains comme je le disais qui ne sont pas mécanisables, donc du coup des terrains très escarpés, avec des arbres très, très anciens.

Donc, des échanges de bonnes pratiques sur la culture ancienne des oliviers. Et ce n'est pas parce que l'on a donc balisé les grandes priorités que l'on ne regardera absolument pas les autres sujets, les autres axes de coopération, parce que nous sommes aussi à la recherche de financements complémentaires, bien sûr, avec des ressources humaines qui sont limitées, comme je le disais, et nous espérons en tout cas voir étoffées nos équipes, parce que c'est bien là qu'il faut que nous soyons. Il faut que nous soyons au rendez-vous pour avoir des financements complémentaires, et là nous parlons de fonds spécifiques hors budget de la Collectivité.

Donc dans une Corse qui aspire à plus d'autonomie, justement, nous en parlions avec certains de nos invités aujourd'hui, tous les territoires autonomes aspirent à plus de diplomatie internationale. Aller chercher ce qui marche ailleurs et l'implanter chez nous, parce que nous avons identifié des vecteurs importants, des vecteurs qui sont des vecteurs identitaires, des vecteurs en commun, c'est notre objectif, c'est l'objectif de la Collectivité de Corse et c'est en ce sens que nous irons pour pouvoir continuer ces projets-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Donc, il faut d'abord voter l'urgence sur ce rapport, parce qu'il est arrivé un peu tardivement.

Donc qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est ADOPTÉE. Merci de votre confiance.

Donc, il y a un rapport des affaires européennes et internationales.

Mme Paola MOSCA

Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte ». Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc maintenant je donne la parole à qui souhaite la prendre.

Paul-Jo Caitucoli !

M. Paul Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, Mes Chers collègues,

Tout d'abord, en tant que président de la commission des affaires européennes internationales, je n'ai pas pu présider cette commission, Jean-Jacques Lucchini l'a fait avantageusement, je voudrais saluer les services, le travail qui a été opéré depuis de nombreuses années. C'est un travail de fond qu'ont mené aussi le Président de l'Exécutif et la Présidente de l'Assemblée, avec la conseillère exécutive en charge des affaires européennes et je l'en remercie.

Je crois que ce que vous venez de présenter montre bien l'ancrage de notre collectivité avec les politiques publiques importantes au niveau européen et la liaison qu'il y a avec les territoires et les communes. Et cette ingénierie que nous avons mise en place et qui va permettre aux communes et aux petites communes de pouvoir accéder à ces financements, et je peux en parler en connaissance de cause, mais je ne le ferai pas par déontologie.

Aujourd'hui, la coopération internationale, européenne et méditerranéenne est capitale.

Je voudrais d'abord avoir une pensée pour les peuples, les enfants, les femmes, les hommes qui souffrent de cette guerre atroce, qui n'aurait pas lieu d'être à nos portes au 21^{ème} siècle après les drames que nous avons connus en 14-18 et en 39-45.

Et c'est pour ça que votre rapport a une connotation encore plus importante, Madame la Conseillère, et je salue Madame la Consule du Maroc et l'ensemble des partenaires qui sont ici, parce que, au-delà des projets européens basiques, nous avons bien sûr une coopération importante à mener, ce qu'ont fait mes collègues Jean-Jacques Lucchini et le président de l'Office hydraulique en se rendant au Maroc, sur le stress hydrique, et nous allons pouvoir abonder ce projet par quelque chose qui nous lie, Madame, mes chers collègues, ce que Jean Martin expliquait, ce que nous sommes, la substantifique moi de ce que nous sommes, c'est-à-dire le pastoralisme et la transhumance qui sont aujourd'hui reconnues au niveau de l'Unesco, patrimoine de l'humanité, et où il y a une intelligence collective au niveau de notre territoire et d'autres territoires qui va permettre justement, et j'en parle en tant que vice-président de la commission internationale des communes pastorales, de pouvoir tisser des liens importants sur ce domaine crucial de ce qui peut faire la reconstitution d'une Europe des peuples, une Europe des communautés de destin, une Europe tout simplement qui, en 92, avec les premiers projets LEADER, avait voulu rassembler ces peuples de Méditerranée pour qu'ils puissent s'exprimer à la base, pour faire ressortir leur identité, leur langue, leur culture.

Le États-membres, sans faire un cas particulier de la France, ont eu une réflexion simple en disant, « mais nous on veut donner à l'Europe, on va donner à l'Europe parce que c'était une Europe contrainte, malheureusement. Mais vous nous demandez de redistribuer, de faire en sorte que les peuples de cette Méditerranée, de cette Europe, puissent travailler ensemble, nous, nous voulons faire de ces fonds ce que nous en voulons » et ils ont fait ce qu'ils ont voulu. C'est-à-dire sur ce qui devait permettre aux artisans, aux agriculteurs, aux producteurs de se lier, et bien certains ont fait des routes en Sardaigne, mais ce n'est pas une critique.

Ici chez nous, on parle de désengagement de l'État. Ces fonds-là, ils ont servi à combler déjà le désengagement de l'État dans les années 90-95 sur les contrats de plan État/Région, eh oui ! Mais attention, je le dis sans animosité, il faut qu'on fasse à un moment donné, au bout de 30 ans, l'analyse claire, tranquille de ces éléments.

Alors cette coopération internationale, elle est encore plus importante aujourd'hui quand, aux portes de l'Europe, le fascisme et l'extrême droite sont en train, non pas de ramper, mais de galoper sur la Commission européenne et sur ses services. Et c'est pour ça que face à ce que j'ai appelé, ce que j'ai nommé la peste brune, il est nécessaire que l'on montre qu'il y a non seulement des projets de coopération, mais qu'il y a la possibilité de l'épanouissement d'une communauté de destin en Méditerranée pour faire que, u sudori sia quissu chî s'avvia ind'è i viculi di a vita è di ciò chî pò suminà pà issa ghjuventù spartuta.

Il y a trois ans, à Filitosa, nous avons, avec Parolla di Corsica, les jeunes, fait un colloque qui a permis à tous les jeunes de Méditerranée d'échanger entre eux et donc bien sûr, les Erasmus sont des éléments importants de ce dispositif que vous avez présenté, et Erasmus rural en est un encore plus important.

Alors il y a ces territoires que vous avez évoqués et ces coopérations. Mais il y a surtout la nécessité... Vous savez, un premier ministre avait dit, « il y a la France d'en bas, et il y a l'Europe d'en haut et l'Europe d'en bas ». Et aujourd'hui, ce que nous voulons faire avec ce service de coopération, c'est de faire en sorte qu'on construise cette Europe à partir des territoires, à partir des communes, à partir des citoyens, à partir des commerçants, des artisans, des agriculteurs pour remonter. Parce qu'aujourd'hui, bien entendu, les États-membres ont autre chose à faire qu'à gérer cela. Il y a la paix à ramener en Europe et ça c'est important. Donc il faut que les États-nations soient forts, qu'il y ait peut-être bien entendu une défense commune, qu'il y ait bien sûr une force de dissuasion importante qui soit construite pour que nous n'arrivions plus à sti maceddi. Mais il y a surtout cette Europe du bas, cette innovation que l'on peut créer au niveau du FEADER, au niveau du FEDER.

Et donc sur le pastoralisme, au travers de la Toscane, de la Corse, de la Sardaigne, en l'élargissant au Pays basque, au Béarn et aux Alpes, on peut faire, et je l'ai dit au président de l'ODARC avec qui nous avons changé, un programme exceptionnel de revitalisation du pastoralisme, avec une charte qui s'appellerait ECOMUNTAGNA, qui permettrait aux chasseurs, qui permettrait aux agriculteurs, qui permettrait aux trailers, qui permettraient à l'ensemble des acteurs de partager ces territoires, de les partager et de les protéger, mais aussi de les développer. Et cela pourrait se faire à travers 300 ou 400 estives en Europe que l'on pourrait remodeler sur la forme que vous avez explicitée tout à l'heure.

Et puis, il y a bien entendu, vous l'avez notamment dit, cette démocratie participative qui doit s'opérer au niveau des territoires. Cette démocratie participative aujourd'hui avec les nouvelles technologies et la fibre qui arrive de partout dans les territoires européens, elle doit s'opérer à travers le renforcement

des dispositifs LEADER et des territoires qui sont des territoires de projet. Et je vous rappelle, sans faire de polémique aujourd'hui, que Tirana, la capitale de l'Albanie, va coopérer avec Belgodère, Arghjusta et d'autres petits villages de Corse parce que la métropolisation de Tirana leur a fait perdre leur autonomie alimentaire, leur identité culturelle et l'ensemble des dispositifs. Associée à ce programme, il y aura aussi la métropole d'Aix-Marseille. Et donc je voudrais que nous puissions, et je salue la directrice de l'AVITEM qui est ici, je souhaite que nous puissions de façon dépassionnée aborder les forces et les faiblesses de ces différents dispositifs qui pourront nous permettre de progresser fortement.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet, en concluant sur la nécessité, bien entendu, d'adosser à cette stratégie qui traverse l'ensemble des secteurs, et bien entendu, je fais un clin d'œil à mon ami Paul Quastana dont je suis heureux qu'il soit revenu aujourd'hui, les pêcheurs et la pêche, un secteur sur lequel nous devons mener une politique forte avec les GALPA, qui sont des groupes d'action locaux, et que nous devons fusionner avec les groupes d'action locaux LEADER et leur donner une légitimité, une force importante au niveau de l'ingénierie.

Donc, l'ensemble de ces dispositifs adossé à tout cela, il faut une formation, il faut...una fabbrica di a terra di l'omi è di u mari di l'omi. Sta fabbrica in u mediterraniu, hà da permette di rimetta tutti sti mistieri chè no pinsemu passati, è tandu pensu à Ghjuvanni Biancucci chì hà fattu un libru tramendu à nantu à issu fattu quì, hè chì hè impastatu dapoì cinquant'anni à nantu à u so territoriu, à ciò ch'edd'hè issu paesi quì. È issa fabbrica, di a terra è di l'omi, di u mare è di l'omi, deve permette di a maternelle à l'università d'avè una furmazioni spificica, ciò chè n'avemu cuminciatu cù l'Università di Corsica à a FRES ; ghjè una Federazione di ricerche impurtanti ; hè di fà lu à u livellu mediterraniu incù a scola d'agrunumia chì si hà da apra oghji è dumani à l'Università, è chì pudarà travaddà incù a Toscana ma dinò incù u Maroccu, postu chì ci hè à nantu à e muntagne marucane è à nantu à l'internu di u Maroccu una vicinanza impurtanti. Di cultura, di tradizioni è di sumentu chì poni permette à a noscia ghjuventù, di staccassi di a pesta bianca è di a pesta bruna è di fà strada cumuna.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora qual'hè chì vole piglià a parolla ?

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a presidente, vi ringraziu.

Sò si sicuru d'accunsentu cù sta pulitica, ma aghju da fà à pena di storia, v'aghju da rimentà ch'o sò forse quì, l'omu puliticu chì hà fattu u più cuuperazione decentralisate.

Aghju firmatu sette cuntratti cù parechje regione di u mondu è v'aghju da dì: a prima cum'è cunsigliu generale in 2007 cù u Maroccu, per a prublematica di i zitelli di menu di 18 anni ; aghju firmatu cù u Senegale per a prublematica di a costa manghjata da u mare ; in India per l'architettura ; in Argentina per a prutezzione di a muntagna cù Rio Negro ; Salvator de Baia per l'arie marine prutette ; è in Corée du Sud per a frequentazione turistica nantu à l'isula di Gesù.

Vi pongu una quistione: induve sò issi cuntratti, ùn la sapiate mancu ch'elli eranu stati firmati ? Spergu chì a nuvella pulitica serà più seguitata chè quella ch'aghju fattu eiu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

En complément à ce qui a déjà été dit par mon collègue Paul-Jo et par la conseillère exécutive, Flora Mattei, je voulais dans un premier temps appuyer sur la volonté de notre collectivité de développer de la coopération internationale entre la Corse et d'autres pays, et en particulier ceux du pourtour méditerranéen.

Donc féliciter bien entendu, notre conseillère Flora Mattei, qui est en charge des relations internationales, pour son implication au quotidien. Ne pas oublier Paul-Jo, président de la Commission européenne. Il est un militant depuis longue date de ces échanges ; il l'a démontré, notamment avec les liens qu'il a pu tisser avec la Toscane et d'autres régions.

Souligner aussi l'implication et le regard toujours bienveillant de notre présidente, Nanette Maupertuis, spécialiste des questions européennes.

Souligner aussi et surtout le travail du service de Madame Fondacci, et plus particulièrement de Madame Carlotti qui sont au fait de tous ces programmes

de coopération et qui nous ont permis de les instruire et de les développer aujourd'hui.

Or, cette équipe, que je retrace au sens large, et ce travail qui est porté par nos élus et nos services, donne aujourd'hui les premiers résultats. Alors, nos présidents d'agences et offices sont aussi demandeurs. Ils ont besoin, sur des thématiques précises, d'échanger nos savoirs et nos bonnes pratiques et d'apprendre au contact d'autres pays aussi.

Alors Gilles Giovannangeli m'a fait l'honneur de le représenter au Maroc, pour l'Office hydraulique, en vue de créer un partenariat avec ce pays sur la problématique du stress hydrique.

Alors pourquoi le choix du Maroc ? Déjà aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a 43 000 Marocains qui vivent et travaillent en Corse, et nous avons toujours eu un lien particulier avec ce pays. Notre histoire est liée. N'oublions pas que ce sont les tirailleurs marocains qui ont libéré la ville de Bastia lors du dernier grand conflit.

Aujourd'hui, le Maroc est une référence au niveau mondial pour ses compétences hydrauliques. Dès les années 50, un vaste programme de construction de grands barrages avait été lancé et poursuivi par le roi, avec en parallèle le développement d'une agriculture de production exportatrice vers l'Europe.

Alors, nous avons choisi d'engager ce partenariat avec la région de Béni-Mellal dans le Haut-Atlas, car ce territoire, qui représente 15 % de la superficie du Maroc, stocke 75 % des ressources en eau du Maroc. Mais le Maroc est aussi et malheureusement sur la liste des pays les plus impactés par le réchauffement climatique. Il ne pleut plus depuis 6 ans et les Marocains sont en train de revoir toutes leur politique de grands barrages. Ils travaillent actuellement sur un nouveau modèle agricole axé sur l'économie d'eau et une autre gouvernance.

Ils sont en train aussi de revoir leur politique énergétique qui était basée sur l'hydroélectricité des grands barrages, qui aujourd'hui, par manque d'eau, ne turbinent plus. Ils sont avant-gardistes dans la construction de STEP qui permettent de turbiner de l'eau en circuit fermé. Nous avons visité une de ces unités et notre ingénieur a découvert des nouvelles technologies que nous pouvons appliquer en Corse. D'ailleurs, on a des projets, que ce soit sur le Sampolu ou dans le Niolu, des projets de STEP.

Bien entendu, nous avons reçu un accueil très chaleureux des responsables politiques de la région de Béni-Mellal et dès la présentation de nos deux régions, nous avons compris que nous étions soumis aux mêmes aléas climatiques et surtout aux mêmes problématiques qui ont déjà été citées : l'envasement des barrages, le traitement des cyanobactéries, difficultés à remplir les barrages, obligation de changer nos modes de gouvernance avec des projets au plus près des territoires et en concertation avec les agriculteurs, axés principalement sur des retenues collinaires et non plus sur une vision générale de construction de grands barrages.

Alors, nous avons aussi compris que ces échanges et ce partage de connaissances devaient s'étendre à d'autres domaines.

Nous allons créer des actes de coopération en plus de celui déjà acté avec l'Office hydraulique de Corse et l'Agence de l'eau de la région de Béni-Mellal avec, entre autres, l'ODARC, sachant que le Maroc alimente une grande partie de l'Europe en fruits et légumes.

Aujourd'hui, les Marocains sont en train de revoir tous leur modèle agricole, en interdisant, par exemple, les plantations de pastèques ou d'avocats trop consommatrices d'eau, et en réfléchissant à un arrosage économe et contrôlé.

L'ODARC a pris des mesures qui vont dans le même sens, en n'aidant plus les plantations d'avocatiers ou d'arbres exotiques.

En collaboration avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs de Corse, l'ODARC va poser de nouveaux compteurs pour évaluer plus précisément les consommations d'eau et prendre des bonnes décisions.

Les questions du partage de l'eau, de l'économie et de la perte d'eau sur les réseaux, dans la mise en place de nouvelles techniques d'arrosage, plus économes, sont venues tout naturellement en discussion lors de nos échanges.

Aujourd'hui, un exemple, l'Office hydraulique de Corse est précurseur dans les recherches des fuites sur nos canalisations, par un contrôle satellite couplé à de l'intelligence artificielle qui permet d'évaluer la température de la terre et de détecter rapidement les fuites et la perte d'eau sur nos réseaux. Alors, les Marocains ont été très intéressés par ces nouvelles technologies.

Nous allons aussi créer un partenariat avec nos lycées agricoles et leurs sur des formations diplômantes, par exemple dans le cadre d'Erasmus. Avec nos SIS et leurs services incendie, sur la prévention des incendies, un accord de principe a déjà été donné.

Enfin, avec l'Office de l'environnement, via le PNRC et leur parc national situé dans cette région du Haut-Atlas, des échanges sur des thématiques comme, par exemple, l'approvisionnement en eau des refuges, la place du pastoralisme en montagne ont très vite été abordés.

Par le biais du fonds franco-marocain et du ministère des Affaires étrangères, nous allons pouvoir être financés à hauteur de 1,5 M€ dans un premier temps pour mettre en forme cette opération.

Nous allons recevoir une délégation marocaine dès le mois de septembre pour signer ces partenariats de coopération, avec le concours, bien entendu, de la Consule du Maroc, que je salue.

Il faut savoir que dans les trois années à venir, les fonds FEDER risquent d'être diminués de 50 %. La Présidente de l'Assemblée l'a souligné ce matin, il est impératif aujourd'hui de se tourner vers d'autres sources de financement qui, jusqu'à présent, avaient été très peu utilisés.

Je peux citer aussi un travail qui a été initié avec la Tunisie sur la thématique du réchauffement climatique, avec une enveloppe de 3 M€ à la clé ; projet aussi qui a été initié par l'Office hydraulique.

Moi, je pense qu'aujourd'hui, notre service qui est dédié à l'international et qui monte en puissance fait partie de ceux qui ont besoin d'être rapidement consolidés en ressources humaines pour être encore plus efficaces.

C'est dans ces démarches là qu'il faut qu'on soit constructifs et je pense que c'est un rapport qui est vraiment important aujourd'hui, et je pense que c'est un pas qui a été passé au niveau de la Collectivité de Corse.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsiglièru.

Qual'hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Josepha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Di sicuru chì a logica di cuuperazione internaziunale hè una primura per issa cullettività, per a nostra assemblea. Ghjè una primura dapoi anni è anni ch'ellu ci vole arradicà è arradicà a strategia chì a deve accompagnà.

Avete scumpertutu u vostru cartulare in dui aspetti, ciò chì si pò fà oghje à quadru legislativu custentu è ciò ch'ellu si puderebbe fà dumane in un'evoluzione è in una prospettiva diceraghju d'autunumia.

Riguarda l'azione diretta di a Cullettività oghje di u so postu, deve esse di sicuru, assai assai rinforzata s'è no vulemu parlà di strategia è d'una vera arradichera d'una logica di cuuperazione internaziunale in ingeneria, di sicuru, per accompagnà l'attori di u terrenu perchè ch'ellu ci vole un'azione di a cullettività propria, è què ci tocca à rinforzà si nantu à què, è un'azione d'accompagnamentu in ingeneria di l'inseme di l'attori di u territoriu. Ci vole per quessa dinò, è pudemu sparte, avete fattu un recapitu di ciò chì era per voi, è a pudemu sparte, ne puderiamu aghjustà torna ma, nantu à i cartulari maiò, e sfide maiò, chì sò à vene per a Corsica in u Mediterraniu è in u mondu sanu, postu chè un semu micca messi sott'à una... qualcosa chì ci pruteggeria di u fora è ancu di grazia di sicuru.

Dunque ci hè a presa in contu di i scambiamenti climatici chì sò una primura maiò nantu à quistione di l'agricultura, di a gestione di l'acqua, ma dinò di a gestione di e risorse naturale, una gestione raghjunita ma dinò pruduttiva, iss'equilibriu ch'ellu ci vole trà e duie visioni. A visione di a cultura, un vi diceraghju micca u cuntrariu per contu meiu di sicuru, è a visione di u nostru ambiu, l'acqua, a nostra agricoltura in u mediterraniu hè bellu al di là. Ma u Mediterraniu chè no simu à u centru perchè chì di volte a sapemu ghjè un dattu geograficu, ma l'avemu troppu sminticatu, di e volte in a nostra logica, a logica vera di pensà e nostre pulitiche à l'orlu di issu Mediterraniu è di un'isola d'Europa à mezu à u Mediterraniu.

Ma sta logica quì ghjustu à puntu, un si pò fà, diceraghju, senza ch'ella sia accompagnata è aghju da ghjunghje à u sicondu aspectu in a prospettiva ma chì si puderebbe pensà oghje, in a prospettiva d'un'evoluzione statutaria. Vogliu parlà di st'avvicinera quì, di u nostru ambiu naturale, di a nostra logica di cuuperazione internaziunale, s'accompagna sempre di una visione. Esse noi à l'altru, ghjè una manera di presentà si, ghjè una manera d'accompagnà a strutturazione di ciò chè no semu à traversu à e nostre pulitiche.

Et si, vous l'avez évoqué, Madame la Conseillère exécutive, dans votre rapport et dans votre présentation, au-delà du cadre législatif qui légalise et légitime l'action des régions - aujourd'hui « régions » entendu au sens européen et également, si je puis dire, ce n'est pas tout à fait la même chose, internationale du terme - je crois que cela nous demande, pour une majorité nationaliste, d'aller au-delà de cela, d'aller bien au-delà de cela, parce que nous, nous montrons au monde et dans notre logique internationale, nous devons avoir une action diplomatique véritable qui se fonde sur nos valeurs, et certaines ont été rappelées, sur notre logique et sur notre système de valeurs essentielles, fondée également sur la conviction profonde que nous portons un droit absolu qui supplante, je dirais, presque tous les autres : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et cela, dans une logique de coopération, pour une majorité nationaliste, ça ne peut jamais être oublié et ça doit toujours être un phare. Et de cela découle aussi une action diplomatique qui demande parfois de s'affranchir de l'État-membre, de la France pour notre part. Elle doit être une courroie de transmission qui nous permette d'être sans cette courroie de transmission. Cet affranchissement-là, il est positif et il doit se traduire dans nos politiques. Il doit se traduire sereinement et concrètement, de manière déterminée dans la façon de tisser nos coopérations, dans la façon de les approcher, dans la façon de les voir. L'action diplomatique, elle ne peut pas se bâtir que dans la recherche de financements.

Et je conclurai par là également en disant que, aujourd'hui, il y a des enjeux géostratégiques et géopolitiques en Méditerranée et au-delà. Des enjeux dans lesquels la France est engagée et des enjeux où elle nous engage sans que nous n'ayons la main. Et parfois, lorsque nous sommes dans une logique d'accord, ne nous étant pas affranchis de l'État-membre, et que parfois ces accords, vous allez très certainement comprendre ce que je veux dire, quand parfois ces accords ont plusieurs entrées, des entrées qui pour certaines sont bonnes : l'enseignement supérieur, les logiques de formation, le développement, et à côté, des accords militaires également et géostratégiques sur lesquels nous n'avons pas d'entrées et pas de prises aujourd'hui. Et d'ailleurs, vous le mentionnez dans votre rapport que la perspective d'une évolution statutaire pourrait nous donner droit à pouvoir avoir un regard. C'est essentiel, parce que sinon nous nous lions les mains dans des accords qui paraissent à certains endroits positifs et qui le sont, je ne le conteste pas, mais qui répondent aussi à une logique stratégique, à une logique militaire notamment, et pas seulement à une logique financière, à une logique économique qui n'est pas la nôtre.

Donc soyons attentifs et pour cela, il nous faut avoir à la fois une action de coopération renforcée, mais qu'elle soit aussi une action diplomatique déterminée, en ayant la possibilité aussi d'avoir un regard un peu sur tous ces enjeux. Per esse noi, di sicuru, à l'altru, ma à paru di l'altru dinò.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

D'avoir des logiques de coopération internationale dans des domaines variés au centre d'intérêts vitaux mondiaux, c'est une bonne chose. Mais, globalement, dans le cadre, par exemple, des programmes de coopération dans les domaines de l'eau, la Collectivité de Corse, depuis 20 ans, est passée à côté d'un programme important où elle est un ayant-droit naturel : c'est le programme de l'Agence de l'eau de coopération internationale qui représente 6 M€ par an et où, obligatoirement, le Comité de bassin de Corse doit donner son quitus. Nous n'avons déposé aucun projet, aucun ! Que ce soit sous les anciennes mandatures ou sous la nouvelle mandature.

Pourtant, sans chercher à faire un exposé générique, les conditions d'alimentation dans le monde, en dehors des contraintes agricoles, du focus de la sécheresse, de la réduction des débits, tout ceci dont je ne partage pas la totalité des écrits, parce qu'ils ne sont pas fondés sur des études scientifiques mais sur des déblatérations, entre autres la baisse des débits qui n'ont jamais été étudiés. Il serait bon d'ailleurs qu'il y ait une étude statistique opposable et qui ne soit pas en contradiction avec les chiffres des relevés liminigraphiques.

Je fais une simple parenthèse, plus il fait chaud, plus il s'évapore, plus il s'évapore, plus il y a de la condensation, plus il y aura des précipitations. Elles seront probablement spatialement moins réparties dans le temps. On s'orientera peut-être vers un climat de type mousson plutôt que d'un climat type normand, mais on aura de la pluie. Il faut se rendre à l'évidence. Le problème, c'est comment la capter au bon moment.

Et pour ces problématiques de l'eau, sachant que dans le monde aujourd'hui – données de l'OMS - il y a 10 000 personnes qui meurent chaque jour par la conséquence d'un problème hydrique, qu'il y a 1 milliard d'individus qui n'ont pas accès à l'eau potable dans le monde, qu'il y a 2,5 milliards d'individus qui n'ont pas accès à des réseaux d'assainissement.

Prenez l'exemple aujourd'hui du retour de l'épidémie de choléra dans la colonie française des Comores. C'est un traceur. Pourtant, c'est un département dit français.

Donc, dans le cadre des coopérations, je souhaite, et je m'adresse au président de l'Office hydraulique et surtout à l'animateur du comité Agence de

bassin, qu'on fasse des projets dans le cadre d'une aide, et je rejoins Josepha, et que ce soit des projets qui soient en lien avec notre matrice humaine internationale.

Aujourd'hui, il y a des endroits dans le monde, tout près de chez nous, à moins de 1 000 km, où il y a des gros besoins, où on peut amener une contribution, même financière. Ces projets de l'Agence de l'eau, ils sont plafonnés à 400 000 €. Avec 400 000 € dans certains pays, on fait énormément de choses.

Moi, je voudrais que pour l'année début 2024, on dépose au moins un beau projet. Si vous n'avez pas d'endroit, moi je peux vous en proposer...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean Christophe Angelini, scusate.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Chers vous tous,

Très vite. C'est un rapport qui est vraiment intéressant, qu'on a regardé avec attention au sein du groupe sous au moins deux angles.

Il y a, comme dans toute dynamique de cet ordre, une forme de tension entre une lecture géopolitique, stratégique qui est tout à fait légitime, Josépha, Paul-Fé, Paul-Jo, d'autres l'ont un peu et même beaucoup développé, et une lecture plutôt technique, dédiée à des grands enjeux et à des axes de collaboration plus opérationnels.

Pour notre part, on aimerait effectivement que ce rapport, que l'on conçoit comme un point d'entrée et comme le début d'un nouveau cycle pour la collectivité, permette de réconcilier ces approches. Paul-Fé l'a un peu dit en conclusion de son propos, il y a là les ferments d'une approche intégrée.

Bien sûr qu'on a vocation naturelle à développer des partenariats dans le pourtour méditerranéen, dans le bassin qui nous est historiquement, culturellement, géographiquement le plus proche. Bien sûr que ça doit contribuer à poser les jalons d'une politique de notre collectivité qui ne se résume pas à celle d'un guichet, même s'il est légitime et j'y reviendrai, et qui aille bien au-delà. Mais en même temps, on peut poser, à statut constant, et espérons-le demain dans le cadre d'une autonomie, les éléments d'une stratégie plus dynamique.

Moi, j'y crois et nous y croyons, à Avanzemu, pour deux raisons.

La première, parce qu'on pense, et depuis longtemps, que la coopération internationale et décentralisée est un levier de croissance. C'est compliqué dans le cadre du statut tel qu'il existe aujourd'hui, mais en même temps ça fait sens et on sait qu'il y a, d'un point de vue économique, de vrais leviers à activer au travers de ces partenariats.

Xavier me disait un peu plus tôt, et il a raison, que la composante culturelle, au sens notamment des pays les plus proches, est une composante essentielle. On ne va pas interroger à ce stade la composante gouvernance politique qui nous conduirait peut-être à avoir un regard différent sur ce qui est projeté à l'endroit de la Turquie.

En restant très factuelle, Madame la Conseillère, et très dédié aux enjeux du moment, considérez donc ce que l'on peut faire en réconciliant ces approches politiques, stratégiques et techniques, à moyens constants, comme vous nous y invitez, et ce que l'on peut éventuellement projeter dans un cadre plus dynamique.

Après comparaison n'est pas raison, et je renverrai ce propos à celui de notre collègue et ami Pierre Ghionga, c'est un peu comme en matière budgétaire, il y a un moment où il faut nettoyer, Président, les AP/CP, parce qu'on est dans une logique globale qui nous conduit dans une espèce de tourbillon dans lequel on peine à distinguer ce qui reste d'actualité.

Notre collectivité, avant que des nationalistes ne la dirigent, avait effectivement engagé des choses. C'est vrai, de 2015 à 2021, au sens des deux mandatures que l'on a pu connaître ensemble, des choses également ont été mises en œuvre : je pense, par exemple, au Parlement corso-sarde, qui avait été porté sur les fonts baptismaux à travers la signature d'une convention ici et sur lequel nous manquons depuis, pour notre part, un peu de visibilité. Il y a tous les accords que rappelait Pierre.

Donc, je crois qu'il faut aujourd'hui, pour que ce que vous nous proposiez conserve, et on ne souhaite que ça, une crédibilité et un sens, que ce qui a été engagé auparavant soit repris, abandonné quand il le faut, actualisé si nécessaire, en toute hypothèse, considéré et remis en perspective.

Donc en un mot,

1° - rationaliser.

2° - la politique, et vous le savez tout particulièrement Mesdames les présidentes, vous-même Mme Mattei et vous bien sûr Madame la Présidente de l'Assemblée, en matière de coopération internationale, ce n'est pas une politique qu'on peut rendre hermétique ou tout à fait étanche. Et je ne parle pas des vicissitudes du monde. Je parle des secteurs publics et politiques de notre action partagée.

En d'autres termes, il faudrait qu'au-delà de ce qui est proposé ici et à quoi on va adhérer, vous nous proposiez une ingénierie transversale qui donne l'occasion à tous les secteurs de la collectivité de se frotter à d'autres régions transfrontalières pour éprouver des expériences, des retours d'expérience et mettre en œuvre des politiques conjointes dans à peu près tous les domaines, en tous les cas les domaines stratégiques.

Donc oui, il nous faut une politique dédiée telle que vous nous la proposez.

Oui, il nous faut une politique sectorielle, en un mot, mais il faut également, en un mot également un peu rapide et un peu impropre, transversaliser l'approche et voir comment l'on peut, il a été question de l'eau, Président, il a été question de la culture, il a été question des sujets liés à l'agroalimentaire, avoir une approche moins cloisonnée, plus ouverte, plus agile sur le modèle des régions européennes qui ont réussi leur transition économique et leur partenariat dans ce secteur-là.

Et je le dis en tant que nationaliste, mais en me débarrassant en même temps d'un certain nombre de travers idéologiques qui ne nous porteraient à considérer que ceux qui partagent avec nous des destins politiques communs.

Faisons-le de manière décomplexée et dynamique, et en ayant bien sûr des principes politiques à l'esprit et au cœur, mais aussi une vision qui soit, je dirais, moins tactique et davantage portée vers le long terme.

Terminer sur deux aspects. Le premier, je salue Madame la Consule générale du Maroc. On travaille bien et beaucoup les uns et les autres avec elle et avec ce pays, en ces temps troublés, je crois que Paul-Jo qui l'a dit, au-delà des principes stratégiques, au-delà des logiques de guichet, Monsieur le Président de l'ADEC nous a rejoints, je sais qu'il a accompagné il y a peu une délégation, lui ou les siens, d'entrepreneurs également en quête, et le Maroc en est un, de marchés nouveaux et de partenariats stratégiques.

Il y a ces aspects-là et vous savez à quel point on y est et j'y suis moi-même attachés, et puis à la nécessité forte, claire de dire que ce pays, il a vocation

à se construire comme ça, pas dans le repli, pas dans le rejet, en un mot, pas dans le racisme qui emprunte bien des vocables, mais qui recouvre sensiblement et toujours les mêmes réalités. Il a vocation à se construire dans, entre guillemets, l'altérité, l'ouverture et la capacité à s'ouvrir en restant ce qu'il est, il ne s'agit pas de renoncer à quoi que ce soit, à un certain nombre de pays dont, bien sûr, le Maroc.

Il a été rappelé la diaspora, il a été rappelé les liens anciens, ceux qui ont été forgés au fil des souffrances et des larmes, notamment durant la seconde Guerre mondiale. Et puis il y a peut-être, espérons-le, des perspectives plus heureuses auxquelles on ne peut qu'adhérer et un avenir plus fécond. Moi j'y crois résolument et je pense que c'est effectivement une piste à privilégier et dans laquelle on peut massivement s'engager.

Terminer en disant que ça va nous obliger, mais vous le savez mieux que nous puisque vous dirigez, à un certain nombre, j'allais dire de contorsions, le terme est péjoratif, d'ajustements internes. On entre dans une ère où indépendamment de l'ouverture de nouveaux cycles, FEDER, FEADER, FEAMP, crédits européens en général, la compétitivité, c'est malheureux mais c'est ainsi, va être la règle.

Paul-Fé a parlé de programmes liés à l'eau, on pourrait généraliser, ceux qui gagneront, on peut le déplorer mais c'est ainsi, seront ceux qui auront la meilleure ingénierie.

On a beaucoup de retard historiquement. Nos amis sardes sont assez allants sur le sujet, c'est un euphémisme. D'autres pays, nations sans État font des choses intéressantes aussi. Essayons de voir comment l'on peut ici déployer, je n'ai pas de doute et j'ai plutôt confiance, ce degré d'ingénierie parce que je pense que si la bataille est politique et au plan des idées, il y a toujours un moment où elle devient technique et au plan des compétences.

Donc, on peut construire ça ensemble. Je crois qu'il faut qu'on le pose. J'avais eu l'occasion, pour terminer en tant que président de l'ADEC à l'époque et avec le Québec en particulier, je me tourne vers un certain nombre d'agents de notre Collectivité que je salue et qui ont bien connu le sujet, de voir ce qui se passait dans le domaine de l'innovation, notamment de l'aéronautique. On avait eu l'occasion, avec Corse Composites à l'époque, de visiter Bombardier et d'être présents à Montréal et à Québec sur des rendez-vous internationaux, sur ces sujets liés à l'innovation sur lesquels on a aussi des choses à conquérir et à poser, il y a incontestablement de ce point de vue-là, que vous (...) intelligence artificielle et c'est plutôt habile, des choses à considérer.

Donc voilà en quelques mots, vous l'aurez compris, la position de notre groupe qui sera au soutien, mais avec des éléments de proposition et de complément que je tenais en quelques minutes à peine à verser au débat général.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la conseillère exécutive.

Mme Flora MATTEI

Merci Madame la Présidente.

Je tiens à remercier avant tout le service de la direction des affaires européennes, de Madame Folacci, également Madame Salini et surtout Claire Cécile Carlotti qui est la cheville ouvrière de toute cette coopération. Comme je vous le disais, c'est-à-dire qu'il ne faut pas se perdre quand on est dans de l'international, et c'est peut-être aussi pour répondre à Pierre Ghionga, avec son effet catalogue sur toutes les coopérations qui avaient été mises en place et non forcément suivies. Le problème étant justement de ne pas se perdre et de ne pas s'y perdre. D'où l'intérêt de changer de méthode pour justement restructurer, essayer de repartir sur un cadre beaucoup plus restreint, avec l'identification de référents Europe, de référents internationaux au sein de nos agences, de nos offices, pour pouvoir avoir justement plus de synergies, plus de convergence, plus d'efficacité sur la mise en place, la mise en œuvre, l'opérationnalité, mais aussi surtout le suivi et la traduction opérationnelle dans les territoires de toutes ces politiques publiques.

Ensuite, Paul-Jo Caitucoli, président de la commission des affaires européennes et méditerranéennes, nous l'a dit et je suis tout à fait d'accord avec lui pour en parler justement, dans la coopération internationale comme dans la coopération territoriale européenne, il y a d'abord un aspect humain. L'aspect humain, se parler, dialoguer, essayer de comprendre les difficultés des uns, des autres, aller chercher les informations qui nous manquent parce qu'on n'est pas sachants sur tous les domaines de compétences que nous avons.

Je pense que les différents partenariats qui sont ciblés, nous permettront justement de mieux échanger.

Le Québec est francophone, le Maroc est francophone. Le fait aussi d'avoir ce socle-là qui nous permettra d'échanger de façon durable, nous ne

parlons pas encore de corsophonie aussi bien au Québec qu'au Maroc, mais par contre ce socle-là qui nous permettra vraiment d'avoir un dialogue fluide, de pouvoir le mettre en place, le mettre en œuvre et bien sûr de pérenniser ces politiques publiques.

Paul-Jo Caitucoli également qui le disait, l'humain au cœur de la coopération, forcément. Pour pouvoir pérenniser, il faut aussi des forces vives, il faut, comme il a pu le faire, comme il a pu coordonner grâce à la Fiera di u Turismu Campagnolu à Filitosa, avec ce suivi qui depuis des années perdure et au contraire vient agréger encore plus de forces vives, encore plus des personnes qui sont motivées pour pouvoir travailler sur les différentes thématiques transversales.

Ensuite, c'est justement en travaillant en transversalité que j'ai pu aborder l'angle de ce rapport. J'ai parlé donc de l'Office hydraulique, j'ai parlé de l'ADEC, j'ai parlé du service du patrimoine et de la culture, j'ai parlé du service de la jeunesse, j'ai parlé de l'ODARC, je pourrais parler demain donc du coup de l'agence du tourisme pour justement comprendre quelles sont les articulations que l'on doit mettre en place pour un tourisme durable. Nous sommes sur un territoire méditerranéen, nous sommes sur un territoire qui est convoité, avec une pluralité des paysages au fil de nos pièves tout simplement.

Donc, nous avons besoin de pérenniser, nous avons besoin de coordonner mieux et donc de rendre pérennes ces coopérations. Et c'est vraiment toute l'essence des propos de Paul-Jo Caitucoli.

Ensuite, je rejoins complètement les angoisses et les risques qui ont été soulevés par Jean-Jacques Lucchini sur l'aspect des fonds européens, qui fait d'ailleurs suite au discours de la présidente de l'Assemblée de Corse sur la politique de cohésion. La politique de cohésion, il faut être très clair, dans quelques temps, en poste 2027 en tout cas, elle peut être menacée ne serait-ce que par rapport au budget européen lié à la sécurité et lié au réarmement militaire de l'Europe. Donc, il se peut qu'il y ait des coupes budgétaires et que la variable d'ajustement soit la politique de cohésion.

En tant que présidente de la Commission Europe à Régions de France, donc pour les régions de France, nous nous sommes battus pour pouvoir avoir justement des rallonges supplémentaires temporelles, pour pouvoir consommer ici, dans chaque autorité de gestion, et en Corse donc au premier chef, pour pouvoir avoir ces fonds européens pour les différentes programmations passées et pour pouvoir programmer la programmation qui arrive, donc celle de 21 – 27. Bien sûr, comprendre quelles sont les stratégies que nous pourrions mettre en place pour pérenniser les fonds de politique de cohésion post 2027.

La cohésion est menacée mais la coopération ne l'est pas vraiment. C'est pour ça qu'il y a une nuance entre la politique de cohésion avec les fonds FEDER classiques, que nous connaissons, mais aussi il y a une différence avec la coopération. La coopération, c'est faire dialoguer deux régions ensemble. Le dialogue, ça amène la paix. La paix en général, c'est quelque chose que l'Europe et que les différents chefs de gouvernements des états membres européens, apprécient.

Nous avons donc une perspective, en tout cas pour la coopération, pour avoir vraiment une sanctuarisation de ces fonds et donc moins de risques à perdre des crédits sur de la coopération territoriale européenne que sur les fonds de politique de cohésion.

Après, pour rebondir sur les propos de Josepha Giacometti auxquels je souscris pour la plupart d'entre eux, le prisme, il faut le voir justement sur le prisme de l'autonomie. Vous dites qu'il y a un manque de substance aussi sur le projet politique sur ce document cadre, c'est un document cadre, c'est-à-dire que ça programme sur les deux prochaines années. Là, nous sommes aux prémices de la négociation de ce statut d'autonomie. Mais sachez qu'avec le travail qui sera fait forcément par le Conseil exécutif autour de cette négociation, nous pourrons, avec un statut d'autonomie, solliciter la conclusion d'un accord international permettant par exemple l'établissement des relations culturelles avec des états pour lesquels elle maintient des relations culturelles et linguistiques particulières. Ça, c'est la première chose que nous pourrons faire.

Nous pourrons aussi solliciter, par exemple, la conclusion d'un accord international avec des états où résident des citoyens de la Communauté afin de protéger de façon adéquate la protection de son identité sociale et culturelle. C'est ce que nous pourrons faire.

Avec le statut d'autonomie, nous pourrons également solliciter la conclusion d'un accord international autour de réception des migrés de la Communauté afin de leur assurer une assistance spéciale, ce que nous n'avons pas pu mettre en place par le passé, vous avez vu ce qui nous est arrivé avec « Le Viking » aux portes de nos ports.

Également, nous pourrons solliciter la conclusion d'un accord international dans les domaines relevant de la compétence régionale ou dans des matières d'intérêt pour la Communauté. Mais en plus, certaines délégations spécifiques avec des régions qui sont autonomes, par exemple en Angleterre, certaines îles peuvent même négocier et conclure des traités internationaux dans leur champ de compétence en leur nom propre, à travers une procédure de délégation par lettre du ministre compétent du gouvernement du Royaume-Uni.

C'est dans le rapport, c'est vraiment pour montrer justement que nous sommes en chemin, nous sommes en chemin pour cette autonomie. C'est cette Corse-là que nous voulons, c'est cette déconcentration, cette politique de coopération décentralisée que nous cherchons à mettre en place. Je vous donne un exemple très simple : le groupement européen de coopération territoriale Corso-Sarde. Pourquoi nous n'avons pas pu le mettre et le finaliser ? Ce n'est pas à cause de la Collectivité de Corse, ce n'est pas à cause de l'Office des transports. Nous avons œuvré de façon très collaborative avec la région autonome de Sardaigne pour les délibérations aussi bien au niveau de l'Assemblée de Corse que de la région autonome de Sardaigne, jusqu'à arriver finalement à forclure complètement le dossier parce que l'État n'était pas au rendez-vous à temps sur ce dossier-là. Dans la perspective de coopération internationale décentralisée, nous pourrons le faire, dans la perspective d'une autonomie avec ce statut supplémentaire, nous pourrons le faire.

Enfin, pour répondre à Jean-Christophe Angelini, oui et trois fois oui même, sur l'attractivité globale et la vitrine que l'on peut avoir grâce à cette coopération décentralisée. La preuve en est, je me tourne vers mon collègue Alex Vinciguerra, le VIE, volontariat international, qui a été mis en place au Québec, il y a peu de temps, nous a permis de structurer une attractivité, nous a permis de structurer un réseau pour pouvoir promouvoir certaines entreprises corses à l'international. Et ça, quand on travaille justement chez Corse Composite aéronautique que j'ai vu il n'y a pas si longtemps, quand on travaille dans des entreprises qui nous permettent d'exporter des produits de niche, des produits agricoles, des produits de fabrication corse, nous pourrons le faire, nous pouvons le faire. De nos jours, c'est une attractivité supplémentaire qui nous permet d'être plus compétitifs et plus visibles sur des territoires que nous n'avions absolument pas atteints jusque-là.

Après, vous parlez de recentrage des priorités et de pragmatisme, c'est exactement le document cadre que je vous présente. Le fait de ne pas s'éparpiller, de ne pas partir dans tous les sens avec des coopérations internationales de tous horizons qui ne nous permettent pas vraiment d'avoir un socle rigide avec des priorités qui ont été nommées. Là, nous avons identifié des référents par agence, par office, nous travaillons en transversalité parce que les problèmes qui nous touchent de nos jours, ne sont pas des problèmes simples. Et qui dit les problèmes qui sont complexes, dit beaucoup de transversalité et beaucoup de synergie entre les différents agences, offices de la Collectivité de Corse et la Collectivité de Corse, bien sûr en tutelle de ces coopérations.

Ensuite, je terminerai juste par rapport à la coopération, parce que vous parliez d'efficacité, vous parliez de pragmatisme.

La coopération on en a encore parlé ce matin par les questions orales qui nous ont été posées, la coopération corso-sarde a donné 4 axes de développement. Nous avons même fait un recrutement spécifique autour de la coopération corso-sarde. Je remercie tout le travail qui a été fait à ce niveau-là d'ailleurs. Sur le Man and Biosphere, c'est un projet spécifique pour pouvoir préserver un périmètre dédié autour des Bouches de Bonifacio et d'autres périmètres marins à proximité des Bouches de Bonifacio, avec une réserve qui est estampillée Unesco. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de faire des réclamations avec des indemnités spécifiques grâce à cette coopération. Cette coopération, elle fonctionne, elle est active.

Autre sujet, l'éducation, dont d'ailleurs il me semble que le lycée actuellement de Porto-Vecchio est en déplacement en Sardaigne pour des échanges spécifiques entre la Corse et la Sardaigne, autour d'un projet sur les vecteurs de collaboration qu'il peut y avoir à l'école, au collège, au lycée, entre la Corse et la Sardaigne.

Enfin, la culture via des comités spécifiques qui sont mis en place et bien sûr les transports. Les transports, on en a parlé la dernière fois au Giru di l'Autonomia, sans transport il n'y a pas de développement. Donc, il faut bien entendu arriver à structurer un transport viable, pérenne, de bonne qualité et suffisamment régulier pour qu'on puisse générer cet engouement, qu'on puisse avoir cette coopération qui s'opère de façon la plus efficace possible.

Voilà pour le tour. J'espère que je n'ai pas été longue. Je donne la parole, peut-être pour des compléments, si vous voulez spécifiquement prendre la parole, cher conseiller.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente. Juste une précision.

D'abord, saluer moi aussi le rapport global et transverse. Mais puisque l'eau a souvent été au centre de ces débats-là et pour répondre à Paul-Félix, parce qu'il a cité plusieurs choses concernant l'Office d'équipement hydraulique. D'abord savoir qu'à l'Office d'équipement hydraulique, il y a une histoire avec la coopération, c'est vrai, pendant longtemps cet office a été au cœur d'échanges, à la fois de partages et de transferts de connaissances. Peut-être qu'effectivement ces 20 dernières années, ces missions de coopération, elles avaient été diluées ou en tout cas mises un peu de côté.

Aujourd'hui, la conseillère l'a précisé et Jean-Jacques est intervenu là-dessus, nous sommes à nouveau, dans des missions de coopération avec le Maroc,

mais aussi sur des programmes européens puisque nous venons de répondre à un programme Next Med. Mais Paul-Félix nous interrogeait, et il a raison, sur la coopération menée par l'Agence de l'eau. Simplement juste pour préciser ses propos, aujourd'hui, au moment où on vous parle, il y a un ingénieur de l'Office hydraulique qui est en déplacement en Égypte dans le cadre de la coopération, dans un programme Agence de l'eau, et qui a vocation justement à réfléchir et à finaliser sur le portage par l'office et pour le compte de l'agence, d'un programme de coopération.

Donc, même sur ce terrain-là, aujourd'hui nous revenons, sachant bien entendu que le sujet principal pour nous, et Paul-Félix le sait aussi en tant qu'administrateur de l'Office, mais aussi en tant que membre du comité de bassin, le sujet pour nous, c'est d'organiser progressivement le transfert d'une agence de l'eau corse et de travailler notamment, y compris sur ces sujets de financement, à travers le 12^{ème} programme que nous préparons. Il en est un membre actif dans cette préparation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

D'abord saluer à mon tour la présence de nos deux invités, Madame la Consule générale du Maroc, bien sûr et ensuite Madame la Directrice de l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables. Cette présence honore notre institution et nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui.

Merci, Madame la Conseillère exécutive, pour cette présentation.

Ce triptyque, un premier volet aujourd'hui et deux autres à suivre, ça a été dit, nous essayons avec constance et patience de changer le paradigme de l'action internationale et de la coopération, et singulièrement de la coopération euro-méditerranéenne. C'est un enjeu au confluent de problématiques qui sont à l'évidence centrales.

Vous l'avez dit, votre rapport pose également le cadre général, y compris théorique et conceptuel de cette action. Des choses avaient été faites avant, ça a été dit par Pierre Ghionga. De plus en plus, la coopération décentralisée devient un véritable levier d'action et de développement pour l'ensemble des collectivités à vocation à l'être, a fortiori pour un territoire insulaire comme le nôtre, avec son histoire, sa langue, sa culture, son ancrage méditerranéen.

Et enfin dernier niveau, la perspective de l'autonomie nous ouvre également des chemins potentiellement nouveaux.

Simplement dire d'abord en forme de sourire, que le Japon est très éloigné, mais cette culture vernaculaire de l'olivier est un des éléments qui peut nous rapprocher, et ça a à voir avec l'actualité. Je rappelle que des Japonais sont venus nous voir également pour tirer les enseignements du travail du Girtec et ont été impressionnés par ce qui avait été fait. Ça montre bien qu'il y a des problématiques qui sont communes, quelle que soit la distance géographique et culturelle.

Mais pour se rapprocher de notre premier cercle de coopération, vous le savez, je l'ai dit, je crois beaucoup à l'international. Nous avons besoin en permanence de cette respiration et dans ce sens, la connexion avec le Québec qui avait été initiée lors des mandatures précédentes et qui est en train d'être renforcée de façon très opérationnelle, nous présenterons un rapport également de la part de l'ADEC, est une perspective, à mon avis, extrêmement stimulante pour toutes les raisons qui ont été évoquées par Flora Mattei.

Mais je continue de façon intuitive et également de façon argumentée, à penser que le premier périmètre stratégique de notre action extérieure doit être bien sûr la coopération euroméditerranéenne et la capacité de la Corse d'abord à agir de façon de plus en plus intégrée avec l'ensemble des territoires insulaires de Méditerranée, premier niveau.

Deuxièmement, et de façon efficace et stratégique, avec ses voisins immédiats dont tout doit nous rapprocher. Je pense bien sûr à la Sardaigne, je pense également notamment à la Toscane et à la Ligurie. Et on voit bien que, à la façon d'un puzzle, tout ce que nous sommes en train de construire et ce que nous avons initié lors des mandatures précédentes, tout ce que nous portons au Conseil des régions, ce que nous portons à travers l'engagement de la présidente de l'Assemblée de Corse, la conseillère exécutive, des mandatures successives, dans le domaine des transports, dans le domaine du tourisme durable, dans le domaine aujourd'hui de la gestion des ressources et notamment des écosystèmes marins, on en a parlé ce matin, tout cela est en train de se mettre en place et c'est très important.

Puis un dernier niveau et je termine par où j'ai commencé, la Méditerranée ne s'arrête pas à sa rive nord. La Méditerranée a une rive nord et une rive sud, et y compris dans les temps de trouble, de tumulte et quelquefois de guerre actuelle, je pense que de part et d'autre de la Méditerranée, il y a des femmes et des hommes qui veulent la guerre et qui veulent opposer les civilisations, les religions et tout simplement les femmes et les hommes, et puis

de part et d'autre de Méditerranée, au Nord comme au Sud, il y a des femmes et des hommes qui veulent construire la paix et qui veulent faire que cette mer ne soit plus ni le cimetière qu'elle est devenue trop souvent ces dernières années, ni cet espace géographique où sont condamnés à errer les damnés de la terre, ni même, cette Méditerranée, qu'elle ne continue à être un fossé entre des civilisations qui sont quelquefois différentes mais qui puisent au même berceau commun.

Donc pour moi, cette coopération avec le Maroc, au-delà de sa dimension technique très importante, au-delà de l'enjeu de la gestion en eau qui est demain la première ressource stratégique et souvent, y compris les experts internationaux disent que des conflits, y compris des conflits armés, pourront demain se nouer autour de la question de la maîtrise de l'eau. Donc, c'est un aspect essentiel.

Mais au-delà de cela, il y a il y a tout ce que nous avons à nous dire. Et c'est écrit en toutes lettres dans le rapport et vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère exécutive et Jean-Jacques Lucchini l'a fait également, Jean-Christophe Angelini, l'histoire, l'histoire proche, l'histoire lointaine faite quelquefois bien sûr de conflits, mais aussi de solidarité, d'amitié, de combats communs et le fait que 43 000 Marocains vivent aujourd'hui en Corse et que de nombreux Corses sont d'origine marocaine.

Tout cela fait que nous avons un intérêt stratégique, quelles que soient les difficultés, quels que soient les tâtonnements et quelles que soient aussi quelquefois les réticences de part et d'autre, nous devons nous retrouver et nous devons regarder ensemble le présent et l'avenir. Et, tout ce que nous faisons va dans ce sens, y compris, et nous en parlerons tout à l'heure dans le domaine des transports, par exemple, où la Compagnie Air Corsica dont la Collectivité de Corse est actionnaire principal, travaille activement en concertation, y compris avec les autorités marocaines, à faire que nous puissions établir un lien qui soit un lien pérenne et fort entre la Corse et le Maroc, y compris du point de vue de de la desserte par avion. Donc, ça nous donne des champs et des perspectives quasi inépuisables.

Merci enfin aux services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Et nous allons essayer effectivement, au-delà des cadres qui ont été posés, de l'unanimité qu'il faut souligner sur les objectifs, nous allons essayer de donner les moyens opérationnels à la Collectivité de Corse de mettre en œuvre l'ensemble de ces politiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Dunque emu da passà avà à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Qual'hè chì vote à prò ?

U cartularu hè ADUTTATU a l'unanimità.

À ringrazià vi. Emu da passà à u cartularu 135.

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 135 : Rinforzu, allarghera è annualizazione di i ligami aeri à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi

Rapport n° 135 : Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux

M. le Président Gilles SIMEONI

Presidente, un raportu aspittatu assai, travagliatu assai, hè un raportu chì vene da luntanu postu chì sò parechji anni, più di 10 anni, chì a riflessione è a custruzione sò stati iniziati nant'à u cartulare cusì dettu di cumprà i flussi.

Allora, « Rinforzu, allarghera è annualizazione di i ligami aeri à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi », le titre nous invite d'abord à poser le cadre général de la réflexion. Quelques truismes, mais indispensables à mon avis à rappeler qu'une île est dépendante très fortement de ses transports externes. Ça, c'est une donnée qui est une donnée centrale et qui nous différencie de façon structurelle et irréversible des territoires continentaux. Transport externe, c'est aujourd'hui en Corse, transport par bateau et transport par avion.

Deuxième truisme, la Corse et son économie dépendent aujourd'hui largement du tourisme, dans des proportions sans équivalent dans l'ensemble français et y compris en ce qui concerne les grandes régions ou les grands territoires européens.

Troisième évidence, nous avons vocation non pas à subir le tourisme, mais à le penser, à l'accompagner, à le mettre en œuvre et à l'intégrer dans une vision économique globale et j'allais dire, au-delà de la vision économique dans un projet global de société.

Disons-le tout de suite, nous souhaitons construire un tourisme durable, pour reprendre une dénomination qui est désormais entrée dans le langage commun.

Lorsqu'on parle des flux aériens en Corse, de quoi parle-t-on ?

D'abord, en volume, vous le savez, un peu plus de 4 millions de passagers transportés. Ces passagers transportés se déclinent autour de deux volets : d'un côté, les flux transportés dans le cadre d'obligations de service public donnant lieu à des conventions de délégation de service public et de l'autre, les

passagers transportés dans le cadre d'un marché qui se développe sans intervention à ce jour, des institutions et notamment de la Collectivité de Corse.

Disons tout de suite que le premier volet a été, est et reste pour nous un volet essentiel. Nous avons eu à délibérer, y compris récemment, sur les délégations de service public, le bord à bord, les 4 aéroports Nice, Marseille et la desserte vers Paris.

Je ne reviens pas sur les longs débats que nous avons eus, mais simplement pour redire que le combat pour le service public, pour la défense de son périmètre, pour la défense de sa qualité, pour assurer aux Corses et à la Corse la qualité de service public auquel ils ont droit, à un prix qui soit un prix équivalent à celui que paye le citoyen européen habitant un territoire continental, l'attachement, enfin aux emplois directement et indirectement attachés au service public, reste pour le Conseil exécutif, pour l'Assemblée de Corse et me semble-t-il pour nous toutes et nous tous, une priorité absolue.

Ce premier volet ne concerne pas que les résidents corses, on le sait, puisque ce premier volet, qui concerne environ 2 millions de passagers par an, il se trouve que les flux sont répartis de façon équivalente au moment où nous parlons entre d'un côté le service public et de l'autre, le marché sans intervention de la puissance publique à ce jour, eh bien, en ce qui concerne les passagers transportés dans le cadre des obligations de service public et des délégations de service public, chaque avion qui vole à ce titre, transporte à la fois des résidents pour lesquels la Collectivité de Corse paye, vous le savez, une compensation aux fins de garantir un prix du billet qui soit le tarif résident. Mais il y a également dans tout avion qui vole à ce titre, une partie de passagers transportés, qui sont des passagers non-résidents et pour lesquels les compagnies délégataires vont appliquer un principe de liberté des tarifs.

Beaucoup de ces passagers sont des touristes. Donc, la réflexion sur le transport aérien des flux touristiques intègre, au moins en partie, la question de la desserte aérienne sur les lignes entre la Corse, le bord à bord et Paris. Et ce, d'autant mieux que nous sommes dans un système d'OSP fermées qui accorde aux compagnies délégataires, eh bien, une exclusivité sur les destinations desservies dans le cadre des obligations de service public.

Autrement dit, lorsque nous attribuons une délégation de service public à Air Corsica sur Marseille et sur Nice et à Air France et Air Corsica, le groupement sur Paris, cela veut dire que personne ne peut venir voler sur ces destinations, personne d'autre que les délégataires.

Nous avons donc un premier niveau de discussion au-delà de la volonté de sécuriser le prix du tarif résident, nous avons un premier niveau de discussion : quel est le bon prix sur le tarif qui est libre pour permettre à la fois d'équilibrer les comptes des compagnies délégataires, bien sûr, mais également de conserver à la Corse son attractivité et notamment son attractivité touristique. Nous savons, les uns et les autres, que c'est une équation extrêmement complexe puisque la recette générée par le passager non-résident va permettre, dans le cadre d'une équation globale, d'équilibrer le prix qui est payé au titre du tarif résident. Si demain il y a une diminution du prix du billet non-résident, sans augmentation de flux, ça veut dire automatiquement que pour maintenir le tarif résident, il faut augmenter la compensation.

Et puis, difficulté supplémentaire, c'est qu'aujourd'hui des facteurs structurels ont conduit à une augmentation d'un certain nombre de paramètres déterminants dans le coût du transport, notamment la fiscalité écologique ou le prix du carburant, qui rend l'équation encore plus complexe.

Nous avons donc ce premier niveau de problème qui est un problème sur le maintien du service public, le coût et le financement du service public, l'attractivité de la Corse en qualité de territoire touristique desservi depuis Paris à titre principal, mais également Nice et Marseille et enfin un enjeu social, parce que les compagnies délégataires génèrent des emplois, et je le redis au seuil de mon propos sur un premier volet qui n'est pas corrélé juridiquement et qui en est même totalement distinct à celui que nous allons examiner. Mais la desserte aérienne est une équation globale d'un point de vue économique et politique.

Nous avons bien sûr le souci du service public, mais nous avons également la préoccupation des emplois et notamment les emplois des compagnies délégataires. Je le rappelle, Air Corsica, compagnie historique, réussite historique de la Corse, compagnie de la Corse et des Corses, 800 emplois directs, des centaines, sans doute ses milliers d'emplois indirects, des dizaines de millions de retombées sur le territoire de la Corse, de retombées directes et indirectes. Et donc, parmi nos priorités absolues, il y a la défense de ces emplois, je le redis.

De la même façon que chaque fois que nous prenons des décisions, nous avons en tête les emplois, dans une autre compagnie qui est délégataire, qui est un opérateur historique en Corse et qui est Air France. Et notamment, et au premier rang pour nous, même si notre vision sociale est globale, les 270 emplois d'Air France en Corse.

Et ce que nous savons et je termine, c'est que nous avons attribué en novembre pour le bord à bord, en mars si ma mémoire est bonne pour Paris pour

4 ans, et nous avons dit et constaté les uns et les autres, et je crois que ce constat est partagé, que nous devons faire évoluer le modèle.

Cette évolution du modèle, la Collectivité de Corse a à prendre sa place à travers la réflexion, à travers l'action et l'évolution du modèle, elle dépend également de la capacité des compagnies à s'adapter, à s'adapter aux nouveaux enjeux, à s'adapter à un monde aérien qui est de plus en plus concurrentiel, à rentrer dans l'équation qui est une équation quasiment insoluble et à laquelle pourtant il faut impérativement que nous trouvions une solution.

Donc tout cela, nous l'avons en tête et c'est le premier volet.

Et puis il y a le deuxième volet, celui dont je vais vous parler aujourd'hui, c'est le marché de l'aérien qui jusqu'à aujourd'hui s'est organisé sans aucune intervention ni directe, ni indirecte, de la puissance publique. Et ce marché, il concerne à titre principal les flux touristiques.

Comment se structure aujourd'hui ce marché ? Eh bien, vous l'avez dans les documents qui ont été joints en annexe, documents produits par la Chambre de commerce et d'industrie, et je remercie cette institution qui est notre concessionnaire, qui exploite les plateformes aéroportuaires, qui a donc une parfaite connaissance du monde de l'aérien, je remercie cette institution et les femmes et les hommes, soit les élus, soit les personnels qui ont travaillé sur ce dossier. Il y a les documents également de l'ATC.

Le constat que l'on fait, c'est que ces 2 millions de personnes qui viennent en Corse, en dehors de toute intervention à ce jour et qui sont essentiellement des touristes, ces personnes sont transportées par des low cost, elles sont transportées principalement en juillet et en août. Le COVID a introduit une certaine modification des habitudes de consommation touristique et a permis un certain renforcement de l'immédiate avant-saison et de l'immédiate après-saison. Mais la réalité est qu'aujourd'hui, le marché, lorsqu'il s'organise spontanément, eh bien, conduit à une concentration extrêmement forte de la présence touristique pendant les deux mois d'été, à peine atténuée un peu en amont et un peu en avance.

Est-ce que cette situation nous convient, y compris d'un point de vue de la logique du développement économique et touristique ? Non. Pourquoi ? Une économie, et notamment une économie touristique marquée fortement par la saisonnalité, et donc très dépendante des aléas de la saison. Une économie qui, au plan social, est caractérisée trop souvent par une forme de précarité dans les emplois salariés et une absence de valorisation. Une économie qui conduit souvent à une forme qui va en s'aggravant de surtourisme, surtourisme pendant la

période et surtourisme dans certains lieux avec des réactions que l'on retrouve en Corse et que l'on retrouve dans d'autres territoires exposés à ce type de phénomène.

Une dépendance forte, je l'ai dit, aux revenus générés durant la haute saison et donc le constat partagé depuis longtemps qu'il faut faire évoluer le modèle.

Le problème, c'est que nous sommes, pour reprendre une métaphore, dans une situation où c'est l'œuf et la poule. Les hôteliers et les professionnels du tourisme ne peuvent pas structurer une offre à l'année, parce qu'il n'y a pas d'activité ou très peu en dehors de la haute saison, et les professionnels du transport aérien n'ont pas d'intérêt économique faute d'équilibre du modèle à venir à d'autres moments que pendant la saison et notamment pendant les pics de saison.

Et donc, vous avez vu dans les documents qui vous ont été fournis comment se structurent les flux : très bas janvier, février et mars, légère remontée en avril, un peu plus en mai, un peu en juin, beaucoup en juillet, encore plus en août et un phénomène de décroissance.

Le constat, c'est que dans cette situation, le besoin que nous avons, le besoin d'une saison et d'une activité à l'année, le besoin d'une économie touristique basée sur un modèle durable, équilibré, y compris au plan territorial, eh bien, ce besoin n'est pas spontanément couvert par l'organisation actuelle des flux de transport.

Nous avons donc réfléchi, d'autres l'ont fait avant nous, mais sans réussir à concrétiser, nous avons réfléchi à la façon juridiquement compatible avec les règles de l'Union européenne, budgétairement assumable pour la Collectivité de Corse et économiquement vertueuse, nous avons essayé de réfléchir à la façon de sortir de cette situation en forme d'impasse.

Nous avons d'abord regardé ce qui se faisait et ce qui pouvait se faire. Il y a par exemple le travail qui a été mené par la CCI pendant le COVID. Mais ce n'est pas significatif d'un point de vue juridique, puisque pendant la période COVID, toutes les règles juridiques ont été soit suspendues, soit atténuées, soit contournées. Mais il a fallu, et c'est ce qu'il faut retenir, un engagement financier fort, 7,5 millions d'euros de la part de la CCI, soutenu par la Collectivité de Corse, pour que le trafic soit maintenu ou qu'il reprenne en période post COVID à un moment où les compagnies aériennes low cost qui ne réfléchissent que par rapport à leur propre intérêt et à leur propre intérêt capitalistique, reviennent vers la Corse alors qu'il pouvait être temporairement ou structurellement plus important pour elle d'aller ailleurs. Période COVID donc.

Période hors COVID, que fait la chambre de commerce et d'industrie ? Elle lance des appels à manifestation d'intérêt selon le principe de l'opérateur avisé. Pourquoi ne pas rester dans ce schéma-là ? Eh bien, parce que le schéma de l'opérateur économique avisé, il impose une rentabilité au bout de 3 ans, une rentabilité directe de la ligne et que cette rentabilité ne peut pas être atteinte, surtout si on recherche l'annualisation sur une période aussi courte.

Il y a ensuite la logique directe de l'aide d'État qui est surinterprétée, y compris dans la jurisprudence et dans la pratique de la direction générale de l'aviation civile qui a mandat de la Commission européenne en matière aérienne pour appliquer les règles de la Commission européenne. Et donc, nous nous sommes rendu compte que ce système ne nous permettrait pas d'avoir l'agilité et l'attractivité suffisante pour susciter l'intérêt et le positionnement des différentes compagnies.

Nous avons, en concertation, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, avec d'abord nos agences et offices, l'office du tourisme, l'office des transports de la Corse, sanctuarisé le périmètre du service public et ne rien faire qui, directement ou indirectement, juridiquement ou économiquement, puisse porter atteinte à la logique de service public, ATC, identification des besoins touristiques et définition d'une stratégie, notamment d'annualisation des flux en interaction et en résonance avec une évolution de l'offre touristique en Corse.

Donc travail commun, Collectivité de Corse, OTC, ATC et la CCI qui, en qualité de concessionnaire des plateformes aéroportuaires, a une parfaite connaissance, y compris en sa qualité d'opérateur économique avisé de façon générique, de la réalité du monde de l'aérien, non seulement en Corse, mais en France, en Europe et à l'international.

Nous avons identifié un chemin juridique et je le dis tout de suite, qui est un chemin juridique innovant, qui n'est pas l'aide publique d'État, ce qui est considéré par la Commission européenne comme une aide publique d'État, qui est l'identification d'un besoin, le besoin dont je vous ai parlé, le constat qu'aujourd'hui, sans intervention de notre part, eh bien l'offre s'organise dans des modalités qui ne répondent pas aux besoins de la Corse, puisque le constat est fait qu'il y a une offre forte qu'en période de juillet, août et qu'il n'y en a pas en amont, ni en aval. Donc, un besoin d'annualisation.

Et donc, quand un territoire, la Corse, représenté par une institution, la Collectivité de Corse, identifie un besoin et qu'elle veut que ce besoin soit comblé par l'action d'un opérateur privé, on passe par une logique de marché public.

Voilà la raison pour laquelle, au bout de discussions juridiques approfondies, eh bien l'ensemble de nos avocats et de nos conseils nous ont dit : il faut aller vers un schéma de marché public de concession porté par la Collectivité de Corse avec l'appui de son opérateur dans le domaine du tourisme, l'ATC, avec éventuellement l'expertise selon des modalités juridiques à sécuriser de la CCI, bien sûr en prenant soin à ce que l'OTC qui est chargée par la loi de la gestion de la dotation de continuité territoriale et de l'organisation par délégation du service public, eh bien, construire ce modèle de concession.

Donc le modèle de concession, c'est le principe que nous vous proposons aujourd'hui.

Ce principe juridique, comment va-t-il fonctionner ?

Nous allons acheter des flux, et là je commence à répondre au fil de ma présentation aux questions qui ont été posées, notamment par le CESEC, un avis dans lequel le CESEC a pris acte de la proposition, mais qui nous a permis lors d'échanges qui ont été longs et fructueux, je dirais, de balayer l'ensemble des questions qui viennent à l'esprit de tout un chacun et qui me sont venues à l'esprit à moi aussi lorsqu'on m'a présenté le dispositif. On achète des flux. Donc bien sûr, par définition, nous nous adressons à une clientèle qui est extérieure lorsque nous achetons ces flux. Notre achat de flux ne s'adresse pas aux Corses.

Nous avons identifié un besoin par rapport à la structure de l'économie que nous avons et que nous voulons construire, c'est-à-dire un modèle touristique durable, avec une fréquentation annuelle. Nous allons acheter des flux.

D'où ces flux vont-ils venir ? Ils vont venir, en tout cas c'est le travail exploratoire qui a été fait et qui aura à être définitivement conforté si votre Assemblée décide de me donner mandat de mettre en œuvre ce mécanisme, je précise que si la première phase, la présentation du mécanisme est portée à son terme, que l'Assemblée de Corse vote, il y aura une période courte de quelques semaines, dans laquelle nous allons faire valider juridiquement, notamment par la DGAC, cette proposition et faire le choix définitif des destinations que nous proposerons. Je reviendrai devant vous avec un rapport de mise en forme de ce principe.

Mais donc l'idée, quelle est-elle ?

Nous identifions et cela est précisé, des destinations marché français, marché dit domestique et nous identifions des destinations internationales. Pourquoi choisissons-nous ces destinations ? A titre principal, pour trois raisons.

Première raison, c'est parce qu'il n'y a actuellement pas de flux ou que des flux très faibles depuis ces aéroports vers la Corse.

Deuxième raison, parce que les travaux de l'ATC, corroborés par un certain nombre d'autres éléments, ont démontré qu'il y a autour de ces aéroports et de ces destinations extérieures, une clientèle potentielle importante et notamment une clientèle potentielle importante à hauts revenus en avant saison et en après saison.

Et troisième niveau, bien sûr, nous veillons à ce que ce choix ne vienne pas impacter, directement ou indirectement, les équilibres économiques de notre délégation de service public, qui restent la priorité à laquelle j'ai fait référence au seuil de mon propos.

Une fois que nous avons identifié ces destinations, nous sommes dans une logique de marché public. C'est un travail fin qui est fait et c'est pour ça que c'est un travail qui requiert une analyse pointue de l'existant et de ce que nous allons aller chercher.

Quels sont nos objectifs ?

Nous voulons faire venir en Corse, j'ai pris l'exemple dans le rapport annexe de Bordeaux, une destination domestique, vous l'avez dans le rapport qui a été annexé. Voilà ce qu'est la réalité aujourd'hui, Bordeaux est desservie tout au long de l'année depuis les principaux aéroports de Corse. Je précise que cette proposition est faite en veillant à une logique d'équité entre les quatre aéroports et qu'elle s'appuie aussi à l'analyse du trafic existant et à venir à partir des quatre aéroports.

Donc la réalité, je vous la montre, mais vous l'avez dans le dossier : évolution du trafic de la ligne Corse-Bordeaux, 2019, 2022, 2023, il n'y avait pas en 2020, 2021, rien jusqu'en avril, on monte progressivement en mai, en juin, un pic juillet qui augmente en août et une décroissance très forte ensuite.

Notre objectif, quel est-il ? Clientèle intéressante à Bordeaux, moins intéressante qu'à l'étranger, on fixe une progression la première année de 25 %. Notre objectif, il est d'avoir capé à l'été. Bien sûr, pour équilibrer le modèle, il va falloir que l'entreprise qui se positionne augmente ses recettes, pour augmenter ses recettes, il va y avoir un accroissement, certes, y compris pendant les mois d'été, mais un accroissement que nous allons nous caper pour que cet accroissement pendant les mois d'été où le trafic existe déjà, ne soit pas incompatible avec notre refus d'un surtourisme.

L'idée, c'est bien sûr d'être dans un contrat sur 4 ans. Donc, il va y avoir une progression dans l'augmentation des flux et dans le lissage des flux. À $n + 1$, on a un peu plus en mars, avril, en septembre et octobre et à $n + 4$, si le modèle fonctionne comme nous le pensons, nous aurons une annualisation de la desserte qui ensuite deviendra spontanée puisque le besoin aura été créé et identifié et que le niveau économique de rentabilité sera assuré au fil de l'évolution de la ligne.

Comment se passe l'équilibre budgétaire ? Il se passe à travers un prix, nous sommes en matière de marchés publics, la Collectivité de Corse va payer un prix pour la prestation. Donc, appel à concurrence. Nous, nous allons avoir notre modèle en disant aux différentes compagnies, « eh bien voilà, nous, nous voulons x milliers de passagers sur cette ligne, x milliers de passagers en janvier la première année, y milliers en février, etc., etc., faites-nous une proposition ». Et eux vont faire une proposition par rapport au modèle qu'ils vont penser pouvoir mettre en œuvre. Et cette proposition, elle va reposer également sur une partie du prix qui va peser sur nous puisque pendant les mois, en avant-saison et en après-saison, pour intéresser l'usager à prendre l'avion, il faut que le prix soit compétitif et intéressant et attractif. Une fraction du prix va être payée par la Collectivité de Corse. Et le modèle économique global, sa viabilité est assurée à travers l'équilibre global du contrat.

Un mot, introduction de ce qu'on appelle une clause pénale, c'est-à-dire une sanction financière qui n'est pas dissuasive mais qui est une incitation pour l'entreprise à respecter les objectifs qui ont été posés, mise en œuvre du contrat sur les différentes lignes et le modèle s'équilibre.

Quel est le coût pour la Collectivité de Corse ? Là encore, il va y avoir une progressivité. D'abord, ça dépendra du choix définitif des différentes lignes que nous allons faire. En gros, on peut évaluer entre 3 et 5 millions le paiement du prix sur la différente ligne. C'est un mécanisme qui est budgétairement neutre ou quasi neutre pour la Collectivité de Corse. Pourquoi ? Parce que la part du prix que nous allons payer à partir d'une dépense de la Collectivité de Corse, va être compensée par la taxe de transport que nous allons percevoir au titre du passager que nous avons suscité et qui ne serait pas venu en Corse si le marché public n'avait pas été installé.

Donc d'un point de vue budgétaire, bien sûr je ne peux pas vous garantir aujourd'hui que ça sera totalement équilibré puisque par définition, c'est, si nous mettons en œuvre le dispositif que nous verrons, comment il fonctionne. Mais les modélisations convergentes, à un epsilon près, de la CCI et de l'ATC nous permettent d'entrevoir cet équilibre budgétaire pour la Collectivité de Corse.

Une fois que cet équilibre budgétaire est assuré ou quasi assuré, et in fine il n'y a aucun risque de dérive puisque c'est nous qui décidons, y compris par exemple de ne pas attribuer si les offres ne sont pas satisfaisantes. Nous ne payons que ce que nous décidons de payer. Ce qui est très intéressant, ce sont les retombées directes et indirectes de ce que nous pouvons espérer si ce mécanisme marche. Je pense qu'il va marcher. Si le mécanisme marche, ça veut dire d'abord, eh bien par exemple, vous l'avez vu, c'est dans le rapport, une augmentation très forte du trafic international en avant-saison et en après-saison, une augmentation importante, plus de 25 % sur les lignes domestiques, des touristes qui viennent en Corse, qui n'y seraient pas venus et qui vont dépenser en Corse ce que dépense un touriste moyen sur une clientèle qui est une clientèle avec un fort pouvoir d'achat.

Donc, retombées d'abord fiscales directes à travers la taxe de séjour, à titre principal pour les intercos, avec le pourcentage de la Collectivité de Corse, retombées directes sur l'économie du territoire, et on ne parle pas que des hôteliers ou de celles et ceux qui organisent une offre marchande, on parle également bien évidemment de la culture, des agriculteurs, de tous les secteurs qui, directement ou indirectement, ont vocation à être irrigués par ce tourisme durable.

Enfin, ces consommateurs, ces touristes qui consomment en Corse vont augmenter la TVA, la taxe sur la valeur ajoutée. Augmentation de la TVA, on a une perspective de discussion sur l'autonomie, on a identifié parmi nos ressources fiscales potentielles aisées, une augmentation de la part de la TVA perçue par la Collectivité de Corse ça veut dire que nous générons là encore une recette qui est une recette considérable.

Alors je ne veux pas m'avancer à ce stade, y compris sur les hypothèses que nous avons modélisées, on ne va pas faire Perrette et le pot au lait. Mais on fait travailler la machine, travailler la machine, travailler la machine, dans tous les cas, on sort avec des retombées qui sont des retombées considérables, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros et au-delà, et je le ferai préciser, y compris par l'expertise budgétaire et économique qui sera annexée dans la deuxième phase et lors du deuxième rapport.

Qu'est-ce que c'est qui est attendu de ça ? Et c'est en cela qu'on est dans la construction d'un système vertueux et je termine.

D'abord, une utilisation à l'année des infrastructures qui aujourd'hui sont en surcharge l'été et sont en sous-utilisation l'hiver. Ce n'est pas qu'un problème d'infrastructures, c'est un problème social aussi. Et c'est en cela aussi que je veux dire un mot, d'abord sur les compagnies aériennes, et je reviens à ce que je disais tout à l'heure.

D'abord Air Corsica, qui est au cœur de nos préoccupations de toute façon et qui y reste. Air Corsica, le CESEC l'a demandé, pourquoi Air Corsica ne se positionne-t-il pas en dehors de ce dispositif, sur des lignes aériennes par exemple internationales ? Puisque on le sait, quand je parle de réinventer le modèle ensemble, je fais une parenthèse, mais c'est important que tout le monde l'entende, les élus bien sûr, mais également celles et ceux qui écoutent ce débat. Air Corsica est née il y a plus de 30 ans, dans un système global de l'aérien qui a aujourd'hui profondément changé. Les compagnies dites point à point ont disparu, Air Corsica est pratiquement, comment dire, une anomalie au sens juridique et économique dans le paysage global. Alors beaucoup disent : si Air Corsica ne sait faire que le bord à bord, qu'Air Corsica ne fasse que le bord à bord. Air Corsica qui fait le bord à bord, c'est 400 emplois en moins. Et comme je l'ai dit lors d'une réunion qui a été organisée par l'UMIH et les organisations professionnelles et la CCI, une réunion à laquelle nous avons participé tous les trois la semaine dernière, vous risquez d'esse curnuti è bastunati, curnuti à travers la disparition d'Air Corsica et bastunati par une offre aérienne qui ne va pas être dans le sens des intérêts de la Corse, parce que les low cost ne vont pas dans le sens des intérêts de la Corse de façon spontanée. Les low cost, de façon générale, ce n'est pas un procès d'intention, mais c'est la dure loi de la logique capitaliste dans un monde dérégulé, les low cost, ils vont là où il y a de l'argent à prendre, ils en prennent le maximum et là où il n'y a pas d'argent ou peu d'argent, ils ne prennent aucun risque, ils vont ailleurs ou ils ne viennent pas. Et y compris en période estivale ou en avant-saison ou en après-saison, si l'avion n'est pas plein, ils l'annulent.

Donc, ce que j'ai dit avec beaucoup de force, et je le redis ici aujourd'hui, ce que nous proposons là, qui est déconnecté juridiquement de la défense du service public, doit être réintégré dans notre vision politique globale. Si nous voulons d'abord qu'Air Corsica vive et se développe, nous le voulons, il y a d'abord un dialogue à mener en interne. L'entreprise, c'est en cours. Moi je fais confiance dans l'équipe dirigeante, je vous rappelle que le modèle juridique actuel fait que l'actionnaire principal n'a pas la main sur les décisions opérationnelles, c'est le directoire qui a la main sur les décisions opérationnelles, je fais confiance aux dirigeants d'Air Corsica et je fais confiance aux salariés d'Air Corsica et notamment à l'esprit de responsabilité des syndicats. Je rappelle par exemple que le STC a renoncé à un avantage social de plus d'un 1 million d'euros qui avait été contractuellement acquis, en disant : « vu la nouvelle donne issue de l'attribution de la DSP, nous faisons cet effort ». Donc je pense qu'il faut aussi le dire publiquement et le saluer, ça montre dans quel esprit. Donc, il y a une évolution interne à faire.

Puis après, pour Air Corsica, il n'y a pas de secret.

Il ne peut pas y avoir de logique de licenciement, il ne peut pas y avoir de logique de suppression d'emplois, en tout cas admissible pour nous, et comme nous sommes l'actionnaire principal, on n'ira vers ça. Ça doit être dit de façon très claire et je l'ai dit de façon très claire.

Par contre, pour qu'Air Corsica puisse faire évoluer son modèle, indépendamment des gains de productivité, de l'amélioration de son offre commerciale, etc., il faut qu'Air Corsica génère de la recette. Où Air Corsica peut-il générer de la recette ? Il n'y a pas de 36 solutions, il y a 3 chemins. D'abord, il y a les recettes dans le cadre des délégations de service public actuelles. Dans le cadre des délégations de service public actuelles, on retombe sur le débat du début, c'est que si vous augmentez trop vos prix pour un passager transporté, qui est souvent un touriste, vous êtes dissuasifs et vous vous attirez les foudres des professionnels du tourisme, on est dans la guerre de tous contre tous, les professionnels du tourisme d'un côté, les salariés d'Air Corsica. Il faut qu'on dépasse ça et je l'ai dit.

Donc, premier geste qu'a fait Air Corsica, c'est important, on a souvent la réflexion et c'est vrai, il y a ce qu'on appelle le yield management, toutes les compagnies le font partout. Lorsque vous achetez un billet au dernier moment, vous le payez beaucoup plus cher que lorsque vous l'achetez avant. On sait qu'en Corse notamment, pendant la période estivale, il peut arriver qu'on trouve des Paris-Bastia à 800 à 900 €, etc. Et tout le monde nous dit : même s'il y en a qu'un, qu'il soit vendu ou pas, eh bien ça fait une contre publicité terrible et c'est dissuasif. Ça, on l'a intégré.

Air Corsica a accepté de caper ses prix, c'est-à-dire que dès cet été, il y aura un niveau maximum de prix du billet, y compris si vous le prenez en août au dernier moment, que vous ne pourrez pas dépasser et qu'Air Corsica ne dépassera pas. Cette demande, pour l'instant, elle n'a pas été entérinée par Air France et je le regrette. Donc, je vais continuer à essayer de les convaincre et nous allons peser de tout notre poids.

Donc, il y a cet équilibre sur lequel je reviens. Pour qu'il y ait de la recette et que l'entreprise, parlant d'Air Corsica, je ne dis même pas « fasse des profits », je dis « pour que l'entreprise soit dans une santé financière acceptable, soit équilibrée », il faut augmenter les recettes.

Mais à partir du moment où pendant la période estivale, vous ne pouvez pas dépasser un certain niveau de recettes, il faut que vous augmentiez vos flux et donc vos recettes pendant la période creuse. Où sont les gisements de flux et de recettes sur la DSP ? Il n'y en a pas 50, il y a Nice où on voit qu'aujourd'hui, souvent, nous sommes déjà pleins, mais où nous sommes sur une plateforme

aéroportuaire qui a multiplié par 7 et 8 ses passagers en l'espace de 15 ans. Le constat, c'est que nous n'avons jamais pris un seul de ces passagers pour l'amener en Corse. La courbe d'augmentation de Nice, elle est passée de là à là, et la courbe des passagers transportés au titre de Nice, elle n'a pratiquement pas évolué ou très peu, uniquement sur les passagers médicaux. Donc, il y a un gisement.

Le deuxième gisement, c'est celui d'Air France et du partenariat, mais d'un vrai partenariat stratégique entre Air Corsica et Air France, notamment sur Orly. Exemple : on nous demande une offre, on a mis le monitoring pour pouvoir, en cas d'identification d'avions pleins, pouvoir renforcer l'offre. Air Corsica n'a pas la capacité en avions, c'est Air France qui a des gros porteurs. Si Air France ne fait pas le choix de mettre des gros porteurs au moment où il y a une demande qui n'est pas couverte par le service de base, eh bien vous avez des gens qui voudraient venir en Corse, qui ne peuvent pas être transportés.

Donc, ce que j'ai dit à Air France depuis que nous avons attribué la DSP, c'est de dire « vous avez un tuyau de de 100 millimètres, Gilles Giovannangeli n'est pas là, ne l'exploitez pas à 25 ou à 30. Allez chercher, vous êtes une compagnie internationale ». La question que je pose c'est : est-ce que vous considérez, vous Air France, que la Corse est une destination stratégique pour vous ? Si vous avez choisi de vous en aller à bas bruit, il faudra qu'on en tire les conséquences, ça va changer radicalement la donne.

Mais faisons le pari du meilleur, si Air France choisit demain d'aller vers un partenariat stratégique, dynamique et égalitaire avec Air Corsica, ça veut dire que nous avons la connexion avec une grande compagnie internationale et c'est en cela qu'il faut réfléchir à des produits, à des offres commerciales qui vont à la fois augmenter le flux en diminuant le prix du billet. Mais ça, ça se fait en avant et en après saison. Et donc il faut travailler là-dessus.

Je reviens sur l'emploi. L'emploi, notamment d'Air France, aujourd'hui on sait que le coût des escales est très important en Corse dans des proportions extrêmement fortes par rapport au coût moyen des escales équivalentes. Donc si on veut conserver ces emplois, il va falloir avoir une discussion et la discussion, elle passe également, même si Air France reste, par une augmentation des flux parce que s'il y a plus de travail, eh bien le même nombre d'emplois deviendra plus productif. Donc, on équilibrera le modèle.

En sens inverse, si Air France a choisi de s'en aller dans 4 ans, on a à la fois le départ d'Air France d'Orly, les interrogations sur les choix stratégiques de la compagnie, nous aurons le problème des emplois et nous aurons le problème du redéploiement, y compris d'Air Corsica et de comment on fait par rapport à notre délégation de service public, problèmes auxquels je rajoute l'équation de la

dotation de continuité territoriale. Donc, vous voyez que nous sommes dans une situation complexe qui ne souffre pas la démagogie.

Le système en quoi il est vertueux, celui des achats de flux ? Vous allez générer sur une période de 4 ans une augmentation du trafic qui, à titre principal, va se faire pendant des périodes où il n'y a pas de trafic aujourd'hui et vous allez créer une offre, non seulement une offre de transport, mais un flux de touristes qui aura vocation à venir en Corse. C'est en cela qu'il faut qu'on construise en partenariat avec l'ensemble des professionnels. C'est que si ces touristes viennent et qu'ils trouvent porte close et une offre, non seulement touristique, mais également culturelle, d'animation, de vie du territoire sans intérêt, ils ne viendront pas. Il faut à la fois le moyen de transport et l'attractivité touristique.

Et c'est en cela qu'on dit, « réfléchissons à partir des 4 aéroports » et je fais le lien avec ce que disait Paul-Jo ce matin, à un tourisme durable, à la diversification, au tourisme culturel, à l'œnotourisme par exemple en partenariat avec la Toscane pour les régions viticoles et agricoles de Corse. C'est en cela qu'on change véritablement de paradigme.

Mais pour pouvoir le faire, il faut également monter en compétence sur la formation, ce que nous sommes en train de faire, il faut aller vers une cédésation des emplois et sortir des emplois saisonniers sous-payés et les trappes à pauvreté dont on parlait tout à l'heure, montrer, et notamment aux jeunes Corses, que les métiers de l'hôtellerie, du tourisme et la polyactivité sont valorisants et sont rémunérés à l'année. C'est cela qu'il y a en arrière-plan de ce rapport.

Alors bien sûr qu'il y a des interrogations, interrogations juridiques, il faudra les lever dans les semaines à venir, interrogations sur le modèle, comment cela va-t-il se passer ? C'est comme chaque fois qu'on lance un appel d'offres ou un marché public, vous n'êtes pas sûrs qu'une entreprise va répondre et vous n'êtes pas sûrs qu'elle va répondre avec une offre satisfaisante. Et s'il n'y a pas d'entreprise, vous n'attribuez pas, et si l'entreprise fait une offre qui ne vous convient pas, vous n'attribuez pas non plus. Et donc il va falloir voir.

Alors les questions, par exemple le CESEC disait « mais est-ce que ça ne va pas contribuer entre à encombrer les routes, elles le sont en juillet et en août, est-ce que ça ne va pas contribuer à engorger les routes en janvier et en février ? O zitelli, fussi la puru, fussi la puru chè ci sippianu l'ingorghi in Alta Rocca, o in Niolu, o in Castagniccia di ferraghju o di marzu. Saria bon segnu.

Mais, ça ne veut pas dire qu'on est dans une logique débridée où on vend notre âme. Ce dont on parle là, c'est d'un modèle économique qui crée de la richesse entre les territoires, qui la répartit, qui se structure et qui nous fait vivre

tout simplement, mais qui fait vivre quoi ? Et là, on pourrait en parler des heures, 3,4 millions d'euros de revenus générés aujourd'hui en Corse à partir du tourisme, eh bien, il faut lutter contre la concurrence déloyale, bien sûr. Dans ce qui arrive aujourd'hui en Corse, eh bien il y a des flux considérables, des centaines de milliers de nuitées qui sont sous les radars et qui viennent concurrencer de façon déloyale les professionnels, et non seulement les professionnels, parce que je rappelle que tout meublé de tourisme qui n'est pas un meublé d'un professionnel du tourisme n'est pas illégal, c'est-à-dire qu'on peut très bien avoir une activité de revenus complémentaires, y compris dans l'intérieur à partir d'un meublé de tourisme. Donc tout ça, on a commencé à le travailler avec l'ensemble des partenaires.

Je suis heureux, je vous le dis, de voir que l'UMI et l'ensemble des organisations professionnelles qui ont participé à nos travaux et notamment à la réunion de la semaine dernière, ont écrit et vous ont écrit pour dire que, et je le cite, « ils manifestent leur soutien pour ce projet d'achat de flux visant à renforcer, élargir et annualiser la desserte de la Corse en complément des lignes de service public ». C'est une étape importante et nous allons travailler dans ce sens.

Donc moi aujourd'hui, avec le Conseil exécutif, avec celles et ceux qui ont travaillé sur ce dossier, avec nos concessionnaires de la chambre de commerce et d'industrie, avec l'ensemble des acteurs de ce secteur, mais au-delà, avec aussi, je l'espère et je le pense, le soutien et l'adhésion d'Air Corsica et de ses salariés, avec la claire conscience que ce que nous proposons va dans le sens aussi de la défense de ces emplois liés au service public et va dans le sens de l'économie de production que nous voulons.

Je ne viens pas vous vendre des garanties absolues. Il y a une part d'incertitude juridique et économique dans le chemin qui est proposé. Juridique, je pense que c'est sécurisé au maximum. Économique, ce que je viens vous dire, nous ruiner, ça ne peut pas nous ruiner. Au pire, ça ne marche pas, au mieux, ça marche très bien et là c'est le pari de Pascal, c'est le pari gagnant parce que de la situation actuelle, il faut sortir en toute hypothèse, personne n'en est content, personne n'en est satisfait.

Donc voilà le chemin que vous propose aujourd'hui le Conseil exécutif de Corse avec confiance, je vous le dis, et avec détermination.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des finances et de la fiscalité. On va essayer de raccourcir, s'il vous plaît. Merci.

Et un avis du CESEC aussi que tout le monde a eu.

Je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

L'avis de la CDENATE est favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda non-inscrite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et pour la commission des finances ?

M. Louis POZZO di BORGIO

Avis favorable, Madame la Présidente, avec l'absence du groupe « Avanzemu » et la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je précise que les rapports in extenso qu'on vient de citer vous ont été transmis.

Qui souhaite s'exprimer ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas revenir sur le système lui-même, il est bien posé, il est cohérent. Mais j'ai l'impression qu'on met un peu la charrue avant les bœufs.

Je crois que le problème essentiel, c'est celui qui a été évoqué par le président de l'exécutif à la toute fin de son discours, c'est-à-dire qu'en général, le problème-là, le principe, c'est de développer la saison touristique hors saison

estivale. À partir de là, j'ose espérer que ce système ne fonctionne pas en saison estivale parce que là, l'effet pervers serait exponentiel.

Ce type de vision, on en parle depuis des lustres de développer le tourisme hors saison estivale. Ça n'a jamais été fait, il y a une initiative qui est intéressante, qui est jouable, qui financièrement et juridiquement tient la route, etc.

Le problème, c'est qu'en général, ce genre d'initiative, il arrive en fin de parcours. Le début du parcours, c'est : est-ce qu'il a été fait une étude de marché sur l'attractivité de la Corse, sur l'attractivité qu'elle peut représenter pour le touriste susceptible d'y venir ? Si cette attractivité n'est pas suffisante, est-ce qu'il a été étudié les systèmes à mettre en place pour développer cette attractivité ? Est-ce que les socioprofessionnels sont prêts à recevoir des flux importants d'arrivants ? Est-ce que les structures sont prêtes à tous les niveaux ? Je ne pense pas que ce soit le cas.

Donc je pense qu'on a juste évoqué l'ATC, les CCI. Les retombées, tout le monde les connaît, elles sont financières, elles sont économiques, elles sont sociales, elles sont fiscales, nos aéroports vont se développer, etc. Et ça, tout le monde le sait. Mais c'est comme si on disait à des touristes, « vous allez prendre un avion, vous allez en terre inconnue ».

Donc, je pense qu'il faudrait faire une grosse campagne de promotion pour présenter l'attractivité de la Corse, à condition évidemment qu'elle existe et à condition qu'elle soit développée, et à condition que les structures pour les recevoir en hiver soient disponibles en hiver, au printemps, en automne évidemment, etc.

Pour moi, le fond du problème, il est là. Le système que vous avez mis en place qui est parfait, celui-là, il vient bien après. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Toni Poli, vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Sur l'intitulé de ce rapport, il y a un mot qui est important pour moi, c'est le mot « annualisation ». La Corse est une destination prisée par les touristes pour son climat, ses paysages, son patrimoine culturel, ses plages paradisiaques, entre autres.

Cependant, comme de nombreuses destinations, la Corse connaît une saison touristique très concentrée sur la saison estivale. Allonger la saison touristique pourrait offrir de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux.

D'un point de vue économique, cela permettrait d'augmenter les revenus des entreprises locales. Actuellement, de nombreuses entreprises telles que les hôtels, les restaurants et divers commerces dépendent fortement de la saison estivale pour générer la majorité de leurs revenus annuels. En prolongeant la saison, ces entreprises pourraient maintenir une activité plus régulière tout au long de l'année, réduisant ainsi la pression financière et permettant une meilleure planification économique. Cela favoriserait également la création d'emplois permanents, alors qu'actuellement la majorité des emplois dans le secteur du tourisme sont saisonniers ce qui entraîne une précarité pour les travailleurs.

Nous avons souvent évoqué la mise en place d'un CDI saisonnier, mais la perspective d'assurer une activité tout au long de l'année pourrait aussi contribuer à régler la problématique de ces emplois précaires.

Allonger la saison permettrait également de diversifier l'offre touristique. Actuellement, l'offre est principalement axée sur les activités estivales, alors que si la saison était étendue, cela pourrait permettre de donner plus d'opportunités hors saison aux activités liées par exemple au tourisme de bien être, au tourisme culturel, notamment les festivals. Et j'en profite puisque j'ai la parole pour faire une petite promotion : demain, débute le festival Orizzonte di quì è d'altrò à Campile sur le territoire de la Castagniccia-Casinca, festival que nous avons voulu hors saison estivale et toujours en privilégiant les communes de l'intérieur, comme ça a été le cas il y a 2 ans à Piedicroce et l'année dernière à la Porta. Donc, vous y êtes tous invités et j'espère que vous trouverez un moment ce weekend pour vous y rendre.

J'en reviens au rapport. Il présente aussi des avantages sociaux. Une saison touristique prolongée pourrait contribuer à une meilleure répartition des flux de visiteurs, réduisant ainsi la surcharge durant les mois d'été, ce qui peut

aussi améliorer l'accueil et les rencontres avec les habitants, permettant de fait une ouverture culturelle, notamment dans nos territoires ruraux et renforcer le lien social entre les résidents et les visiteurs.

Plutôt que de voir les touristes comme une invasion temporaire, nous pourrions les accueillir comme des partenaires contribuant au développement économique et culturel de la Corse, et cela tout au long de l'année.

J'y vois aussi des avantages environnementaux. En étalant l'afflux touristique sur une période plus longue, les pressions sur l'environnement local pourraient être réduites, ce qui permettrait une meilleure gestion des ressources naturelles et une diminution des impacts négatifs. Cela offrirait également une opportunité idéale pour promouvoir les pratiques du tourisme durable.

L'opportunité peut aussi se matérialiser dans le calibrage de nos infrastructures, je pense notamment aux réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité, de transport qui subiraient moins d'écart entre la population hivernale et la population estivale qui crée de nombreux désagréments.

Par la suite, il sera nécessaire bien sûr de mettre en place une stratégie coordonnée impliquant l'ensemble des acteurs concernés afin de promouvoir une offre touristique diversifiée et durable tout au long de l'année.

Au-delà de l'augmentation des flux, cela nous permettra également de sécuriser le trafic actuel sur certaines lignes. J'en prends pour exemple la ligne Bastia-Lisbonne qui a perdu un certain nombre de sièges cette année par rapport à l'année dernière alors que celle-ci avait des taux de remplissage très satisfaisants. Comme vous le précisez sur le rapport, nous sommes dans un contexte de forte concurrence.

L'augmentation du trafic passager générera des revenus supplémentaires provenant des taxes aéroportuaires qui ont vocation quasiment à autofinancer le dispositif, mais également des retombées économiques liées à la consommation des voyageurs sur notre territoire. Cela nous permettra de rentabiliser les investissements déjà réalisés, mais également ceux qui doivent l'être, car même si des efforts ont été faits, l'ensemble des infrastructures aéroportuaires ont besoin de nouveaux investissements.

Il y a également des aspects cruciaux qu'il ne faut pas négliger, qui sont ceux des recettes fiscales pour notre Collectivité et encore plus si nous arrivons à obtenir l'autonomie.

La croissance du trafic passager induite par le mécanisme d'achat de flux augmentera de manière significative le produit de la fiscalité perçue par notre Collectivité.

Les transactions commerciales liées au tourisme seront plus nombreuses, cela entraînera une augmentation des recettes de la TVA plus des recettes également sur les taxes de séjour. Ces bénéfices fiscaux, s'ils sont bien gérés, permettront de créer un environnement économique plus dynamique.

Je voudrais également saluer la qualité des documents complémentaires qui ont été portés à notre connaissance, que ce soit l'étude sur l'achat de flux ou l'identification des liaisons aériennes prioritaires.

Ce dossier est transversal et permet de développer l'économie de divers domaines. Je discutais dernièrement avec un restaurateur qui me disait « lorsque je sers à des touristes des assiettes de charcuterie, c'est l'éleveur de ma microrégion que je fais travailler ». Pareil pour le maraîchage, c'est l'agriculteur qu'il fait travailler. Il en est de même pour tous les produits du terroir, y compris les boissons, le vin etc.

Il ne faut pas oublier que le tourisme représente 40 % de notre PIB.

Pour conclure, je dirais qu'au vu du dernier budget que vous nous avez présenté, je pense que cette activité supplémentaire générerait de nouvelles recettes qui nous seront très utiles.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Oui, Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, la CdC aspire à mettre en place une politique d'achat de flux pour compléter le programme d'incitation à l'ouverture et au développement de nouvelles lignes aériennes qui est porté par la chambre de commerce et d'industrie de Corse.

Cette initiative émane d'une prise de conscience salutaire. La Corse, en tant que territoire insulaire à forte vocation touristique, doit impérativement

encourager un développement touristique annuel et durable. C'est une vision que notre groupe défend depuis toujours et que je défends dans une autre institution, dans une autre fonction électorale, en qualité de présidente d'office de tourisme, par l'organisation de nombreuses initiatives et actions tout au long de l'année.

Donc nous saluons cette reconnaissance officielle de la nécessité d'une économie touristique pérenne, respectueuse de l'environnement et de notre identité insulaire. Nous sommes rassurés aussi que le temps du tourisme comme mal nécessaire soit enfin révolu.

Toutefois, nous nous devons d'exprimer quand même des réserves sérieuses quant aux moyens proposés par ce rapport qui suggère que le financement du trafic commercial est le seul remède au déficit de fréquentation touristique.

Premièrement, cette méthode repose sur l'hypothèse que le principal obstacle au développement touristique est le déficit de flux en raison de problèmes de desserte. Or, cette vue que je qualifierais de simpliste, ignore la multifactorialité de l'absence d'attractivité de notre île hors saison, notre retard, par exemple, en matière de politique de l'offre et de marketing de destination. Sans une dynamique forte de construction d'une véritable économie de l'offre, les compagnies aériennes ne seront pas naturellement incitées à prolonger ou multiplier leur desserte. Il est impératif que toute stratégie régionale intègre à la fois une offre de service et une gestion proactive de la desserte pour réussir.

Ensuite, le rapport présente des lacunes juridiques et financières importantes. Votre montage financier n'est donc, au mieux, qu'une avance de trésorerie qui ne réduit pas le handicap compétitif de la taxe sur les transports vis-à-vis des destinations concurrentes sur lesquelles les compagnies se sont redéployées au détriment de notre région.

Ce rapport est pour nous l'occasion de vous rappeler ce que nous avançons déjà en 2015, lors de la campagne des élections territoriales, l'idée d'une modulation dynamique de la taxe de transport.

Ce mécanisme présenterait l'avantage d'une baisse uniforme des tarifs maritimes et aériens, DSP comprise, ne générant aucune discrimination, distorsion de concurrence entre les opérations et nous permettrait de redevenir compétitifs face aux autres destinations du pourtour méditerranéen sans être tenus par un appel d'offres qui est plus que fragile juridiquement parlant.

La modulation telle que nous la suggérons est une mesure simple à mettre en place, tout en garantissant bien sûr les 35 millions d'euros qui sont

recueillis par la taxe actuellement et en rendant notre destination compétitive face à d'autres destinations.

À ce stade, votre projet d'achat de flux aériens laisse donc entendre que la Corse ne serait pas naturellement attractive et qu'il est nécessaire de subventionner le trafic commercial, ce qui est préoccupant et au-delà, je dirais même un constat d'échec de votre politique transport.

En outre, aucune analyse préalable n'a été menée pour évaluer comment notre compagnie régionale pourrait contribuer à cette desserte annualisée, renforçant ainsi l'attractivité concurrentielle de l'île. Vaut-il mieux subventionner conventionnellement des compagnies extérieures ou préférer encourager notre compagnie régionale à faire évoluer son modèle économique, comme Monsieur le Président, vous l'avez dit à plusieurs reprises dans votre présentation ? Tout ça pour être bien sûr en mesure d'élargir le déploiement de sa desserte au trafic commercial en agissant sur la périodicité de desserte, le volume de sièges commercialisables et par voie de conséquence, la compétitivité tarifaire du billet.

Ce rapport donne le sentiment d'un rapport d'opportunité, une réponse instantanée à une demande pressante. Puisque vous semblez convaincu par le modèle que vous nous proposez, pourquoi attendre un an pour sa mise en œuvre ? Les acteurs économiques parlent d'urgence, ils en parlent depuis longtemps, Paul Quastana le rappelait tout à l'heure, et vous répondez d'attendre tout en précipitant quand même un rapport que vous nous présentez au vote aujourd'hui.

Mais pouvons-nous plutôt avoir une perspective plus globale et intégrée en combinant une offre de service diversifiée et une gestion efficace de la desserte, tout en menant les études nécessaires pour étayer les décisions que nous prendrons ?

C'est ce que nous vous proposons à travers un amendement que mon collègue Georges Mela va vous présenter. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente, ancu si Jean-Marc Jancovici dice chì u trasportu aereu deve smarisce per salvà l'ambiente, aghju da piglià u latu ambientale per di chè sò d'accunsentu incù l'idea di regulà a pruposta privata per ciò chì tocca a e strade aere trà a Francia cuntinentale, l'Auropa è a Corsica.

Parechje effetti pusitivi sò aspettati di sta messe in ballu è i più impurtanti mi parenu esse a crescita assestata di a frequentazione chì si ferà l'inguernu è più l'estate. U secondu puntu hè chì issa pulitica serà un puntellu maiò di u turisimu à longu andà chè no bramimu tutti cù a prutezzione di l'ambiente è una vera ecunomia.

U terzu puntu, ùn avete micca parlatu, spergu à titulu persunale ch'ella serà pussibile, permetterà à i corsi d'andà più facilmente à u strangeru è custì torna, ci hè menu dannu per l'ambiente perchè ùn si piglia ch'una volta l'avviò. Avà, ci vole à piglià trè volte per andà à una destinazione, ci vole à scambià trè volte d'avviò.

Dunque, a capite, vuteraghju à prò u vostru raportu.

Una piccula dumanda : hè pussibile di mette l'Uffiziu di l'ambiente ind'è u cumitatu di cuurdinazione ?

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la saison actuelle s'annonce compliquée et vous l'avez entendu comme nous, les tarifs des transports en est un sujet essentiel, vous l'avez dit, ça fait une mauvaise image. Les socioprofessionnels sont en grande difficulté. Cela résulte de divers facteurs, mais l'absence de politique touristique claire en est également une des raisons. Il fallait une réaction.

La voilà. La réaction, c'est ce rapport que je salue et qui est attendu par l'ensemble des acteurs économiques du monde touristique, qui vient même de ces acteurs-là. Je crois qu'il fallait un rapport fort. Il l'est, en tout cas, il présente une procédure innovante en dehors des régimes que nous avons l'habitude de mettre en place ici. Il va permettre d'étendre, je le pense et vous l'avez dit, c'est un peu un pari, c'est vrai, mais j'ai pour habitude d'être optimiste et je pense qu'il va permettre d'étaler la saison, ce que nous avons tous à cœur.

Je suis également présidente d'un office du tourisme, présidente de l'Office du tourisme Porticcio-Taravo-Ornano. Nous avons d'ailleurs signé la convention avec l'ATC pour justement essayer de faire venir davantage de touristes en dehors de la saison.

J'ai entendu qu'on peut douter de la capacité à les accueillir, mais ne doutons pas de nos professionnels parce qu'il y a un vrai savoir-faire, il y a un savoir-faire local et ne doutons pas de leur capacité à les accueillir si demain nous avons la possibilité de les faire venir, nos commerçants, nos socioprofessionnels sauront s'adapter, je n'en doute pas, très vite s'il y a ces nouveaux marchés qui arrivent.

Les nouveaux marchés que vous avez proposés dans ce rapport sont bien sûr des nouvelles lignes au national mais aussi à l'international. Ce sont des destinations, j'ai vu l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, des destinations intéressantes pour nous qui, vous l'avez rappelé, sont des secteurs qui veulent venir mais qui n'ont pas la possibilité ou en tout cas c'est trop compliqué. Donc, dès qu'il faut prendre 2 moyens de transport, finalement ils ne viennent pas. Je pense qu'avec cette proposition-là, nous pourrions accueillir ces professionnels.

Et puis la période dans laquelle vous la proposez, aujourd'hui, dans une saison post COVID très compliquée, il faut une relance et cette relance, elle peut passer justement par ce système parce que certains vous diront « ça n'est que 4 ans et finalement peut-être que ça ne va pas marcher ». Oui, mais c'est déjà 4 ans, c'est une période dans laquelle il faut impulser.

Donc la Collectivité de Corse est là au soutien de ce secteur, comme vous l'avez tous rappelé, essentiel pour la Corse.

Et puis, vous avez rappelé aussi un élément essentiel, c'est financièrement, ça n'est finalement que très équilibré. Donc, c'est aussi important bien sûr qu'il n'y ait pas de déséquilibre, ça s'équilibre très facilement.

Donc, je crois que c'est une des solutions qu'il fallait aujourd'hui. Et puis après, réfléchir à d'autres modèles et nous allons faire une proposition d'amendement pour justement essayer de confirmer le nouveau système dans lequel nous voulons nous impliquer, avec des études complémentaires qu'il faudra mener pour capter encore plus ces nouvelles clientèles et ces nouveaux marchés, pour pouvoir permettre aussi aux commerçants de les accueillir et d'offrir aussi des nouvelles activités en dehors de la saison parce qu'il y a encore beaucoup de personnes qui veulent venir pour la plage et puis, qu'est-ce qu'on leur apporte en dehors de la saison ? C'est aussi ça, le tourisme sportif, c'est ce qu'on prône aussi beaucoup, nous à Porticcio et dans le Taravo-Ornano, le tourisme vert, le

développement durable. Tout ça, on a les capacités, il faut que les professionnels puissent les accueillir dans de bonnes conditions. Mais encore une fois, je ne doute pas d'eux.

Comme nous sommes dans le mois, vous l'avez dit, de l'Europe, je dirais, unis dans la diversité, nous serons sur ce rapport dans l'intérêt du développement économique de la Corse. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Plus personne ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne sais pas s'il arrive à temps, mais il arrive dans une conjoncture qui est morose, dans une montée au créneau des socioprofessionnels qui s'inquiètent de la rareté des vols et de la cherté des vols.

Est-ce que c'est la bonne mesure ? Je ne sais pas. C'est une mesure. C'est un rapport de principe. Si ça avait été un programme, j'aurais imposé des amendements avec des règles, des clauses de revoyure, des clauses d'amplitude de vol sur les allers-retours pour être certain que ces passagers aient un temps nécessaire et suffisant en Corse pour que la moyenne des dépenses de chacun d'entre eux soit à la hauteur des engagements financiers consentis par la Collectivité de Corse. Tout ceci, je pense, nous le verrons lors de l'élaboration des programmes et des appels d'offres de concession.

Sur le fond, la mesure, elle est à la fois très petite et ambitieuse, c'est de proposer, Paul vous l'a dit, il n'a pas vu d'analyse macroéconomique de projection sur les flux potentiels par rapport à l'allégement financier du coût du transport. Avec des bonifications en moyenne à 30 € par vol, qu'est-ce que ça suscitera comme attrait ? Vous l'escomptez à plus 225 000 passagers par an, c'est beaucoup, c'est par exemple 10 % du transport d'Air Corsica.

Donc, c'est quelque chose qui est important à notre échelle. Mais est-ce que ça ne va pas déstabiliser des flux qui sont antérieurement établis, entre autres, sur notre opérateur corse ? Je ne le sais pas aujourd'hui. Vos documents ne me permettent pas de l'apprécier. Est-ce qu'il ne va pas y avoir des transferts de destinations touristiques d'un aéroport vers un autre parce que les prix seront bien meilleurs ? Je ne sais pas. Ça fait partie des possibilités. C'est pour ça qu'il faudra qu'il y ait une analyse fine.

Sur l'aspect financier, vous dites que c'est une mesure équilibrée. Non, elle n'est pas équilibrée. Sur la base de ce qui m'est donné, vous annoncez 3,6 millions par an escomptés pour les vols nationaux et 2,5 millions pour les vols internationaux, ce qui fait en gros 6 millions. Pour 225 000 passagers, la rentrée d'argent de la taxe sur les transports, elle sera de 2 millions d'euros, vous l'avez écrit, il en reste 4 à charge de la Corse. Ce n'est pas une mesure gratuite.

Maintenant, 225 000 passagers, si on prend les bases là-aussi qui n'ont jamais été validées et ça aussi, ça fait partie du fantasme, mais en gros on a des données qui diraient que les 3 millions de touristes génèrent un peu plus de 3 milliards de dépenses internes, ce qui fait 1000 € par passager et par an. Sur ces 225 000, on arriverait à un peu plus de 200 millions d'euros. Donc oui, mettre 4 millions pour en prendre 200, ça fait partie des choses qui sont envisageables.

Mais est-ce que ce sont des chiffres réalistes ? Est-ce que c'est la dépense réelle ? Est-ce que ça n'intègre pas le coût du billet d'avion déjà acheté ? Toutes ces choses-là font partie d'une matrice économique qui est en gestation tout comme d'autres données économiques que nous n'avons pas.

Sur le fond en revanche, les destinations nationales, à la limite, une fois qu'on a le bord à bord, qui fait Nice, Marseille et Paris, quand vous croisez les autres aéroports, ça fait partie de quelque chose qui semble cohérent.

Sur la partie internationale par contre, un aéroport en Belgique, un aéroport en Allemagne, un aéroport en Angleterre, un aéroport en Suisse avec des sommes très importantes allouées par rapport aux autres destinations et 2 aéroports en Italie. Sur les 2 aéroports d'Italie, ils sont tous les 2 en Italie quasiment du Nord. Mais par exemple, pourquoi on n'envisage pas Olbia qui est à côté ?

Ensuite, tout à l'heure vous avez parlé de coopération internationale, moi, dans une logique aérienne, je la verrai aussi à l'échelle des continents. Pourquoi on n'envisage pas des flux touristiques par exemple, vous avez cité les 40 000 Marocains qui sont là, avec le Maroc ? La flotte d'Air Maroc, elle est de 45 avions. La flotte d'Air Tunisie, elle est de 20 avions. Peut-être que ça les intéresse, il ne faut pas voir que le mauvais côté de la Méditerranée. Il peut y avoir un côté économique qui est gagnant-gagnant pour tout le monde. Il ne faut pas qu'on se cantonne à savoir faire du bord à bord avec l'Afrique uniquement quand il faut faire des charters de cueilleurs de clémentines.

Donc tout ceci demande, je pense, une continuation dans l'analyse. Il y a la prise en compte aujourd'hui que le marché a lui-même ne suffit plus à donner à la Corse le souffle économique dont le tourisme a aujourd'hui besoin.

La garantie de l'étalement de la saison, elle sera aussi dans la garantie de la conception des contrats.

Donc, nous serons vigilants. Dans l'état actuel de cette proposition de base, au vu des sommes énormes qui ont été déjà données pour la continuité territoriale, une somme nette de 4 millions d'euros pour une continuité économique ne me choque pas.

En revanche moi, ce qui me choque, c'est la mauvaise utilisation de notre flotte nationale corse. On a 12 avions qui font de manière cumulée 25 000 heures, soit 2 000 heures par avion et par an, soit en moyenne 6 heures de vol et 18 heures de parking et en gros, 1 000 cycles atterrissage-décollage. Sachant qu'un avion moyen-courrier est fait pour durer au moins 60 000 cycles, voire 70 000, il faudrait 70 ans pour que l'amortissement cohérent arrive à son terme.

Donc, je pense qu'on a matière à réfléchir, à essayer de créer un modèle économique qui permette de faire voler nos avions vers des destinations où il peut y avoir des touristes à récupérer et pour qu'on ait un juste retour. Ça fait partie des choses qui sont non contractuelles, qui ne font pas partie de la DSP, mais ça fait partie de la réalité. Un avion qui ne fait que 6 heures par jour, quand il est payé plein pot, eh bien il nous coûte le double ou le triple en amortissement de ce qu'ont les autres compagnies.

Tout ceci est à poser, à planifier et je pense que des destinations très proches à partir d'aéroports où on a beaucoup, je dirais, de frais de parking, comme Figari et Calvi, on peut aller sur des destinations européennes assez proches en essayant d'avoir un modèle économique qui fasse boucler la boucle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Georges Mela.

M. Georges MELA

Oui, avec le clin d'œil de notre ami Paul-Félix Benedetti parlant de Figari, il m'est difficile de ne pas réagir à cet appel.

Je comptais le faire parce que je trouve que ce rapport, il est difficile bien entendu lorsque l'on veut accroître la destination corse par tous moyens, qu'elle ait des retombées économiques, je vois que c'est un petit peu ce que les uns les autres ont exprimé aujourd'hui. Ça me paraît tellement naturel et je ne voudrais pas que l'on découvre aujourd'hui dans cet hémicycle que le tourisme est bienfaiteur pour la Corse.

En tout cas, c'est ce que j'ai cru comprendre chez les uns les autres, à tel point qu'à un certain moment, je me suis pincé puisqu'il a été souvent qualifié de cancer, ce sont des termes qui ont été utilisés ici, cancer, le tourisme est un cancer, aujourd'hui visiblement, il y a une autre perception des choses. C'est tant mieux.

Mais pour en revenir au rapport, je crois que celui-ci ne permettra pas de réduire l'impact qui existe au niveau de la taxe des transports. Ça a été rappelé par Christelle. C'est un sujet qui revient ici souvent dans cet hémicycle, j'en avais fait état lors de l'examen budgétaire, on m'avait dit que ça n'était pas possible et j'ai cru à un moment qu'on avait possibilité de solliciter l'État comme on le fait de multiples fois, sans attendre pour autant l'autonomie qui peut-être semble se décider, mais il y avait moyen de réclamer quelque part cette possibilité qui serait beaucoup plus vertueuse parce qu'elle permettrait un lissage au niveau de la saison touristique, un lissage sur l'année, les termes ont été utilisés tout à l'heure dans son exposé par la présidente de l'Office des transports, Flora Mattei.

Mais pour revenir véritablement au fait, que faisons-nous ici ou qu'avons-nous fait jusqu'à présent pour atteindre cet objectif sur le lissage de la saison touristique ? Pas grand-chose. D'abord, si j'osais, je dirais que ce qu'il nous manque surtout et pour cause, parce qu'il faudrait abandonner certaines fois l'origine de nos chapelles, il faudrait avoir une véritable politique touristique et c'est peut-être à ce moment-là que les choses découleraient et découleraient normalement.

Or, aujourd'hui on agit comme souvent les uns et les autres. Alors bien sûr, on va voter le rapport. Bien sûr, on va le voter comme on a voté le rapport sur les OSP avec les familles qui étaient présentes dans cet hémicycle et on se disait qu'on allait sacrifier la vie des uns et des autres. Mais raisonnablement, chacun s'accorde à dire que notre politique touristique aujourd'hui est une politique de cueillette. Il n'y a pas de véritables orientations, il n'y a pas de véritables études qui ont été formalisées, Christelle le disait tout à l'heure, il n'y a qu'à voir le faible budget qui y est consacré, il n'y a qu'à voir l'ensemble des débats aujourd'hui où l'ensemble des rapports qui arrivent dans cet hémicycle sur le tourisme. Rares sont les fois où on en discute, rares sont les fois où l'on discute.

Alors moi, je pense raisonnablement qu'il est grand temps peut-être de prendre en compte l'ensemble de ces phénomènes, ne pas agir sous la pression, comme on peut le faire, lorsqu'on a certaines fois une réunion de socioprofessionnels qui s'activent surtout les veilles de saison lorsque l'on sait que la saison eh bien, elle n'est peut-être pas celle que l'on attend, tout au moins au niveau économique.

Il faut se poser, c'est pareil sur d'autres sujets, et à un moment donné, il faut sérier les priorités. Celle-ci en est une. On disait tout à l'heure qu'elle représente 40 % du PIB ; moi si j'osais, je dirais qu'elle représente même 80 %. Qu'y a-t-il d'autre que cette économie aujourd'hui avec les liens intergénérationnels et autres qui existent ? Il n'y en a pas d'autres. Il y a une économie essentiellement tertiaire, on le dit souvent, il n'y a pas d'économie de production si ce n'est qu'elles sont plus que rares.

Alors je finirai sur un point. Pour ceux qui pensent éventuellement que l'initiative que nous faisons ou que nous allons prendre conjointement aujourd'hui risque de provoquer des déficits ou des problèmes budgétaires, je vais vous rappeler quelque chose. Nous avons, nous, dans le Sud, pris une initiative en 2008 en créant un pôle de compétences et avec une ligne qui était avec Ryanair, une ligne qui était sur Charleroi. La commune de Porto-Vecchio que j'administrerais à l'époque, y a mis 250 000 € sur 2 années. Les répercussions, puisque des études ont été faites, ont été sur les 2 années de 21 millions d'euros.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean Christophe Angelini.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers vous tous, je m'inscrirai bien sûr dans le sillage de Tony et interviendrai de façon complémentaire à son propos.

Déjà, noter qu'il y a effectivement, je le dis sans polémique, un changement. Je le dis du point de vue qui est le nôtre, je ne prétends pas imposer quelques vérités que ce soit, mais je pense qu'il y a effectivement une inflexion dans le discours. S'il est sincère, et je veux le croire, je m'en félicite et on s'en félicite.

On a connu il n'y a pas si longtemps, des moments, lorsqu'on évoquait ce débat-là, on avait d'un côté les gens dont nous étions peut-être, qui voulaient ouvrir la Corse aux 4 vents, pourquoi pas la brader, l'exposer à la surfréquentation, aux dérives, Sodome et Gomorrhe, face à ceux qui voulaient, eux, et tout au contraire, la préserver des vents mauvais. Si le monde fonctionnait comme ça, on le saurait depuis fort longtemps. Fort heureusement ce n'est pas le cas et le monde, je ne vais pas vous faire l'injure de le rappeler, il est fait de compromis et d'équilibre. Votre rapport, il me paraît tendre vers un point d'équilibre.

Néanmoins, si j'étais très optimiste et un brin taquin, je dirais que c'est la cerise sur un gâteau qui n'existe pas. Pourquoi ? Il intervient dans un moment qui est doublement préoccupant.

Premièrement, au plan de l'économie touristique. Madame la Présidente, vous tous, vous savez qu'indépendamment des choix que nous faisons et en conséquence aussi, nous traversons un moment compliqué, très compliqué. On ne l'a pas dit, il y a effectivement la question de l'offre, de sa montée en compétence, en gamme, de sa compétitivité, la question au sens de la multifactorialité qu'abordait Christelle, que je partage, des transports. Ça revient de manière lancinante, récurrente, en termes de prix, d'attractivité, d'ouverture à l'international. Il y a la question qu'on n'a pas abordée du réceptif et notamment, du paracommercialisme dans une île où d'ici quelques semaines et aujourd'hui même, sont déjà commercialisés des milliers, demain, des dizaines de milliers de lits en dehors du secteur marchand, (campings, hôtelleries, résidences), avec un toile de fond, la commercialisation d'un certain nombre de résidences secondaires, ce qui vient tout à la fois percuter le secteur marchand dans sa volonté d'innover, de créer de l'emploi durable, etc. d'une part, et d'autre part, ça vient également dégrader l'offre puisque nous nous soumettons à des acteurs, entre guillemets, dont le professionnalisme et la compétence ne sont et pour cause, pas établis.

Ça participe, j'en ai cité 3, il y en a bien d'autres, d'un climat général qui n'est pas des plus propices.

Deuxième crise, celle des transports. Je voudrais, un court instant, je ne suis pas prophète, mais qu'on prenne un peu de recul, Madame la Présidente le sait et vous le savez tous, il y a beaucoup d'élus aguerris dans cette enceinte, qu'on prenne un peu de recul par rapport à ce que devient depuis une dizaine d'années notre offre de transport.

Le maritime, il est fragile. Il est fragilisé par les recours, il est fragilisé par les jurisprudences qui ont été créées, il est fragilisé par une certaine vision européenne selon laquelle ce que nous faisons, en termes de DSP notamment, porte un coup fatal, je n'en crois pas un mot mais pourquoi pas, au principe de libre concurrence, etc., fragilisé ou en tous les cas revisité par l'émergence de colosses, je pense à CMACGM, je pense au rachat de la Méridionale, toutes choses qui sont très près de nous dans le temps, quelques mois, quelques années, mais dont nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences. Quid d'ailleurs de nos compagnies qui, bien qu'étant privées, peuvent aussi demain être soumises à un certain nombre de difficultés ?

L'aérien, vous le savez également, il est lui-même en proie à des difficultés. Je ne vais pas les égrainer ici, d'autant que le temps m'est compté, mais en quelques minutes à peine, développer et conclure.

Donc, je le dis avec beaucoup de solennité, je pense que notre offre de transport, à défaut d'être totalement ou complètement menacée, elle est fragilisée dans ses fondements historiques.

On le voit bien, tous les ans, une rallonge de DCT, tous les ans, une demande d'indexation sur le coût du carburant, tous les ans, une demande de remise en cause, etc., avec un vote récent et unanime, je crois, par notre Assemblée, etc., etc. Vous le savez, puisque vous gérez, ce ne sont pas des positions confortables. Quand on vote des documents et des conventions qui ont un pas de temps pluriannuel et qu'on s'inscrit en retour dans des négociations de mois en mois, voire parfois de semaine en semaine, et qu'on vote, on l'avait dit, dans l'aérien, on l'avait dit ensemble, des programmations qui en l'état ne sont pas financées d'une année sur l'autre pour des raisons historiques, je n'y reviens pas, on est dans une zone d'inconfort qui est générale.

Alors moi, j'ai avec vous je crois, en tous les cas j'espère, beaucoup, beaucoup de craintes.

Pour aller très vite, j'ai beaucoup de réserves sur ce que vous avez initié concernant la vente de billets par les offices de tourisme. S'il avait fallu que notre Assemblée en délibère avant que vous en parliez publiquement, on n'aurait pas voté. On n'aurait pas voté, je ne vais pas dire pourquoi, c'est de la spéculation intellectuelle et le temps m'est compté, mais j'espère qu'on aura l'occasion d'en reparler.

En revanche, sur ce que vous proposez, on peut être d'accord, mais on met comme ça, à défaut de conditions, des éléments de réflexion en débat.

Premièrement, sur l'achat de flux, en son principe, oui. J'ai noté que le président du Conseil exécutif nous invitait à un débat ultérieur, après qu'on ait vérifié juridiquement un certain nombre de choses. Attention, je vous y rends attentif, mais à mon avis ce n'est pas nécessaire, je pense que vous l'êtes et o combien, au risque que l'on pourrait pointer de vote d'une DSP parallèle ou d'une convention qui ne dirait pas son nom, mais qui créerait des droits qui nous seraient, entre guillemets, reprochés. Je suis persuadé que vous y avez travaillé, on en reparle.

De la même manière, je vous rends attentif au fait, dans le maritime, et l'époque a été un peu révolue, mais Vannina Borromei nous en parlait, pas plus

tard que cet après-midi, lorsqu'elle a initié, présidente dans ses qualités passées, un appel d'offres sur le Propriano-Porto Torres, on a eu 2 appels d'offres infructueux, notamment par défaut de réponse.

Donc, je pense qu'il faut accompagner ce mouvement dans le strict respect des marchés et du droit d'un certain nombre de démarches.

Nous, on est contents aujourd'hui que l'on n'oppose plus les compagnies de service public et les opérateurs low cost. Nous avons toujours dit que l'enjeu n'était pas d'annihiler les uns ou les autres, mais pour éviter le reproche d'écrémage, entre guillemets, du trafic par les compagnies low cost en période estivale, d'annualiser leur activité, le propos de Tony, que je rejoins bien sûr, et d'autres totalement.

Donc sur le principe, on peut y aller, mais on vous demande, je crois que d'autres groupes l'ont fait y compris de façon écrite et au travers du dépôt d'amendements, une réflexion ouverte et rapide sur 3 sujets.

Premier sujet, la taxe transport. Oui, on n'est pas contre, mais moi je vous le dis, au risque de provoquer, quand le président de l'ADEC et d'autres disent « on a une fiscalité de réserve d'Indiens » et j'ai fini dans une minute, Madame la Présidente, je ne vais pas dire que j'y ajoute la taxe transport, ce serait excessif, mais je pense qu'inclure dans la composition du prix d'un billet, un montant qui n'évolue pas, même si en son principe il est souhaitable, légitime, il n'y a pas de problème, c'est poser un problème alors même que des solutions existent, on en discute.

2° - Les OSP compensées. Moi, je n'ai pas de religion, mais je pense qu'il faut vraiment qu'on ouvre le débat. On avait soutenu l'amendement qui avait consisté à demander la création d'une étude, l'ouverture d'une réflexion. Je profite aujourd'hui de l'occasion qui nous est donnée pour le redire.

3° - le yield management. Vous l'avez dit Président, je crois dans la presse, ça fait des dégâts considérables par certains côtés. Il faut qu'on puisse en discuter et je crois que Figari, Georges l'a un peu dit, non seulement ne déroge pas à cette règle mais me semble y être exposé, peut-être de manière partielle de mon point de vue, un peu plus que de raison.

Finir en disant que si nous tentons ensemble d'aligner toutes ces planètes, on est au début d'un parcours, et moi je voudrais, pour finir, en complément de ce qui a été dit, à titre de réflexion et de contribution ouverte, nous inviter collectivement à d'autres réflexions, parce que se posera

immanquablement la question de la mise en produit d'un certain nombre de choses.

Cette Assemblée, je l'ai vécu à plusieurs reprises, elle a souvent débattu d'un certain nombre de questions. On peut être contre, moi je n'ai pas de problème avec ça, tout à fait contre, mais je pense qu'on ne peut pas ne pas en parler.

Premièrement, un plan nautisme. Il y a des années, on avait prévu des milliers d'anneaux supplémentaires pour la Corse. Était-ce trop ? Je ne sais pas. Était-ce trop ou peu ? En tous les cas, on ne peut pas ne pas en reparler. Moi, je vais voter, avec le conseil, en juillet, un règlement pour les garanties d'usage, qui nous permette de financer notre opération en allant prendre « dans les poches » des plaisanciers ou des opérateurs du secteur, les deniers nécessaires. Je vous prie de croire qu'il y a un appel d'air qui est considérable.

Alors après, on peut dire, d'un point de vue éthique, d'un point de vue écologique, moi je suis ouvert à tous les débats, mais pour être ouvert, il faut encore qu'il y ait un débat...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir conclure, vraiment !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Deuxièmement, et j'en ai fini, je conclus, présidente. Je finis.

Pareil, je crois qu'on tourne autour, mais sans le qualifier : si on veut désaisonnaliser, il faut qu'on aille au bout de la logique.

Moi, j'appelle de mes vœux un débat sur un plan golfique. Pour/contre ou des propos plus nuancés. Il y a des tas de pays au monde qui disent, on fait des partenariats public/privé. D'autres diront, « oui, mais il n'y a pas assez d'eau pour les agriculteurs, donc on ne peut pas se le permettre », ok. D'autres diront « non, c'est le sport individuel le plus pratiqué au monde », et c'est un élément évident partout, on n'a rien inventé, de désaisonnalisation de l'activité touristique et de l'économie, on en discute.

Donc vous l'avez compris, il y aurait encore beaucoup à dire, mais à ce stade, je m'arrête, même si le Président a été très long, Madame la Présidente. Très long !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président, il y a no limite, c'est dans le règlement. Il peut dire ce qu'il veut, il est président, c'est comme ça. Mais vous, par contre, vous avez doublé votre temps de parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Très bien. Dont acte.

Donc je touche ma limite, largement, et je vous dis, qu'avec ces réserves et un certain nombre de débats ou de sous-amendements, nous voterons à ce stade le rapport qui nous est proposé.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Josepha Giacometti, 4 minutes !
Et on a doublé ! Feu !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je note que ça a démarré depuis 6 secondes, elles doivent m'être décomptées !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez-y ! Feu !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

En quelques mots.

Je crois que dans ce rapport, nous sommes à mi-chemin entre la politique des transports et la politique touristique par essence.

Cette mesure qui nous est présentée, et ça a été dit par d'autres avant moi, de l'achat de flux, elle peut paraître, sur ses objectifs, puisqu'elle pointe des objectifs qui sont eux structurels : une logique propre dans le choix des destinations, le hors saison, la volonté de dégager des ressources propres, la volonté de développer une stratégie propre. Elle peut être, même si elle présente beaucoup d'incertitudes et d'imprécisions, que vous avez d'ailleurs, pointées sur les coûts, sur le cadre juridique, sur le choix des destinations, pour l'heure, parce

qu'on n'a pas encore d'évaluation sur ce que seront les choix de destination de manière définitive, donc cette mesure, elle vient, et je ne vais pas beaucoup diverger sur ce point des interventions précédentes, en tout cas des dernières, elle vient se superposer, cette mesure commerciale, un peu sur rien. C'est-à-dire qu'on a une mesure qui peut paraître en soi intéressante, qui peut l'être dans les objectifs qu'elle dit poursuivre, mais où on ne la voit pas s'inscrire dans un environnement général, dans un environnement général où on a besoin d'une véritable approche de fond, sur la question des transports d'abord qui ne peut être seulement touristique. Et je pense que ça, c'est admis par tous. L'approche des transports, de la logique du secteur stratégique que sont les transports, elle doit être posée à l'aune des infrastructures, à l'aune du modèle de gestion. Vous savez ce que je pense de la DSP maritime et de l'abandon de la compagnie maritime.

Sur la question de l'aérien, nous avons eu à en débattre lorsque s'est posée la question d'Air Corsica, il y a quelques semaines, et sur la nécessité de redéfinir un modèle. Je crois que là-aussi, ça s'est affiché à l'aune de ce rapport : quels sont les choix à un moment donné qui vont s'imposer à la compagnie Air Corsica, au-delà du cadre du bord à bord, dans le développement d'une véritable offre commerciale, sur l'anticipation du changement de fonds qui nous dépasse sur l'aérien et sur le maritime, d'autres manières de circuler à partir de l'île et à l'extérieur de l'île ?

Monsieur le Président, vous disiez que les low cost ne regardent pas les intérêts de la Corse, je vous répondrai que ce n'est pas à eux de les regarder, c'est à nous de regarder les intérêts de la Corse et à un moment donné d'essayer d'inscrire un écosystème global vertueux là où on a les leviers pour le faire et les stratégies pour le faire. Ça, c'est pour la question des transports.

Ensuite, elle est aussi sur une approche du tourisme, le tourisme étant, et c'est admis par tous, un secteur important de l'économie corse, mais qui n'est pas toute l'économie corse, et qui lui-aussi doit s'inscrire dans un écosystème, dans un écosystème global, avec là-aussi des orientations qui sont intéressantes lorsqu'elles sont affichées, dans l'affichage de la désaisonnalisation, qui posent aussi, parce qu'on ne peut pas décréter parce qu'on va chercher des flux en affrétant des avions qu'on va désaisonnaliser et on ne peut pas décréter par ce choix-là également, parce qu'on n'agit pas sur les mêmes segments ou de manière partielle. Et puis deuxièmement, on ne peut pas corrélérer directement, même si ça peut influencer de manière indirecte, sur par exemple la question des sites surfréquentés. On ne peut pas essayer de tout y mettre.

Dans le rapport, on a essayé de tout faire entrer.

Tout ne peut pas rentrer par-là, ce n'est pas possible. Et d'ailleurs vous l'avez rappelé vous-même en le réinscrivant dans une économie globale. Certains points d'ailleurs ont été mis en exergue.

Moi, je crois que ce qui nous manque, c'est un écosystème global pour pouvoir évaluer cette mesure elle-même, parce que c'est compliqué d'évaluer la mesure... Alors vous avez l'ovu è a ghjallina, vous avez dit l'œuf et la poule, m'à bon, oghje ci vole l'ovu, a ghjallina, u pullinaghju... Donc, à un moment donné c'est un peu structurer l'ensemble de ce qui fait l'infrastructure et notre vision et des transports et du tourisme, et les propositions qui en découlent.

Donc à un moment donné, je crois qu'il nous faut, et ce sera la question, parce que sinon on est encore dans des propositions et des mesures cosmétiques. On est dans des mesures cosmétiques et commerciales qui affichent de grands objectifs structurels.

Alors sur les objectifs, on peut partager, sinon on va encore, je le dis parce que l'année dernière ça a été pareil à l'aune de la saison, on a déclaré « on arrête de faire de la promo sur la Corse », alors qu'à un moment donné, et ça a fait parler à tort et à travers... Moi, j'ai mon propre avis sur la question, mais vous savez très bien, parce que vous connaissez le secteur, qu'à un moment donné, le segment de communication de l'ATC per ciò ch'ellu ghjoche aujourd'hui dans l'ensemble de l'action de communication pour une destination, on sait très bien que ça n'allait pas changer les choses. Cela a créé une polémique, mais ça n'allait pas changer les choses, ni en positif, ni en négatif d'ailleurs.

Donc, si là on arrive également avec une mesure, moi je vous le dis, je ne suis pas, malgré la vivacité de mon propos, fondamentalement opposée à la mesure, mais je ne la vois pas s'inscrire dans un écosystème global et je ne sais pas si elle ne va pas venir fragiliser le reste, et notamment notre propre politique à partir de notre propre compagnie, donc à un moment donné la compagnie Air Corsica.

Donc je crois que, et je vais conclure, Madame la Présidente, donc je crois qu'aujourd'hui, ce qu'il nous faut, et ce que je vous demanderai, Monsieur le Président, c'est que nous ayons un vrai débat sur la question des transports : quelle vision des transports pour la Corse ? Un vrai débat, large, posé avec un ensemble de statistiques et de propositions.

Et de la même façon, de la même façon, si on veut décliner les objectifs en propositions et en actions, et qu'à un moment donné on fasse un écosystème global, quelle vision touristique nous avons ?

Au-delà de la vision, parce que ce sont des débats qui sont presque dépassés aujourd'hui, parce que le tourisme durable, tout ça, derrière les déclarations, on peut tous y adhérer. C'est : comment ? Quelle est notre vision ? Quelles sont les stratégies ? Comment on les pose ? Et comment ce genre d'actions s'inscrit dans les écosystèmes ?

Et enfin, et je conclus, puisque vous avez fait référence à la fiscalité et vous avez raison, c'est important, de la même façon, alors que s'engagent grands enjeux pour la Corse, qu'il faut sortir de la logique de l'aumône, notamment de la DCT, qu'il nous faut sortir de la logique de l'aumône pour la structure même de cette collectivité, il faut que nous propositions un vrai débat sur la question fiscale, sur la question de la mobilisation de nos ressources, sur la question d'une vraie stratégie qui s'adosse, parce que la question fiscale, elle vient, c'est la question de l'assiette, c'est la question des taux et c'est la question aussi, où on va prélever, pourquoi et à qui. Tout cela, à chaque fois, on a tendance à l'aborder et à dépasser en partant de rapports qui ne semblent pas avoir de lien, parce que malheureusement, il nous manque aujourd'hui cette approche et ce débat global.

Alors, pour une question qui est fondamentale pour la Corse qui est celle des transports, pour une question qui est celle du tourisme, de la fiscalité et de la question fiscale...ci vole un dibattitu di fondu è ghjè quessa chì vi dumandu oghje, perchè chì ci vole, s'è no vulemu sviluppà issu paese una strategia à prò di u so sviluppu è di u so campà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Beaucoup de choses ont été dites et il y aurait beaucoup de choses à dire. Simplement quelques éléments de réflexion.

On se rend rapidement compte que ce rapport passionne, nous a menés sur des pistes de réflexion bien plus large que la présentation du rapport qui a été très complète. Nous avons débordé sur le maritime, nous avons même entrevu quelques 18 trous et autres outils de développement. Et je reviendrai pour ma part sur le cœur du rapport, à savoir cet achat de flux.

Alors, bien entendu, il y a des points de convergence, nombreux visiblement, même si chacun des groupes a pu, dans le respect de ses convictions et parfois sur certaines postures politiques, s'exprimer, j'ai envie de dire que ce rapport, c'est la théorie du « oui, mais... ».

Oui, nous avons besoin d'achat de flux, mais...

Oui, nous défendons notre compagnie aérienne, mais...

Oui, nous avons besoin du tourisme, mais...

Une fois que l'on a dit tous ces « oui, mais... », j'ai envie de développer quelques éléments et quelques arguments.

Nous sommes tous d'accord sur un principe fort : la Corse est une île touristique, nous avons besoin du tourisme. Pour autant, je ne me souviens pas que quelqu'un ait utilisé le mot « cancer », mais ma mémoire me joue sans doute des tours, je ne remets pas en cause vos paroles, Cher Georges, simplement, nous n'avons plus besoin d'un tourisme concentré sur 2 mois. C'est ce que vient sacraliser ce rapport.

Nous avons besoin d'un allongement des périodes touristiques et c'est le cœur même du rapport : proposer, via l'achat de flux, l'allongement nécessaire et indispensable des périodes touristiques.

À travers ce rapport aussi, il y a de la pertinence. Pourquoi la pertinence ? Parce qu'il y a beaucoup de transversalité. Alors, d'un côté, on ne voit pas le travail de l'Agence du tourisme de la Corse, moi je voudrais le saluer, parce qu'il y a une vraie politique touristique, une politique qui correspond à une vision. Autant je peux respecter votre vision, ce n'est pas la nôtre, donc elle ne transpire pas dans la politique de l'Agence du tourisme de la Corse. Mais la vision que nous défendons, nous l'appliquons.

Donc là-aussi, ce lien entre tourisme, transports, bien entendu, et j'en profite pour saluer bien entendu Flora Mattei, me rappelle aussi que ce niveau de discussion et de réflexion avait été initié fut un temps par notre collègue qui n'est pas là aujourd'hui, Vanina Borromei, et que ça fait longtemps que ce principe d'achat de flux est pensé, et aujourd'hui il est sécurisé, en tout cas pour partie sécurisé juridiquement et nous allons y aller.

Alors, une fois que l'on a dit que cet étalement de la période touristique est indispensable, bien entendu, l'avant-saison et l'après-saison doivent être développées.

Si jusqu'aujourd'hui, puisque j'ai cru entendre que pour l'instant pas grand-chose n'avait été fait ou rien n'avait été fait, si ça n'a pas été fait, c'est aussi parce que les planètes n'ont jamais été alignées, et je m'en explique. D'un côté, il y a eu des initiatives portées par les socioprofessionnels qui n'ont pas trouvé écho au niveau des transports et parfois, il y a eu des initiatives au niveau des transports qui n'ont pas trouvé écho au niveau des socioprofessionnels.

Oui, nous avons besoin d'allonger les périodes avant, post et saison haute, pourquoi ? Parce que nous ne voulons plus de concentration de touristes. Mais pour ça, ça a été dit, il faut que les socioprofessionnels soient prêts à accueillir cette masse touristique, c'est évident.

Aujourd'hui, le rôle de la Collectivité, de par ce rapport que j'appellerais aussi un rapport d'opportunité, puisqu'on peut le critiquer, on peut l'amender, on peut avoir un avis parfois tranchant sur le sujet, mais ce rapport s'inscrit dans le temps. Ce n'est pas le temps long, c'est une année, puisqu'il sera mis en œuvre dès avril 2025, et aujourd'hui, ce rapport vient aussi comme une force motrice, la Collectivité de Corse s'impose comme une force motrice pour justement proposer une solution aux socioprofessionnels, garantir la pérennité de la solution dans le temps, sur 4 ans. Alors ce n'est pas le long terme, mais ça permet aussi sans doute d'opérer une modification de l'écosystème en disant, « voilà, aujourd'hui, nos socioprofessionnels qui étaient contraints pour la plupart d'avoir une activité sur juillet-août vont pouvoir avoir des perspectives en avant-saison et en après-saison ».

Le cœur du rapport, il est là, c'est de dire : la Collectivité de Corse, aujourd'hui, va mettre tout le monde autour la table, afin de permettre d'avoir une meilleure lisibilité en avant et en après-saison.

Alors, pour moi, cet achat de flux et pour nous, je parle au nom du groupe, il est la bonne réponse, en tout cas une réponse cohérente aux problématiques du tourisme et notamment d'une saison très courte. Alors, il n'est pas l'alpha et l'oméga, il n'est pas la solution ultime, mais il fait partie, je dirais, d'une stratégie, sur le long terme pour le coup, qui est mise en œuvre bien entendu par le Président de l'Exécutif, au travers de l'Agence du tourisme de la Corse, de l'Office des transports, sans oublier, parce que c'est le troisième pan de la chose, de l'ADEC aussi qui aura à intervenir avec les retombées économiques sur l'île. Parce que là aussi, nous aurons des retombées économiques.

Lorsqu'on offre de la visibilité à la Corse, lorsqu'on s'ouvre sur Charleroi, on s'ouvre sur Rome, sur bien d'autres aéroports, notamment Londres, cette visibilité, cette opportunité de connaître la Corse que l'on va donner au niveau européen, ça va forcément aussi ouvrir le champ du possible.

On ne va pas se limiter simplement à un raisonnement transports/tourisme. Une fois qu'on aura attiré des touristes, avec un fort pouvoir d'achat aussi... Paul-Félix semblait non pas surpris, mais il a constaté effectivement des sommes assez importantes qui sont mises sur la Suisse, c'est parce que nous avons aussi un potentiel très fort au niveau économique sur la Suisse et, attirer ce tourisme de qualité est pour nous un enjeu. Nous ne sommes pas contre le tourisme, je le dis et je le répète, nous sommes contre un tourisme de masse concentré sur un temps très court.

Alors, une fois que cet achat de flux sera validé, sera bien entendu sécurisé, eh bien il va permettre aussi d'exploiter de nouveaux segments de marchés, notamment l'agrotourisme, ça a été dit. Il va permettre aussi de développer un tourisme culturel en dehors des périodes hautes. Il va permettre aussi de développer un tourisme d'affaires et là-aussi, nous avons de véritables enjeux, avec un partenaire évident, c'est la CCI que je salue, je sais que bon nombre de ses représentants sont ici. Nous avons aussi besoin de la vision stratégique des CCI autant que de l'ATC, autant que de l'Office des transports, et autant que de l'avis très éclairé des socioprofessionnels.

Donc, cet équilibre que nous devons trouver, il doit avoir aussi une répercussion dans un équilibre territorial, ça n'a pas été dit. Mais ce rapport aussi prône cet équilibre-là entre nos 4 aéroports, Calvi, Figari, Bastia et Ajaccio. C'est aussi le partage de la richesse de développer, grâce à ces achats de flux, un tourisme qui n'est pas forcément exploité aujourd'hui avec des régions qui sont très touristiques l'été, et c'est normal parce qu'elles sont exceptionnelles au niveau de leur patrimoine naturel, il va pouvoir continuer à valoriser ça, et puis, et je me tourne vers Marie-Thé peut-être, d'autres régions qui nous tiennent à cœur, la Tavagna, la Castagniccia où on peut attirer du touriste en hiver sur de l'agrotourisme ou tout autre circuit.

Donc, voilà le cœur du rapport et l'intérêt de ce rapport. Visibilité, je l'ai dit, mais aussi la progressivité du dispositif puisqu'il va crescendo sur les 4 ans à venir, ce qui va nous permettre aussi de pouvoir absorber effectivement ces 250 000 touristes, nouveaux touristes, et de pouvoir laisser le temps aussi aux socioprofessionnels de s'organiser.

C'est une filière qui est très dynamique et qui est en souffrance et que je tiens à saluer.

D'un point de vue financier, à l'échelle de la Collectivité, certes nous sommes dans une période contrainte, comme beaucoup d'autres collectivités, mais j'ai envie de vous dire que les sommes investies valent le coup.

Paul-Félix s'est livré à un calcul rapide, je l'avais fait aussi, j'étais tombé sur 250 M€ à peu près de retombées, c'est à peu près ce qui a été dit, 250 M€ de retombées pour 6 M€ d'euros mis sur la table, avec un retour qui peut être vertueux ou pas de la taxe sur les passagers, eh bien le jeu en vaut la chandelle. Et je pense que non seulement le pari doit être fait, mais plus qu'un pari, ça devient une obligation.

Alors une fois que l'on a dit ça, eh bien j'ai envie de vous dire que la suite de ce rapport, c'est aussi de dire qu'on va devoir passer d'un schéma d'achat de flux, ce qui vous est proposé, à un schéma d'indépendance économique. Alors, quand je dis « indépendance économique », à terme, ce dispositif, nous le souhaitons, s'autofinancera aussi. Parce que si on se projette aussi sur l'autonomie, eh bien derrière les 256 M€, qui pourraient devenir 400 ou 500 M€, il y a aussi la TVA que ça va produire et ça va générer. Et si nous avons une discussion, comme nous comptons l'avoir avec l'État, sur une rétribution d'une part de TVA, cette TVA-là est en lien direct avec l'activité touristique de la Corse et nous reviendrait de facto dans la discussion.

Donc là aussi, c'est une piste à explorer de par cet achat de flux.

Enfin pour terminer, je le disais, nous sommes réellement dans la transversalité et on l'a vu de par les interventions des uns et des autres, il y a vraiment un intérêt à aller vers cet achat de flux, parce que ça va irriguer l'économie, ça va permettre à de nouveaux dispositifs de voir le jour et ça, c'est quelque chose, je pense, qui pourra faire sens et qui aura du sens.

Quelques éléments de réponse tout de même sur ce qui a pu être dit, la comparaison avec la Sardaigne et la Sicile, comparaison n'est pas raison, mais la Sardaigne, c'est 1 600 000 habitants, la Sicile, c'est 5 000 000 d'habitants, nous sommes 350 000, vous le savez. Nous faisons aussi avec nos moyens, des moyens qui ne sont pas ceux de la Sicile ou de la Sardaigne, par contre, avec beaucoup d'imagination et je pense beaucoup de savoir-faire.

Donc, un tissu économique qui est en souffrance, les socioprofessionnels ; une réponse apportée aujourd'hui par l'Exécutif avec ce rapport, un rapport qui, je l'espère, sera voté et surtout sera travaillé dans les mois à venir, puisque c'est un rapport qui va évoluer aussi dans ses propositions, sur sa forme et qui verra réellement sa mise en application en avril prochain.

Alors simplement, pour conclure sur Air Corsica, quand même, quelques mots, notre compagnie, puisque je n'allais pas conclure mon propos sans parler d'Air Corsica. Le « oui, mais... » d'Air Corsica, nous, nous le disons et comme vous, nous le savons, nous défendons notre compagnie.

Est-ce qu'elle peut être améliorée ? Comme toute compagnie, oui ! Comme tout dispositif, oui ! Il y a des petites d'améliorations.

Cet achat de flux va permettre aussi à Air Corsica de redéployer sa flotte. Ce seront des choix de développement en dehors du champ de la DSP. C'est une vraie opportunité pour dire aujourd'hui : Air Corsica est une compagnie qui est inscrite dans la DSP, comme Air France. Mais aujourd'hui, nous ouvrons le champ du possible pour qu'Air Corsica, comme d'autres compagnies sans doute, puissent s'inscrire et s'ouvrir sur d'autres destinations. Une destination en appelant une autre, c'est pour moi un véritable tremplin pour notre compagnie, pour tous les agents qui la composent et c'est aussi un moyen, le Président de l'Exécutif le disait, à terme, de sécuriser le dispositif Air Corsica et de sécuriser notre compagnie régionale.

Alors, ensuite le maritime, c'est un autre sujet, ce n'est pas le sujet du jour. Mais je tenais quand même à rendre un hommage à Air Corsica, parce que derrière ce rapport, il y a aussi la possibilité pour la compagnie régionale d'entamer sa mutation.

Nous sommes tous conscients ici que cette DSP actuelle, elle a été difficile à mettre en œuvre, difficile à attribuer, même si elle est sécurisée juridiquement, et que les lendemains pourraient déchanter.

Pour autant, Air Corsica a les capacités à l'interne, de par son conseil de surveillance, de par son directoire, d'envisager sa mue. En tout cas, nous nous devons et nous devons aussi proposer sur le champ des transports d'autres solutions. Celle-ci en est une qui peut permettre ou pas à Air Corsica d'évoluer.

En tout cas, Monsieur le Président, nous croyons fortement en ce rapport, nous vous accompagnerons dans sa mise en œuvre et nous vous remercions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsiglièru.

Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul Joseph CAITUCOLI

Juste deux minutes pour compléter les propos de mon collègue Louis.

Je l'ai dit lors de la commission, je félicite cette initiative qu'on attendait depuis très longtemps et notamment on l'attendait parce que a Fiera di u turisimu campagnolu travaille depuis 20 ans sur ces sujets avec des arguments bien précis et des produits qui ont été créés.

Moi je pense qu'il y a, au-delà de ce qui a été fait dans ce rapport, une véritable politique : la politique de l'ATC qui a permis de redynamiser et de restructurer les offices intercommunaux du tourisme et donc aujourd'hui, de leur donner la possibilité de développer leur économie à travers la vente de billets, ce qui est un élément important dans le dispositif. Mais aussi, Madame Bozzi l'a dit tout à l'heure, sur le territoire Taravu-Valincu-Sartinese, nous avons fait ensemble 4 produits, nature, culture, terroir et patrimoine, où nous avons uni, grâce à un dispositif d'armature territoriale de l'ATC, les deux offices intercommunaux et où nous avons cette offre des quatre saisons qui va nous permettre justement de diffuser.

On en parlait à midi avec la directrice et la présidente de la CAPA et de l'Office intercommunal, le travail remarquable qui est fait du mois de mai sur le pays Ajaccien, et tout à l'heure, Tony POLI a exprimé l'offre de la Casinca là-dessus.

Donc aujourd'hui, nous avons la possibilité déjà... Et je dois saluer aussi l'accord historique entre l'ODARC et l'ATC sur les 4 produits qui vont sortir et que j'avais déjà développés au sein du CREPAC il y a une quinzaine d'années, mais qui maintenant vont être effectifs, qui vont permettre, autour des foires agricoles et rurales, de créer 4 produits touristiques autour de Venacu, de Bocognanu, di a Fiera di l'alivu et d'une autre manifestation, pour faire en sorte que, hors saison, nous puissions avoir un jour sur une foire rurale et puis ensuite la possibilité de parcourir à travers a Strada di i sensi, a Strada paulina et les autres éléments, l'ensemble de ces territoires.

Donc je crois qu'on est bien avancé sur l'offre touristique, culturelle hors saison.

Simplement dire que, à Filitosa, on a, avec Air Corsica, depuis 10 ans maintenant, vendu des billets. C'est-à-dire qu'on peut vendre des billets en été en disant revenez nous voir à la bonne saison, et c'est ce que nous avons fait. Et ces billets-là, on les a vendus parce qu'avec des offres promotionnelles.

Donc, on peut, lorsqu'il y a 2 millions de touristes sur notre territoire, commencer à faire une sélection pour les faire revenir en hors-saison et ça aujourd'hui, c'est possible. Et la politique que nous allons mener avec ce dispositif va nous le permettre.

Enfin, je voudrais juste, et comme je le disais, je voulais saluer Michel Ponzevera qui, tous les ans au mois d'août, parce que c'est le premier week-end d'août et le dernier de juillet donc où tout le monde est en vacances, eh bien on monte et on fait ce stand à Filitosa et on a commencé à vendre les produits et du voyage, avion + voiture. Nous l'avons fait déjà avec les gîtes ruraux et avec Air Corsica (à l'époque c'était la CCM) qui n'avait pas la possibilité de savoir vendre ces produits, parce qu'il faut des tour-opérateurs bien précis, etc. Donc, là-dessus, nous avons avancé.

Nous avons avancé aussi avec des projets européens, puisque nous avons un BookingAmiata, qui est un booking de niches que nous avons expérimenté dans les projets Terragir avec l'ODARC et avec les différents dispositifs.

Et enfin, nous avons aujourd'hui la possibilité de faire un projet européen qui pourrait permettre de fédérer l'ensemble des territoires de Corse à travers les GAL et la coopération inter-GAL des projets européens, notamment avec la Sardaigne qui a lancé depuis maintenant une vingtaine d'années, Autunno in Barbagia, qui permet du mois de septembre au mois de décembre, aux tour-operators du monde entier de venir découvrir nature, culture et patrimoine. Ce sont des contacts que nous avons depuis 10 ans, depuis 15 ans. A la foire de Filitosa, nous les mettons à disposition de l'ATC et de l'ODARC, bien entendu.

Dernier point, et je serai un peu chauvin, il faut un lycée hôtelier. Je sais qu'il y a un projet à Porticcio et j'espère que ce lycée hôtelier, pour former nos jeunes et pour former à ces métiers-là, verra le jour dans le Taravu-Ornanu-Valincu-Sartinese.

Enfin, un petit élément technique : il ne faut pas oublier que quand nos avions vont voyager hors saison, on a une agriculture, on n'a pas cité l'ODARC, on a cité l'ADEC et tout le monde, il y a l'ODARC, il y a l'agriculture qui est un pilier fort, la gastronomie qui est un produit et une attractivité très, très forte, et il faut penser à avoir dans nos avions de la CCM, une soute réfrigérée, parce que nous avons nos produits qui peuvent être exportés sur des petits marchés. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que l'agroalimentaire, il y a aussi nos petits producteurs et qu'en hors saison, quand on n'a pas de marchés et qu'on a la possibilité d'avoir des flux qui s'opèrent, je pense qu'il ne faut pas négliger cela.

Voilà toutes les pistes qu'il y a. Je pense qu'on tient ici une bonne politique.

Et puis pour terminer, dans l'expérimentation qu'on avait faite, et étaient montés le président Vanni et la présidence d'Air Corsica il y a 2 ans à Filitosa, et donc on avait beaucoup travaillé avec la Chambre de commerce, c'est ce qui a donné un peu corps aussi à ce dossier. Et pour armer un ATR, il faut 12 000 €, donc le risque, il est nul, le risque qu'on va prendre est nul. Les bénéficiaires vont être forts. Il faut 12 000 € pour armer un ATR et sur la plupart des destinations que l'on a en Méditerranée, un ATR peut suffire pour rejoindre ces éléments.

Enfin, nous avons sur le bassin méditerranéen, la possibilité d'avoir ces produits, puisque nous avons mené, à travers les projets européens Terragir et Interreg depuis maintenant 20 ans, ces packages que nous avons en Sardaigne, en Sicile, en Ligurie et bien sûr sur la région PACA. Et donc là, on peut avoir une économie d'échelle importante, avec un toucher des avions qui ne repartent pas à vide, mais avec d'autres touristes pour d'autres destinations.

Enfin, et j'en aurai conclu, je pense qu'il manque l'aéroport de Bâle-Mulhouse, qui est un aéroport stratégique aux frontières de la Suisse et de l'Allemagne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc, je repasse la parole au Président de l'Exécutif. Il y a les amendements aussi, oui. Donc on peut quand même écouter le Président de l'Exécutif et puis vous présenterez vos amendements.

Je veux juste, Monsieur le Président, m'excuser par avance, parce que nous sommes prévus sur un plateau télé et comme les débats ont pris beaucoup de temps, il va falloir que je m'extraie.

Si le vote n'est pas encore réalisé, un vice-président viendra me remplacer, s'il-vous-plaît, tant pour les amendements que pour le vote du texte amendé.

Je vous redonne la parole. Veuillez m'excuser par avance, merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais être court puisqu'on m'a fait remarquer que j'avais été très long dans la présentation...

Je pensais avoir par avance essayé de répondre à toutes les questions, mais je ne m'attendais pas à ce que beaucoup d'interventions aillent très au-delà du rapport, donc je vais revenir à l'essentiel.

Bien sûr que ce rapport est nécessairement une porte d'entrée d'un point de vue de la réflexion sur beaucoup d'autres questions. Il n'empêche que j'ai surtout entendu des « oui », même s'il y avait des « mais », et il me semble que sur le principe de ce qui est proposé aujourd'hui, il y a une forme d'unanimité, avec des réserves, des interrogations, des compléments à apporter, mais c'est tout à fait assumé.

Une unanimité au sein de l'Assemblée de Corse et j'en suis heureux.

Une unanimité exprimée par écrit par la Chambre de commerce et d'industrie, par la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse, par les organisations patronales et aussi par la quasi-totalité des professionnels du tourisme en Corse. Je crois que c'est important.

Le tourisme en Corse, ce sont aujourd'hui des structures, pour l'essentiel des structures familiales. Il y a également les professionnels du transport et pour le coup, du transport routier également. Il y a en arrière-plan les salariés et donc, il y a un vrai enjeu économique.

Il me semble que ce rapport, y compris à travers les réponses qui ont été fournies, par exemple devant le CESEC, sur cette question-là, construit un équilibre entre la nécessité de renforcer l'offre de transport pour améliorer notre offre touristique, d'une part, et, d'autre part, les exigences du développement durable. Donc, on n'oppose pas, on intègre l'ensemble des enjeux et, me semble-t-il, on les réconcilie.

Après il y a des questions qui sont en arrière-plan, qui sont essentielles. On ne pourra pas répondre à toutes aujourd'hui, mais je trouve un peu injuste de dire que ce rapport vient alors que rien n'a été fait, par exemple, en matière de politique touristique.

Aujourd'hui, c'est la Présidente de l'Assemblée de Corse qui, depuis que les nationalistes sont au pouvoir, a été en charge de la présidence de l'ATC. Je ne parlerai que de la période que j'ai connue en situation de responsabilité, il me

semble que le travail qui a été engagé, il est précisément pour continuer dans la cohérence politique qui est la nôtre.

C'est-à-dire que oui, on peut être pour le tourisme et contre la spéculation.

On peut être pour le tourisme et contre la course au gigantisme des infrastructures.

On peut être pour le tourisme et pour l'existence du peuple corse et sa capacité à construire un modèle de développement durable et de tourisme durable en Méditerranée.

On peut être pour le tourisme et pour la défense de nos ressources naturelles, de nos sites, de ce qui nous constitue collectivement en tant que peuple.

Donc, je pense que sur ce chemin-là, nous pouvons converger et de la même façon, nous pouvons être d'accord là et demain ne pas être d'accord sur d'autres questions : par exemple, le plan nautisme, la place de l'industrie golfique ou de l'offre golfique dans notre schéma global. Ça ne sera sans doute pas oui ou non. Ça a été évoqué en ces termes et je pense que c'était un raccourci. Mais par contre, nous avons d'autres équilibres à construire.

Mais, y compris sur beaucoup des questions intéressantes que vous avez soulevées, je vous rappelle que d'abord, tous les groupes de l'Assemblée de Corse sont représentés au sein du conseil d'administration, par exemple de l'ATC pour parler du tourisme, ou de l'OTC pour parler de notre stratégie de transport.

Je vous invite, vous le faites et peut-être peut-on le faire encore un peu mieux, de façon plus complète et sur la durée, à participer au conseil d'administration où ces questions sont posées et traitées.

Sur la question de la réflexion sur : quel modèle de tourisme ? Je vous rappelle que, ensuite d'échanges avec les professionnels et avec les chambres consulaires, nous avons mis en place un cycle de travail avec 4 ateliers : l'atelier sur la vision du tourisme durable, et du modèle corse et sa structuration, avec en arrière-plan, tout ce que vous avez dit et tout ce que nous avons dit : impacts sur les infrastructures et l'environnement, pressions économiques et sociales, lutte contre les inégalités territoriales, amélioration de l'offre de formation, promotion du tourisme hors saison, diversification de l'offre touristique, amélioration des infrastructures et des services, etc. Premier atelier.

Deuxième atelier : les meublés de tourisme et la lutte contre la concurrence déloyale et le paracommercialisme. Nous y travaillons et nous avançons à l'Assemblée nationale, à travers l'action notamment des députés, et par exemple de Jean-Félix Acquaviva qui s'est beaucoup impliqué, et avec le travail qui est mené ici et qui a vocation à se concrétiser avec les intercommunalités, pour que nous structurions une offre, y compris de meublés de tourisme, qui respecte les règles et qui permette une véritable diversification, mais sans venir concurrencer de façon déloyale les professionnels du tourisme, la formation et l'emploi aux métiers du tourisme, et enfin la question de la CDIisation et des flux, et notamment des flux aériens.

Donc ce travail est en cours. Il y a déjà eu plusieurs ateliers d'une journée. Vous y avez été invités, certains d'entre vous ont participé ; d'autres n'y étaient pas. Ce travail n'est pas réservé à la majorité. L'opposition est la bienvenue.

Donc, je termine. Si j'étais arrivé devant vous avec un rapport finalisé en vous disant « les destinations ce sont celles-ci, celles-là, etc. et c'est à prendre ou à laisser », vous me l'auriez reproché, honnêtement ? Franchement, vous me l'auriez reproché ? Nooon.... Surtout pas Xavier Lacombe et sa bienveillance légendaire... Il y a de l'électricité dans l'air...

Donc, je viens aujourd'hui avec un rapport qui dit la chose suivante : il y a eu un travail considérable qui a été fait, et par l'ATC et par la CCI. On a identifié des destinations qui sont particulièrement prometteuses et qui respectent la liste des critères que nous avons posés : 6 lignes internationales, Suisse, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, deux autres en Italie ; 4 lignes domestiques. C'est une proposition. On doit sécuriser juridiquement, on doit affiner et je dois revenir vers vous avec l'ensemble de ces études, bien sûr, avec le visa juridique définitif, avec le cahier des charges, ça a été dit par Paul-Félix Benedetti. Et entre le moment où nous allons voter ce rapport et le moment où je vais revenir, nous allons travailler, y compris en faisant venir l'ATC et y compris en faisant venir la CCI. Nous allons affiner le cahier des charges, nous allons intégrer les questions, etc.

Maintenant, je vous le redis, c'est le pari de Pascal, de perdant, il ne peut pas y en avoir dans cette affaire. Il ne peut y avoir que des gagnants, dans une proportion qui reste à déterminer, mais il ne peut y avoir que des gagnants, donc ma conviction est qu'il faut y aller.

Un dernier mot vers l'amendement qui est proposé.

Moi je pense qu'il faut voter ce rapport en l'état, puisqu'il propose un chemin. On a voté un rapport sur la DSP, notamment sur la DSP aérienne.

Vous aviez déjà proposé un amendement, on vous a dit « non, on ne va pas affaiblir le rapport sur la DSP en envisageant ce que pourra être dans le futur le mode d'exploitation de la desserte aérienne ».

Je vous dis la même chose aujourd'hui. On acte un principe de demander une politique de concession, il faut rester sur le domaine de la concession.

Les trois points qui sont évoqués, moi je n'ai aucun problème, je l'ai dit à l'opposition qui a déposé l'amendement. La question des obligations de service compensé, etc., je vous l'avais dit la dernière fois, je suis ouvert. On le pose, on regarde dans le cadre de l'office des transports, on définit ensemble un cahier des charges, etc., on y réfléchit. On a dit qu'il fallait explorer toutes les pistes, notamment dans la perspective « qu'est-ce qui va se passer ? ».

Moi, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je réponds, je crois qu'on a une vision claire de ce que nous voulons en termes de transports maritime et aérien. Le problème, c'est de rendre compatible notre vision avec la réalité économique et avec les exigences juridiques.

Aujourd'hui, par exemple, je vais prendre les transports maritimes une seconde. On a toujours pensé, nous, pas l'opposition de droite, que la compagnie maritime territoriale était le bon chemin. Je redis ce que j'ai dit, cette idée-là, en l'état, elle ne pouvait pas passer puisque, y compris sur la délégation de service public pour 7 ans, il a fallu ferrailer, etc., et qu'on continue à ferrailer. Donc, on doit inventer aujourd'hui dans un monde qui évolue, avec l'arrivée de nouveaux opérateurs de taille mondiale, etc., avec les enjeux aussi d'aménagement des infrastructures portuaires, avec les enjeux d'autosuffisance alimentaire, sommes-nous voués à importer toujours plus ?... Bien sûr, tout ça il faut le réfléchir, selon quelles modalités faut-il le faire ? Donc tout ça, c'est le transport maritime de demain. Donc moi, je suis ouvert à ce qu'on réfléchisse.

Même chose pour le l'aérien, je suis ouvert à ce qu'on réfléchisse, y compris à de nouveaux modes juridiques. Je vous propose qu'on le fasse dans les cadres qui sont prévus, soit à l'Office des transports, soit à l'ATC, mais sur le principe je n'ai pas de problème, on y réfléchit et on discute ensemble.

Deuxièmement, sur les conséquences économiques et budgétaires d'une modulation à la baisse de la taxe sur les transports. La taxe sur les transports, je vous le rappelle, c'est 35 M€ pour la Collectivité de Corse. Votre pari à vous, c'est de dire « si on la baisse, il y a un effet d'attractivité qui va nous conduire à maintenir notre niveau de recettes et qui va en plus renforcer l'attractivité » et

donc générer, indépendamment de la modalité d'achat de flux qui vous est proposée, un surcroît d'activité commerciale pour les compagnies.

Moi, je vous dis la même chose, on a acté un principe, on réfléchit sur notre nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, on fait l'état de nos ressources, je suis prêt, on a commencé à travailler, le président de la commission des finances est là, posons ces problèmes dans le cadre de la commission des finances, on travaille là-dessus, y compris sur cette question de la diminution de la taxe de transport. S'il faut prendre une AMO pour faire une projection, on le fait, pas de problème. Deuxième point.

Troisième point, l'attractivité de la destination de Corse.

Bien sûr, je reprends, pour moi ce n'est pas la cerise sans le gâteau, c'est l'œuf et la poule. Il ne suffit pas de mettre en place des flux et des moyens de transport pour que la Corse devienne attractive. Et l'attractivité, elle est multifactorielle. Et donc, par exemple, y compris sur le prix des billets qui est un élément important, il y a également le prix de la prestation et la nature de la prestation que vous offrez, pas seulement le professionnel du tourisme, mais qui est concerné lui aussi par cette réflexion, et ils le savent, ils l'ont dit, mais également l'environnement global dans lequel vous allez.

Quand vous partez en vacances, la plupart des touristes ne partent pas seulement pour être très bien accueillis dans un hôtel. Ils ont envie de voir des sites, ils ont envie de rencontrer des gens, ils ont envie d'aller écouter un concert. Ils ont envie de découvrir plusieurs territoires. Donc il faut qu'on réfléchisse à ça.

Donc, sur la question de l'attractivité, à mon avis, par définition, c'est aussi une question qui doit être posée au sein de l'ATC, on y travaille beaucoup, je crois que ça a déjà été fait. Si vous voulez qu'on y réfléchisse encore et de façon différente, pas de problème.

Donc moi, je vous demande de retirer l'amendement parce que, à mon avis, venir intégrer cet amendement dans le rapport qui vous est soumis aujourd'hui, ça l'obscurcit et quelque part ça l'affaiblit.

Sur vos demandes et le principe de vos demandes, moi j'en ai accepté le principe la dernière fois sur la réflexion. Donc, sur les 3 pistes de travail que vous avez évoquées, j'en acte publiquement la faisabilité et je vous demande que nous le fassions dans le cadre des instances qui me semblent le plus adaptées.

Il y a la commission des finances... Enfin, c'est vous qui me l'avez demandé au moment du budget.

Vous m'avez demandé, au moment du budget, je m'adresse notamment à l'opposition de droite, travaillons ensemble. Il y a le pacte budgétaire, économique, fiscal et financier, il y a la question des recettes, etc. Et là, au détour d'un rapport qui met en œuvre un dispositif qui est un dispositif innovant, qui est attendu et soutenu par tous les secteurs de l'activité touristique en Corse, vous voulez, de façon isolée, qu'on aborde le problème de la taxe des transports.

La taxe des transports, elle a cet effet là et elle a aussi la conséquence budgétaire sur la collectivité. Je ne vois pas comment et pourquoi... Cette question-là, on sera à temps de l'intégrer dans notre stratégie globale. Mais ce n'est pas l'objet.

Donc moi, je vous le dis, et je termine, j'ai présenté ce rapport, j'ai noté un accord de principe. Moi, je donne un accord de principe pour travailler, mais sur l'amendement qui vient parasiter et obscurcir le rapport, le Conseil exécutif est défavorable. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse remplace la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Donc, on a l'avis de l'Exécutif. Est-ce que vous présentez votre amendement ou pas ? Vous avez la parole.

M. Georges MELA

Simplement sur un point.

Je ne comprends pas, à chaque fois qu'il y a un amendement qui est déposé en la matière et sur la plupart des points que nous soulevons, Monsieur le Président, vous en avez fait même un argumentaire, que l'on soit obligé de le retirer soi-disant pour que l'exposé qui est fait ou le rapport qui est présenté soit plus clair. Je ne réussis pas à comprendre. Ça ne fait qu'apporter finalement de l'eau à notre moulin commun ! On dit la même chose ! Donc, pourquoi on ne le mettrait pas ? On ne fait qu'enrichir le rapport qui est présenté. Parce que force est de constater que la plupart du temps, les uns et les autres, et particulièrement votre exécutif est pris par certains dossiers et puis, je ne vais pas dire que ce sont

des promesses, mais les engagements qui sont pris en disant « on va en rediscuter », eh bien il y en a certaines de discussions que l'on attend toujours.

Je ne dis pas que vous les niez, je ne dis pas que vous ne les voulez pas, je ne dis pas que vous ne prenez pas en compte les aspirations ou les souhaits qui sont les nôtres, mais force est de constater qu'on attend certaines discussions qui tardent à venir. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Sur l'amendement ? Allez-y.

M. Jean-Christophe ANGELINI

S'il avait fallu, Président, chers vous tous, voter dès ce soir le montant ou le périmètre de la diminution de la taxe transport, en ayant écouté attentivement ce que vous avez développé, ou, dirons-nous, la question des OSP compensées dans des termes très précis, on aurait pu partager votre point de vue. Mais, il ne s'agit pas de cela, si j'ai bien compris. Il s'agit de réitérer la demande d'une réflexion ouverte sur ces questions.

Donc étant appelé, comme la Présidente, à vous quitter pour quelques instants et pour les mêmes raisons, juste préciser d'un mot, on peut le rédiger le cas échéant, mais pour ce qui regarde notre groupe, et après avoir lu et consulté, on rejoint l'état d'esprit qui est un état d'esprit ouvert. Et je crois, Président, vous l'avez dit vous-même, que vous le rejoignez par bien des aspects.

Il y a juste un point qui nous gêne quand vous parlez, je crois, de gestion alternative et on en sera d'accord, je pense. Nous, on n'est pas pour une alternative à la DSP, on est pour un complément. Et la question des OSP compensées au sens de la réflexion, elle est envisagée sérieusement pour nous comme une hypothèse complémentaire, pas comme une hypothèse alternative.

Donc, si on en était d'accord et que vous partagiez cette réflexion, pour notre part, on souscrirait à l'amendement. C'est ce que je voulais dire oralement au nom de mon groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, ce sera un sous-amendement.

Mais, pour le moment donc, avis défavorable de l'Exécutif. Je mets aux voix l'amendement sous amendé, si vous en êtes d'accord...

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, sur l'amendement sous-amendé, je reste favorable au travail qui est fait, mais je n'ai pas été convaincu par les explications de Georges Mela, partagées par Jean-Christophe Angelini. Je pense qu'à ce stade, intégrer cet amendement, y compris sous-amendé dans le rapport, viendrait l'affaiblir et en atténuer, et en amoindrir la portée et le pouvoir de conviction.

Donc, je n'ai aucun problème à discuter sur ces questions, mais je reste défavorable à l'amendement, y compris sous-amendé.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, Marie-Hélène Casanova-Servas va quitter l'hémicycle parce qu'elle est en conflit d'intérêt.

Dons, si je résume l'amendement de « Un soffiu novu », complété par l'amendement de « Avanzemu », et peut-être aussi de « Core in fronte » qui a la parole...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, sur l'amendement, je ne pense pas que dans le cadre de la volonté d'élargir la desserte touristique par une participation de la Collectivité territoriale et le choix d'un dispositif concessif, je dirais international, qu'il y ait la place pour rentrer sur un aspect qui est quand même politique et technique, sur lequel il peut y avoir des divergences profondes, entre autres celles du groupe « Core in fronte ».

Pour nous, il est hors de question de rentrer sur un système de concession et d'ubérisation du transport maritime. Donc là, on est contre totalement.

Et baisser un prix de tarif résident qui, de notre avis aujourd'hui, au vu des efforts qu'on a faits sur la participation financière, est très bas, je ne pense pas que ça ait un impact sur le résident corse, et ça aura peut-être un impact par contre sur le touriste international qui pourra avoir une baisse. Et si on le réduit de moitié, qu'est-ce qu'il aura ? 5 € de remise ? Donc ? je ne pense pas que ce soit le quantum de notre problème.

Et dans ces conditions-là, moi, l'amendement, je le trouve mal venu et il n'est pas en logique politique à la même hauteur que la proposition qui est faite,

je dirais de manière collégiale, par l'ensemble de la Corse, pour essayer de renforcer l'attractivité de la Corse.

Là, on est sur, je dirais, du tricotage à la main, alors qu'à côté on est sur un métier à tisser.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

Donc, je mets aux voix l'amendement fusionné, complété, si vous en êtes d'accord, par le groupe « Avanzemu ».

Donc, qui est pour ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est rejeté.

(Contre : Fà Populu Inseme, Core in Fronte

Pour : Un soffiu novu, Avanzemu, Mme Josépha GIACOMETTI

Non-Participation : M. Pierre GHIONGA

Absence de Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS)

Je mets aux voix le rapport. Qui est contre ?

M. Georges MELA

Président, je demande une suspension de séance !

M. Hyacinthe VANNI

Elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 heures et reprise à 19h25.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places. S'il vous plaît, regagnez vos places pour qu'on puisse voter ! A ringrazià vi.

M. Mela ou Mme Combette, si vous voulez faire une intervention après la suspension de séance... Comme vous voulez.

Mme Christelle COMBETTE

Oui ! Merci. Juste une explication de vote rapide.

Donc, ce rapport révèle que vous avez pris conscience que le tourisme est quand même la base de notre économie. Et ça, c'est déjà un bon début selon nous.

En revanche, on reste quand même étonnés qu'encore une fois, vous balayez d'un revers de manche les études que l'on vous demande de faire et sachant en plus que, Monsieur le Président, vous avez quand même loué justement et vous avez argumenté l'ensemble des études et des points qui étaient présents dans notre amendement.

Malgré cela, et nous allons parier avec vous, nous allons voter ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Donc je mets aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absence de Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS).

Nous allons continuer, si vous êtes d'accord avec le rapport 124.

Vous avez la parole, Madame la Présidente.

Raportu n° 124 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'esecuzione di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2021-2022 per l'annu 2022

Rapport n° 124 : Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public maritime 2021-2022 pour l'année 2022

Mme Flora MATTEI

Merci, Monsieur le Président.

Alors, un rapport aujourd'hui sur lequel nous nous étions engagés pour assurer, comme nous l'avons dit donc depuis le début de la préparation pour les conventions de délégation de service public, à compter de 2023, à la transparence la plus totale en ce qui concerne les différents comptes des compagnies délégataires de service public.

Donc ce rapport permet l'examen des comptes pour l'exécution des conventions de délégation de service public pour l'année 2022.

Donc, il faut se rappeler, à l'issue donc de la procédure de mise en concurrence, les lots de bord à bord donc, Ajaccio-Marseille/Ajaccio-Nice, Bastia-Marseille / Bastia-Nice, Calvi-Marseille / Calvi-Nice, Figari-Marseille / Figari-Nice, la compagnie...

Pardon, on est sur l'aérien ou sur le maritime ? Excusez-moi, j'ai commencé par l'aérien...

M. Hyacinthe VANNI

On est sur le maritime.

Mme Flora MATTEI

Pardon, excusez-moi. On refait.

Ça ne change rien à mon introduction.

Pour plus de transparence justement sur le suivi des comptes et l'exécution de la desserte maritime entre la Corse et le continent, nous allons donc aujourd'hui présenter, comme nous nous y étions engagés, et d'ailleurs les administrateurs, ici présents, dans cette Assemblée, de l'Office des transports ont été informés de ce rapport que je voulais passer pour pouvoir vraiment avoir plus de transparence tout simplement sur les comptes officiels donnés par les compagnies délégataires de service public, que ce soit dans le maritime ou dans l'aérien.

C'est un règlement qui, bien sûr, nous y oblige.

Donc, la commande publique prévoit l'obligation pour le délégataire d'un service public de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes qui retracent la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat, ainsi qu'une analyse de la qualité de service que nous avons.

Donc, en tant qu'autorité délégante à l'Office des transports, nous avons mis en place des comités de suivi : donc comités économiques, juridiques, environnementaux, qui nous permettent de retracer aussi en temps réel les différents comptes d'exploitation actualisés des compagnies délégataires de service public.

Alors, la présentation sera similaire également pour l'aérien. C'est pour ça qu'il y a un parallélisme de forme. Donc, je serai beaucoup plus courte sur le volet aérien que sur le volet maritime.

Aujourd'hui donc, on arrive, avec les délégataires de service public pour le maritime, avec Corsica Linea et La Méridionale, à un suivi particulièrement fin sur les contrats de convention de délégation de service public.

Donc, pour l'année 2022, ce que l'on vous propose de vous présenter aujourd'hui, c'est l'examen donc du rapport annuel d'exécution des conventions de délégation de service public.

En 2022, nous étions sur un contrat de 22 mois allant du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022, pour vous recontextualiser légèrement. La procédure de mise en concurrence avait donc attribué pour les lots de Bastia-L'Isula et Portivechju à la compagnie Corsica Linea ; sur le lot Prupia, la compagnie La Méridionale ; sur le lot Aiacciu, le groupement La Méridionale et Corsica Linea. Et donc, avaient été conclues 5 conventions de délégation de service public, pour chacune d'entre elles donc, avec un contrôle du délégataire intégrant donc les différents articles dans ce contrôle-là de la part de l'autorité délégante.

Donc, ce rapport permet également à l'Office des transports et à la Collectivité d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Nous nous y sommes engagés lors donc des conseils d'administration de l'Office des transports et nous avons rappelé donc à nos délégataires de service public maritime, les différents éléments qu'il nous fallait pour non seulement avoir le bilan d'activité annuel des compagnies délégataires de service public, mais pas que, le remonté du suivi trimestriel, coordonné donc par les comités juridiques et économiques diligentés par l'Office des transports.

Les données qui nous ont été transmises par les compagnies ont fait l'objet d'un audit comptable et financier mis en place par l'Office des transports, et qui porte sur l'analyse des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée donc aux différentes conventions.

Je rappelle juste rapidement les différents contrôles qui ont été opérés pour que vraiment la transparence puisse être totale.

La corrélation au niveau des charges variables et les niveaux d'activité, les contrôles des écarts sur les standards des charges fixes, les contrôles de l'absence de transfert entre l'activité en dehors de la délégation de service public et de la délégation de service public, donc avec des auditeurs qui ont mis en œuvre un programme de travail portant sur l'analyse des documents transmis par les délégataires de service public. Les comptes, leur cohérence, l'application des principes et les articles prévus au titre des conventions de service public ont été donc vérifiés et certifiés par un commissaire aux comptes.

Les travaux donc se sont appuyés, comme je le disais, sur un certain nombre de contrôles de la compensation financière et la présentation que je vous fais aujourd'hui est une présentation purement factuelle et technique, étant donné que c'est réglementaire et que nous y sommes donc obligés. Cela répondra d'ailleurs à certaines critiques de la part de la Chambre régionale des comptes qui avait ciblé le fait que jusqu'à présent, il n'y avait jamais eu de présentation à l'Assemblée de Corse justement de ces bilans d'activités de la part des délégataires des services publics, qu'ils soient d'ailleurs dans le maritime ou dans l'aérien.

Donc c'est chose faite. Aujourd'hui, nous sommes donc en train de vous présenter ces bilans.

Donc, la Corsica Linea avec une absence de transfert de l'activité délégation de service public et hors délégation de service public, validée par l'audit. Il y a eu également un contrôle de la non-surcompensation.

Les auditeurs ont procédé à la vérification du dispositif de contrôle de surcompensation avec une prise en compte de la compensation totale qui ne permet pas de réaliser le résultat net attendu, donc avec une insuffisance de 1 210 645 €.

Il n'y a absolument aucun problème, je dirais, lié à une surcompensation étant donné que, comme vous le voyez, d'ailleurs c'est quand même très clair, le constat est fait d'une performance d'exploitation des recettes sur le service public avec un déficit d'ensemble de 825 000 € après application du plafond de la compensation financière.

Nous passons donc au contrôle et au traitement financier des traversées qui sont non réalisées. Comme il n'y a pas eu de non-réalisation avec des réfections, comme nous les appelons de manière technique, il n'y a aucune pénalité pour non-exécution du service qui a été appliquée et les comptes affichent, comme je le disais, un déficit d'ensemble. Donc il n'y a pas de surcompensation possible.

Sur la durée des 22 mois, le total de compensation est de 126 millions d'euros pour un résultat net après compensation déficitaire de 409 000 €. C'est aussi pour stopper la petite musique que l'on entend que les compagnies délégataires de service public font un large profit sur le service public.

Ensuite pour ce qui concerne la Méridionale, notre second délégataire de service public, là pour le lot qui le concerne sur Aiacciu, l'analyse du premier plan a été réalisée et montre qu'après application du maximum des compensations financières, le résultat d'exploitation correspond à la rémunération transporteur qui est conforme aux résultats attendus. Pour son lot de Propriano, l'analyse du plan a été réalisée et après application du maximum de la compensation financière, le résultat d'exploitation correspond à la rémunération transporteur qui est déficitaire de 178 000 €, ce qui entraîne une insuffisance de 709 000 € pour réaliser l'objectif de la rémunération transporteur.

Les travaux ont été transparents, clairs et ont consisté à vérifier point par point, à travers les tests de cohérence, l'absence d'éléments permettant de conclure à une asymétrie analytique entre le SIEG et le hors SIEG, c'est-à-dire entre l'activité qui est générée par la délégation de service public et l'activité qui est générée commercialement en dehors de la délégation de service public.

L'objectif du contrôle était de vérifier l'absence de transfert de charges hors DSP. C'est ce qui a été fait.

Donc, nous en sommes au contrôle de la non-surcompensation, de la même façon que nous l'avons fait pour Corsica Linea. Sur le lot Aiacciu, il y a un excédent qui a été réalisé de 33 000 €. Il est inférieur à la limite prévue au contrat. Donc, nous en sommes là.

Également pour le lot de Propriano, la DSP 2022 se solde pour la Méridionale par une insuffisance de résultats de 659 000 € par rapport au résultat net après compensation.

Et donc, nous en sommes sur la conclusion tout simplement que la DSP étant arrivée à son terme le 31 décembre 2022, un contrôle global de la compensation et du résultat de l'exploitation des lignes desservies par la

compagnie la Méridionale dans le cadre du service public a été effectué à la demande de l'OTC, par l'auditeur et que ce résultat de ce contrôle est que sur la durée de 22 mois, le total de compensation est de 56 millions pour un résultat net après compensation déficitaire de 746 884 €.

Voilà. Merci pour votre attention. C'est un rapport d'information, je le précise, c'est pour ça que je le soumetts à l'Assemblée pour une prise d'acte. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc rapport d'information, pas de vote.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M. SAVELLI.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est un rapport d'information, donc on ne va pas s'y attarder, d'autant plus qu'il correspond à une période qui commence à dater un petit peu, fin 2022.

J'avais juste une question parce que quand je fais la somme des déficits sur le total des DSP, on est à peu près 1,150 million, et du coup je me posais la question si le complément de compensation qui avait été fait en juin 2023, est-ce qu'il apparaît ou pas dedans ? Parce qu'apparemment le déficit qui apparaît, qui est un déficit comptable, équivaut exactement à la compensation qui avait été attribuée pour des raisons COVID. On dirait qu'on explique un même montant par deux raisons différentes qui étaient à l'époque : compenser une perte COVID qui était une perte de trafic et là, on a l'impression que ça devient quasiment une espèce de compensation d'équilibre quand on lit le rapport, parce que ce sont les mêmes montants. C'est une première question.

La deuxième question c'est : vous affirmez, sans doute avec raison, qu'il n'y a pas de transfert entre l'activité DSP et hors DSP ou bien entre SIEG et non SIEG, je pense que c'est la même chose. Mais je voudrais avoir un peu plus de détails sur ce sujet, parce que par exemple sur un vol Paris, on est d'accord que c'est la DSP qui est financée, c'est le voyage qui est financé, donc sur un même voyage, comment vous arrivez à faire la comptabilité analytique entre un passager qui vient de Paris et un qui part de Corse ?

Voilà c'est tout, quelques informations, parce que ça pourrait beaucoup plus longtemps. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Madame la Présidente, si pour vous, c'est très clair, pour moi c'est très trouble. Pas de transfert de charges entre ce qui est sous régime de DSP et ce qui est sur le régime du libre commerce, je n'ai aucun élément. Un rapport d'audit, je pense que la politesse et la courtoisie entre élus, est de le mettre en annexe. Chacun lit et comprend avec sa propre tête et à son propre rythme.

Dire qu'il n'y a pas droit à refaction, parce qu'il n'y a pas de surprofit, c'est votre interprétation, moi, la mienne est toute différente. Vous avez 5 lignes, 5 appels d'offres, 5 analyses indépendantes. Le surcoût carburant est le surcoût de bénéfice que vous avez sur la ligne Porto-Vecchio- Marseille, moi je suis PDG de Corsica Linea, je vous fais une réclamation et je demande mon dû de bénéfice écrêté à l'EBE des 4 %. C'est un droit fondamental.

Vous faites une fusion sur tous les lots des sommes plus et moins comme si c'était un marché unique. C'est faux. Il y a 5 marchés, il y a 5 analyses, 5 tableaux, 5 compensations 5 EBE, 5 bilans comptables, 5 analyses opérationnelles entre ce qui est de la DSP et ce qui est du commerce.

Moi, au vu des documents que j'ai, je dis ce n'est pas bon. S'ils nous font un cadeau, tant mieux, mais qu'ils l'écrivent, qu'ils ne reviennent pas dans 5 ans nous dire : on y a droit.

Ensuite, il y a quelque chose qui m'interpelle. Pour moi, on nous vole de 4 millions d'euros. Je pèse mes mots. Quand je regarde, je dirais, le succédané de bilan, avec les achats carburant sur la ligne Ajaccio-Marseille qui a un marché unique, là aussi, il n'y a pas un marché CMN et un marché Corsica Linea, il y a un marché. Ce marché prévoit 5 millions d'euros de carburant. Chez Corsica Linea, qui doivent en voler quelque part, ils n'en facturent à la fin que 3,7 millions, et j'ai CMN qui est plein pot à 5. Pourtant ils achètent tous au même endroit. Il n'y a personne qui va acheter à Barcelone, personne ne va acheter à Naples et il n'y a pas un bateau ravitailleur dans les zones internationales, tout le monde l'achète à Fos. Et on va m'expliquer que le groupe STEF qui a, rien qu'en France, une flotte de 2000 tracteurs poids lourds, donc il en achète du gasoil, il n'a pas un contrat de groupe avec un opérateur à Fos, à Lavera ou autre ? C'est impossible. Moi, il y a quelque chose qui m'interpelle.

Et pareil sur le Propriano, on a 5 millions de carburant qui est escompté à la DSP et on a 5 millions qui sont justifiés très probablement dans le bilan. Mais je n'arrive pas à comprendre comment on peut sur un même..., Là Propriano, à la limite si c'est un marché à part, mais sur le marché d'Ajaccio, comment on peut accepter qu'on ait un opérateur corse, qui aurait pu être tortueux, qui aurait pu faire du détournement de fret parce que lui aussi il refoule des bateaux pour l'Afrique.

On a, je pense, une réalité et un dispositif d'achat qui est cohérent et qui permet d'équilibrer la DSP parce que sur toutes les lignes, parce qu'on avait acté une convention de prix à une époque où la tonne tangentait les 1 000 €, et ensuite sur la période, on est redescendus aux alentours des 700 €, ce qui fait qu'on arrive sur les prévisions d'achat à une diminution globale de 30 %. Pourquoi il n'y est pas à la CMN ? Où il est le bilan comptable ? Où est l'expertise de l'analyse réalité des coûts ? On discute de 4 millions d'euros.

Donc moi, je vous le dis franchement, heureusement qu'on ne vote pas, sinon je votais contre.

Mais je demande premièrement, qu'on me communique les documents, on ne peut pas accepter comme des béni-oui-oui, de dire oui c'est bon, prenez-le pour argent comptant. On est chacun responsable de nous-mêmes et on ne fait pas de chèque en blanc sur des sommes aussi importantes. Et sur ces 4 millions d'euros de carburant qui pour moi manquent au bilan, je voudrais avoir des explications de la part de la compagnie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Très rapidement parce que ça va rejoindre un petit peu, et puis parce que c'est un rapport d'information, mais ça va rejoindre un petit peu la demande de tout à l'heure sur la question d'une vision stratégique des transports, on avait eu la discussion lorsqu'a été présentée la DSP maritime, on sait qu'aujourd'hui justement, un certain nombre de nébuleuses, un certain nombre de difficultés à y voir clair dans les documents qui sont fournis et qui sont portés à la connaissance de l'autorité délégante, à un moment donné, fait que nous sommes à l'arrêt dans un cahier des charges et qu'on ne peut rentrer ni dans la gestion, ni dans une approche plus complexe et complète en termes de logique politique, en termes d'organisation, en termes de stratégie.

On ne peut rentrer dans une logique plus complète qui serait celle, et je vais y revenir, de la question de la discussion sur la compagnie maritime.

Tout à l'heure, le président du Conseil exécutif disait qu'il n'était pas fermé au fait d'en rediscuter, mais qu'il fallait l'avoir à l'aune des différentes évolutions et, je dirais, d'enjeux stratégiques sur la question des transports qui arrive. Oui effectivement, et il faut le voir à l'aune de tous ces enjeux-là, mais pour autant il ne faut pas y renoncer.

Par exemple, et je m'arrêterai là, sur la question précise du prix des carburants, là aussi ça fait le lien avec un autre dossier où il y a, à un moment donné, une certaine opacité sur les logiques et sur les logiques de prix où on a quelques difficultés à y voir clair.

Alors certainement les documents ne vous ont pas été soumis. C'est peut-être le cas, mais à la lecture, c'est vrai qu'on a du mal à discerner un certain nombre de mécaniques et dans la formation des prix, et dans la logique globale, et parfois lorsque l'on compare entre une compagnie et une autre.

Donc voilà, est-ce que vous avez eu ces documents à votre connaissance ? Est-ce que certains autres documents ont été portés à votre connaissance ? Et sinon, on s'en tiendra aux éléments fournis. De toute façon, il n'y a pas de vote.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Madame la Présidente de l'OTC, vous avez la parole.

Mme Flora MATTEI

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour vos interventions.

Donc c'est un rapport d'information comme je le disais. Pour faire une synthèse globale, il s'agit en gros de montrer, en tout cas, par tous les documents que nous avons en notre capacité de pouvoir vous montrer, parce qu'il y a aussi un certain nombre de documents, et c'est pour ça que les comités de suivi stratégique, économique et juridique se font à huis clos entre l'Office des transports et les différents délégataires pour justement ne pas avoir de déperdition des informations parce qu'elles relèvent justement du secret des affaires.

Ça me fait plaisir de vous entendre dire, Monsieur Benedetti, qu'il y a 5 fois plus de travail parce qu'on a 5 conventions de délégation de service public qui sont diligentées, en tout cas, et contrôlées par l'Office des transports, ce qui fait une masse de travail, comme vous le disiez, par lot très importante. Et c'est bien par lot que nous travaillons parce que justement nous sommes sur des contrats de délégation de service public. Ce qui veut dire qu'un contrat de délégation de service public nous astreint à un plafond, c'est-à-dire qu'on protège la Collectivité, on protège l'Office des transports parce qu'au-delà de ce plafond de compensation, c'est aux frais et risques des compagnies délégataires de service public. Ça, c'est pour les différents éléments.

Après, pour ce qui est du carburant, on demande à nos compagnies délégataires de services publics, et ce n'était absolument pas le cas lors des délégations de service public antérieures à celle des 22 mois, de négocier un contrat avec une couverture carburant qui justement nous protège également de ce phénomène de charge, de sous-charge et de surcharge sur la fluctuation du carburant comme nous la connaissons. Il y a 3 ans, le prix de la tonne des carburants marins était de 300 €. Aujourd'hui elle est de l'ordre du triple.

Donc, il faut voir que nous avons fait, grâce à ces conventions de délégation de service public, un outil qui nous permet de plafonner et de protéger les finances de la Collectivité, pour qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises à la fin de chaque année.

Le fait d'avoir justement en annualisation, réuni les compagnies délégataires de service public, que l'on soit dans l'aérien ou dans le maritime, ça sert aussi, non pas de se fier à un bilan annuel des compagnies délégataires de service public, mais bien de suivre en temps réel les différentes recettes, les différentes charges qui sont déclarées par les délégataires de service public, et donc d'avoir un suivi encore plus fin avec une analyse, comme vous le disiez, lot par lot, qui nous permet de rentrer dans des cases, de sécuriser.

Et, on a encore renforcé sur les lots de la convention de délégation de service public pour 2023-2029, avec des mécanismes de contrôle des surcompensations, avec une notion de bénéfice raisonnable, avec des clauses spécifiques pour rétribuer à la Collectivité de Corse les surcompensations s'il y en a eu. Je vous signale juste qu'en 2021, nous avons refusé à un délégataire de service public près de 1 million d'euros qui était déclaré au titre des charges qu'ils avaient eues, nous avons dit non. Donc, ça fait partie aussi de ce contrôle- là.

Je ne suis pas d'accord avec vous, pour aller en tout cas dans votre sens sur le vol de ces 4 millions d'euros. Il y a une harmonisation justement avec les 2 délégataires, surtout quand ils sont co-délégataires sur un même lot. Et bien sûr,

il y a un contrôle, un suivi et une certification des comptes audités également dans le sens où je vous le faisais, en tout cas dans cette présentation du rapport.

Pour répondre à Monsieur Savelli, il y a des clés de répartition, et comme je le disais aussi sur les contrats de convention de délégation de service public pour 2023-2029, nous les avons encore plus renforcées, ces clés de répartition, et en plus elles ont été travaillées également, pour les conventions actuelles de délégation de service public, avec les services de la Commission européenne eux-mêmes, jusqu'à la toute fin de la rédaction de ces contrats de délégation de service public.

Donc la clé de répartition, c'est vraiment pour faire le distinguo entre ce qui se passe dans le cadre de la délégation de service public, c'est-à-dire sur le périmètre de service public et en dehors donc du périmètre, c'est-à-dire sur une activité commerciale qui pourrait venir en plus de l'activité de service public des compagnies délégataires de service public.

C'est ce que nous avons fait. Ces clés de répartition, elles sont contractualisées. Dans les conventions actuelles, 2023-2029, on a écrit de manière très claire des clauses spécifiques qui ont été validées également par la Commission européenne. Donc, nous sommes dans une transparence totale.

Alors là, on parle de 2022 et je ne peux pas vous parler de clés de répartition étant donné que là je vous parle des conventions 2023-2029. Mais en revanche, elles y sont, elles existent. Et ce qui nous permet de les contrôler c'est bien que nous ayons un seuil entre l'activité SIEG et l'activité hors SIEG.

Pour ce qui est du post COVID, je ne suis pas sûre, je n'ai pas eu les éléments parce que du coup ça date de 2023, comme vous le disiez. Là on est à l'examen des comptes de 2022, donc je ne sais pas s'ils ont été intégrés ou non. Donc, je ne peux pas vous répondre sur ce point précis.

M. Jean-Michel SAVELLI (Intervenant sans micro).

Mme Flora MATTEI

Mais pas de problème, et nous vous y répondrons en Conseil d'administration de l'Office des transports.

Pour répondre à Madame Giacometti, toujours dans le même contrat, c'est-à-dire que là nous sommes sur des conventions de délégation de service public, nous sommes juste sur un rapport d'information qui traite du contrat

précédent, donc il n'y a pas de différence je dirais en termes de vision sur un contrat précédent et le contrat actuel.

Nous avons juste permis de renforcer les contrats de 19-22, donc le fameux contrat de raccordement donc de 22 mois, qui était un contrat très court, très difficile du coup, pour la visibilité sur les investissements pour les délégataires de service public, il faut le dire. Nous avons en 2023 négocié auprès du secrétariat général des affaires européennes, auprès des services de la Commission européenne pour renforcer les contrats de 2023 à 2029. C'est chose faite. La vision reste la même, là, nous avons quand même beaucoup plus d'air pour pouvoir voir les choses de manière plus sereine, pour l'après, justement parce que, comme nous en avons parlé tout à l'heure pour l'aérien, il nous faut réinventer un modèle. On est d'accord.

Je pense qu'avoir ces 7 années de délégation de service public avec la garantie d'un tarif fixe pour pouvoir acheminer du fret entre la Corse et le continent, est un bénéfice pour tous les Corses, parce qu'ils n'ont pas justement à payer les aléas, les fluctuations, l'inflation globale que l'on a, parce que c'est un peu comme si on avait en fait une autoroute ou une ligne ferroviaire si vous préférez, entre le port de Marseille et les différents ports de Corse.

Donc voilà, une vision à long terme qui nous permet sur les 7 prochaines années de construire un modèle plus vertueux.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Donc on prend acte et on passe au rapport sur l'aérien.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport

Rapport suivant.

Raportu n° 125 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'esecuzione di a delegazione di serviziu publicu aериu 2020-2023 per l'annu 2022

Rapport n° 125 : Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public aérienne 2020-2023 pour l'année 2022

Mme Flora MATTEI

Merci, Monsieur le Président.

Donc pour ce rapport, en parallélisme des formes, je ne serai pas plus longue.

Nous avons sur les lots du bord à bord à analyser les différentes lignes, donc certains lots, le lot numéro 2 : Aiacciu - Marseille, le lot numéro 3, Aiacciu – Nice, le lot numéro 5, Bastia - Marseille, le lot numéro 6, Bastia -Nice, le lot numéro 9, Calvi – Marseille, Calvi - Nice également qui fait partie du même lot parce que nous avons les routes aériennes sur ce même lot, Figari - Marseille et Figari - Nice sur le même lot également, pour la compagnie Air Corsica, dans un premier temps pour le bord à bord puis sur les lots de Paris. Je vous fais grâce de l'énoncé de toutes les lignes.

Donc, ont été conclues pour ces obligations de service public qui partent du 25 mars 2020 au 31 décembre 2023, 10 conventions, et pour chacune d'entre elles, un contrôle de l'exécution de la Convention et des sanctions qui intègre un certain nombre d'articles.

Donc aujourd'hui, pour faire la transparence la plus totale sur ce qui nous est autorisé à produire devant cette Assemblée de Corse, sur les différents comptes certifiés par un commissaire aux comptes, remis en audit, ce rapport permet à l'Autorité délégitante que nous sommes, d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les délégitaires de service public que sont Air Corsica, Air France pour le volet aérien, nous ont communiqué un rapport qui établit son examen, et que nous avons présenté également au conseil d'administration de l'Office des transports.

Ces données ont été transmises par les compagnies, ont fait l'objet d'un audit comptable, un audit financier qui est également diligenté par l'Office des transports.

Les contrôles qui sont opérés, je ne vais pas rentrer dans les détails mais c'est un petit peu les mêmes que ceux dans le maritime, avec quelques spécificités.

Je reviendrai sur la revue analytique des réalisés des charges comparées au budget prévisionnel, donc, la rétroactivité finalement pour chacun des lots, l'analyse des charges variables et les charges fixes qui ont été budgétées, comparées au réalisé en temps réel. Donc du coup, d'où l'intérêt de ces comités de suivi tous les 3 mois que nous mettons en place à l'Office pour vraiment voir quelle est la réalité des contrats d'exécution, le bilan des charges, le bilan des recettes en temps réel.

Le contrôle des affectations DSP et hors DSP, pareil, pour les mêmes questions, pour faire le distinguo entre ce qui se passe dans le service public, dans le périmètre de service public mais également en dehors, c'est-à-dire toute la partie commerciale.

Le contrôle des recettes et le contrôle du tarif résident, donc ça c'est la spécificité du coup pour l'aérien puisque nous n'avons pas la même clause dans le maritime vu qu'il n'y a pas de tarification pour les passagers préférentiels. Donc, selon l'auditeur, le respect des contraintes qualitatives est validé sur l'offre de sièges, les fréquences de vols, la continuité du service, les contraintes d'amplitude horaire sur Nice, sur Marseille, sur Paris, les délais de production du rapport d'activité qui ont été donc corrects et les contraintes d'interruption du service.

Selon l'auditeur, donc les contrôles sont satisfaisants et permettent une validation des procédures d'accréditation, de l'analyse de l'évolution du tarif non-résident, l'application des tarifs résident et je vous fais grâce également des autres éléments qui nous permettent, in fine, de valider pour l'année 2022, le réaliser d'exploitation qui est déficitaire de 56 millions d'euros, soit bien supérieur à celui des CEP puisque la compensation prévue est de 47 millions d'euros. Donc, elle s'avère insuffisante pour générer un excédent constitutif de la rémunération transporteur qui est prévue à hauteur de près de 1 million d'euros.

Voilà pour le bord à bord.

L'analyse sur Orly reste très similaire avec des corrections sur le résultat qui peuvent entraîner un écart sur le déficit après compensation calculée, donc supérieure à 612 000 € sans incidence aucune sur le montant des compensations.

Voilà, c'est une prise d'acte également, c'est un rapport d'information, je vous le soumetts.

Merci à vous.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Il n'y en a pas. On prend acte du rapport d'information.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

Rapport suivant.

Raportu n° 128 : Mudifica di a deliberazione n° 18/387 AC di l'Assemblea di Corsica di u 25 d'ottobre di u 2018 chì approva a pulitica di i prezzi nantu à u retale di carri è di treni di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 128 : Modification de la délibération n° 18/387 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant approbation de la politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est le rapport technique qui vient en suite du rapport de principe que nous avons voté lors de la session précédente, avec la proposition qui est faite à l'Assemblée de Corse d'approuver les modifications cadres du 25 octobre 2018 sur le transport de passagers par voie routière, pour tenir compte de la création de cette nouvelle ligne qui a vocation à desservir la Restonica.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Donc je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Donc, je vous propose qu'on finisse l'ordre du jour ou qu'on reporte demain ? Je me tourne vers l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Que pense l'Assemblée ? Je pense que la journée a été dense quand même ? On suspend, M. le Président ?

M. Hyacinthe VANNI

On va juste faire voter la dérogation aux horaires puisqu'on a dépassé.

**DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE PERSONNEL
SECRETARIAT GENERAL ASSEMBLEE DE CORSE**

M. Hyacinthe VANNI

Donc qui est pour ?

La dérogation est ADOPTEE à l'unanimité.

On suspend et on reprend demain à 9 h 30.

À dumane !

La séance est suspendue à 20 heures.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTÉ RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA**

30 è 31 di MAGHJU di u 2024

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

30 et 31 MAI 2024

(2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée)



PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 30 è 31 di MAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 30 et 31 MAI 2024

SUNTA di a 2^{da} ghjurnata : VENNARI u 31 di MAGHJU di u 2024
SOMMAIRE de la 1^{ère} journée : VENDREDI 31 MAI 2024

Reprise de la séance à 10h00	
Secrétaire de séance : M. Petru Antone FILIPPI	
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n^u 129 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa	
Rapport n^o 129 : Modification du règlement des aides au titre de la langue corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	12
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n ^o 2024/E1/017) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	13
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Véronique PIETRI	14
Mme Chantal PEDINIELLI	15
M. Saveriu LUCIANI	16
Mme Nadine NIVAGGIONI	21
Mme Véronique PIETRI	22
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	22
En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	23
M. Saveriu LUCIANI	27

Interruption de séance à 10h55 demandée par M. Pierre POLI Reprise de la séance à 11h32	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	28
M. le Président Gilles SIMEONI	29
Examen et VOTE amendements	31
VOTE rapport	31
<u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
Raportu n° 134 : Cunvenzione Quatru di Partenariatu pè u prugettu di sviluppu è d'accunciamento di u lavu di Calacuccia Rapport n° 134 : Convention-cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	32
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/019) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	36
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	36
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	39
M. Paul-Félix BENEDETTI	40
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	42
M. Xavier LACOMBE	45
M. Saveriu LUCIANI	46
M. Jean-Jacques LUCCHINI	49
En réponse pour le Conseil exécutif : M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	50
M. le Président Gilles SIMEONI	51
VOTE rapport	56
Séance suspendue à 12h40 / Reprise de la séance à 15h03	
Secrétaire de séance : Mme Juliette PONZEVERA	

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	56
Raportu n° 126 : Pianu pè a Prutezzione di e Fureste è di l'Embii Naturali da l'Incendii (PPFENI) nantu à u periodu 2024-2033	
Rapport n° 126 : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la période 2024-2033	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	57
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/017) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	64
15h24 Présidence de séance de M. Hyacinthe VANNI	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Chambre des Territoires	65
M. Julien PAOLINI	65
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Pierre GUIDONI	66
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	67
M. Pierre POLI	68
Mme Nadine NIVAGGIONI	69
M. Saveriu LUCIANI	71
M. Pierre GHIONGA	72
M. Hyacinthe VANNI	72
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	74
M. Pierre GUIDONI	77
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	77
VOTE rapport	78
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 130 : Rigiru di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva	
Rapport n° 130 : Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	79

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/E1/015) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	81
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Vanina LE BOMIN	82
Mme Chantal PEDINIELLI	84
16h11 Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Mme Véronique PIETRI	87
Mme Chantal PEDINIELLI	88
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	88
Mme Muriel FAGNI	89
Mme Vanina LE BOMIN	91
Mme Bianca FAZI en réponse aux observations	91
VOTE rapport	94
<u>VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE</u>	
Rapport n° 136 : Avisu nant' à u prughjettu di decretu rilativu à a cumpusizione è u funzinamentu di i cunsigli d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute	
Rapport n° 136 : Avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	95
Vote urgence	96
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Paul PANZANI	97
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, amendement	99
M. Jean-Paul PANZANI	100
Mme Bianca FAZI en réponse aux interventions	101
Mme Cathy COGNETTI, amendement groupe « Un Soffiu Novu »	101
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	102
M. Paul-Félix BENEDETTI	102
Mme Bianca FAZI, avis amendement	102

Examen et vote amendements	104
VOTE rapport	104
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 132 : Creazione di 14 zone di prienzione à u titulu di i spazii naturali sensibili nantu à e cumune di A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupìa, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda	
Rapport n° 132 : Création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupìa, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	105
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/020) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	107
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	108
M. Paul-Félix BENEDETTI	109
M. Pierre GHIONGA	110
M. Paul-Félix BENEDETTI	110
M. Guy ARMANET en réponse aux interventions	111
VOTE rapport	112
17H19 Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI	
Raportu n° 127 : Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà	
Rapport n° 127 : Plan d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	113

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/022) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	117
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Paula MOSCA	118
M. Saveriu LUCIANI	120
M. Guy ARMANET, en réponse aux intervenants	121
Mme Nadine NIVAGGIONI	122
M. Guy ARMANET	122
VOTE	122
<u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u>	
Rapportu n° 131 : Principiu di a messa in anda di a delegazione di serviziu publicu cun finalità mista in quantu à a creazione è à a splutazione d'infrastrutture numeriche in Corsica	
Rapport n° 131 : Principe du lancement de la délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	123
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/014) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	129
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/E1/016) par Mme Anne Laure SANTUCCI	129
18h00 : Présidence assurée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	129
M. Paul-Felix BENEDETTI	132

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	133
M. le Président Gilles SIMEONI	134
VOTE rapport	135
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 133 : Istituzione di a prima di putere di compra à a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 133 : Instauration de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	136
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	139
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Chantal PEDINIELLI	139
M. Paul-Félix BENEDETTI	140
M. Hyacinthe VANNI	141
Mme Chantal PEDINIELLI	142
M. Paul-Félix BENEDETTI	143
M. le Président Gilles SIMEONI	143
VOTE rapport	144
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 123 : Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica relativu à a messa in opera di u dispositivu di riferente di l'etica pà i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica	
Rapport n° 123 : Mise en œuvre du dispositif de référent déontologue pour les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	145
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	146

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	146
VOTE rapport	147
M. le Président Gilles SIMEONI : Communication sur la nomination DGS par intérim	148
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
M. le Président Gilles SIMEONI	149
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
Motion N° 2024/O1/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné Présentation de la motion par Mme Serena BATTESTINI	150
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	151
Mme Bianca FAZI	151
VOTE motion	152
Motion N° 2024/E1/014 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu Présentation de la motion par Mme Véronique ARRIGHI	153
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	155
Mme Danielle ANTONINI	155
Mme Valérie BOZZI	156
M. Paul-Felix BENEDETTI	156
M. Pierre POLI	158
M. Hyacinthe VANNI	158
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	158
M. le Président Gilles SIMEONI : avis du CE	159
VOTE motion	159

Le Président Gilles SIMEONI demande de suspension	
19h26 : suspension de la séance / 20h00 : reprise de la séance	
Motion N° 2023/E3/014 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA Foot	
Présentation de la motion par Mme Valérie BOZZI	160
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean BIANCUCCI	161
M. Pierre POLI	162
M. le Président Gilles SIMEONI	162
M. Jean BIANCUCCI	163
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	163
VOTE motion	163
Motion N° 2024/E1/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Sustegnu à a Kanakia	
ET	
Motion N° 2024/E1/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une solution politique en Kanaky / Nouvelle Calédonie	
Les deux motions sont fusionnées et deviennent la motion N° 2024/E1/016	
Présentation de la motion fusionnée par M. Jean BIANCUCCI	164
VOTE motion	166
<i>SÉANCE LEVÉE À 20h20</i>	

La séance est reprise à 10h00 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cari cunsiglieri, emu da principià sta seconda ghjurnata di seduta. Dunque aghju da passà subito –senza transizione- a parolla à l'esecutivu, è emu da principià cù un raportu nantu à a lingua corsa.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 129 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa

Rapport n° 129 : Modification du règlement des aides au titre de la langue corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Salute,

Signora Presidente, care è cari cunsigliere è cunsiglieri, si tratta dunque di una mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa. I servizii, sottu à a cummanda pulitica, anu travagliatu à una simplificazione è à a ricerca d'una efficacità più forte di i sfarenti dispusitivi. Ùn entru micca à issu stadu ind'una prisenazione precisa di tutte ste misure chì sò per a più parte di modu tecnicu, avete vistu chì si tratta à tempu di rinforzà è di rende più efficace.

Sò nuzione chì avemu trattatu à spessu, circhemu à sparghje a lingua ind'è tutti i spazii di a vita suciale, à traversu u sustegnu à a Cartula di a lingua, à traversu u sustegnu à l'insignamentu immersivu, à traversu u sustegnu à a furnazione è a certificazione, à traversu u sustegnu à i centri immersivi è à i sughjorni pedagogichi, incù una bunificazione di regula per e cummune più chjuce cà e maiò.

Tuttu quessu n'avemu digià parlatu à spessu è avemu ricercatu à rinforzà tutte isse dimensione è à unificà unipochi di dispusitivi per rende a nostra pulitica più chjara è più efficace.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUS

À ringrazià vi.

Allora ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione, di a cultura è di a lingua. Allora ùn vecu micca a presidente, ci pudete dà per piacè u vostru avisu di a cummissione nantu à mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à a lingua corsa ?

Mme Muriel FAGNI

La Commission s'est réunie donc hier matin.

Les commissaires se sont accordés sur le besoin d'une évaluation systématique des travaux.

Ces évaluations devront être effectuées avec des indicateurs sur les axes importants et permettre une visibilité dans la durée pour les acteurs concernés mais aussi l'impact important de cette modification.

Ces évaluations permettront aussi une valorisation du travail effectué, d'un jugement sur l'efficacité et la plus-value de ces actions ou des points faibles.

Elles seront la photographie pour la mise en place de la politique de langue corse.

Le financement alloué par la Collectivité devant avoir un retour positif tant pour les professionnels que pour le public.

Il a été noté par les services un manque de personnel ressource pour ce faire.

Un amendement sur la fiche 19 sera rédigé par Core in Fronte

Avis favorable de la commission. Non-participation du groupe « Core in Fronte » et absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dopu ci hè a cummissione di e finanze è di a fiscalità chì hè stata interrugata ma ùn ci eranu micca i servizii per presentà, dunque ùn ci hè micca raportu. Eccu.

Dunque avà, a parolla hè à chì a vole piglià. Nimu ? O ghjente sò dece ore un quartu, discitate vi ! Dunque s'ellu ùn ci hè micca dumande di parolle, sì, Véronique Pietri.

Mme Véronique PIETRI

Eiu pà difende l'amendamentu ma micca pà...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aghju capitu. Allora cosa hè ? Ùn ci hè micca dumanda di parolla ? Pudete presentà u vostru amandamentu, andate puru.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Nous, nous voudrions proposer un amendement sur une fiche du règlement. Il s'agit des classes anciennement appelées « classes ateliers de pratique artistique », qui ont été donc élargies à tout ce qui est sciences, autour de ces projets. Donc, il s'agit du premier degré tout.

Alors, tout au long du règlement des aides, on a tenu compte des évolutions de tous les dispositifs. Il y a eu à chaque fois une prise en compte du besoin d'élargissement des crédits ou du développement de ces dispositifs. Quelque chose nous est apparu comme beaucoup plus contraignant en ce qui concerne la fiche 19, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un petit peu plus de capacité de projet, les contraintes ne permettaient plus à certaines écoles de continuer sur la même logique.

Donc, nous avons demandé que cette fiche soit retirée et que continue l'ancien règlement à ce sujet, puisque ce règlement avait montré son efficacité, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle politique linguistique.

Alors il faut que je vous le lise, Madame la Présidente ?

« Est demandé en lieu et place de la fiche 19...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors un instant, s'il vous plaît, ce qu'il nous faut, c'est que tout le monde ait l'amendement.

Mme Véronique PIETRI

Parce que normalement, il a été envoyé hier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous n'avons pas l'amendement et la règle est que tout le monde ait l'amendement, même si on ne doute pas de votre bonne foi, bien sûr, tout le monde doit avoir le l'amendement précis.

(Brouhaha).

Donc, merci Véronique pour votre intervention sur votre proposition d'amendement. Vous comprendrez bien qu'on attend que tout le monde ait l'amendement et en particulier l'exécutif, puisque c'est son rapport aussi et évidemment les conseillers qui ont besoin de se faire une idée peut-être plus précise.

Éventuellement, on vous réinterrogera tout à l'heure lorsqu'on aura l'amendement. Merci.

Voilà donc. Vous vouliez intervenir au titre des interventions que j'ai sollicitées tout à l'heure ? Très bien.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie Madame la Présidente, je n'ai pas levé la main assez tôt.

Je vais être brève parce que le gros du rapport est partagé par notre groupe dans le fond.

Le règlement de 2015 est revisité pour tenir compte de sa mise en œuvre depuis près de 10 ans et faire des ajustements.

Globalement, les taux d'intervention augmentent de 10 points minimums par an.

On crée un soutien à la production d'outils éducatifs en langue corse, on le voit dans la fiche 9.

Dans le numérique, le plafond passe de 3 000 à 30 000 €, c'est la fiche 10.

En fiche 17, le plafond pour les séjours immersifs des élèves du primaire passe de 1 500 € à 5 000 €, etc. Je ne vais pas détailler toutes les fiches.

Les bémols ne sont pas neutres. Vous nous dites que l'intérêt de faire évoluer le règlement des aides et de ne pas revenir devant l'Assemblée pour individualiser sans cesse, c'est valable pour tous les plans. C'est pareil pour le règlement des aides au sport, pour les aides aux communes, pour « Una casa per tutti », etc.

On fixe un cadre et c'est dans ce cadre-là que l'exécutif individualise. Mais l'article 2 de la délibération va au-delà puisqu'il vous autorise, je cite : « à modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides intitulé « Appel à projet et autres dispositifs », sans solliciter l'Assemblée de Corse ».

On sait que les appels à projets sont précisément le levier clé de la politique linguistique. On a tous en tête les discussions autour des « A casa di a lingua », et ça nous gêne aujourd'hui de délivrer, je dirais, l'expression « un chèque en blanc » en votant cet article.

Le second point qui fait défaut, je pense, c'est l'absence du prévisionnel financier. On augmente beaucoup les taux et les plafonds sans que le rapport ne soit sorti d'une évaluation de ces modifications pourtant importantes, évaluation qui pourrait se faire en se fondant, par exemple, sur les fiches qui sont les plus mobilisées du règlement.

Donc avant de nous déterminer pour voter, nous voudrions avoir des réponses sur ces deux points cruciaux. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. D'autres interventions ? Non.

M. Saveriu LUCIANI

On a un amendement nous aussi, qu'on a transmis.

Est-ce qu'on vous le dit ou est ce qu'on attend ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui. Non ? Écoutez, envoyez vos amendements, suivez le règlement. Les amendements doivent arriver avant, par écrit, au secrétariat général. Voilà donc...

M. Saveriu LUCIANI

Normalement ils l'ont.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je ne doute pas que vous ayez un amendement, mais il faut que tout le monde ait l'amendement.

M. Saveriu LUCIANI

On l'a transmis.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On me dit non, pour l'instant on ne l'a pas.

M. Saveriu LUCIANI

Non, ce n'est pas ma faute.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ils viennent d'arriver à l'instant. Tout le monde se réveille un peu tard ce matin, je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas ce qu'il y a dans l'air.

Je me permets juste de signaler que tout le monde était convoqué à 9 h 30, premièrement. Le Président de l'exécutif était là.

Deuxièmement, que nous avons énormément de choses à faire d'ici ce soir, quoi qu'en disent parfois les journalistes, il y a énormément de dossiers d'ici ce soir, donc nous sortirons très, très tard, des motions à examiner aussi.

Donc moi, je souhaiterais que tout le monde soit bien présent dans la salle, suive le règlement, envoie les amendements en temps et en heure, que tout le monde puisse les examiner et après moi je donne la parole, qui est de droit, à chacun. Voilà, merci.

Vous pouvez exposer, comme j'ai fait pour notre collègue, vous pouvez exposer votre intervention et votre amendement maintenant, mais après, de toute manière, on attendra pour les voter, il faudra que nous les ayons dans les mains. Allez-y, je vous en prie, on gagne du temps, on essaie de rattraper le temps perdu. Véronique, c'est fait, vous ne l'avez pas entendu ?

M. Saveriu LUCIANI

Sò à mezu chè sordu, a sapete.

Donc notre amendement, je vous le lis : « modifier le contenu d'une case du règlement d'aide dans la version corse :

Rimpiazzà, pagina 51 di a deliberazione, pè i benifiziarii, « Associu leghji 1901 » da « Parsoni murali di drittu publicu o privatu ».

Puis dans la version française de :

Remplacer, page 109 de la délibération, pour les bénéficiaires, « Associations Loi 1901 » par « Personnes morales de droit privé ou public ».

Ça concerne des fiches qui sont en annexe, qui avaient fait débat l'an dernier et qui, pour nous aujourd'hui, posent aussi un problème, on l'a évoqué avec bon nombre de gens, sur l'offre territoriale immersive. Diceraghju cusì.

Puisque j'y suis j'en profite parce que

Aghju lettu quantunque a vostra pruposta Presidente, lasciaraghju a magiurità finisce, noi, ùn vole dì. Ghjustu un affare nantu -ci n'era unu, a sapete, tempi fà- hè statu mudificatu à 80% ritrovu à l'ingrossu ciò chì ci era tandu, u più sò l'annessi chì sò aghjustate, ma u restu à l'ingrossu ci era, micca di manera forse assetata cum'è quessa, ma ci eranu dunque parecchi documenti.

Eiu aghju lettu l'avisu di u CESEC, chì ghjè favurevule, ci hè quantunque in st'avisu, unepoche di rimarche. E facciu meie dinò perchè chì ci hè, s'è no guardemu bè, misure chì sò per contu nostru restrittive. Hè per quessa chè no presentemu l'amandamentu, pinsemu chì à livellu di... annu avemu avutu listessu dibattitu nantu à e case di a lingue è l'associ è l'immersivu, ma à un mumentu datu nantu à certi territoriu ùn ci hè micca a pussibilità d'avè una casa, è ci hè quantunque u bisognu d'impone un insegnamentu immersivu, o un'amparera immersiva o un bagnu immersivu. S'è vo fate cusì ùn averete micca forse i mezi umani di fà la. Avete staccatu –annu ghjera un affare di bancu, di comptoir quist'annu hè un affare di statutu ghjuridicu, eiu pensu chì quì l'amandamentu è per mette ghjustu à puntu tuttu u mondu à paru, ch'ellu ci sia a pussibilità- per esempiu in u Fium'Orbu, ùn ci hè micca a pussibilità di fà immersivu in u Fium'Orbu. Avemu “Un Soffiu di lingua” ma ùn hà micca abbastanza mezi per risponde à a dumanda. À a dumanda di u publicu senza cuntà chì ùn ci hè più dipoi un bellu pezzu, corsi immersivi è d'amparera per l'adulti

gratisi, postu chì sinament' à 2020 a faciamu, ci era 200 000€ previsti per stu prugettu.

Nantu à stu documentu, chè salutu perchè chì ghjè un documentu chì hè statu fattu è chì hè statu mastucatu parechji anni. Ci hè quantunque l'idea di l'immersivu chì avà piglia forza, arricurdate vi di maghju 2016 quand'è no parlavamu di l'immersione in Parigi, ci manghjavanu?. Quist'annu pensu chì ci hè qualcosa chì si sparte è tantu megliu è si sparghje. U regulamentu di l'aiuti, cum'è l'aghju lettu, per u più nantu à l'aspettu educazione, ci hè bisognu quantunque di una accompagnata di cummunicazione più chè cusì. L'infurmazione, per sò chè vecu, ùn passa tantu bè è ci hà da vulè à girà è à fà la sapè, ma quessa vi facciu cunfidenza. Ci hè quantunque unepoche d'interrugazione nantu à ste fisce perchè chì bon, vecu i percentuali, si ponu discute i percentuali, a sapete, ma ci hè quantunque l'idea chì à un mumentu datu ci hà da esse un ricusu, s'ellu ci hè assai dumande, v'avete da truvà cù una selezione à fà. Eiu pensu chì nantu à st'affare quì, ci vuleria à avè una visibilità, per tutt'ognunu, soprattuttu per i stabilimenti sculari, perchè chì quand'è vo priparate i bugetti, avete capitu bè chì s'è vo fate a pruposta, avete da avè i prugetti. È più chè sò chè pinsate. Ci hè una crescita di l'aiutu è avete capitu bè chì ci hà da esse un effettu pusitivu. Dunque quessa hè un puntu pusitivu ma a listessu tempu, ci hà da vulè à un mumentu datu à fà una scelta.

U secondu puntu chì mi pare dinù impurtante ghjè u capatoghju di e risorse umane. A direzione oghje ùn hà micca i mezi -a dicu è a sapete- umani di gestisce tamant'affare. Vogliu parlà quì per esempiu di a valutazione di tutte st'azzione, pensendu dinò chì aghjustate à stu regulamentu, u cartulare di a Cartula di a lingua. Ùn avete micca cù una decina di persone a pussibilità di fà la. Hè per quessa chì l'idea di duppià iss'effettivu, mi pare à cortu o à mezu andà, un prugettu da fà.

Un antra quistione chì mi pare quì impurtante al di là di a valutazione hè dinò u cuntrollu. Oghje, u cuntrollu, ùn sò s'è a sapete ma ci ne hè pocu è micca. Si lampa i soldi à ochji è à vista, ma cuntrolli -ancu s'ellu ci era- ùn ci hè micca un cuntrollu nantu u terrenu è mi pare à mè ch'ellu sia in e scole in l'associ o in altrò, ci hè bisognu d'una valutazione è d'un cuntrollu ghjustu à puntu per fà prugressi. Dunque ghjè impurtante dinò di di vi la.

Dopu, ci hè un antru puntu chì mi pare di primura, ne hà parlatu a mo cullega nantu à l'attelli di pratica artistica. Quì hè custrettu dinò, in una scola ci ponu esse dumane trè o quattu stittutori o cinque maestri di scola chì ponu fà un APA è sustenite à trè s'aghju lettu bè.

Un antru puntu ghjè, ci tornu, ne aghju parlatu à principiu, di u dispositivu di e case è i corsi immersivi, l'avete amentatu annu chì à un mumentu datu avemu fattu un amendamentu, avemu fattu ancu una supensione di seenza, per via di st'affare chì diciamu chì in certe regione s'è vo mantenite issu dispositivu, ùn averete più l'offerta per u publicu in lingua corsa. Quessa, a vi dicu, a sapete, in Aiacciu per esempiu, in Fium'orbu, possu piglià parchji esempi cusi, ùn avete micca a pussibilità materiale è umana d'assicurà l'ogettivu chè v'avete messu in piazza.

Un antru puntu, chì mi pare impurtante, per chì quì caccemu torna i possu cità chì l'avemu citatu annu, AFLOKKAT è u GRETA chì facenu un prugettu tremendu in Aiacciu, à u liceu Letizia per esempiu, ci sò passatu, è quì per avà, sò à chì feremu anch'elli. Eiu, dicia tandu arricudate vi, u corsu ghjè a lingua di tutti è ghjè a lingua per tutti, dunque per tutti, ci hà da vulè à mudificà, à contu nostru stu rigulamentu, nantu à trè o quattru fisce. Mi pare nantu à e fisce 28 è 29. Demu à e case 80 000 € è à i corsi immersivi, 40 000 €. Perchè micca 80 000 € s'ellu ci hè un bisognu è s'ellu ci hè listessa dumanda ? O allora, mettimi a fiscia 29 è 28 insieme è demu listessa affare à tutti. È mettimu l'associ à parà à tutte e strutture, e persone murale è private è tira avanti è passa è chì volenu fà qualcosa nantu un territoriu è cù un prugettu.

Voilà, perchè ? Perchè chì à un mumentu datu, a dicu, u periculu per noi è per tutti cum'ella si passa ind'i l'altri paesi, ghjè chè no ci trovimu in una marcandisazione di a lingua. Ce que le français appelle la marchandisation. S'hè passata per l'acqua, in certi paesi si pò passà per a lingua è si pò passà per certi affare dinò, ancu per e case a sapete.

Voilà, u restu, Je vais conclure rapidement perchè ci saria tant'affare à dì ma nantu à l'inseme, ùn ci hè micca critica, ma trè o quattru punti chì mi parenu impurtanti è di primura è ci vole à mudificà li.

U restu avete capitu bè chì avemu bisognu di sapè quantu bugettu avete previstu, una; dui, di dici quantunque perchè chì dipoi trè anni aspettemu un fogliu di strada, ùn l'avemu micca. Dipoi trè anni, aspettemu un cuntrattu di pianu, ùn l'avemu micca, dipoi trè anni, aspettemu una cunvenzione di lingua corsa cù l'ogettivi à accimà in u omancu in un azzione educativa, ùn l'avemu micca. È avemu una direzione, oghje ghjornu chì ùn viaghja micca quessa a dicu, a dicu à tutti, s'è vo ùn la sapete micca, a tornu à dì, a direzione oghje, ùn hè micca in situazione di pudè assume stu pianu è mancu à pena stu rigulamentu. O chì osinnò à a straziera. Eccu, dunque dì vi dinò per finisce quantunque, chì cù listessa litania, Presidente, per noi l'immersione ùn hè micca u monolinguisimu, ci hè una cunfusione oghje in certi lochi.

L'immersione ghjè una chjama à l'apertura per u plurilinguisimu, dunque, l'idea a dicu perchè chì s'è vo stringhjite, s'è vo inturcinate u dispusitivu cum'ellu hè fattu oghje, hà da esse cumpliatu in certe regione, una. È hà da esse un tampalu per quelli chì volenu amparà in certi paesi, in certe regione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

M. Saveriu LUCIANI

Và bè, dunque à prossima volta, a prossima sessione cuntinueraghju.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nò avemu passatu ancu u tempu. Eri dinò sò stata veradimente brava cù tuttu u mondu, dunque, ci vole à avanzà.

Il y a une règle de 10 % de tolérance, elle a été épuisée.

Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

In corte parolle postu chì si vede chì issu documentu infine di contu, ci sò poche rimarche in giru à issu documentu, hà tenuu contu di e debbulezze di u primu dispusitivu, hè megliuratu oghje, ma forse chì ciò chì ci vole à ritene ghjè chì simu in una fase transitoria, ci hè statu u raportu d'orientazione presentatu qualchì mese fà da u Presidente di l'esecutivu, ci hè statu u travagliu di e cummissiò è a pulitica di a lingua corsa hè in traccia di piglià un versu novu, issu dispusitivu custì ghjè à a so fine.

E finalità di a prossima pulitica, sarà secondu à ciò ch'aghju pussutu leghje, ciò ch'emu pussutu capisce, d'un antra dimensione, è serà di sicuru un dispusitivu nuvellu è cumplettementu diversu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Véronique.

Avete sempre à pena di tempu, iè.

Mme Véronique PIETRI

Merci.

Je voulais juste préciser que nous avons bien remis notre amendement hier, qu'il a été bien remis en bonne et due forme et que donc, nous ne pouvons pas faire mieux, nous ne pouvons pas faire plus à l'heure qu'il est que de le déposer.

Et puis, je voulais aussi poser une question au président au sujet des articles de la délibération. Nous avons un règlement des aides, donc qui est discuté, qui est proposé. Nous avons dans l'article 2 de la délibération, la demande d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse de pouvoir modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides intitulé « Appel à projets et autres dispositifs », dans le cadre des délégations d'attribution précédemment accordées par l'Assemblée de Corse ».

Donc, j'aurais voulu une petite explication sur cet article qui finalement vient, d'après ce que j'interprète, modifier tout le règlement, qui vient donner au président la possibilité d'adapter, selon les situations, les aides.

Et par rapport à notre amendement donc, pas besoin de rajouter, je pense avoir expliqué. Donc, j'attends vos questions. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc moi, j'ai bien confirmation par 3 personnes au secrétariat général, sur la boîte du secrétariat général, on n'a pas reçu l'amendement. Il y a pu y avoir un problème technique, il n'a pas été reçu. Moi-même ne l'ai pas au moment où je vous parle.

Donc c'est bien pour ça, dans tous les parlements, que j'ai fait cette remarque qui n'était pas du tout désagréable, c'était simplement pour vous dire qu'on ne l'avait pas.

Voilà, vous vous êtes exprimée longuement sur le sujet, il n'y a aucun souci. Et on va demander son avis à l'exécutif sur les questions et sur les amendements qui ont été proposés et par « Avanzemu », et par « Core in fronte ».

Alors, est-ce que maintenant les amendements sont transmis ? Oui, d'accord. L'exécutif aussi a eu les amendements ? Très bien. Donc c'est bon, tout le monde peut se faire son idée.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, merci pour vos prises de parole, remarques et propositions.

Point d'ordre d'abord. Comme l'a dit fort justement Nadine Nivaggioni, nous sommes dans une situation intermédiaire puisque nous sommes en l'état du rapport d'orientations qui a donné lieu à un large cycle de discussions avec l'ensemble des acteurs de la langue, que nous sommes en voie de finalisation sur le fondement d'un rapport de la commission culture qui a été débattu devant votre Assemblée. Dans le cadre de ce rapport du Conseil exécutif, nous aurons bien sûr à proposer une évolution profonde de notre politique en faveur de la langue corse pour passer, en tout cas c'est l'objectif que nous nous sommes collectivement fixés, d'une politique de la langue à une véritable politique linguistique.

Je précise que nonobstant le fait que nous ayons déjà largement échangé, je souhaite premièrement que je puisse rediscuter, je m'adresse notamment à Saveriu Luciani pour certaines remarques ou observations qui ont été faites sur le fond, je souhaite que nous puissions rediscuter entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse pour lister les différents points qui ont pu être abordés et tenter de converger, en amont du rapport, sur toutes les dispositions à propos desquelles nous pourrions être d'accord. Donc ça, c'est le travail qui nous reste à faire sur le fond.

Je souhaite, je donne une indication en termes de calendrier, que ce rapport sur la langue corse, qui est un rapport structurant, soit débattu devant l'Assemblée de Corse lors de la session du mois de juillet, et je le dis aussi me tournant vers Guy Armanet, nous allons avoir 3 rapports au moins qui sont des rapports structurants, stratégiques : le rapport sur le plan déchets adjoint, le rapport sur la langue et le rapport sur les luttes contre les dérives mafieuses. Donc, vous avez en tête ce calendrier de travail qui est un calendrier important.

Par définition, ce règlement est un règlement intermédiaire. Pourquoi le passons-nous aujourd'hui ? Parce que beaucoup des aménagements qui sont proposés ont vocation à être appliqués à la rentrée de septembre et que si nous attendons trop pour modifier, y compris largement de manière technique ou qui ne posent pas de difficulté sur l'essentiel, nous ne serons pas à temps en septembre.

Cela étant précisé, quelques remarques.

Pour purger le problème de l'article 2, je ne souhaite absolument pas que l'Assemblée de Corse me délivre un chèque en blanc pour modifier les appels

à projets. Je vous propose qu'on mette dans l'article 2, l'esprit de cet article 2 et pour répondre à notre collègue et ami de « Core in fronte », c'est simplement ne pas revenir devant l'Assemblée chaque fois qu'il y a un aménagement technique. Donc moi, je vous propose qu'on laisse, avec une proposition d'amendement du Conseil exécutif, « autorise le président du Conseil exécutif de Corse à modifier tout ou partie des annexes..., dès lors qu'elles n'aient aucun caractère substantiel », il s'agit simplement de modifications techniques. Dès qu'il y a quelque chose de substantiel, bien sûr, on saisit l'Assemblée et on a un débat. Ça, c'est la proposition que je vous fais.

Sur l'amendement « Core in fronte », je sais que ça a été partagé par beaucoup de professionnels de l'éducation nationale, avis favorable.

Sur l'amendement et les remarques du groupe « Avanzemu », remarques qui sont d'ailleurs en partie communes avec l'intervention de Chantal Pedinielli, premièrement, l'idée de caper les règlements, c'est une idée qui est essentielle et je dirais qu'à la limite, c'est moins important pour la langue corse en termes d'enjeux pour la trajectoire budgétaire de notre Collectivité que dans tous les autres règlements. Notre règlement, on en a parlé souvent, on a des dispositifs qui sont montés en puissance, qui sont très consommateurs de crédits parce qu'ils correspondent à un besoin, je pense par exemple à un règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu », il est évident qu'à un moment donné, il va falloir caper ces dispositifs parce que sinon, on passe de 9 à 15, à 18, à 25, on ne peut pas le faire comme ça.

C'est moins important pour la langue corse, pourquoi ? Parce que déjà, en termes de volume, ce sont des crédits moins importants, premièrement. Deuxièmement, on l'a démontré, d'abord vous avez un contrôle au moment du budget sur l'inscription budgétaire qui va venir définir les autorisations d'engagement pour l'exercice en cours. Vous avez remarqué que souvent les crédits inscrits pour la langue corse ne sont pas consommés, donc souvent on reste en deçà de ce que nous avons prévu parce que, y compris les acteurs qui peuvent être bénéficiaires des aides, n'activent pas complètement.

Alors si les dispositifs deviennent plus nombreux ou plus efficaces, on peut effectivement penser qu'il y aura un risque et donc, sur le principe, mais ça fera partie, je dirais, du rapport post-rapport d'orientations. On réfléchira là-dessus comme on réfléchira sur l'évaluation. La question de l'évaluation de l'efficacité de nos politiques publiques, elle se pose dans tous les domaines. Elle se pose aussi avec acuité dans le domaine de la langue corse. Là aussi, on aura à définir ensemble.

Enfin une politique, y compris si elle est partagée, portée politiquement, ambitieuse, ne peut pas se traduire de façon opérationnelle et satisfaisante si l'administration en charge de mettre en œuvre la politique publique n'est pas configurée pour le faire.

Donc, la question à la fois de l'organisation et de la place du service langue corse dans l'organigramme de la Collectivité de Corse, comme la question du renforcement de ce service, sont bien sûr des questions centrales que nous aurons à discuter dans le cadre de la préparation du rapport et à propos desquelles, vous vous en doutez, le Conseil exécutif fera des propositions.

Mais encore une fois, conformément à l'esprit qui préside au rapport d'orientations, moi, je ne souhaite pas que le Conseil exécutif arrive avec ses propositions et que vous les découvriez au moment de la présentation du rapport. Je souhaite que, avant la rédaction définitive du rapport, nous puissions dans un dialogue entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, aborder également ces questions. Après, le Conseil exécutif a latitude pour rédiger son rapport et vous avez latitude pour le débattre et éventuellement l'amender. Mais comme par intuition, je pense que nous pouvons trouver de larges points d'accord, je souhaiterais qu'on le fasse ou qu'on essaie de le faire en amont.

Donc, il y aura le problème du renforcement. Je rappelle que d'abord il y a des fonctionnaires très engagés qui sont actuellement absents, y compris pour cause de maladie, donc je leur envoie bien sûr un salut amical et fraternel, je pense notamment à Bernard Ferrari, le directeur langue corse, en notre nom à toutes et à tous. Donc, il y a des raisons conjoncturelles mais il y a même des raisons structurelles. On ne peut pas avoir une véritable politique linguistique en reposant sur 10 ou 15 personnes.

En revanche, on a aussi des contraintes et vous le savez parce que le besoin qu'il y a dans le domaine de la langue corse, on a le même type de besoin chez les Forsaps, on a le même type de besoin sur les routes, on a le même type de besoin dans les services sociaux, etc., etc. Donc, on aura ces discussions globales et on doit organiser une montée en puissance qui doit se faire forcément à travers une programmation là aussi, N, N+1, N+2, N+3. Donc, à cela je vais répondre.

Dernier mot. Sur l'amendement stricto sensu, si ma proposition vous convient sur l'article 2, plus besoin de supprimer l'article 2, mais on précise que « les modifications ne peuvent être faites par le président du Conseil exécutif que si elles ne sont pas de nature substantielle ». Si y a un changement sur le fond qui est envisagé, on revient devant l'Assemblée.

Saveriu, je m'adresse à vous, là où je ne suis pas favorable à votre amendement en l'état, c'est la discussion qu'on a eue, je rappelle pour celles et ceux qui ne sont pas peut-être autant immergés dans le dossier et dans le rapport, c'est la discussion qu'on a eue au moment du vote en faveur des dispositifs immersifs hors éducation nationale.

Je rappelle qu'on avait voté en gros un label « case di e lingua » qui était un peu l'idée d'avoir un lieu dédié dans une ville, dans une commune, avec un espace de convivialité, avec des activités justement dans une logique immersive, c'est-à-dire micca u monolinguismu, ma u plurilinguisimu è parlà è pinsà corsu per raportu à tuttu ciò chì pò fà a vita in sucietà, donc c'était un peu ça ce concept de « case di e lingua ». Et là on avait prévu que ça ne soit que les associations. Et puis, comme ça a posé un problème, comme je m'y étais engagé devant vous, pas seulement un problème par rapport aux pétitionnaires, par rapport au fait qu'il y avait des gens qui proposaient une expérience immersive et qui n'avaient pas été retenue. Donc, on a mis en place le deuxième dispositif Corse Immersivi qui est en gros une offre de cours immersif ou une offre d'immersion qui ne rentre pas dans le modèle « Case di e lingua ». Et là effectivement, on a ouvert en disant associations ou structures de droit privé.

Mon avis à ce stade, je vous le dis, mais je peux peut-être me tromper, mais je souhaite qu'on en discute de façon plus approfondie, je souhaite que l'expérience « Case di e lingua » le label « Case di e lingua » ne fasse pas l'objet d'une appropriation par une structure privée. L'esprit de « Case di e lingua », c'est l'esprit associatif me semble-t-il. Après, qu'il y ait des acteurs y compris dans le domaine privé, qui développent une offre de formation ou de cours immersifs et notamment, on sait qu'il y avait des endroits, vous l'avez dit, où il n'y a pas l'espace où suffisamment de ressorts associatifs pour faire émerger une expérience « Case di e lingua », on finance y compris des structures qui sont des structures de droit privé, etc.

Mais dire à ce stade, là où on a fait un effort de labellisation autour d'une expérience qui, par nature me semble-t-il, est une expérience qui doit être portée par une association, ça ne doit pas être l'objet d'une prestation rémunérée. A « Case di e lingua », c'est un endroit où les gens se retrouvent, où les gens partagent, où les gens viennent boire un verre, apprendre l'anglais, apprendre le corse, parler de mathématiques, assister à une conférence, je ne pense pas que ce concept-là soit par sa nature utilement portée par une structure commerciale.

Donc à ce stade, je ne suis pas favorable à la modification sur ce point de votre amendement. Peut-être qu'il y a des éléments qui m'échappent. Moi, ce que je vous demande, c'est peut-être de retirer ce point-là, qu'on le remette au débat.

Je vous le dis, je m'engage à faire un dernier tour de discussion avant la rédaction du rapport définitif pour la fin du mois de juillet, et on essaie d'aller au fond de cette discussion.

Donc je me résume, favorable à l'amendement de « Core in fronte ».

Article 2, on modifie en mettant dès lors que ce n'est pas une modification substantielle. Et sur le point que vous évoquez, on en discute et on regarde si on trouve un point d'accord, je l'intègre directement dans le rapport qui saisira l'Assemblée de Corse ; si on reste sur une différence ou une divergence d'appréciation, eh bien vous reproduirez votre amendement et puis, on fera trancher par l'Assemblée de Corse avec tous les éléments.

M. Saveriu LUCIANI

Je peux intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Enfin, ce n'est pas l'usage, mais...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, on ne re-défend pas l'amendement, ça a été fait. En revanche, dites-nous si vous acceptez ou pas la proposition qui est faite, voilà.

M. Saveriu LUCIANI

Sur la suppression de l'article 2 que nous proposons, on souscrit à votre proposition sans équivoque. Le problème se pose pour le point 1. Je comprends le fait que vous vouliez dissocier l'associatif du commercial. Moi, je n'appelle pas ça « commercial », ce sont quand même des entités qui sont investies depuis des années et des années sur l'immersion, vous le savez, et sur l'apprentissage. Le problème c'est que si on prend les fiches, en financement au maximum, sur une des fiches on peut financer jusqu'à 80 000 €, sur l'autre 40 000. À ce compte-là, on peut dissocier, mais à ce compte-là on met à parité parce que les besoins peuvent être les mêmes sur les territoires, pas forcément avec une association mais une entreprise commerciale comme vous l'appellez. Mais je crois que c'est peut-être remettre à parité au moins les sommes, et là on peut y souscrire, il n'y a pas de discrimination financière.

Voilà. Je fais la proposition à l'exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais attendez, on n'est pas en commission, on ne va pas refaire le rapport et d'ailleurs en commission, vous n'y étiez pas. On ne va pas rerédiger des fiches maintenant, on est bien d'accord. Il y a une proposition de l'exécutif qui a été faite, vous avez fait un amendement, l'exécutif vous donne son avis sur l'amendement et d'ailleurs, les autres conseillers aussi ont certainement des avis et peut-être que ce ne sont pas les mêmes que ceux de l'exécutif.

La question maintenant est de savoir si vous acceptez ou pas la proposition de l'exécutif, c'est-à-dire qu'on modifie l'article 2, ça vous êtes d'accord, donc il y aura un amendement, je résume en technique parlementaire, il y aura un amendement de l'exécutif concernant l'article 2 qui dira « dans le cadre des délégations d'attribution précédemment accordées par l'Assemblée de Corse, dès lors qu'elles ne comportent aucune modification substantielle ». Là-dessus on est d'accord, Monsieur le Président de l'exécutif ? Donc ça, ça sera un amendement de l'exécutif qui correspond à ... Il n'y a plus d'interventions.

M. Pierre POLI

On demande une interruption de séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, elle est de droit... Par rapport à ce qu'a dit le président de de l'exécutif.

Ensuite, l'amendement de « Core in fronte », l'exécutif s'est exprimé, donc on pourra passer au vote et ensuite chacun fait comme il veut. Et après votre amendement, on verra. Mais vous avez demandé une interruption de séance. Elle est de droit, donc interruption de séance.

La séance est suspendue à 10 h 55 et reprise à 11 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazza! Averete u tempu di parlà, à miziornu, s'è vo ùn manghate micca.

Eccu, allora, ci hè statu una piccula riunione nant'à st'amandamenti, pruposti da Core in fronte, da Avanzemu, è dinò, postu chì avà ci hè un amandamentu di l'esecutivu, dunque u Presidente ci hà da dà u so avisu.

Allora, o Sgiò Presidente, ci pudete dì, dà u vostru avisu, nant' à l'amandamentu 1 prupostu da Core in fronte?

M. le Président Gilles SIMEONI

D'accunsentu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accunsentu!

Je n'ose pas dire « avanzemu », ma avanzemu quantunque à pena.

Dunque quì simu d'accordu.

Dopu, amandamentu 2 prupostu da Avanzemu.

Mettite u vostru microfonu.

Ci accunciemu !

M. le Président Gilles SIMEONI

Accunciemu ci !

Prupongu una mudifica di l'articulu 2, cum'è hè stata detta, è prupongu chì Avanzemu ritiressi a prima parte...chì Avanzemu rinculi, stemu sopr' à piazza, è parlaremu di issu puntu ind'è u quadru di a preparazione di u raportu di fondu previstu pè u mese di lugliu, incù l'elementi tecnici pruposti da i servizii.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu ! D'accordu, dunque aghju da mette à u votu l'amendamenti. Dunque ci hè u primu, u secondu...

M. Saveriu LUCIANI

U ritiremu noi, u ritiremu... S'è i dibattiti sò quessi, u ritiremu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U ritirate ? V`a bè.

M. le Président Gilles SIMEONI

Patti chjari, amichi cari !

M. Saveriu LUCIANI

Sin' à a prossima... (ride).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque appuntamentu pigliatu per a fine di lugliu, per a sessione di lugliu postu ch'ellu ci serà un antru raportu.

Dunque mettu à u votu u primu amendamentu, chì ghjè quellu di Core in fronte.

Quale hè chì ghjè contru ?

Quale hè chì ùn vote micca ?

Astenzione ? È quale hè chì vote à prò ?

Dunque unanimità nantu à st'amendamentu.

Dopu, ci hè un amendamentu avà di l'esecutivu.

Aghju da piglià nantu à a so deliberazione. Dunque ghjè l'articulu 2. L'aghju da dì in francese postu ch'ellu hè scrittu in francese.

« Autorise le président du Conseil exécutif à modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides intitulé « appel à projets et autres dispositifs » dans le cadre des délégations d'attributions précédemment accordées par l'Assemblée de Corse ».

Què, ghjè ciò ch'ellu era scrittu. L'amendamentu dice « dès lors qu'elles ne comportent aucune modification substantielle ».

Tuttu u mondu hà capitu ? Dunque avà mettu à u votu st'amendamentu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astenzione ? Quale hè chì ùn vote micca ?

Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu hè d'accordu. Eccu !

Allora avà aghju da mette à u votu u raportu, è a deliberazione mudificati incù st'amendamenti

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Eccu ! UNANIMITÀ. I'm happy!

-Amendement N° 1 de Core in Fronte : Avis favorable du CE

Adopté À L'UNANIMITÉ

-Amendement N° 2 d'Avanzemu : **retiré**

-Amendement du Conseil exécutif : **adopté à l'unanimité**

Le rapport ainsi amendé est ADOPTÉ à l'unanimité.

Passemu à a seguita o Sgiò Presidente ?

Ghjustu una parolla per piacè. Ghjustu una parolla. A lezione di sta mane :

1: ci vole à ghjunghje à l'ora.

2: ci vole à andà in cummissione, ma tuttu u mondu deve andà in cummissione. I cunsiglieri, l'esecutivu, è i servizii.

À ringrazià vi.

Allora avà, chì pesciu pigliemu ?

Allora ci hè u raportu 134, chì hè una cunvinzione quadru di partenariatu per u prugettu di sviluppu è d'accunciamentu di u lavu di Calacuccia. Ùn hè micca u matrale, ghjè l'acqua daretu, d'accordu ?

Innò, ùn hè micca a ciucciaghja, passemu à u 134, cullemu in Calacuccia.

Quale hè chì hà da prisintà ? U Presidente di l'Uffiziu idrolicu di a Corsica.

Gilles GIOVANNANGELI, avete a parolla.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 134 : Cunvenzione Quatru di Partenariatu pè u prugettu di sviluppu è d'accunciamentu di u lavu di Calacuccia

Rapport n° 134 : Convention-cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Un rapport qui est une convention de partenariat et qui s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement de la montagne voté par notre Assemblée en 2017. Mais pour être simple, je pense qu'on n'est pas là juste pour voter, parler d'une simple convention de partenariat et de projet, on est là vraiment dans la concrétisation d'une véritable démarche de développement local, au sens premier du terme. Développement local, ce sont des démarches de projets initiés au début des années 70 et 80 dans les territoires ruraux et de montagne souvent en déclin par la mise en dynamique, souvent des forces vives de ce territoire autour d'un projet global.

Ces démarches-là, elles se sont essaimées dans beaucoup de territoires, portées notamment par la Datar, et puis plus tard, à la fin des années 90, elles se sont y compris concrétisées en termes de contractualisation et de reconnaissance réglementaire à travers la loi Voynet, notamment de 99 sur la reconnaissance des contrats de pays.

On est, dans la convention qui vous est proposée, complètement dans cette démarche-là, d'un territoire de montagne, en l'occurrence le Niolu, mais au-delà, il s'agit aussi des communes de Castirla, d'Omessa et elle concerne aussi toute la communauté de communes Pasquale Paoli dans un territoire avec un collectif d'acteurs qui se sont regroupés pour porter un projet dans un territoire en déclin, ou en tout cas en difficulté.

Le fait nouveau de cette démarche qui vous est proposée et de cette convention, c'est qu'il y a la volonté de notre Collectivité, à travers le comité de massif, à travers ses agences et offices, d'être partie prenante de la démarche, d'être dans ce qui est essentiel dans le développement local, c'est-à-dire l'animation, le pilotage, la facilitation.

Donc, on a des communes, des acteurs, des communes, des élus engagés, on a une Collectivité de Corse aujourd'hui à l'animation, à l'accompagnement du projet et enfin, on a un opérateur industriel puissant qui est EDF aujourd'hui, qui a rejoint cette démarche. Cette conjonction d'acteurs nous permet aujourd'hui de proposer un projet global.

Le support de ce projet, vous le lisez, vous l'avez vu, c'est le barrage hydroélectrique de Calacuccia, une des infrastructures les plus importantes de Corse, qui a été réalisée en 1969 pour répondre bien sûr aux besoins actuels et futurs à l'époque, en termes d'énergie, puisque c'est un barrage qui produit aujourd'hui à-peu-près 10 % de la consommation d'énergie de la Corse, mais aussi avec une autre vocation qui était celle de l'irrigation, notamment de l'irrigation agricole avec un droit d'eau de 15 millions de mètres cubes offerts à l'Office d'équipement hydraulique. Donc, une infrastructure importante au service du développement global de la Corse.

Mais souvent dans ce type de projets d'infrastructure tels qu'ils ont été pensés, il manquait la dimension retour, c'est-à-dire qu'on était dans une vision de développement global et on oubliait peut-être le territoire d'accueil de l'infrastructure et cette solidarité aval-amont a été un petit peu occultée.

A travers ce projet, c'est ce que nous vous proposons aussi de reconstruire.

Donc il y a un support, le barrage et le lac de Calacuccia et il y a aussi une base de travail puisqu'en 2014 déjà, à partir de ces constats, une étude avait été réalisée, portée par l'Office du tourisme Centru Corsica sur les potentialités de développement autour de cette infrastructure. On s'est donc appuyés sur cette étude pour travailler le projet et vous proposer cette convention.

Cette étude se déclinait en 2 grands axes qu'on vous propose de reprendre. Le premier axe, c'était un projet autour de l'élaboration et le développement des activités, à la fois nautiques, de pleine nature, touristiques, patrimoniales sur un territoire dont on connaît le fort potentiel qui était jusqu'à maintenant largement sous-exploité. Donc, il y a toute cette partie projet de développement, mais qui est allée au-delà d'un simple listing d'activités puisque dans l'étude, on a un certain nombre de recommandations sur le type d'activités à promouvoir, les partenariats à établir et à construire, mais aussi, on va jusqu'au type de structure entrepreneurial qu'il faudrait mettre en œuvre. Ça, c'est la première partie, le premier axe de travail identifié dans la convention et listé dans la convention.

Le deuxième axe, on est plus dans l'aménagement. C'est la réalisation d'un schéma global d'aménagement autour de la retenue d'eau et de l'ensemble du bassin versant, avec toujours l'intégration des problématiques qui concernent l'eau, mais aussi la réhabilitation environnementale, la question foncière et urbanistique et enfin, déjà une base de programmes d'investissement.

À ces 2 grands axes, s'est rajouté un projet d'aménagement hydraulique, aujourd'hui porté par l'Office hydraulique, qui fait suite à l'évolution du contexte. Vous le savez tous, on est dans un contexte de bouleversement climatique, de réchauffement climatique qui frappe l'ensemble des territoires et y compris les territoires aujourd'hui de montagne, et donc qui impacte aussi l'agriculture de montagne, agriculture pluviale qui n'avait pas forcément besoin d'irrigation, mais qui aujourd'hui est sous contrainte, y compris par rapport à ce besoin de mobilisation de la ressource en eau.

Donc, on a des besoins tant au niveau de l'élevage, des productions fourragères, du maraîchage, de l'arboriculture y compris, sur ce territoire-là, sur l'irrigation de la castanéculture.

On a travaillé à partir de ces besoins-là sur un projet et on l'a élargi fondamentalement à une dimension plus globale qui intègre la question d'irrigation agricole, mais qui intègre aussi le soutien à l'eau potable parce que, et c'est un paradoxe, on a bien un barrage qui va permettre la production, y compris la mise à disposition de millions de mètres cubes d'eau pour la vallée, mais qui n'est pas mobilisable pour les communes du Niolu.

Donc, un soutien à l'eau potable est aussi prévu, la question de la prévention incendie et enfin, la question de la production énergétique. Là aussi, sans vouloir opposer, mais au contraire compléter, d'un côté un barrage de production de grandes hydro et on pourrait à côté, réfléchir à de la production de petites hydro à travers le projet qu'on vous propose.

Donc, 2 projets sont à l'étude aujourd'hui par l'Office d'équipement hydraulique, un projet qui nécessite un accord avec EDF et qui serait un prélèvement d'eau dans le barrage actuel, avec un système de pompage puisqu'il se situe en-dessous des communes dont le besoin est affirmé, donc avec un système de pompage et donc de besoin d'énergie, et c'est ce qui est vertueux. Un système aussi de turbinage, une fois que la période d'irrigation est passée, ce qui nous permettrait aussi d'avoir une production énergétique intéressante, supérieure en tout cas aux besoins liés à l'énergie nécessaire au pompage.

Mais nous étudions aussi un deuxième projet qui est plus centré d'ailleurs sur les besoins agricoles et qui pourrait être mis en œuvre dans le cas où

la convention avec EDF ne serait pas mobilisable ou l'accord avec EDF ne serait pas négociable, un projet pour le coup qui serait celui d'une réserve basée sur la commune de Lozzi et qui pourrait alimenter en gravitaire les différentes communes et répondre aux besoins principalement agricoles. Ces 2 projets, ils ne s'opposent pas, au contraire ils pourraient y compris se compléter.

Dans tous les cas, ces orientations et ces projets que je vous présente aujourd'hui, ce sont des projets qui sont en phase d'étude, qui font l'objet de concertation avec l'ensemble des acteurs, agriculteurs, élus et qui sont bien sûr appelés à se concrétiser dans les mois qui viennent.

Voilà pour ce qui concerne l'objectif de convention qui vous est proposée aujourd'hui et le contenu de la convention qui vous est proposée aujourd'hui.

Cette convention, elle est un point de départ, elle est un socle de départ au projet plus global. Derrière, une fois cette convention signée, la Collectivité de Corse, la direction « aménagement et dynamique territoriale », le comité de massif et les agences et offices vont continuer de travailler avec les communes notamment, à un programme d'actions, un plan d'actions, une programmation de ces actions et bien sûr sur tous les aspects d'ingénierie financière nécessaire à la mise en œuvre de ces projets.

Donc, comme je vous le disais, vous le voyez, on est vraiment dans un projet à dimension globale de développement local qui est pour nous aussi, je pense, plus qu'une expérimentation, une volonté inscrite dans la démarche que nous voulons généraliser à l'ensemble des territoires à travers les politiques de contractualisation, que ce soit dans les territoires de montagne, mais aussi sur les territoires urbains. C'est donc une démarche qui est reproductible, qui existe aussi pour être aussi très claire dans d'autres territoires, sous d'autres formes. Je pense à la Balagne, je pense au Taravo avec « Una vaddi in lascita ». Il y a aussi des démarches aujourd'hui de logique d'organisation territoriale qui sont portées, mais celle-ci, je pense, est extrêmement complète et pourra être essaimée et dupliquée dans l'ensemble des territoires.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avemu un raportu di a cummissione di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avec un avis favorable, Madame la Présidente, une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Nous saluons évidemment cette convention.

Mais pour mesurer combien elle est importante, il faut que vous compreniez d'où on est partis et où on arrive aujourd'hui.

1965, le Niolu, ce sont des tirs de mine, c'est-à-dire que les endroits que i Niulinchi ont foulé, eh bien ce sont des rochers qui explosent, ce sont des endroits qu'on ne reconnaît plus. Ce sont des tronçonneuses qui abattent des châtaigniers tous les jours, par dizaines et dizaines. C'est l'endroit où était situé le verger du Niolu, qui est enseveli par l'eau, qui est englouti. Donc, c'est un choc terrible pour les populations.

Il n'est pas forcément validé par les populations, il est validé par la classe politique à ce moment-là, mais il n'y a pas à l'époque le ressort citoyen qu'il y aurait eu aujourd'hui. Ça n'existe pas.

Donc le Niolu, comme toutes les régions de Corse, connaît l'exode rural à ce moment-là pratiquement à la même période, ce sont les années 50-60, l'exode rural, les différentes vagues d'exil et le Niolu est une terre où la diaspora est importante, revient chaque année. Donc, vous voyez bien, à ça se rajoute ce traumatisme au sein des populations et en même temps, on voit s'ériger un énorme mur au-dessus du pont des Fontanelle qui date de plusieurs siècles. C'est un choc de générations, c'est un choc de civilisations.

Donc tout ça, il faut l'avoir en tête parce que ce qui aboutit aujourd'hui, mettra 60 ans à se réaliser. C'est un combat qui est long et auquel les gens ne croyaient plus, là-haut sur place.

Donc j'ai envie de dire que c'est une microrégion où il ne reste plus à ce moment-là que quelques sentinelles. Ce sont ceux qui ont tenu pendant des années et des années, ces villages qui sont dépeuplés, où la terre s'est vendue à EDF pour pas grand-chose, ça veut dire qu'elle n'a pas de valeur pratiquement. Donc, mesurons tous ces aspects négatifs qui influent sur la population du Niolu.

Quand c'est comme ça, vous ne croyez plus en vous, vous ne croyez plus en votre terre, et pendant longtemps, pendant des dizaines d'années, eh bien c'est une microrégion, alors il y en a d'autres, mais ce traumatisme du barrage, il est évident, il est inscrit aujourd'hui dans le vécu puisque les gens sont encore pour beaucoup vivants, mais il est aussi inscrit dans la mémoire collective.

Donc il se passe tout ça et en même temps, il y a une cité ouvrière qui se crée, donc une vie pendant 3 ans, il y a du monde pendant 3 ans, mais après ça, eh bien c'est une étendue d'eau sur 120 hectares et les Niulinchi ont l'impression que ça ne leur est pas très utile à eux. C'est ce que vous évoquiez, Monsieur le Président, c'est qu'ils ont donné beaucoup. Ils ont donné leur terre, ils ont donné leur agriculture vivrière et en contrepartie, on ne voit pas beaucoup de retours. Et ça, ça dure longtemps. Donc quelque part, EDF n'est pas apprécié à sa juste valeur à ce moment-là par les populations.

Cette fatalité, c'est presque une fatalité, on ne croit plus au développement, c'est une région qui est à caternu, et il reste, je vous dis, quelques sentinelles.

Et paradoxalement, parce qu'il y a aussi un paradoxe, c'est que c'est une région qui est traumatisée et c'est de là aussi, et c'est de cette terre aussi, que jaillit la prise de conscience de la Corse, d'un combat qui va durer 60 ans aujourd'hui. Donc, il y a quand même un paradoxe sur cette terre et il y a certainement des raisons aussi qui sont convergentes. Donc, on en est là.

Quelques années plus tard, et là je saluerai l'action de de Jean-Félix Acquaviva qui en 2008 est élu maire. Il se bat avec d'autres maires aussi, mais c'est lui qui est le moteur, pour qu'il y ait cette convention qui soit signée, 2008. Il est soutenu par les autres maires de la région et il interviendra là-dessus certainement, et en même temps il rappelle aussi tous les atouts de cette montagne à travers l'ANEM notamment où il est très impliqué. Il dit, « regardez », et il y a quelques acteurs déjà sur le territoire qui travaillent au développement d'activités

touristiques et sportives, mais ils sont très peu. Et par son engagement, il fait valoir les atouts de ce territoire qui sont nombreux, très nombreux.

On en arrive aujourd'hui à cette convention, après des dizaines d'années de discussion. Il y a eu une première convention mais qui n'a pas été véritablement mise en œuvre. Aujourd'hui, il y a une vision complètement différente, complètement différente et par les acteurs du territoire, et par la puissance publique, et par EDF. Aujourd'hui, il y a une convergence de vues de l'ensemble des acteurs et j'ai envie de dire que le ressort collectif, il fonctionne partout. On le voit au niveau de votre engagement, Monsieur le Président de l'exécutif et Monsieur le Président de l'Office hydraulique, où là il y a une convergence des politiques publiques, office hydraulique, ODARC, ATC, agence de l'énergie aussi. Donc, on voit bien qu'il y a une convergence, un ressort collectif au niveau de la puissance publique et il y a un ressort collectif aussi au niveau des élus qui croient en eux aujourd'hui, ils se disent, « chaque fois qu'on investit 1 €, il faut qu'il puisse y avoir une richesse qui soit apportée ».

C'est ce qui est demandé, ce qui a été demandé par 2 castanéculteurs de Lozzi qui sont à l'origine de cette demande d'un ouvrage hydroélectrique et hydraulique, et d'un jeune maraîcher qui sont là-haut et qui disent « très bien, nous, on veut anticiper sur le changement climatique. Nous, on veut qu'au Niolu, on plante des vergers de pommiers, on veut que la castanéculture soit relancée, etc. Ils arrivent à faire en sorte que dans cette convention, il soit inscrit non seulement des projets de développement touristique autour du lac, avec la première qui va certainement se réaliser rapidement à l'issue de cette signature, c'est d'abord l'aménagement des berges qui va permettre des randonnées etc., et aux pêcheurs d'avoir un aménagement. Mais c'est aussi le développement agricole et un développement auquel on ne croyait plus. Entre la description de ce qu'était le Niolu à travers Ravis-Giordani, où il y avait des milliers de têtes de brebis et de chèvres sur le Niolu et ce qu'il en est aujourd'hui, eh bien aujourd'hui, je crois que ça c'est la convention de l'espoir. Je crois que ça redonne envie aux acteurs de ce territoire et non seulement de ce territoire, mais on l'a dit aussi, à ceux de l'Aghja nova qui est située juste au-dessus, de s'investir. Je crois qu'EDF a bien compris le message. EDF est partie prenante cette fois-ci de ce développement et véritablement il y a une convergence de vues qui est notable.

Simplement, il y a peut-être encore un élément à travailler qui n'est pas dans la convention mais qui doit faire l'objet certainement d'une révision du côté d'EDF, c'est le droit de réserve. Chaque fois qu'il y a un outil de production, il doit y avoir là aussi un retour. Et pour l'instant, les communes du Niolu ne bénéficient pas de ce droit de réserve.

Donc nous souhaiterions qu'un engagement soit pris de ce côté-là aussi et qu'on ait d'ici quelques mois un rapport sur peut-être la révision globale du droit de réserve de l'eau en Corse et que le Niolu puisse bénéficier de ce droit de réserve.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente. Merci à tous pour ce rapport.

Je vous remercie donc pour ce rapport qui met en avant les attentes et les besoins de nos territoires ruraux quels qu'ils soient, mais plus spécialement celui du Niolu, comme l'a évoqué le président qui fait partie de la communauté des communes Pasquale Paoli. Comme quoi, il est possible et tout est possible si on arrive à mettre en synergie tous les acteurs.

L'occasion m'est donnée ici de remercier l'ensemble des acteurs engagés, qu'ils soient de l'Aghja nova et les maires du Niolu, le député présent et le président de l'exécutif aussi pour cette mise en valeur de ce territoire.

Une action qui vise à faire progresser le développement durable dans nos territoires, avec le tourisme dans la valorisation et la sauvegarde de nos villages ruraux et la mise en place qui permettra donc un tourisme durable avec des activités nautiques de pleine nature, mais aussi une réserve, comme vous l'avez dit, sur Lozzi, c'est pour tout ce qui est réserve et stockage en eau.

Le Niolu n'est pas un territoire en déclin, non, mais un territoire situé, vous l'avez dit, au sein d'une communauté de communes qui attend beaucoup en termes de développement, un développement attendu comme beaucoup de nos territoires. Agir pour ces territoires, c'est un gage de réussite.

Nos espaces ruraux, on l'a dit, disposent de ressources naturelles en eau, en air, en produits agricoles, en ingrédients d'une économie verte qui doivent non seulement favoriser leur développement, mais aussi participer plus que l'on pense, aux ressources de nos territoires et à la sauvegarde de nos équilibres territoriaux.

Era tempu !

Je vous invite tous, parce que le 29 est le 30 juin, nous avons à Calacuccia « a chjama di a muntagna », ça sera un bel événement.

À ringrazià vi torna di issu raportu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole parlà ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On arrive à remettre la problématique environnementale d'un projet industriel lourd dont le contexte anthropique a quand même fortement modifié le Niolu, comme d'autres régions de Corse où des aménagements similaires ont été faits. On doit aussi poser le problème effectif de l'usage de l'eau et de la répartition, y compris en amont des aménagements.

Le cas se pose aujourd'hui pour le Rizzanese, il pourrait se poser sur d'autres barrages et il se pose sur le Niolu.

Moi je pense qu'on doit d'abord avoir à l'esprit dans une vision d'une réappropriation de nos moyens de production électrique et de nos ressources en eau, qu'une concession n'est pas perpétuelle. Elle a une fin et la fin des concessions EDF en Corse, elle est très proche.

Madame la Présidente, je vous regarde. Vous avez une bonne connaissance du Val d'Aoste. Ils ont racheté, il y a 20 ans, toutes les concessions italiennes. Ils sont 125 000 habitants et ils n'ont pas eu peur de prendre la gestion technique, administrative, financière d'un parc hydroélectrique de plusieurs centaines de mégawatts. Ils ont fait un prêt auprès de la Banque centrale européenne et 20 ans après, ils ont tout remboursé. Ça leur génère plusieurs dizaines de millions d'euros de bénéfice parce qu'ils sont, eux, excédentaires et qu'ils vendent sur le reste du territoire italien.

Mais il faut appréhender, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, la fin des concessions, il ne faut pas jouer petit bras, il ne faut pas voir EDF comme le partenaire perpétuel des aménagements hydroélectriques en Corse. Ce n'est pas quelque chose d'infaisable. Les hommes que j'ai connus et ceux que vous connaissez et ceux qui viendront peuvent être formés ou ont déjà la formation pour être en capacité, d'autant plus que la ressource humaine existe déjà en Corse pour gérer ces aménagements. Donc ça c'est le point politique.

Le point conjoncturel lié au Niolu sur la partie environnementale, c'est aussi d'essayer de résorber l'inégalité des communes qui ont été parasitées par cet aménagement, qu'on le veuille ou non, et qui ne touchent rien. Il n'y a pas eu de péréquation comme ça s'est fait dans le Fiumorbu, comme ça s'est fait dans le Rizzanese et il y a le mépris de la loi. La loi dit que toute commune qui est une apporteuse en eau d'un ouvrage hydroélectrique, elle doit avoir une rétribution, même si elle n'a pas d'aménagement intrinsèquement sur son territoire. La commune de Corte est bafouée dans ses droits. On prélève sur la commune de Corte, sur le haut Tavignano, plusieurs dizaines de millions de mètres cubes et il n'y a pas de compensation financière. Il n'y en a pour personne d'ailleurs.

Donc je pense qu'il doit y avoir un réexamen, je pense qu'il faut que l'Office ou la communauté des communes, un opérateur qui est ordonnateur diligente une enquête financière et administrative pour regarder les possibilités de faire évoluer cette répartition.

La concession arrive à sa fin dans pas longtemps, donc au pire, il y aura un renouvellement. Dans le cadre d'un renouvellement, on doit renégocier le contrat de concession et en annexe au contrat de concession, il y a les taxes. On doit avoir la possibilité de faire en sorte qu'il y ait ces justes contributions.

Pour la partie hydraulique de l'aménagement, je fais confiance aux ingénieurs qui ont la charge du projet. Je vous fais juste une remarque, c'est qu'il y a eu un facteur chance. On s'était un peu battus à l'Assemblée en 2015, l'Ercu n'a pas été classé en catégorie un. En revanche le Viru qui est juste à côté est classé. Ça aurait pu être la ressource, il retombait dans le barrage. Donc attention, pourquoi l'un et pas l'autre ? Peut-être qu'on s'en est un peu mêlés au bon moment en pensant justement qu'il pouvait y avoir des besoins complémentaires.

Mais la notion des classements, elle doit aussi être revue parce qu'on ne peut pas aujourd'hui en Corse considérer qu'on va sanctuariser des forces motrices quand on en a besoin. Les autres régions, les autres pays de montagne peuvent le faire, les Alpes ou les Pyrénées, parce qu'ils ont déjà mobilisé 80 % de leurs ressources mobilisables, que ce soit en grosse hydraulique ou en petite hydraulique. Nous, on n'est même pas à 50 %. Donc, tout ceci pour dire qu'il y a un chantier.

Mais j'insiste sur la notion du juste retour de l'impact anthropique et une réévaluation des taxes et une juste répartition. Je ne vous fais pas un dessin, mais Jean-Félix le sais, il a été maire d'une commune qui ne touchait rien et il est juste à côté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Félix.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites.

Moi, je vais insister sur l'histoire des choses, ça a été développé par Nadine mais aussi par Paul-Félix, sur le grand paradoxe du mal-développement, l'implantation d'une structure sans retombées et on a vécu durant des décennies, entre une structure présente sous nos yeux avec de l'eau, de l'électricité produite et problème d'eau dans les villages du Niolu et d'ailleurs, bassin versant puisqu'on ne parle pas que du Niolu, on parle du Niolu et bassin versant. C'est important de le dire. Problème d'électricité, je me rappelle une nuit de Noël où il y avait eu à la fois un poteau qui, parce que le poste source était à Corte, donc les usines produisaient de l'électricité, poste source à Corte, au retour, donc poteau dans la Scala, mauvais temps, qui tombe, sécurité avec le Vazzino, qui tombe aussi parce qu'un arbre est touché. Donc, nuit noire le jour le soir de Noël. Evidemment, on a permis d'avoir un poste source à Cuccia ensuite pour sécuriser. Donc, l'électricité passait sous nos yeux et les problèmes d'infrastructure existaient.

Et ça a été dit, pas d'énergie de réserve et pas non plus de respect de la concession de l'ouvrage signée par l'État, c'est-à-dire l'aménagement des berges d'un point de vue faunistique, floristique, touristique qui sont inscrits dans la concession entre l'État et EDF. Donc pas de respect de tout ce qui était prévu par la concession de 1964.

Je rappelle qu'il y a 3 usines : les premières, c'est Corscia et Castirla, ce sont celles-là qui vont faire l'objet d'un renouvellement bientôt. Puis il y a eu la troisième, celle de Sovenzia, qui prend de l'eau dans le Tavignano pour turbiner, qui elle date des années 80, 82-83.

Donc la première concession sera renouvelée, certainement en 2034. C'était 70 ans les premières concessions.

Donc voilà le paradoxe avec beaucoup de revendications autour, le pont des Fontanelle évoqué par Nadine n'existe plus à cause d'une crue et d'un lâchage

du barrage. Donc beaucoup d'aigreur, beaucoup de frustration et le mal développement.

Aujourd'hui, on est en train de tourner cette page par une méthode différente. Effectivement, elle avait été initiée il y a 10, 12 ans par les maires dont j'étais avec d'autres évidemment, mais il n'y avait pas les agences et offices présents, il n'y a pas la Collectivité de Corse présente, il n'y avait pas encore la politique de la montagne. Donc, la nouveauté entre hier et aujourd'hui, c'est le changement entre l'ascendant et le descendant qui se retrouvent, la volonté d'inscrire cela dans un projet territorial d'ensemble avec les agences et offices et la Collectivité qui sont cosignataires de l'engagement avec EDF et les communes. Ça change et même si la première convention en 2011 a permis de faire l'étude qui était précitée, qui donne déjà un tableau, permettait aussi d'avoir quelques actions de mécénat qui ont eu lieu. Mais c'était insuffisant, il fallait aller beaucoup plus loin parce qu'il y avait une absence de volonté politique ou pas suffisamment.

Aujourd'hui, elle y est, tant mieux. C'est reproductible, il faut le dire. Il ne s'agit pas de dire que ça ne servira que le Niolu et le bassin versant. L'idée, c'est que sur d'autres ouvrages, ça a été dit à Rizzanese, mais aussi ailleurs, la gouvernance de ce projet conjoncturel en l'état du droit existant, nonobstant ce qui pourra intervenir dans la loi sur l'autonomie, puisse se mettre en place et avec des choses quand même structurantes prévues puisque ce qui est important dans cette convention, c'est qu'elle débute déjà avec un projet structurant travaillé techniquement, c'est ce qu'a évoqué Gilles Giovannangeli, cette irrigation agricole, avec ce tuyau en 200 qui partirait en gravitaire de Lozzi et qui arriverait à irriguer l'ensemble de la vallée d'un point de vue de la mise en culture de l'autonomie alimentaire, mais aussi de la production électrique sur le réseau. C'est quelque chose qui, pour cette hypothèse-là, parce qu'il y a l'autre hypothèse où on fera la steppe avec le lac, pourrait être reproductible dans d'autres territoires et vallées de montagne, à l'aune de l'adaptation au changement climatique, avec des retenues, avec une logique de production électrique.

J'ajoute que dans le débat général français aujourd'hui, on va voir apparaître un croisement entre les réseaux d'eau et la connexion des réseaux d'eau intelligents, puisque je sais que la CRE, le ministère de l'industrie va là-dessus, c'est-à-dire mailler de manière intégrée la connexion intelligente des réseaux d'eau pour des raisons de consommation, mais aussi de production pour les financer, pour les rendre viables. Donc, ça veut dire que ces projets-là sont déjà un peu en avance et pourraient permettre de développer sur d'autres réseaux d'eau pour 2 communes en gravitaire, au Niolu et ailleurs, ce genre d'intégration qui correspond à la politique qui a été développée. Et ça, c'est extrêmement important parce qu'on a déjà 2 projets concrets.

Outre cela, évidemment, il y a les conclusions de l'étude qui allaient sur l'aménagement, pas simplement qu'autour du lac, puisqu'on parlait de la vallée du Niolu, mais aussi du bassin versant, en sentiers de randonnée, en aménagements patrimoniaux, archéologiques aussi. La différence aussi avec il y a 12 ans, c'est qu'il y a là, croisement avec les autres politiques, puisque je vous rappelle par exemple sur une question de pastoralisme, d'une charte du territoire sur la gestion des estives par ailleurs qui est un fait, on va pouvoir croiser d'autres politiques avec cette convention.

Souligner quand même que dans l'ensemble des autres massifs français, la pratique de ce conventionnement était déjà la règle depuis très longtemps par rapport aux opérateurs hydroélectriques. Je vais vous donner un élément : par exemple la compagnie nationale du Rhône qui gère les grands ouvrages, qui sont autrement beaucoup plus importants que ceux du Niolu, finance, dans le cadre de conventions qui étaient faites avec l'ANEM, les départements, les régions et les communes, 600 km de randonnée à 100 %. Dans les Pyrénées, pareil. Autrement dit, nous ne faisons qu'une mise à niveau mise au goût des institutions de la Corse, de ce qui aurait dû être fait, ce qui mesure un peu le manque de volonté qu'il y a pu avoir en la matière sur 40 ans, ce qui aurait dû être fait et ce qui a été fait par ailleurs depuis très longtemps.

Donc, nous sommes sur cette voie-là, très attendue évidemment par l'ensemble des acteurs, avec déjà des actions structurantes attendues par les agriculteurs, mais aussi eau potable, ça a été dit, et énergétique et pas simplement.

Et enfin, dernier élément sur la perspective effectivement de l'évolution institutionnelle, il est évident que sur la question de l'évolution institutionnelle, la question de savoir si la Collectivité de Corse se positionnera dans la demande d'être autorité concédante dans les histoires des ouvrages hydroélectriques, à l'aune de cette expérience, se pose, voire peut-être avec des opérateurs créés à partir d'elle. Oui, ça se pose. Il y avait des comités de communes en Savoie par exemple, qui avaient des ouvrages hydroélectriques qui arrivaient à terme dans les années 2011, 2012 où EDF devait remettre à niveau l'ensemble des informations pour permettre une mise en concurrence du renouvellement de la concession, étaient en train de se poser la question, il y a 12 ou 13 ans, au travers de l'ANEM, de savoir s'ils allaient créer des outils pour pouvoir être gestionnaires des ouvrages. Donc, ces raisonnements-là existent ailleurs en France continentale et il n'y a pas de raison effectivement, lorsqu'on connaît la capacité de ces ouvrages qui sont largement amortis depuis très longtemps, d'avoir une étude qui permette une logique gagnante-gagnante pour la Corse, pour les territoires de montagne, pour le coût de l'énergie.

Et enfin je vais terminer sur l'énergie de réserve. Effectivement, sur les droits de réserve et l'énergie de réserve, il y a une déficience. Il y a d'abord un niveau en termes d'information qui doit être dû à la Collectivité de Corse et aux communes puisque je rappelle que c'est à la Collectivité de délibérer pour attribuer, sauf qu'il y a une question d'information de l'Etat, de ces droits par rapport à la loi et par rapport à la réalité de ce que ça impacterait, pour avoir une juste rétribution conformément à la loi sur cette question.

Mais en tout cas, je pense qu'avec le vote de cette convention et cette signature, on permet de donner de l'espoir dans une logique de péréquation, de solidarité, d'aménagement et d'intégration des politiques sur des territoires, Vallée du Niolu et bassin versant parce qu'il faut le dire, le bassin versant par les lâchers d'eau est impacté, je pense au Omessa, Francardo, Ponte Leccia. Donc, il y a aussi un aménagement du bassin versant qui est prévu, qui permette enfin de dire que oui, le développement est possible lorsqu'on met en synergie et que chacun fait des pas dans une logique de volontarisme et de respect de ce que doit être la politique équilibrée de développement en Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Très, très rapidement puisque cette convention-cadre qui nous est proposée, j'ai entendu dire que c'était la convention-cadre de l'espoir et de la réparation. C'est toujours de bon augure quand on entend que les choses seront réparées, je peux l'entendre, je peux le comprendre. È i Niulinchi sò più à prò pà parlà di i so lochi cà eiu, et Dieu sait s'il y en a dans cette assemblée.

Et donc, aujourd'hui, simplement, ce que je voulais dire, c'est qu'on ne peut pas présenter qu'une facette des choses ou qu'un côté, parce qu'il y a 60 ans, l'idée principale et la priorité étaient la production d'électricité pour la Corse.

Alors beaucoup d'éléments certes n'ont pas été pris en compte et aujourd'hui, les choses ont évolué, les mentalités ont évolué, le contexte, la prise de conscience, et la preuve, c'est qu'aujourd'hui, à travers cette convention, comme l'a présenté le président de l'Office hydraulique, eh bien il y a la prise en compte de l'aspect énergétique bien sûr, mais qui était déjà de mise, l'aspect touristique, l'agriculture, l'aménagement. Donc, plusieurs aspects sont pris en compte qui n'étaient peut-être pas prioritaires à l'époque, dans les années 64-65, ça fait 60 ans, comme dans beaucoup de domaines, comme sur beaucoup de territoires.

Donc le Niolu, ce que je veux dire aujourd'hui, n'est pas forcément l'exception ou le mauvais exemple, c'est peut-être le bon exemple qu'il faut citer. C'est le premier point.

Mais après ce que j'ai entendu des différents intervenants vient se poser la question, parce que je vois qu'à la fin de ce rapport, excusez mon côté encore trop pragmatique et financier, et je fais sourire le président de l'AUE qui sait très bien déjà dans mes propos ce que je vais soulever, c'est la question des moyens financiers. Et aujourd'hui, avec EDF, même si le Comité de massif corse s'engage à travers ses différentes directions à financer, si on prévoit de devenir propriétaire de ces ouvrages, ce qui ne me dérangerait pas, qui serait bien pour la Corse, qui rapporterait à la Corse, du moment que ça va dans l'intérêt de la Corse, je crois que nous sommes tous ici, ni plus les uns que les autres, ni moins, pour que tout aille pour le mieux. Mais à un moment donné, dès aujourd'hui, il faut mettre en place une réflexion et une politique sur les futurs ouvrages de grande ou petite hydroélectricité ou du photovoltaïque. Dès aujourd'hui.

Alors grande hydroélectricité, je ne sais pas s'il y en aura ou il y en aura encore parce que, il y a quelques années, peu de gens se soulevaient contre les choses, aujourd'hui c'est différent. Donc, il faut mettre en place aujourd'hui une réflexion d'investissement de notre collectivité sur ces projets de production énergétique et d'accompagnement, aussi bien en ingénierie que financiers.

Et pour terminer sur une petite boutade, vous me connaissez bien, est-ce que nous sommes toujours à temps de racheter la centrale du Ricantu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président.

Moi, je ne voulais pas intervenir, mais comme j'ai quelques attaches au Niolu, une maison très près du barrage...

Je salue bien sûr l'aménagement parce que c'est important, ce sont des choses attendues depuis longtemps. Je regarde le Député Acquaviva, qui avait créé à l'époque U Cintu, la fameuse association qui justement se battait, il y a une bonne vingtaine d'années, 20 ans ou peut-être même un peu plus...

M. le Président Gilles SIMEONI

30 anni !

M. Saveriu LUCIANI

Invechjemu tutti... Ancu i prugetti !

Je me rappelle qu'à l'époque donc, il y avait déjà eu une grande mobilisation. Derrière, il y a eu cette étude de 2014, qui est quand même quelque chose de vraiment très, très intéressant parce que, comme disait quelqu'un, on peut la dupliquer, avec des nuances, avec des déclinaisons particulières, dans d'autres régions de Corse, parce que, bon, le Niolu est une zone sinistrée, désertifiée. Mais je crois que le mouvement il n'est pas que niulincu, le mouvement il est orezzincu, le mouvement, il est dans le Taravu, il est un peu partout.

Dans l'ouest Corse, on a connu un mouvement historique de désertification. Alors, on en connaît les raisons. Il y a des endroits où il y a eu des résurgences, comme chez moi à Pietralba, parce qu'il y a eu la Balanina qui a cicatrisé la région, mais en même temps qu'il a repeuplé, puisqu'on est des communes qui dépassent les 500 habitants, ce qui était à l'époque inimaginable.

Simplement deux mots par rapport à hydraulique, parce que c'est quelque chose qui me tenait à cœur.

C'est vrai que Calacuccia, c'est un des fleurons, même si EDF, Paul-Félix parlait d'EDF, et c'est vrai que la question de la concession dans l'évolution d'un statut politique de la Corse, elle sera rediscutée. Je crois qu'à un moment donné, c'est évident, même si ça peut froisser certains souverainistes français. Je crois qu'à un moment donné, moi je l'ai vu en Sardaigne, ils se posent la question aussi de récupérer les outils. Tant qu'à faire, si tant est qu'on doit produire, qu'on produise aussi avec nos propres outils. 25 millions de mètres cubes, je crois que c'est, de mémoire. Tolla à côté en fait 32 millions. Ce sont les deux grands vaisseaux amiraux de l'hydraulique en Corse.

Alors paradoxalement, Tolla est aménagé depuis un bout de temps. Cela fait des années qu'à Tolla, il y a toute une animation, et même des paillotes, et qu'à Calacuccia, on est devant quelque chose qui était inexplicable parce que finalement, c'était la même situation.

Calacuccia qui donne de l'eau à Bastia. Bastia achète de l'eau à Calacuccia, 1,5 à 2 millions par an d'eau. Et les maires à l'époque me disaient,

« mais nous on ne perçoit rien ». Alors bien sûr, il y a Sovienza qui perçoit, Calacuccia, Cuccia, Castirla, je regarde Cathy. Il y a quand même des retombées, mais c'est vrai qu'en termes de retour, et Paul-Félix a tout à fait raison... Et Corti, parce que Corti avec la prise aussi tant décriée par Pierre Ghionga, qui n'est pas là aujourd'hui, est aussi un peu... Sachant que le Tavignagnu, en plus est aujourd'hui en déclin, on va dire comme ça, en tous les cas une baisse de régime du débit, avec toutes les implications que ça a. C'est-à-dire que Calacuccia, comme le Tavignanu, irrigue en partie tous les réseaux de l'Office entre Bastia et u Fiumorbu.

Donc tout ça, ce sont des enjeux qui dépassent largement un aménagement du Niolu et qui nous invitent à une réflexion, et Xavier Lacombe l'a évoqué, sur l'énergie, sur les STEP. On parle de STEP, STEP de Sampolo, STEP certainement, j'espère, de Calacuccia, et pourquoi pas ailleurs, le Rizzanese.

Mais là-aussi, l'aménagement de Rizzanese, et je regarde ma collègue, à l'époque, François Simonpieri avait fait une réunion à laquelle il m'avait invité justement, à la Com-com, au musée de la Préhistoire à Livia, pour justement parler de l'aménagement aussi du lac du Rizzanese. Petit lac, à côté, puisque c'est une baignoire, pardonnez l'expression, comme Sampolo, ça n'a aucune commune mesure avec les 32 millions de Tolla et les 25 de Calacuccia.

Ceci dit, la question de l'énergie se pose, la question des aménagements, bien sûr. Est-ce que ça va revitaliser ? Ce qui est sûr, c'est que j'ai assisté à Calacuccia, à une époque, à des coupures d'eau avec un lac devant moi avec 25 millions de mètres cubes, c'est quand même extraordinaire ! Sans compter les agriculteurs qui auront certainement aujourd'hui la chance de pouvoir irriguer si le bassin de Lozzi voit le jour, parce que toute « la plaine » du Niolu, pardon d'expression, mais le bas Niolu a besoin aussi de cette eau. Or, jusqu'à présent, on était dans l'impossibilité juridique surtout de pouvoir alimenter ces exploitants. Voilà. Donc, c'est important.

Moi, je salue le projet, en espérant bien sûr qu'il aille au bout. Mais encore une fois, avec l'idée qu'on repose les questions politiques des concessions, c'est important, du parc hydroélectrique corse.

La question aussi, c'est important de le dire aussi, de la mixité. À un moment donné, un barrage, quel qu'il soit, doit pouvoir, ou une même une retenue dans la plaine, doit pouvoir alimenter à la fois, parce qu'on a une règle de partage et de l'usage bien sûr, mais par les temps qui courent, il y a deux petits problèmes : savoir si on peut alimenter en eau potable certaines populations quand le changement climatique va impacter les nappes comme il les impacte, et surtout

les plans d'eau. L'évaporation, je n'en parle même pas... Et surtout, il y a la question qui est prégnante de l'évolution politique qui va nous permettre d'envisager d'aller un peu plus loin que ça, et là-dessus, je crois que...

C'est terminé ? J'ai encore un peu de temps ? Allora possu parlà ! Possu cuntà ancu una fola...

C'est important qu'on réfléchisse notamment, parce que quand on parle d'aménagement, il y a bien un autre souci, j'en parle dans le détail un peu décousu, mais c'est important, le niveau du lac. Il doit y avoir à un moment donné des garanties à ce que le lac en été, par exemple, ne puisse pas trop descendre, pourquoi ? Parce que les activités nautiques vont être impactées. Ça a été le souci de l'ancien maire de Calacuccia qui avait toujours peur qu'au mois d'août, on commence en quelque sorte à vider, et ça impactait ce qui pouvait se faire autour. Donc même chose à Tolla. Sachant qu'en plus, avec les étés que nous allons avoir, les barrages et les réseaux vont être de plus en plus sollicités.

Donc là, il faut une réponse qui me semble difficile à apporter, mais il va falloir aussi y penser, voir comment on peut faire pour concilier à la fois l'irrigation, l'alimentation en eau potable des bassins et en même temps garantir une activité nautique, touristique, autour des plans d'eau, que ce soit au Niolu, Rizzanese, Tolla o in astrò. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla nant'à stu lavu di Calacuccia ? Jean-Jacques Lucchini, per « Fà populu in seme ».

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Juste un mot, je vais très court, sur la gouvernance et sur la façon d'aborder la méthode et la vision qu'on a de nos territoires.

Là, on est sur un cas qui n'est pas particulier, puisqu'aujourd'hui, la vision qu'on a sur l'hydraulique, c'est une vision par territoire. Donc là, on parle du territoire du Niolu, mais demain on pourra parler d'autres territoires.

Et ce qui est important aussi, c'est de parler des STEP. Je ne sais si tout le monde sait ce qu'est une STEP, mais une STEP, c'est de l'eau que vous récupérez, qui est en circuit fermé. On a eu l'occasion de les voir au Maroc aussi, puisque ça fait 20 ans qu'ils utilisent ces méthodes, et je pense que techniquement, c'est ce que demain il faudra qu'on mette en place sur la Corse.

Et là on a deux projets, donc un dans le Niolu et un sur le barrage du Sampolo, où c'est de l'eau en circuit fermé qui remonte et qui est turbinée. Et là, on pourrait créer notre propre énergie au sein de l'Office hydraulique.

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò. Allora mi girgu versu l'Esecutivu...

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors d'abord, merci Nadine, Jean-Félix, i dui Niulinchi, pour bien sur avoir replacé ce sujet dans toute sa dimension, historique, environnementale et politique. Je pense que ça permet aussi de comprendre la portée du projet.

Paul-Félix, juste une réponse rapide, notamment sur la reprise des concessions et la question de l'autorité concédante. Je ne vais pas répondre pour Julien, il pourra bien sûr me compléter, mais vous le savez, on est à la fois dans une démarche PPE et une volonté d'autonomie énergétique et que dans le cadre de cette démarche, a fortiori, si on y ajoute la démarche autonomie, on doit s'autoriser la volonté d'étudier la possibilité pour notre collectivité de devenir autorité concédante, et notamment pour tout ce qui regarde à la production hydroélectrique. Donc, ça c'est quelque chose que nous étudions et que nous envisageons clairement de positionner dans le processus autonomie.

Xavier, il est parti, sur les questions liées au financement, sur le volet financier aujourd'hui du programme, j'ai dit deux choses. D'abord, qu'on était sur un socle aujourd'hui, un principe acté par une convention et que derrière, on devait décliner un plan d'action, programmation et ingénierie financière.

Pour autant, il y a déjà des sujets qui ont été présentés, notamment ceux des aménagements hydrauliques. Rappelez-vous que j'avais présenté devant votre Assemblée, en avril 2023, un plan sur 10 ans. Sur ce plan à 10 ans, nous avons fléché 80 M€ sur la question de l'extension et la création de nouveaux périmètres d'irrigation. C'est sur cette enveloppe là que nous avons travaillé sur le territoire du Niolu. Donc là, on a bien des financements qui sont déjà fléchés et dans une programmation qui est en train de se mettre en œuvre.

Sur la question bien sûr de la production énergétique et de la petite et moyenne hydro, la question qui a été aussi posée sur laquelle nous travaillons. Nous avons déjà un outil qui est l'Office d'équipement hydraulique, qui est déjà capable de se positionner et qui le fait déjà, mais qui pourrait monter en puissance. Mais nous avons aussi des projets de travailler sur l'économie mixte. Tout ça vous sera présenté dans une des prochaines sessions, qui nous permettra aussi de devenir acteurs de premier niveau sur la question de la production énergétique.

Et je termine peut-être sur Saveriu et sur la vision territoriale qui a été aussi complétée par Jean-Jacques, effectivement, on est dans une vision d'approche territoriale. On a vu aujourd'hui le Niolu, parce que là il y a un travail profond qui a été mené sur un temps long. Mais on pourrait parler aujourd'hui de ce que nous sommes en train de faire sur le Rizzanese, autour aussi du barrage du Rizzanese, avec globalement le même esprit : partir d'un projet de développement agricole de la basse vallée, mais aussi, il faut le dire, sur la haute vallée, et autour des acteurs, notamment des élus, dimensionner aussi ce projet dans une perspective de développement local plus large, qui intègre le tourisme, la protection de l'environnement et le patrimoine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U Presidente di l'Esecutivu, forse hà da dì duie parole ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Di sicuru, aghju ascultatu cù assai interessu tuttu ciò chì hè statu dettu è sò un pocu scumpartutu trà a vulintà d'un parlà micca perchè ghjè un cartulare chì mi tocca da vicinu in tantu chè paisanu. Dunque un parlà micca ma dinù a vulintà forse di ramintà unipochi d'affari à traversu u nostru campà.

Prima pè dì chì issu cartulare vene da luntanu, è ci vole à ringrazià di core tutti quelli chì oghje, è dipoi parechji mesi è annate si sò impegnati pè ch'ellu pudessi sbuccà, eletti di u cantone, i merri, tutti i merri di e cumune, Jean-Félix ACQUAVIVA chì ghjè presente, tant'altri attori è dinò ringrazià EDF, perchè EDF s'hè impegnatu, assai di più chì nanzu pè fà sbuccà l'affare, è à l'internu d'EDF ci hè statu cum'è interlocutore à ogni passu di sicuru, Don-Marc ALBERTINI frà altri. Dunque à ringrazià à tutti quelli chì anu travagliatu assai.

Ghjè un cartulare tecnicu, ghjuridicu, ma ghjè un cartulare nanzu à tuttu puliticu, è puliticu assai, chì issa storia custi, un tocca micca solu u Niolu. À traversu u Niolu, ci hè a storia di a nostra tarra, di u nostru populu, cù i so strazii è i so anni.

Ci vole à di la cum'ella hè, senza gattivera, senza eccessu. Simu stati trattati à a limosina. Micca pendente l'annate. Pendente decine d'anni. Micca solu pè l'acqua di i fiumi, micca solu pè u matrale di Niolu. Si tratta di e nostre fureste, si tratta di e nostre tarre, si tratta di e nostre ghjente. Òn dicu micca chì ci era solu una vulintà pulitica, chè n'avemu cunsiderati noi cum'è culuniale, ghjera un pocu di tuttu. Ghjera una logica pulitica, ghjera una forma di disprezzu, ghjera una forma d'ignuranza dinù certe volte. Ma ciò chì possu ritene eiu di iss'affare ch'aghju campatu, ancu intantu chè giovanu militante naziunalistu... Ramintava nanzu Saveriu Luciani quandu n'avemu creatu l'Associu Cintu. M'arricordu di u mo babbu chì dicia : "hè forse l'ultimu ansciu di vita, s'è ùn sbucchemu micca incù iss'associu, ùn ci la faremu più". È quelli chì sò quì, chì eranu forse prisenti à a prima reunione o à quelle di dopu, s'arricurderanu sempre, pensu, à tempu di a speranza, ma dinù di l'incapacità à crede...à crede chè no pudariamu sbuccà. È ci era dinù tutte e nostre gattive abitudine, tutte e nostre lite, u nostru fatalismu. È "Cintu" hà fiascatu. In tutti i casi ùn hè micca sbuccatu.

Allora, tinimu à capu issu passatu, è avà, guardemu u presente è l'avvene. Cathy l'hà detta. Quand'ellu ci hè a vulintà scumpartuta, ind'un paese, ind'un territoriu, ind'un rughjone, ind'una pieve, in Corsica, avemu risultati. Hè un passu. Ci resta tant'affari à fà. Puru pè dà un cuntinutu, ma ramintà si ancu sin'à qualch'anni fà. Diciamu "ùn ci vole micca à calà l'acqua d'estate", ùn ci stavanu micca à sente. "Ci vole à accuncià e ribbe, ci vole à travaglià", ùn ci stavanu micca à sente. Hè statu lampatu per aria u ponte di Funtanelle, perchè anu cappiatu l'acqua, ùn ci stavanu micca à sente. Ci vulia à dà dui soldi pà e comune, ùn ci stavanu micca à sente. Ci vulia à parlà di l'energia riservata, ùn ci stavanu micca à sente, è hà duratu, l'annate, l'annate, è l'annate.

Oghje chì ghjè oghje, i tempi sò scambiati, è l'evoluzione glubale di a sucetà dà à sti paesi è sti territorii chì sò stati à spessu scantati da u prugressu, è dunque da a speranza, dà opportunità chì sò opportunità di prima trinca.

Ma si ghjoca avà. A sapemu chì ste poche annate avemu accumpagnatu ver'di i campusanti di Lozzi, di Corscia, di u Poghju, di Calasima, d'Albertacce, di Casamaccioli, di Calacuccia...tante è tante ghjente chì facianu campà sti paesi, è chì avà sò spariti.

Allora resta qualchì fiacculu di vita, è ci hè giovani chì facenu a scumessa di u sviluppu. È tutta a nostra pulitica, in tutti i casi una parte impurtante di a nostra pulitica hè di mantena issa fiaccula, è di fà ch'ella diventessi un focu ardente di vita. Hè perquessa chì oghje si dicia "avaremu pussutu parlà ancu eri, à traversu u cartulare di i flussi aeri", ghjè a discussione d'avà, perchè a nostra visione strategica, ùn spicca micca, ùn oppone micca a vulintà di fà ghjunghje

ghjente in cundizione aggalabbate cù quella di sparte a ricchezza creata è di turnà ver' di territorii chì sò stati dissanguinati ind'è a storia pè rinvisce li oghje.

Allora, hè u travagliu chè n'avemu da fà, è ghjè un travagliu trasversu. Hè stata detta. Ùn hè micca solu l'affare d'EDF è di e 5 cumune di u Niolu. Senza elli ùn si pudia fà nunda. È ci vole à ringrazià i merri è i so cunsigli municipali.

Ma ghjè un travagliu cù a cumunità di cumune, ghjè un travagliu incù a Cullettività di Corsica, ghjè un travagliu incù l'agenzie è l'uffiziu, chì ci po permette oghje di sunnià à un Niolu, u cumitatu di Massicciu in Niolu, induve s'hà da pudè campà cù acqua, cù energia, cù pastori, cù ghjente chì travaglia, cù strade, cù a fibbia numerica. Oghje simu cunnettati in Niolu cù u mondu sanu.

Dunque si vede ch'ellu ci hè una visione glubale. Eiu dicu chì issu raportu custì ùn hè micca solu u raportu di u Niolu. Hè u raportu di tutti i rughjoni, di tutti i paesi, di tutte e pieve di Corsica induve avemu pussutu crede chì a vita avia da sparisce, è induve oghje ci hè a pussibilità tamanta d'accumpagnà la, è di rinforzà la.

Voilà donc ce que je voulais dire.

Un dernier mot, Xavier Lacombe n'est pas là. Je pense qu'il a tendu au Conseil exécutif une perche, puisqu'on sait que la question de l'énergie l'intéresse beaucoup et qu'il entretient des relations de travail étroites avec EDF.

Je ne veux pas taire devant votre Assemblée les inquiétudes qui accompagnent actuellement le processus de construction de la centrale du Ricantu.

J'ai été saisi de façon informelle d'alertes selon lesquelles un certain retard pouvait être pris et que ce retard n'aurait pas que des raisons techniques, disons-le clairement. Et je choisis de le dire, et j'ai prévenu mes interlocuteurs, y compris à Paris, que je le dirai.

Quelle était la nature des inquiétudes et que sait-on aujourd'hui du bien-fondé ou pas de ces inquiétudes ?

Première catégorie d'inquiétudes : le processus est en cours, il doit commencer. Nous sommes dans un rétroplanning extrêmement serré pour respecter le calendrier de la construction de la centrale du Ricantu, qui a également pour corollaire la fermeture définitive du Vaziu, dont on sait qu'elle fonctionne dans des conditions extrêmement insatisfaisantes, et c'est peu dire.

Dans le cadre de ce processus, la CRE, la Commission de régulation de l'énergie, a proposé un tarif de rachat pour l'énergie qui sera produite au Ricantu. Ce tarif doit faire l'objet d'une validation par le ministère de l'énergie, rattaché actuellement au ministère de l'économie et des finances.

On a normalement un délai de 2 mois pour le faire.

L'arrêté a été transmis, selon ce qui m'a été indiqué, le 4 avril, et donc la validation par le ministère, qui est une condition importante, voire sine qua non, de la poursuite normale du processus devrait normalement intervenir avant (4 avril + 2 mois) le 4 juin, donc dans les jours à venir.

Pour l'instant, cet arrêté n'a pas été signé. Premier motif d'inquiétude.

Le deuxième motif d'inquiétude, qui est plus fondamental mais qui est relié au premier, c'est que vous savez que le Gouvernement est engagé dans une course aux économies budgétaires importantes, et qu'il s'est murmuré que certaines coupes budgétaires ou certains arbitrages pourraient s'opérer au détriment de grands dossiers et de grands chantiers, notamment dans le domaine de l'énergie. Et parmi ceux-là, la centrale du Ricantu en investissement et en fonctionnement aurait été évoquée. Je parle au conditionnel.

Et donc, dans cette hypothèse-là, le retard pris pour signer l'arrêté pourrait être une façon de rendre les choses, d'un point de vue du déroulement de la procédure, plus compliquées et de trouver peut-être, c'est un scénario du pire que j'évoque, je l'espère, pour l'écarter définitivement, y compris dans sa vraisemblance, le retard pris pourrait être ensuite invoqué au soutien d'un désengagement total ou progressif.

Donc, ça c'est la crainte qui a été exprimée par, son expression consacrée, plusieurs sources bien informées.

Donc, moi, en concertation avec notamment le Député Acquaviva, en concertation avec un certain nombre d'acteurs du dossier, j'ai interrogé le Préfet de Corse et je m'apprête également à interroger par écrit le Gouvernement, pour avoir des garanties et être rassuré, puisque nous sommes bien d'accord qu'il ne peut pas être question d'envisager un retard et encore moins un renoncement total ou partiel dans le processus de construction du Ricantu, qui est un élément central de la PPE qui a été votée par l'Assemblée de Corse et signée avec l'État.

Donc ce que m'a dit le préfet de Corse, c'est, premièrement, que le retard de l'arrêté de signature n'était que conjoncturel et dû à des raisons techniques, et que la signature interviendrait dans les prochains jours. Donc, j'en profite pour

rassurer également les élus de l'Assemblée de Corse qui avaient eu vent de ces inquiétudes et de ces risques. Je les rassure quant à la réponse du préfet. Et le préfet de Corse, toujours très disponible, m'a indiqué que, à sa connaissance, il ne serait pas question d'intégrer la centrale du Ricantu dans le périmètre des économies budgétaires.

Il y a une double entrée : il y a la question de l'investissement et il y a la question du fonctionnement, puisque je rappelle que le fioul léger est, en coût direct, moins cher que le combustible bio qui est prévu dans le cadre de la PPE.

Donc, j'ai dit également qu'il n'est pas question de retourner au fioul là où nous sommes en train de nous organiser pour en sortir et pour en sortir définitivement. En tout cas que ça ne pouvait pas, et en aucun cas, se faire au détour d'un arbitrage budgétaire gouvernemental.

Donc, le préfet m'a dit que, en ce qui le concerne, il n'a jamais entendu parler d'une telle option. Je souhaite quand même, pour qu'elle puisse être définitivement écartée, cette option, ou que ce risque, ou que cette interrogation puisse être définitivement écartée, écrire au ministre et bien sûr avoir des assurances écrites du Gouvernement. Et dès que ces assurances, comme je l'espère, m'auront été transmises, je ne manquerai pas bien sûr d'en faire part à l'Assemblée de Corse.

En tout cas, rassuré, en partie, néanmoins vigilant, mobilisé pour que le calendrier et les engagements pris, non seulement sur la centrale du Ricantu, et j'y insiste, mais également sur la question des sorties de concession du gaz pour Bastia et Ajaccio, mais également sur la mise en œuvre du protocole que nous avons obtenu sur la transition énergétique dans les différents domaines visés par le document ; vigilant et déterminé sur la nécessité d'avoir la mise en œuvre effective, opérationnelle dans les délais prévus de l'ensemble de ces dispositions.

J'attends donc les assurances écrites du Gouvernement.

Je remercie publiquement le préfet de Corse de la réponse rapide qu'il a faite à ma sollicitation, et je m'engage bien sûr à vous tenir strictement informés du retour qui me sera très probablement fait par écrit dans les prochains jours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi pè st'infurmazione è e vostre risposte.

Avà emu da passà à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

Dunque, u raportu ghjè ADUTTATU à l'unanimità.

À ringrazià vi.

Eccu. Eiu pensu chì sò un'ora menu dece, ci vulerebbe à piantà, perchè chì n'emu parlatu digià in cummissione permanente organisaziunale. Ci vole à sorte avà, dopu hè appena cumplicatu, è rivenite à duie ore è mezu, pè piacè, o astrimenti sta sera simu quì fin'à meza notte.

Bon'appitittu !

La séance est suspendue à 12h50 et reprise à 15h05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Veillez s'il vous plaît demander à vos groupes de rejoindre l'hémicycle et à vos collègues.

(Brouhaha)

Donc, nous avons le plaisir d'accueillir Juliette Ponzevera comme suppléante du suppléant de la suppléante du suppléant, voilà... qui va assurer le secrétariat cet après-midi, les temps de parole aussi.

Je souhaiterais, avant que nous débutions, évidemment, saluer les pompiers qui sont avec nous. Merci de votre attention.

Je tiens aussi à vous annoncer, malheureusement, une mauvaise nouvelle : nous venons d'apprendre le décès d'Aghitella Pietri-Mistre, qui est une ancienne conseillère générale de la Corse-du-Sud en 2014, 2015, 2017 et ancienne conseillère municipale d'Ajaccio. Elle était retraitée de l'Education nationale. Je le dirai de manière peut être un peu triviale, elle était de droite, voilà. Une belle personne. Elle est partie et on l'a appris il y a un instant. Donc, je voulais évidemment présenter mes condoléances, avec vous bien évidemment, à sa famille, aux siens. Et puis on pense évidemment à ses amis et ses anciens colistiers.

Donc nous allons reprendre nos débats. Je passe tout de suite la parole à Julien Paolini.

Donc le quorum est atteint.

Je rappelle aussi qu'il y a des personnes de chaque groupe actuellement qui sont en discussion avec la délégation des pharmaciens, qui vont nous rejoindre dans l'hémicycle dans un instant.

Donc vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

Raportu n° 126 : Pianu pè a Prutezzione di e Fureste è di l'Embii Naturali da l'Incendii (PPFENI) nantu à u periudu 2024-2033

Rapport n° 126 : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la période 2024-2033

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,

Ce rapport important vise à vous présenter le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies, le PPFENI.

Donc, c'est un document qui est bien connu des élus, bien connu également bien sûr des services d'incendie et de secours, et je salue également, au nom du Conseil exécutif, les pompiers présents dans les travées, ainsi que l'ensemble des services de la Collectivité de Corse qui œuvrent en matière de lutte et de prévention contre les incendies.

Ce document, ce PPFENI, est un document qui est prévu par le code forestier à l'article L.133-2, qui vise essentiellement à mettre en cohérence les politiques qui concourent à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Il intègre différents milieux : la forêt bien sûr, c'est naturel, mais aussi les zones urbaines, les zones agricoles, les zones naturelles, c'est-à-dire en gros la quasi-totalité du territoire de la Corse qui est couvert par ce PPFENI.

Rappeler également qu'initialement, ces plans étaient départementaux, c'était au début des années 2000. Ils sont devenus régionaux, je vais le dire comme ça, depuis 2006, et le dernier PPFENI, il a couvert la dernière décennie, c'est-à-

dire la période entre 2013 et 2022. Il est donc arrivé à échéance en 2023 et ce rapport vise à vous proposer un nouveau plan pour la prochaine décennie, c'est-à-dire la période 2024-2033.

Il est aussi important, je crois, de souligner que ce plan, il n'a pas été élaboré sous le pilotage du Président du Conseil exécutif ou du Conseil exécutif et de ses services, mais sous le pilotage du préfet de Corse, j'y reviendrai probablement à la fin de mon intervention.

Donc, élaboré sous le pilotage du préfet de Corse, avec la DRAAF, qui est chargée de la coordination des travaux.

Et donc l'objet de ce rapport, c'est surtout de récolter l'avis de l'Assemblée de Corse sur ce PPFENI pour la prochaine décennie.

L'Assemblée de Corse est consultée pour avis, à l'instar d'autres instances. Je vais les citer : l'Association des maires bien sûr, des présidents d'EPCI, les communes forestières, la Chambre des territoires, les deux services d'incendie et de secours -j'ai salué les personnels, je salue les 2 présidents des SIS, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni pour le Pumonté et le Cismonté-, l'Office national des forêts, les services de l'État, notamment la DREAL, le Parc naturel régional de la Corse et ainsi que différents experts, Météo France par exemple, l'université qui œuvre beaucoup en matière de recherche sur les incendies, les chambres consulaires, notamment la Chambre d'agriculture, et bien sûr l'ensemble des agences et office de la Collectivité de Corse, enfin en tout cas un grand nombre qui sont directement ou plus indirectement concernés par cette problématique.

Je crois qu'il est aussi important de rappeler que l'Assemblée de Corse, Madame la Présidente, s'est aussi saisie de cette problématique et on a eu, notamment grâce au travail de la CDENATE, de la Commission, pour le dire plus simplement, du développement économique et de l'environnement de la Collectivité de Corse, à se saisir, sous la présidence de Nadine Nivaggioni, de cette thématique entre octobre 2022 et mars 2023. Donc, un travail assez long, complet, qui a donné lieu à un rapport qui a été présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet dernier et qui a contribué fortement à établir des orientations stratégiques qui sont présentes dans ce PPFENI.

Donc, un travail partenarial qui s'étend en plusieurs étapes.

Tout d'abord, en premier lieu, un bilan, une synthèse et une analyse du programme précédent, qui a notamment permis de partager les expériences des différents acteurs sur la dernière décennie.

En deuxième lieu, une étude statistique, notamment une étude relative à tous les incendies qui sont intervenus sur le territoire au cours des 10 dernières années. C'est le cahier 2 de ce programme.

Et enfin, je crois que c'est la partie la plus opérationnelle, qui peut être la plus intéressante, même si les deux autres le sont également, l'élaboration de 21 fiches-actions -je ne vais pas vous les présenter dans les détails, je présenterai les principaux objectifs- qui permettent, ces 21 fiches-actions, de faire évoluer la stratégie de prévention des incendies sur l'ensemble de l'île, en prenant en compte bien sûr un contexte nouveau, notamment celui du dérèglement climatique, peut-être plus prégnant aujourd'hui que précédemment et tous les risques en corollaire, ainsi que des contraintes socio-économiques nouvelles, notamment par exemple budgétaires.

Ces actions, cette vingtaine de fiches-actions, elles s'organisent autour de 4 objectifs principaux.

Premier objectif, réduire le nombre de départs de feux.

Deuxième objectif, réduire les surfaces parcourues par ces incendies et limiter leurs conséquences sur les milieux, les personnes et les espaces naturels.

Troisième objectif, protéger les personnes, les biens et les activités économiques et sociales qui vont avec.

Et enfin, dernier objectif, le quatrième objectif, organiser et communiquer sur la problématique des incendies et feux de forêt.

Donc dans chaque fiche-action, vous y trouvez un objectif, un pilote, des indicateurs qui permettent d'évaluer, de suivre et éventuellement d'ajuster ces actions, puisque le programme, bien sûr, pourra être ajusté au fur et à mesure de sa mise en œuvre, si on se rend compte à l'usage que certaines actions doivent être revues.

Un point important qu'il faut également souligner, par rapport au programme précédent, c'est que l'objectif 3 relatif à la protection des personnes et des biens a considérablement été renforcé dans ce programme par rapport au précédent. Et ça fait notamment suite à une demande forte des élus de l'Assemblée de Corse au travers de sa commission qui le préconisait dans le rapport qui a été présenté en juillet dernier, mais également des élus du bloc communal sous l'égide de la Chambre des territoires, où il y avait une Commission qui avait été créée sous la mandature précédente de la Chambre des territoires, avec une commission incendie présidée par Don Marc Albertini, le maire de Ghisoni, qui faisait

également comme préconisation la nécessité de renforcer la protection des personnes et des biens.

À ce titre, un seul exemple, l'introduction dans les fiches-actions des zones tampons exceptionnelles, ce qu'on appelle les ZTE, qui sont en fait des zones d'interface, qu'on a appelées régulièrement les zones d'interface, et qui font suite à l'expérimentation qu'on a menée dans le Fiumorbu, de pouvoir aller au-delà des obligations légales de débroussaillage, donc au-delà des 50 mètres, dans des zones à risque qui avaient été préalablement identifiées par l'université dans le cadre de ses travaux de recherche. Donc l'expérimentation a eu lieu dans le Fiumorbu et d'ailleurs je vous invite à venir visiter ces interfaces qui ont été réalisées dans le Fiumorbu en mobilisant, je crois que c'est important de le rappeler aussi, les moyens de la Collectivité de Corse, puisque les communes n'avaient pas forcément les moyens de nettoyer ces zones-là. Et donc c'est la Collectivité de Corse, et notamment les forestiers sapeurs qui ont pu intervenir sur ces zones suite à la prise d'un arrêté spécifique par le préfet pour pouvoir intervenir sur ces propriétés-là, qui étaient souvent des propriétés qui n'appartenaient pas aux communes.

Donc, on aura une visite de ces interfaces, je le disais, le 11 juin prochain, donc très bientôt, dans le Fiumorbu pour pouvoir justement mesurer le travail qui a été accompli en la matière, des expérimentations, vous l'avez compris, qui ont vocation à se multiplier sur le territoire. Bien sûr qu'on ne pourra pas en faire partout, donc il y a besoin de cette collaboration avec l'université pour identifier les zones à risques et mobiliser les moyens en fonction des moyens qui sont disponibles aujourd'hui au niveau de la Collectivité de Corse notamment, pour nettoyer ces zones-là.

Mais grâce à ces fiches-actions, on pourra renouveler ces expériences et les multiplier sur le territoire.

Autre point aussi à rappeler sur cette question de la prévention des incendies, c'est une compétence qui est essentiellement communale, voire intercommunale. Certaines communes, qui à la base ont cette compétence relative à la prévention incendies, ont délégué aux intercommunalités. Ce n'est pas le cas partout sur le territoire. Mais on constate aussi et surtout que le bloc communal, dans son ensemble, que ce soit les communes ou les intercommunalités ont les plus grosses difficultés, aussi bien pour des raisons techniques que financières, à exercer pleinement cette compétence et à la mettre en œuvre.

C'est pour cela que la Collectivité de Corse les accompagne fortement dans ces politiques, aussi bien pour la réalisation d'ouvrages, par exemple, la

création d'une cinquantaine de points d'eau, la réalisation de zones d'appui à la lutte ou encore la création et la mise aux normes de pistes.

L'ensemble de ces équipements DFCI, par exemple, a représenté un montant total d'environ 8 M€ qui ont été réalisés par la Collectivité de Corse, pour permettre aux communes et aux intercommunalités d'agir en matière de prévention incendies.

Donc au-delà de ces ouvrages, des forestiers sapeurs également de la Collectivité de Corse réalisent l'entretien et la création d'une diversité d'ouvrages, par exemple, les zones d'appui à la lutte, les brûlages dirigés. Ces travaux des forestiers sapeurs vous ont d'ores et déjà été présentés puisqu'on a pu examiner lors d'une session précédente le programme des forestiers sapeurs pour l'année 2024, donc l'ensemble des ouvrages qui sont prévus et des actions pour l'année 2024, ça avait été déjà le cas en 2023, et qui prévoient notamment la réalisation de 3 000 hectares de débroussaillage et de plus de 100 km de piste (ce n'est pas rien 100 km de piste) DFCI.

Donc, on a fait une estimation en se disant, il y a 3 000 km d'hectares de débroussaillage, il y a 100 km de piste qui sont prévus dans ce programme de travaux 2024, qu'est-ce que ça représenterait en termes de volume financier, si on était passé par des marchés publics ? L'estimation nous dit qu'aujourd'hui, ça aurait coûté 15 M€ pour le débroussaillage et 600 000 € pour les pistes, si on était passé par des marchés publics au lieu d'avoir réalisé ces actions en régie.

Donc, on voit bien aussi tout l'intérêt d'avoir ces équipes de forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont mobilisés au profit des communes pour l'exercice de la prévention incendie notamment, mais également pour les deniers publics, et notamment ceux de la Collectivité de Corse.

Il y a également bien sûr le renouvellement du matériel, 2,7 M€ sur 5 ans pour moderniser des équipements des équipes de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse, globalement, sur ces 21 fiches-actions, elle est impliquée quasiment dans toutes les actions, mais de manière prioritaire sur deux actions, je vais les citer : le déploiement généralisé des systèmes d'information géographique Open DFCI, un SIG qui est partagé par l'ensemble des acteurs, donc ça fait l'objet des fiches-actions 1, 17 et 18, par exemple. Ou encore le développement du brûlage dirigé qui permet d'ouvrir les milieux et faciliter l'installation d'agriculteurs, ou bien des actions de protection de l'environnement, c'est par exemple la fiche-action n°7. Et bien sûr, vous le savez, les missions de surveillance, notamment en période estivale pour intervenir si

nécessaire sur des feux naissants en soutien opérationnel des services d'incendie et de secours.

Par ailleurs, et de manière cohérente et articulée, je vous rappelle également qu'on a eu à adopter un programme pour la forêt et le bois de Corse dans lequel il y avait deux fiches-actions : une qui permettait de signer des conventions avec les communes forestières pour améliorer l'état des pistes ; améliorer l'état des pistes pour accéder à la ressource forestière, mais c'était aussi des pistes DFCEI, donc elles avaient une double utilité ces pistes, à la fois aller chercher du bois en forêt et également permettre aux services de secours si nécessaire d'intervenir. Et surtout mobiliser des financements du FEADER et de l'État pour la réalisation de ces travaux et donc, encore une fois, d'optimiser les financements et minimiser le reste à charge pour la Collectivité de Corse dans la réalisation de ces travaux.

Donc, des conventions avec les communes forestières pour intervenir sur leur territoire, pour créer des pistes et pour nettoyer des milieux, de manière à faciliter l'installation d'agriculteurs. C'est ce qu'on a appelé des zones de réduction de combustible. Donc, nettoyer des parcelles dans des milieux forestiers et permettre l'installation d'agriculteurs dans ces zones.

Donc je vous fais un petit point, je vous rappelle que le programme « forêt/bois » a été voté en décembre 2023. On a déjà 3 conventions signées pour des zones de réduction de combustible qui permettent de nettoyer et ensuite d'installer un ou plusieurs agriculteurs, donc par exemple à Bastelica ou dans le Cuscione. Et on a une convention pour les dessertes forestières avec le maire de Noceta, Fabien Arrighi. Et on en a 6 qui sont en cours.

Donc finalement, en quelques mois, on a déjà une dizaine de conventions qui sont, soit signées, soit en cours de finalisation pour intervenir dans ce secteur.

Les agences et offices, je le disais tout à l'heure, sont également mobilisés dans ce programme :

L'ODARC pour accompagner les communes dans l'élaboration de leur plan communal de débroussaillage indispensable. C'est l'accompagnement pour aider à respecter les obligations légales de débroussaillage, et ce n'est pas une mince affaire pour les maires.

L'Office de l'environnement qui est en charge, par exemple, des études préalables avant de réaliser un ouvrage de zones d'appui à la lutte pour être sûr

qu'on protège bien la biodiversité ou encore, sur les actions de communication grand public et sur ces thématiques de la prévention incendies.

Donc ça a été un travail, vous le voyez très important pour la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices. Je remercie bien sûr les services de la Collectivité de Corse, notamment Bruno Guidini qui a un peu coordonné tout ça au niveau de la Collectivité de Corse.

Vous dire également que ce PPFENI, il a été présenté débattu à la Chambre des territoires qui a émis un avis favorable. Donc, c'était le 6 mai dernier.

Le CESEC également a été saisi et a émis un avis dont vous avez dû être destinataire, qui est également un avis favorable. J'ai été auditionné le 21 mai, donc très récemment.

Quelques éléments de l'avis du CESEC, je ne vais pas vous le lire, il est long.

Il rappelle, par exemple, le travail de l'université en matière de recherche sur la lutte et la prévention incendie. Il préconise de réfléchir à la fois sur les questions d'aménagement du territoire en lien avec la prévention incendies, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme.

Il rappelle aussi la nécessité d'accompagner les communes sur les obligations légales de débroussaillage.

Il souligne l'importance des zones tampons exceptionnelles, les fameuses interfaces qui permettent d'aller au-delà des OLD.

Il rappelle également que le risque incendie est plus prégnant aujourd'hui, je le disais tout à l'heure, qu'il y a 10 ou 20 ans. Le couvert forestier augmente, il a été multiplié par 3 en 100 ans, je l'ai dit au CESEC, je le dis également ici. Les milieux se ferment, en lien avec l'exode rural, on en a parlé ce matin, je crois.

Donc, toutes ces thématiques de la nécessité d'impliquer les agriculteurs et les services de l'Office de l'environnement.

Donc, voilà pour les éléments principaux qui ont été soulevés par le CESEC.

Je termine, avant de vous céder la parole, Madame la Présidente, sur la délibération via ce PPFENI.

Je crois qu'il y a, au-delà de la validation et de l'avis de l'Assemblée de Corse sur ce PPFENI, il y a deux éléments importants, il me semble, au niveau de la délibération : d'une part, la demande du transfert de la compétence prévention incendies de l'État vers la Collectivité de Corse dans le cadre du processus d'autonomie, notamment qu'en ce qui concerne le pilotage du PPFENI, je l'ai dit, il est aujourd'hui assuré par le préfet. Il nous semble nécessaire que ce soit le Conseil exécutif qui puisse piloter ce programme, et je pense avoir fait la démonstration de l'implication de la Collectivité de Corse d'une manière générale dans ces politiques-là. Et d'autre part, de mener une concertation régulière sur la mise en œuvre de cette politique, de manière à éventuellement ajuster les actions de ce plan. Si on voit qu'il y a des actions qui prennent du retard, qui ne se font pas assez vite, où on a des blocages à lever, qu'on ait un suivi régulier de la mise en œuvre de ce plan pour réajuster éventuellement nos actions, notamment en relation étroite avec les communes qui ont la compétence aujourd'hui et qui, à mon avis, il est bon qu'elles puissent la conserver, même si la Collectivité doit continuer son accompagnement. Et par exemple, sous l'égide de la Chambre des territoires, on pourrait faire ce travail de suivi et d'amélioration de ce plan au fil de l'eau.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments que je voulais fournir à l'Assemblée sur cette thématique et... à bientôt, Madame la Présidente, puisque je vois que vous nous quittez. Ah, vous revenez ? Alors, à tout à l'heure.

Brouhaha.

C'est le Vice-président ? C'est l'homme de la situation !

M. Hyacinthe VANNI

Comme quoi le timing est bien fait !

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a un rapport de la commission du développement économique.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, Monsieur le Président, avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et une absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Importants aussi les avis du CESEC et de la Chambre des territoires.

Si M. le Président de la Chambre des territoires veut le lire ? Ou alors je peux le faire ?

« La Chambre des territoires, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de la présentation du projet PPFENI, plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies 2024-2033, par le Conseil exécutif en charge de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du logement,

Se félicite que la Chambre des territoires ait été associée à son élaboration et que ce document reprenne les nombreux principes déjà évoqués lors du précédent PPFENI, en y ajoutant notamment la protection des personnes et des biens,

Propose d'étudier la possibilité d'élaborer des interfaces déjà expérimentées sur le territoire du Fiumorbu-Castellu, dans les zones qui le nécessitent, avec le concours de la Chambre des territoires,

Souhaite que les fiches-actions du PPFENI fassent l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel,

Émet un avis favorable au plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies 2024-2033. ».

Je que c'est très important d'avoir lu cet avis de la Chambre des territoires.

M. Julien PAOLINI

Si vous permettez, tout à fait, et c'est pour ces raisons que dans la délibération, il est repris les éléments liés, par exemple, au suivi de la mise en œuvre du plan en concertation étroite avec la Chambre des territoires. C'est pour ces raisons là qu'on a souhaité rajouter ces éléments dans la délibération, pour prendre en compte cet avis favorable de la Chambre des territoires.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Conseil exécutif.

Donc, j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
M. Guidoni !

M. Pierre GUIDONI

Merci, Monsieur le Président.

En juillet dernier, nous avons déjà ébauché tous ces sujets lors de la présentation du rapport de la CDENATE.

Les actions dites « réglementaires » qui sont développées ne souffrent pas de contestation. Elles reprennent ce qui s'est toujours fait : les pistes DFCI, les Zones Tampons Exceptionnelles, le brûlage dirigé, etc.

L'expérimentation dans le Fiumorbu pour que l'entretien et les cultures protègent les villages va bien sûr dans le bon sens et mériterait d'être généralisée.

Les 4 objectifs sont bien détaillés, que ce soit la prévention du risque par la réduction du nombre de départs de feux, l'aménagement du territoire pour réduire les surfaces parcourues, la protection des personnes et des biens, et l'organisation.

On connaît le rôle essentiel des forestiers sapeurs pour l'entretien préventif des espaces, mais attention, ce n'est pas à eux d'intervenir sur les incendies sachant qu'ils interviennent sur les feux naissants et qu'ils ont la surveillance.

Ce plan nous agrée dans le fond. Il est dans ses prérogatives.

J'ai été président du SDIS 2B, vous le savez, M. le Président, je connais bien la problématique. Il y a une question de moyens qui est évidente. On en a discuté en juillet, lorsque notre collègue Chantal rappelait son initiative concernant les moyens aériens de lutte contre les incendies.

Concrètement, il était question d'assurer une présence permanente de moyens aériens en période estivale en Corse, afin de prévenir les incendies et d'intervenir dès qu'un départ de feu était identifié.

Nous savons tous que la flotte de la Sécurité civile, dotée de 11 appareils, est basée à Nîmes, est vieillissante et nécessite un temps de trajet de une heure trente pour rejoindre l'île. C'est un vrai enjeu qui mériterait de figurer dans la délibération, en considérant que c'est un point sur lequel il faut continuer à se battre. La délibération est plus visible que le rapport.

Alors, si la délibération que vous nous proposez approuve le plan dans son article 1, et autorise le président à le mettre en œuvre à l'article 2, l'article 3 de cette même délibération m'interpelle.

Vous demandez le transfert de la compétence "prévention des incendies" dans le cadre de l'autonomie. Ce point-là peut nous poser problème, surtout dans la dimension financière. Si ce n'était que demander d'exercer le pilotage du plan, ça passe encore, mais les moyens financiers liés à la lutte anti-incendie, c'est lourd....

La fin de l'article 3 sur l'association étroite de la Chambre des territoires, les communes et EPCI me convient très bien. C'est peut-être dans ce cadre d'ailleurs qu'on pourrait avoir un point d'étape sur les conventions de partenariat votées en décembre dernier. Il serait bon de savoir combien de communes forestières et d'EPCI ont contractualisé. C'est important d'avoir cette information en termes de prévention.

Je reste donc circonspect sur la demande de transfert de compétence. Et avant d'aller plus avant dans le débat et de se positionner, nous avons besoin d'en savoir plus.

Parle-t-on du transfert de la Sécurité civile et de la maîtrise de tous les moyens de lutte contre les incendies, aériens compris ? Le rapport n'en dit pas plus, il ne développe pas cette demande qui mérite pourtant de l'être.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul Joseph CAITUCOLI

Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Conseiller, merci pour ce rapport et le travail des différents services, vous l'avez expliqué, transversaux, avec les différentes agences et offices qui interviennent.

L'intégration et la nécessité de préserver les pourtours des villages devient vraiment quelque chose d'urgent, et donc je crois qu'on peut se féliciter de ce travail.

Nos institutions ont bien fonctionné aussi puisque la Chambre des territoires a permis de faire ce test dans le Fiumorbu.

Bien entendu, la dernière phase, c'est qu'il y ait maintenant cette connexion forte avec les projets alimentaires territoriaux, notamment sur le maraîchage, pour pouvoir engager et atteindre cet objectif d'autonomie alimentaire, aussi sur les vergers, puisqu'il y a aussi beaucoup de ces zones qui sont importantes. Et la nécessité d'y adjoindre la gestion de l'eau à travers les canaux historiques, je dirais, notamment ceux qui desservent les anciens moulins et qui aujourd'hui pourraient servir justement à porter cette eau afin de produire, de continuer à produire.

Enfin, l'aspect de réouverture des milieux au niveau du pastoralisme est un élément déterminant, avec ces zones que vous avez décrites tout à l'heure, puisqu'elles vont permettre justement aux jeunes agriculteurs de pouvoir retrouver les chemins de la transhumance, notamment avec les politiques du comité de massif qui permettent aussi de construire le nécessaire confort du 21^{ème} siècle pour ces jeunes. Et donc à partir de là, pouvoir lutter efficacement dans une logique vertueuse contre les possibilités d'incendie et ce risque qui avec le réchauffement est en train de nous inquiéter. On le verra d'ailleurs dans une motion que notre groupe déposera tout à l'heure concernant les hélicoptères. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, M. POLI.

M. Pierre POLI

Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots pour féliciter le Conseil exécutif pour ce rapport de qualité, féliciter les services.

Moi, je vais surtout parler un peu du rôle du maire. Le maire aujourd'hui dans sa commune, il a une obligation de faire débroussailler des terrains, mais ça devient de plus en plus compliqué. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on a besoin du rôle de la Collectivité pour venir en appui avec nous, à travers nous aussi les intercommunalités. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, faire débroussailler un terrain, c'est très compliqué. Beaucoup de terrains sont dans l'indivision, comme vous le savez. Pénétrer sur un terrain, ça m'est arrivé plusieurs fois avec des employés communaux où je me suis mis dans l'illégalité la plus complète, mais je l'ai fait parce que c'était, je dirais, une question de sécurité et plus que de sécurité.

Donc aujourd'hui, facturer, envoyer des factures, malheureusement, les factures, on les a envoyées, on n'a jamais eu de retour. Donc à ce niveau-là, ça devient franchement de plus en plus compliqué.

Donc nous aujourd'hui, les communes, on essaye de travailler un peu avec tout le monde pour régler ces problèmes, avec les agriculteurs bien entendu, en essayant de donner des terrains aux agriculteurs pour qu'ils puissent être exploités, nettoyés ; travailler avec les chasseurs, ça peut paraître bizarre, mais les chasseurs jouent un rôle aussi à ce niveau-là. On a de plus en plus dans les communes ce qu'on appelle des trails avec les sportifs, travailler aussi avec les sportifs qui ouvrent des chemins, qui ouvrent beaucoup de chemins et beaucoup d'accès.

Donc je pense que c'est un travail en commun, de tous, qu'on doit faire. Et à travers tout ça bien sûr, alors les pistes DFCI, veillez à l'entretien des pistes DFCI, ça c'est impératif parce qu'on sait qu'il y a quand même certains endroits où les pistes ne sont pas toujours entretenues, je dirais, pas toujours accessibles. Donc là, je pense qu'il y a un travail important à faire.

Bien entendu, je voulais rendre hommage aux pompiers professionnels volontaires, aux sapeurs forestiers, à tout le monde pour leur pour leur engagement, féliciter aussi l'université de Corse qui, à travers le projet Goliath, fait un travail très important dans ce domaine.

Et je pense, Monsieur le Conseiller exécutif, que là vous mettez en place tout ce qu'il faut pour en principe réussir ce dont la Corse a besoin, c'est-à-dire prévenir au maximum les incendies. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

On partage tous l'efficacité de cette collaboration, le fait qu'il y ait eu un travail de concertation pendant de nombreux mois, nous montre bien qu'il y a une amélioration notable dans la stratégie de prévention, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes en milieu naturel. Ça, c'est un élément qui est incontestable, même si, ce document est de qualité, mais il faut en la matière toujours être très humble parce qu'on sait que face à cet élément qui est le feu, il faut la plus grande humilité.

Mais un document en tous les cas, de façon partagée, de très bonne facture.

On retient aussi l'intégration de ce nouvel ouvrage, la zone tampon exceptionnelle qui existait dans l'antépénultième programme, mais qui avait disparu dans l'avant dernier. Et donc, il revient sous une forme renforcée, avec un cahier des charges établi et avec de façon ponctuelle, l'appui de l'université lorsqu'on considère qu'il est nécessaire face à une situation particulière.

On retient aussi, et ça, ça a été noté par tout le monde, l'intérêt de travailler avec le service recherche de l'université et le plan Goliat. Il serait intéressant que ce programme Goliat trouve une suite, parce que c'est essentiel pour nous, dans la prise en compte du changement climatique, avoir la possibilité de travailler en direct, d'être sur le feu, de lutter contre le feu et en même temps d'avoir des données qui nous permettent de savoir comment on doit lutter contre ce feu pour être le plus efficace possible, c'est un atout considérable. Je crois que dans le domaine nous sommes enviés non seulement au niveau de la France mais bien au-delà. C'est un élément essentiel.

Il est important, on parle d'un transfert de compétences, alors qu'il s'agisse d'un transfert de compétences dans le cadre de l'évolution institutionnelle ou même à droit constant, c'est quelque chose qui est envisagé à plusieurs niveaux, au niveau du pilotage bien sûr, au niveau aussi des opérateurs de la lutte, à savoir les 2 SIS, mais là je laisserai la parole aux spécialistes, je suppose qu'ils vont intervenir dans ce domaine.

Et surtout, il y a un élément aussi qui doit faire l'objet d'une évolution législative, ce sont les OLD. Les maires qui sont dans cet hémicycle le diront tous, ils ne savent pas comment aborder ce problème. Donc, il faut changer la loi. Il y a eu un décret, je crois, ces derniers mois qui a permis une petite avancée, mais je ne sais pas ce que ça donne pratiquement sur le terrain. En tous les cas, ça n'est pas adapté à notre situation. Quand on considère le démembrement et tout ce qui caractérise notre foncier, sur le territoire corse. Donc, une évolution indispensable des OLD, de la législation autour des OLD.

On peut peut-être aussi considérer que la gouvernance au niveau général, aujourd'hui c'est quand même le préfet qui est le chef d'orchestre de tout ça, doit travailler peut-être, même s'il y a une concertation permanente, il y a des réunions qui se font régulièrement avec les différents services, il y a peut-être un binôme qui doit s'instaurer et qui doit être, avant même le transfert de compétences, qui doit selon nous être établi très rapidement.

Et enfin dans le suivi, il est important plutôt que de faire un bilan comme il a été fait cette fois-ci encore, à la fin du programme, il est important qu'il y ait un suivi régulier, annuel a minima et qu'on puisse mesurer ce qui n'a pas été fait et pourquoi ça n'a pas été fait, et comment on peut y remédier.

Voilà en quelques mots. En tous les cas, un programme qui devrait nous prémunir de cet élément tant redouté. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Rapidement, moi aussi.

Je suis là pour dire que c'est de l'excellent travail, il n'y a rien à dire sur la qualité du document. On ne peut que remercier assez les différents services, j'enfonce les portes ouvertes, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un travail qui porte ses fruits. Tant mieux !

Depuis à peu près 8 ans, en Corse, il n'y a plus de grands incendies. Les grands incendies, finalement, ils étaient en hiver, on a eu 3.

Sauf que moi, j'attire votre attention sur le fait qu'au-delà du suivi, la question qui peut nous préoccuper tous, alors je ne parlerai pas du Fiumorbu, nous en sommes tous les deux originaires et nous savons qu'on a fait de l'excellent travail, je crois que la communauté de communes a valeur d'exemple.

Mais je crois que ce qui est important à souligner aujourd'hui, au-delà de dupliquer l'exemple qui me semble évident, il y a quand même, et je souscris à ce que je disais tout à l'heure notre ami Paul-Jo et ce que disait Pierre aussi, la partie de l'aménagement du territoire. Je crois que si on ne conjugue pas ce travail qui est déjà très important, avec une espèce, pardon d'expression, de revitalisation possible, une réinstallation d'agriculteurs, écrire le territoire autrement en quelque sorte, parce que c'est une écriture du territoire en fin de compte, qui doit revenir. Prenez les photos de vos villages en vue aérienne, regardez la couleur qu'ils avaient au mois de juin et la couleur qu'ils ont aujourd'hui. Chez moi, ils étaient jaunes, maintenant ils sont verts.

Donc, aménager le territoire et bien entendu avoir un maillage et une solidarité. La gouvernance, je n'en parle même pas parce qu'il y a aussi la question de la compétence, du basculement que tout le monde espère parce qu'on a besoin

aujourd'hui de davantage de maîtrise, parce que gouverner c'est maîtriser aussi et prévoir bien sûr.

Et après, il y a un petit point qui me semble, et là le rôle de la (RCT) est essentiel, c'est la coopération internationale. La Méditerranée a besoin aussi d'échanger, je prends l'exemple de la Sardaigne, mais pas que, si vous prenez au-delà de la Méditerranée, même le Portugal, regardez les incendies qui se déroulent aujourd'hui dans les régions périphériques de la Méditerranée, en Espagne ou en Italie aussi, en Sardaigne. Donc on a besoin aussi de s'instruire, d'instruire, d'échanger et surtout de construire ensemble, je crois une philosophie, une stratégie qui soit carrément méditerranéenne et pourquoi pas insulaire aussi. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Una questione semplice : si pò sapè quantu ettari di fureste sò stati salvati da l'anzianu PPFENI ?

M. Hyacinthe VANNI

Ci n'hè parechji ! Fin'à avà, tutti.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc je vais dire 2 mots très rapidement, bien entendu, sans alourdir les débats puisque beaucoup de choses ont été dites, donc je vais très rapide.

C'est un plan qui s'inscrit dans un contexte particulier de réchauffement climatique, de dérèglement climatique sans précédent.

Moi, je pense qu'il y a 2 choses quand même qui ont changé, déjà c'est la méthode. La méthode, c'est-à-dire qu'on a travaillé en commission, on a fait des propositions et surtout on a travaillé à la Chambre des territoires avec des maires, avec les acteurs de terrain et des personnes qui quelquefois ne faisaient pas partie de ces commissions.

Moi je pense que c'est fondamental d'avoir adopté cette méthode. Et, d'y inclure après la protection des biens et des personnes, je pense que c'est un pas considérable qu'on a réussi tous ensemble aujourd'hui.

Après, comme disait Nadine Nivaggioni, il faut rester très humble. Et je pense qu'on n'est pas à l'abri aujourd'hui, on le sait tous, d'un méga feu, malgré tous les ouvrages qu'on pourra faire, malgré tous les efforts qu'on pourra faire, malgré tous les moyens qui seront mis en place, on n'est pas à l'abri puisqu'on a des phénomènes aujourd'hui qui peuvent aller très vite et qui peuvent avoir des conséquences très lourdes.

Mais ce qu'on peut voir des retours d'expérience sur un certain nombre de feux, Santa Reparata, Brandu et Barbaghju, c'est que quand on compare ces incendies, on voit que l'ouvrage de Bastia, hors ouvrage des FCI, ouvrage porté par la commune, ouvrage qui est effectué aujourd'hui à la charge de la commune, a permis d'éviter le pire. Et je pense que chaque commune aussi, chaque intercommunalité, doit venir en complémentarité de ce qu'on fait, puisqu'on voit que quand on a un ouvrage qui est entretenu, quand on a un ouvrage aujourd'hui qui est bien positionné, on arrive à éviter des catastrophes.

Et ça, ça doit nous faire réfléchir, ça doit nous faire évoluer. Bien entendu, le feu tactique aujourd'hui, le brulage dirigé, l'emploi du feu, toutes ces méthodes et tous ces outils qui sont mis en place, puisque au SIS 2B, au SIS 2A, bien entendu avec Bruno Guidini et le service de la Collectivité de Corse, l'ONF, tous ces partenaires, toutes les conventions, l'Office d'environnement, l'Office national de la chasse, tous ses partenaires, l'ODARC, nous tous, on doit tous contribuer à aménager le territoire, entretenir les territoires pour pouvoir gagner cette bataille.

Sans oublier aussi les partenariats avec la Sardaigne, on doit s'ouvrir aussi, trouver des partenariats. Notre école territoriale aujourd'hui, où on peut bien entendu simuler, où on peut former et où on peut se préparer. Bien entendu, ça ne remplace jamais la réalité, mais ça aide, c'est une aide à la décision, former les gens, former les maires. C'est toute cette politique-là aujourd'hui qu'il faut renforcer, mettre en œuvre, surtout ne pas ralentir, bien au contraire, l'amplifier, la faire monter en puissance. Et j'ai envie de dire, on est souvent critiqués parce que peut être que les fonctionnaires parfois ne travaillent pas assez, mais je vous invite quand même, les uns et les autres, à aller sur ces ouvrages et regarder le travail qui est fait. Allez sur les ouvrages, je ne parlerai que de ce je connais, allez sur l'ouvrage de Cardo, allez sur l'ouvrage de Teghime, allez sur l'ouvrage de Lucciana, allez sur l'ouvrage de la Balagna, quand vous arrivez à l'Ostricone et que vous voyez cet ouvrage et en plus quand vous avez réussi à y installer un agriculteur, 500 à 600 peure, mi pare, au moins, là on a gagné la bataille.

Et quand on va plus loin sur Calenzana, quand'ellu si ghjunghje pè cullà per a Bocca di u Marsulinu, chè no vedimu chì custi dinù ci hè statu un forzu maiò sur cet ouvrage, on se dit quand même chì qualcosa femu. On se dit quand même

qu'il y a des gens qui travaillent et qui tous les matins, s'emploient à aménager le territoire, à entretenir le territoire. J'oublie la Balagna, bien entendu, avec l'ouvrage de Palasca, mais j'en oublie peut-être beaucoup d'autres, et bien entendu l'ouvrage aujourd'hui de la communauté de communes, Pascal Paoli. Je pense qu'on peut s'en féliciter, sans oublier le Boziu, mais je pense que Véronique Arrighi pourrait compléter avec le Sud.

C'est ce combat-là qu'il faut gagner, qu'il faut continuer. Je pense qu'aujourd'hui, le conseiller exécutif Julien Paolini doit souligner aussi l'investissement qui est fléché, je crois que c'est plus de 2,5 millions de mémoire en équipement et en engins, 2,7 millions exactement, c'est aussi à souligner.

Avà tocc'à noi, cette bataille, il faut la gagner et on la gagnera tous ensemble.

Avete a parolla, o Sgiò consiglieru esecutivu.

M. Julien PAOLINI

Merci tout d'abord au nom des services et au-delà des services de la Collectivité de Corse, des agences et offices, au nom de l'ensemble des acteurs qui ont grandement contribué à l'élaboration de ce plan. Je ne vais pas les citer ici, bien sûr les services d'incendie et de secours, les services de l'État, les élus de la Chambre des territoires, de l'Assemblée, les maires, etc., etc., puisqu'unaniment, je crois que tout le monde souligne la qualité et l'importance de ce document.

Tout d'abord pour répondre à Monsieur Guidoni sur le transfert de la compétence. Tout d'abord, dans la délibération, il est précisé : le transfert de la compétence relative à la prévention incendie. Il ne s'agit pas, vous l'avez remarqué, de la question de la lutte. Et on aura examiné d'ailleurs, je crois en fin de session, une motion suite aux questions orales et aux réponses du président du Conseil exécutif sur l'hélicoptère dragon 2A, sur cette question des moyens de lutte. On a eu l'occasion à multiples reprises de rappeler la nécessité de moyens de lutte sur le territoire et de la coopération internationale, notamment avec l'Italie, en cas d'épisodes, je dirais, catastrophiques type méga feu, qu'on aurait du mal à contrôler, ce qui est un scénario possible et probable.

Donc transfert de la compétence, oui. Sur la question de la prévention incendie, dans un premier temps c'est déjà beaucoup, donc il ne s'agit pas des moyens aériens, vous l'avez compris avec bien sûr, en face, comme c'est d'usage, le transfert des moyens humains et financiers nécessaires au bon exercice de cette compétence. Et dire qu'en la matière, la Collectivité de Corse investit déjà

beaucoup, et c'est indispensable. Je pense par exemple aux conventions avec les services d'incendie et de secours ou à d'autres actions menées en régie, qui est également un investissement, que ce soit humain, matériel ou financier, qui est d'ores et déjà très conséquent et peut être qu'on pourrait mettre en phase d'ailleurs, les contributions à cette politique de prévention d'incendie. Et je mets de côté la lutte de la Collectivité de Corse au sens large, et de l'État. Et, je pense que si on s'intéressait juste au prisme financier, on aurait des résultats fort surprenants.

C'est un travail qu'on peut faire et qu'on doit faire dans le cadre du processus, à mon avis, qui est en cours.

Simplement juste une précision, je pense qu'elle est importante. Dans le cadre d'une fiche action de ce PPFENI, il est prévu de pouvoir renforcer l'aérosurveillance. Donc, toujours dans le cadre de la politique, on n'est pas sur des moyens de lutte à proprement parler contre l'incendie lorsqu'il arrive, mais dans une logique de surveillance.

Vous m'avez interrogé aussi sur les conventions, j'en avais dit quelques mots lors de ma présentation. On a aujourd'hui quatre conventions signées qui font suite au programme Forêt - bois, et on a sept qui sont en instance de signature. Donc, on voit bien que c'est un dispositif qui a trouvé, je vais le dire trivialement, sa clientèle. C'est logique puisqu'il y a un vrai besoin aujourd'hui sur le territoire, que ce soit dans le cadre de l'amélioration des pistes ou de zones de réduction de combustible qui permettent, je le disais, et là ça répond aussi à plusieurs interventions, Saveriu, Pierre Poli, Paul-Jo, c'est une politique globale d'aménagement du territoire qu'on mène autour de cette politique de prévention d'incendie. Derrière, on a la filière bois, on a l'agriculture dans toutes ses formes, le maraîchage, le pastoralisme, on a les chasseurs, je ne sais pas qui a cité les chasseurs, qui jouent un majeur dans les villages, je dirais, pour ouvrir les milieux notamment, le sport, notamment les sports de pleine nature.

Nadine soulignait le projet Goliat. Je rappelle que le projet Goliat de l'université, c'était aussi de lier la problématique des feux de forêt à l'aménagement du territoire, les questions d'urbanisme autour notamment des obligations légales du débroussaillage. Bien sûr, qu'il faut que la loi évolue en la matière. Et Pierre Poli disait : le maire, il est souvent seul pour faire respecter ces obligations légales de débroussaillage, et souvent il n'a pas les outils et quand bien même il a les outils, c'est le parcours du combattant et il peut vite se brûler les yeux, vous m'excusez le jeu de mots, avant d'arriver à faire enfin respecter.

Même s'il y a des accompagnements, par exemple de l'ODARC pour les plans locaux de débroussaillage, etc., aujourd'hui ce n'est pas suffisant.

L'indivision, le désordre foncier, les moyens, quand bien même un propriétaire ne ferait pas respecter les obligations légales de débroussaillage, le maire lui écrit, il prend éventuellement un arrêté. En bout de course, qu'est-ce qu'il fait ? Il fait à la place du propriétaire, si tant est qu'il ne se prend pas un recours parce qu'il est intervenu sur un terrain qui n'était pas le sien. Mais allez, il prend le risque de le faire, avec quels moyens dans une petite commune ? Je regarde les maires des petites communes qui sont nombreux dans cet hémicycle, avec quels moyens il peut le faire ?

Donc on voit bien qu'en bout de course, même si la problématique n'est pas juridique, elle devient économique.

Il y a vraiment une nécessité de réfléchir à des dispositifs qui facilitent la réalisation de ces obligations légales de débroussaillage et de pas les faire porter, vous l'avez compris, par les collectivités publiques, ou en tout cas de manière très marginale.

Je rappelle que tous les experts aujourd'hui, et notamment ceux de l'université, nous disent : les zones d'interface c'est très bien, aller au-delà des OLD, c'est très bien, il faut le faire, notamment dans les zones à risque, mais ça ne sert à rien si on n'arrive pas à faire respecter les OLD. Donc les OLD, je dirais, c'est le cœur de la bataille et c'est notre principale levée d'action pour lutter et prévenir contre les incendies.

On a beaucoup progressé je crois, je pense que ça aussi, il faut qu'on le dise. On a énormément progressé en la matière, on a évité sûrement des catastrophes. Pour répondre à Pierre Ghionga, je ne sais pas moi mesurer aujourd'hui, quelle aurait été la situation sans les actions qui ont été mis en place en matière de prévention d'incendie, mais à mon avis elles auraient été majeures dans un contexte de réchauffement climatique, de sécheresse, de tempête exceptionnelle. On les a limitées en gros. On a un vrai danger aujourd'hui, je pense qu'il est encore plus fort qu'il y a quelques années, mais la probabilité que ce danger arrive, je dirais, l'occurrence, elle a considérablement diminué grâce à nos actions et avec ce PPFENI, elle va encore diminuer.

Donc, le risque, je pense qu'on est arrivé à le maintenir. Maintenant on n'échappera pas peut-être demain, en fonction des conditions, on est dans des milieux naturels, un incendie, je crois que c'est une catastrophe naturelle au même titre qu'un séisme ou un tremblement de terre, des catastrophes qu'on ne pourra peut-être pas éviter. Et ça, tous les chercheurs, la communauté scientifique, tout le monde nous alerte, pour nous dire, même avec des meilleurs moyens du monde, que ce soit en prévention ou en lutte, il y a des choses probablement qu'on aura du mal à contenir.

Mais pour autant on a besoin de continuer à renforcer nos actions en la matière.

Je terminerai sur la coopération, il y aurait encore beaucoup de chose à dire, bien sûr, sur la coopération internationale. On a des opportunités nouvelles, notamment dans le cadre du traité du Quirinal et de la loi Lopmi pour renforcer la coopération en Méditerranée. On va saisir ces opportunités. On a d'ailleurs actuellement un projet européen de collaboration corso-sarde qui devrait prochainement se concrétiser dans Medmar, et on aura bien sûr l'occasion d'en rediscuter.

Mais je vous renvoie à des débats futurs dans cet hémicycle et vous remercie encore une fois pour, je dirais, la convergence de vues de l'hémicycle et la convergence qui a été mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration de ce programme et qui a été soulignée par tous.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix... Exceptionnellement, Monsieur Guidoni.

M. Pierre GUIDONI

Je veux dire à Monsieur Paolini que j'ai oublié au moment de prendre la parole, de vous féliciter pour le travail que vous avez fait. Je ne peux pas écarter ce travail de fourmi que vous avez fait sur le terrain. Et je félicite aussi les présidents des SIS qui sont présents dans la salle parce que les SIS, ils ont beaucoup évolué, ils sont bien équipés et je pense qu'ils sont prêts pour malheureusement, si on a des gros incendies, pour être présents. C'est tout.

M. Hyacinthe VANNI

J'ai bien fait de vous donner la parole. Marie-Thé, si c'est pour dire des compliments, oui.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

J'ai envoyé un texto au président Paolini, mais juste pour dire à mes collègues maires que la loi 3DS a considérablement assoupli les procédures d'abandon manifeste. Auparavant, c'était uniquement sur des terrains ou des bâtis en zone aggro et il fallait avoir un projet d'utilité publique.

Aujourd'hui, tout ça, ça a sauté. Donc ça veut dire que des terrains qui ne sont jamais entretenus et qui sont dans le périmètre effectivement de protection des communes, on peut, alors je sais que ce n'est pas toujours évident, mais actionner la procédure d'abandon manifeste déjà pour se constituer des réserves foncières.

Donc, je vous encourage à lire les dispositions de la loi 3DS. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Marie-Thé pour ces précisions.

Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. À ringrazià vi, o Sgiò Paolini, per u so travagliu, tutti i so servizii è tutte e so squadre.

Donc, on va passer au social.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 130 : Rigiru di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva

Rapport n° 130 : Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque, ghjè u rigiri di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva. C'est le rapport 130.

Hier, nous avons beaucoup parlé de précarité et de la façon dont doit s'en emparer la politique.

La Collectivité de Corse fait face, comme cela a été souvent dit, à des problématiques de plus en plus fortes en termes d'inégalités sociales. Et cela se manifeste par l'augmentation de la précarité, de la vulnérabilité des familles et des informations préoccupantes.

Le rapport d'orientation que je vous ai présenté en avril 2022 en matière de promotion de la santé et le schéma directeur de l'enfance, mettent l'enfant et sa protection au cœur de la politique qui doit être déployée.

La Collectivité gère la crèche Letizia depuis janvier 2018. Elle accueille 55 enfants.

Je vous propose de lui redonner sa fonction initiale exercée de 1966 à 1986, l'accueil des enfants défavorisés.

En réorientant la crèche vers un modèle innovant de crèche préventive, innovant car il en existe peu, très peu sur le territoire national, la Collectivité de Corse agira pour réduire les inégalités sociales et de santé.

Les établissements d'accueil du jeune enfant, les EAJE, constituent les premiers endroits de socialisation. Ils agissent sur des déterminants qui impactent la santé des enfants de façon globale, la culture, la langue, la différence, plutôt que de s'attacher à des changements individuels.

Les objectifs de la crèche préventive sont des objectifs pédagogiques d'actions sur le développement de l'enfant, de même que tous les EAJE. Mais en offrant un lieu d'accueil adapté, il contribue à briser le cycle de la vulnérabilité en agissant précocement sur les facteurs de risque.

Ces lieux offrent à tous les enfants des opportunités égales de développement. L'intégration précoce des enfants dans un environnement collectif favorise leur socialisation et prépare une transition en douceur vers la scolarité. Cela contribue à réduire les inégalités dès le plus jeune âge.

En favorisant la prévention des risques sociaux, ces structures contribuent à bâtir une société plus équitable et bienveillante pour les générations futures.

La mise en œuvre de ce projet passe par l'ajustement de l'agrément. Celui-ci doit passer de 55 enfants à 39 enfants dont, en 2026, 14 pourront être spécifiquement élus de familles vulnérables.

Cette diminution d'agrément permettra une réorganisation des locaux, leur adaptation à des méthodes pédagogiques plus ciblées sur les besoins de l'enfant ainsi que l'accueil des familles, des programmes éducatifs renforcés axés sur la prévention des problèmes sociaux, émotionnels et comportementaux, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les familles, l'accompagnement par des professionnels extérieurs à la structure et la formation spécifique du personnel de la crèche.

Le projet pédagogique de la crèche, tel que voté en 2019, est maintenu, notamment la partie mettant l'accent sur le bilinguisme, à titre d'exemple : signalétique, formation des personnels, activités quotidiennes en langue corse.

La mission de l'enfant est décidée par une équipe pluridisciplinaire composée du ou de la responsable de la crèche, d'une puéricultrice, d'une éducatrice ou un éducateur jeune enfant. La priorité sera donnée aux familles repérées comme vulnérables et prioritairement aux femmes enceintes, accueil des bébés à partir de 3 mois.

L'orientation sur la crèche se fera par les professionnels en charge de la toute petite enfance, service de néonatalogie, protection maternelle et infantile, services sociaux de la Collectivité de Corse ou de la commune d'Aiacciu, service de la protection de l'enfance.

Au-delà d'un intérêt de prévention, ce projet devrait permettre de répondre aux besoins de la crèche Letizia en redonnant du sens au travail du

personnel et en valorisant leur travail. En effet, même si le personnel est en nombre suffisant aujourd'hui, il y a une usure générale liée à l'organisation des locaux, aux turnovers, aux remplacements quelquefois compliqués à mettre en place.

La démarche de réorientation du projet social de la crèche Letizia sera progressive et se fera par remplacement sur 3 ans des bébés au cours des 3 années à venir et n'impactera pas donc l'accueil des enfants accueillis aujourd'hui en crèche. Dans la mesure où il implique une diminution de la capacité d'accueil en centre-ville d'Aiacciu, un échange a été engagé avec les services petits enfance de la mairie d'Aiacciu, et j'ai moi-même rencontré le maire d'Aiacciu.

Ce projet est en totale adéquation avec les orientations stratégiques en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales en matière de santé, votées en avril 2022. C'est d'ailleurs en concertation avec la direction de la protection maternelle et infantile que ce projet a été réfléchi. L'importance de la prévention, du travail sur la parentalité et de la mixité sociale n'est plus à démontrer.

La réorientation du projet social de la crèche Letizia permettra d'éviter la dégradation de situations familiales qui sont à l'origine de certains placements.

Il doit par ailleurs venir en complément du projet d'accueil prévu sur l'ancien site du foyer Notre-Dame.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission sociale.

M. Muriel FAGNI

Merci, Monsieur le Président.

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Mme Le Bomin.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère exécutive, vous nous présentez aujourd'hui un rapport qui nous fait 2 propositions. Première proposition : la réorientation de la crèche vers une crèche préventive et deuxième proposition : réduire l'agrément pour passer de 55 enfants à 39.

Alors sur la première proposition, mieux dépister pour mieux traiter dans une société qui est en perte de repères et à la précarité toujours plus prégnante, le but est louable et on adhère totalement sur le fond.

Sur la forme en revanche, on manque de précisions. Vous nous parlez d'enfants défavorisés, le docteur Carlotti nous a précisé en commission que ce n'était pas forcément au niveau financier, mais on manque d'informations sur les critères objectifs d'accès pour les nouvelles candidatures.

Vous nous parlez de familles vulnérables, sans plus de précisions.

Par exemple, est-ce que ça va concerner des foyers monoparentaux ou pas ?

Est-ce que ça va concerner des familles dont un ou deux parents sont au chômage ou pas ?

Vous nous dites en fin de rapport que le travail sur les critères d'inclusion est en cours. Nous aurions préféré pouvoir nous prononcer sur un travail déjà fait en toute connaissance de cause et sur des critères précis, au moins sur une première sélection, puisqu'après vous nous avez précisé que l'agrément sera donné par une équipe pluridisciplinaire.

Sur les objectifs de passage à la crèche préventive, vous déclinez les objectifs selon quatre axes, complètement d'accord sur l'axe 2 : « soutien aux familles en difficulté », même si là encore, ça reste très vague dans la définition de la difficulté.

D'accord aussi sur l'axe 3 : « prévention des risques sociaux » avec un petit peu plus de précision dans le rapport, pauvreté et isolement.

En revanche, les axes 1 et 4 : amélioration du développement de l'enfant et intégration sociale précoce, nous semblent beaucoup plus communs à l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance.

Sur la mise en œuvre, vous développez 6 points, sur les points 1 à 5, pas de souci, plus de formations pour les personnels, des programmes éducatifs renforcés, un référent dédié par enfant, collaboration avec les familles à travers des ateliers ou groupes de parole.

En revanche, les points 1 et 6 nous posent un problème. Et c'est la mise en œuvre en fait de la deuxième proposition du rapport qui est la baisse du nombre d'enfants accueillis avec le maintien des 25 agents. On passe donc d'un agrément de 55 enfants à 39. Vous nous dites : un échange a été engagé avec les services de la petite enfance de la mairie d'Ajaccio. Ça veut dire que vous décidez de supprimer 16 places, même si ça va être progressif comme vous nous l'avez expliqué, alors que la population ne cesse d'augmenter et que vous n'avez pas de solution immédiate de remplacement.

Second point qui nous interpelle et qui m'a fait réagir en commission, mais ma collègue Chantal Pedinielli en parlera mieux que moi, ce sont les ratios ETP enfants. Vous nous dites que 20 emplois, voire moins, suffiraient si on se réfère à la loi d'encadrement des EAEJ, pour l'accueil des 39 enfants, mais que l'on garde les 25 actuels. En même temps, vous nous signalez des problèmes récurrents d'absentéisme qui pèsent sur les finances mais aussi sur le personnel restant.

Alors pour être franche, à la présentation de ce rapport, nous avons eu l'impression que cette structure dysfonctionnait gravement à cause d'un absentéisme important, que ce dysfonctionnement était dû à un problème de ressources humaines et de management. Mais peut-être que vous allez nous apporter d'autres éléments que ceux que vous nous avez donnés en commission, et que la solution que vous avez trouvée c'est de baisser le nombre d'enfants accueillis. D'ailleurs, vous nous le dites dans le rapport, je cite : « il est prévu que la diminution de l'agrément contribuera sensiblement à réduire l'absentéisme ». Ça veut dire que vous nous proposez moins de service public, puisqu'on supprime des places sans proposer d'alternative, mais à moyen financier constant, si on exclut les 200 000 euros de finances des remplacements, et à condition que l'absentéisme soit réglé, ce qui n'est pas une certitude du tout, vous en convenez-vous même dans le rapport.

C'est dommage parce que l'idée de réorientation, elle est bonne et nous vous aurions volontiers accompagnée sur cette démarche si nous avions eu des éléments plus précis, mieux explicités. C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Chantal Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère exécutive, je vous remercie pour la présentation de ce rapport. Vous nous faites donc part de la volonté de la Collectivité de Corse de réorienter la crèche Laetitia vers un accueil donnant principalement plus de place à des enfants qui sont issus de familles défavorisées. Donc, l'intention est tout à fait louable.

Moi, je voudrais revenir sur trois points que j'ai relevés à la lecture de ce rapport. Dans un premier temps, et je l'ai dit en commission, je ne vois pas la différence entre la crèche préventive et les crèches actuelles de type AJE, donc établissement d'accueil des jeunes enfants. Parce que, vous le savez, la stratégie nationale de soutien à la parentalité incite déjà par décret, donc c'est un décret, les structures a proposé un accompagnement des parents et un accompagnement des enfants qui répond à des besoins spécifiques.

Alors, on sait tous que l'établissement d'accueil du jeune enfant, est un des premiers endroits de socialisation, à partir de 3 mois on accepte les enfants en crèche.

Vous nous citez 4 axes qui se déclinent dans la future crèche préventive : l'amélioration du développement de l'enfant, soutien aux familles en difficulté, prévention des risques sociaux, intégration sociale précoce, donc c'est 3 mois.

J'ai tendance à vous dire que la stratégie de soutien, elle existe déjà dans toutes les crèches. Le rapport nous dit que dans cette crèche préventive et je cite : « le bébé doit pouvoir s'appuyer sur des repères fixes pour les mémoriser et les anticiper. Au sein de la crèche, il retrouve une répétition d'expérience dans la rythmicité des accueils et dans le déroulement de la journée en ce qui concerne les soins ». Mais ça, c'est fait, c'est déjà fait dans les crèches. Il existe dans le déroulement de la journée de l'enfant un rythme qui rassure. Et, c'est ce premier point qui m'interpelle parce que je n'arrive pas à faire la différence : crèche préventive et EAJE actuel.

Ensuite, il y a un deuxième point que je voulais relever. Dans cette future crèche préventive, vous allez accueillir des enfants de familles en difficulté et de familles défavorisées. Alors souvent ces familles peuvent rencontrer des problèmes, par exemple une maman qui n'a pas le permis, un papa où il n'y a pas de voiture, des problèmes de mobilité. Alors, y avez-vous pensé, tout d'abord, parce que toutes les familles en carence ne vivent pas nécessairement en centre-ville ? Elles peuvent être issues d'autres quartiers de la ville, Confina, Mezavia, ou bien des enfants du rural, ou peut-être que c'est élargi aux villages qui font partie de la CAPA. Voilà ça, ça m'interpelle.

Également, ces parents qui sont considérés comme défaillants à un moment donné, je voulais savoir s'ils sont obligés de laisser quelques heures par semaine dans cette crèche préventive. Ces mesures sont-elles actées par les services sociaux ? Sinon, j'ai le sentiment ni plus ni moins que c'est une manière de retirer l'enfant aux parents où certaines familles peuvent le vivre, je pense, de cette manière.

Je m'interroge donc aussi sur la commission d'admission. Quels sont les critères ? On en a parlé en commission. Quels seront les critères ? Alors je crois que c'est Madame Grisoni qui nous a répondu que vous étiez en train d'y travailler, donc j'espère qu'on aura un retour, Madame la Conseillère exécutive, concernant ces critères, parce qu'à l'instant t, moi j'ai le sentiment que dans ce contexte regroupé, c'est isolé, d'autant plus qu'on parle d'inclusion dans toutes les crèches.

Alors, je pense qu'il serait préférable d'augmenter les places d'accueil dans toutes les structures. Ça nous éviterait de sectoriser les places, d'autant plus que la PMI, la Collectivité de Corse, achète déjà des berceaux dans les crèches.

Le troisième point, je serai peut-être plus critique puisque ça concerne les difficultés de personnels. Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que le recrutement de personnels diplômés est très compliqué. Je suis d'accord. Je suis d'accord aussi quand on parle d'absentéisme et qu'il y a une incidence sur la stabilité de l'équipe, ça c'est certain. Mais penser que la baisse de l'agrément va être la solution, j'en doute, je n'adhère pas du tout à ça. Une baisse d'agrément, aujourd'hui, pour la crèche, il y a un agrément de 55 qui va passer à 39, la baisse d'agrément, ça va être une baisse d'heures facturées pour les familles, donc forcément une baisse de la PSU, de la prestation de service unique qui sera versée par la CAF, même si la CAF va vous octroyer une aide différentielle sur l'accueil de ces enfants défavorisés.

Alors, c'est vrai que vous maintenez les agents, c'est très bien pour eux, 25 agents pour 55 enfants, là ils vont rester à 25 pour 39.

Vous savez qu'avec les textes, pour un agrément de 39, 7 employés suffisent. 7 employés suffisent puisqu'on considère qu'il faut une employée pour 5 enfants qui ne marchent pas et une employée pour 8 enfants qui marchent. En général, on fait une moyenne, une pour 7. Alors, la crèche Laetitia est très bien dotée en personnels.

On m'a répondu en commission et je suis tout à fait d'accord que les 25 employés ne sont pas tous auprès des enfants. Enfin néanmoins, les crèches privées vous répondraient que la crèche de la Collectivité est très bien dotée.

Ça été relevé aussi en commission, mais ça, c'est peut-être un autre problème, où on voit la différence entre les structures privées et les structures publiques. Donc voilà, cette baisse d'agrément et ce maintien de personnels, nous verrons bien.

Alors ensuite, je voulais revenir sur le plan de formation qui est annoncé en matière de développement de l'enfance. Ça, c'est très bien que ça soit maintenu pour les agents, il le faut, il le faudra.

La poursuite aussi du projet pédagogique, notamment en langue corse, c'est un facteur d'intégration, c'est bien qu'il soit maintenu.

Voilà, je vous ai livré un petit peu rapidement parce que je crois qu'on peut en parler bien plus longtemps, toutes mes remarques et interrogations.

Notre groupe va vous accompagner sur ce rapport, va voter favorablement car nous pensons principalement aux familles défavorisées et aux enfants qui seront accueillis, mais la professionnelle que je suis n'est pas convaincue. Je vous remercie.

Mme la Présidente Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Véronique Pietri pour « Core in fronte ».

Mme Véronique PIETRI

Je vous remercie.

Je me suis largement exprimée aussi en commission, je souscris à beaucoup de choses qui ont été dites, mais je voudrais surtout relever le contexte dans lequel on va apporter ces modifications à la crèche d'Aiacciu et je voudrais insister sur la diminution du nombre d'agrément dans un contexte où justement nous parlons beaucoup d'égalité homme-femme, de la nécessité pour les femmes de pouvoir travailler, de pouvoir obtenir une place de crèche justement, de toutes ces femmes isolées et de notre politique aussi d'action sociale et d'aide à l'enfance.

Quand on sait qu'il y a un manque de place partout, moi je suis très choquée de la diminution de 16 places dans une ville comme Aiacciu, même si bien sûr, et je ne le répéterai pas, le projet n'est pas à critiquer, une crèche préventive, rien de mieux que la prévention, rien de mieux que de s'occuper en priorité de ces enfants.

Je comprends aussi qu'une baisse d'effectifs, c'est vrai dans tous les domaines, une baisse d'effectifs permet une meilleure prise en charge des enfants. C'est vrai partout, c'est vrai à l'école, c'est vrai dans les crèches je suppose. Mais il y a un vrai besoin de ces places. Et, je m'interroge sur le fait que nous ne voulions pas, en tant que Collectivité, créer des crèches plutôt que de finalement baisser ce que nous proposons en place de crèche. La seule qui soit territoriale, je dirais, c'est celle-ci, celle d'Aiacciu, et donc notre désir est de la faire baisser.

Je comprends peut-être aussi le fait que ce dispositif soit peut-être un dispositif qui permette plus de moyens, qui soit quelque chose qui soit proposé, comme dans tous les départements et que peut-être permette plus de moyens. Mais j'aurais préféré, bien sûr, l'ouverture de cette crèche préventive à côté des autres crèches, à côté de la seule dont nous disposons.

Voilà, c'est surtout pour regretter ça. Dans tous les départements, il y a un développement de crèches départementales à côté des crèches communales. Et nous dans ce contexte-là, nous ne nous développons pas, nous ne prenons pas cette possibilité d'offrir des places et, au contraire nous diminuons la capacité de la seule crèche territoriale, je dirais, que nous avons et je trouve que ça va avoir beaucoup d'impact sur Aiacciu. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, ci hè a vostra cullega dinò ch'hà dumandatu a parolla.

Mme Chantal PEDINIELLI

Moi j'ai oublié de vous parler de ça, je me demandais, sur le continent, je sais qu'il y en a peu, les crèches préventives, est-ce qu'elles ne font pas aussi un accueil nuit et weekend ? Parce qu'à ce moment-là, on a donc affaire à des enfants qui sont avec des parents défaillants. Alors du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures ou quelques heures par semaine. Mais je pense qu'une crèche préventive aussi a peut-être aussi fonctionné le weekend, voilà... Non, vous ne croyez pas ? Bon, mais je veux dire, quand on s'occupe vraiment d'enfants de cette manière-là, pourquoi ne pas aller vraiment dans la prévention ? Parce que le parent peut-être, on va le soulager du lundi au vendredi, mais il y a le weekend, il y a les jours fériés, il y a la nuit, voilà, peut-être aller plus loin, les congés aussi, en général les crèches sont ouvertes toute l'année. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Evidemment, investir dans la petite enfance, c'est un signe fort que doit avoir notre Collectivité, car le développement de la petite enfance est reconnu comme prioritaire et contribue au développement à la fois de l'enfant et des territoires.

On l'a tous évoqué, je ne vais pas reprendre les propos qui ont été tenus, lutter contre les inégalités, donner de l'emploi, faciliter et sédentariser la population, notre rôle vraiment doit être axé au sein de cette Collectivité dans ce domaine.

Simplement, il est difficile pour les communes de mettre en place des crèches, même des micro-crèches avec 10 enfants. On l'a vu récemment, même dans le Cap, et des communes même du monde rural qui aimeraient pourtant développer ce genre d'infrastructures, se voient confrontées au problème de la précarité, parce qu'il n'est pas possible dans les communes du monde rural d'axer les crèches autre que vers la PSU, avec une aide donc qui est de 66 % par les CAF et que le reste est à charge de la commune.

Alors en termes d'investissement, pour une commune, c'est très important.

Je voudrais simplement poser une question à la Collectivité, s'il était possible afin de revitaliser le rural, donner la possibilité d'une égalité des chances pour tous les enfants, pour tous les ménages, de réduire les inégalités, que la Collectivité de Corse puisse aider les communes rurales qui souhaitent mettre en place des crèches ou des micro-crèches, sachant que le fonctionnement d'une micro-crèche c'est quand même aux alentours de 250 000 euros, et quand il vous reste 30 % à donner pour la commune, ça fait beaucoup et que les parents ne peuvent pas avoir un autre type de fonctionnement que celui-là. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Je crois que Muriel Fagni veut intervenir, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas la même vision que mes collègues, vous vous en doutez, sur ce rapport et je laisserai la conseillère exécutive répondre aux interrogations de mes collègues.

Moi ce que je vois aujourd'hui, il faut vraiment voir ce rapport sous cet angle-là, aujourd'hui nous avons la crèche Laetitia, hier, ça a été dit, dans un passé certes lointain, c'était le foyer de l'enfance Asphodèle, qui accueillait des enfants qui effectivement étaient en difficulté, et bon nombre d'Ajacciens s'en souviennent.

Avec ce projet, il retrouve d'une certaine manière sa vocation première.

Alors qu'est-ce que nous propose ce rapport ? Nous proposons un projet innovant. Alors pourquoi employer l'adjectif « innovant » ? Parce qu'en fait, il nous a été précisé par les services et Madame Fazi nous l'a précisé, il n'y a vraiment que 2 seules crèches de ce type en France.

Aujourd'hui, ce qu'il faut retenir, et la notion la plus importante, c'est prévention. Prévention, ça vise à alerter, à détecter et prendre en charge rapidement les enfants et parents qui sont en difficulté.

Ce repérage, il est fait, et Chantal qui est vraiment experte dans ce domaine du fait de sa profession, ce repérage-là, il est fait par les services de

protection maternelle, infantile et aussi par la protection de l'enfance. Donc en fait, ils sont « signalés » en amont et c'est ça qui est intéressant dans le projet.

Alors il y a la socialisation, l'accompagnement, tout ça, ça a été décliné par 4 axes et moi je trouve que les 4 axes décrivent bien le projet. Il faut vraiment voir cet angle-là et il faut encourager cette stratégie nouvelle pour nous et qui s'inscrit évidemment dans notre politique en matière de promotion de santé et de l'enfance, et qui met vraiment encore l'enfant et sa protection au cœur de la politique qui doit être déployée.

Et comme vous l'avez précisé aujourd'hui et également hier, le Conseil exécutif de Corse a eu, dès son élection, comme priorité politique, c'est bien une société corse plus solidaire et plus inclusive. Et le projet de cette crèche que nous proposons, s'inscrit totalement dans cette politique sociale.

Également, avec cette initiative, nous espérons que d'autres crèches de ce type seront mises en place dans notre territoire, étant donné qu'elles constituent un investissement social crucial. Nous sommes conscients que dans un établissement d'accueil pour bébés et jeunes enfants, c'est vraiment le premier lieu de socialisation. Et, la réussite de ce passage important de la vie est une clé supplémentaire pour bâtir une société plus juste et bienveillante pà i generazioni di dumani è a nostra ghjuventù.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ?

J'ai l'impression que la gent masculine s'est passionnée par le sujet ! Donc si l'un de ses représentants veut intervenir ? Non ! Pierre Ghionga peut-être ? Non ! Vous voulez intervenir ? Pardon, j'ai cru que vous vouliez intervenir, docteur.

Une intervention, mais encore une fois, mais nous sommes ravis de vous entendre, je vous en prie, Madame la Conseillère.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre un petit peu aux arguments de Madame Fagni, nous, évidemment que sur le fond et sur le principe de la prévention et du traitement de la précarité et de la petite enfance, on était d'accord. Mais comme il a été dit en commission et dans cet hémicycle, pourquoi alors supprimer 16 places ? C'est contradictoire et c'est ce qui nous pousse à ne pas participer et ne pas valider la démarche, tout simplement, alors que l'on sait que la précarité est en augmentation et la population d'Aiacciu également.

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, nous allons donner la parole à la conseillère exécutive qui trépigne et a envie de vous répondre.

Merci pour vos interventions. Je vous en prie.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Il faut dire que le rapport on l'attendait depuis un moment.

Alors, je ne trépigne pas, mais je vais vous répondre Madame Le Bomin. Je commence par vous puisque vous avez commencé. Je voudrais vous dire deux choses, et je répons par la même occasion à Véronique. 16 places sur la population d'Aiacciu è circondu, ùn mi pare micca assai, ùn mi pare micca assai, ça serait sur une microrégion, in Prupia chez Chantal ou chez Pierre Poli, et à vos côtés, sur sa crèche à Eccica, oui, mais pas sur Aiacciu. Ça c'est la première des choses.

Alors après, pour continuer, vous disiez : comment vont être orientés les enfants ? Les enfants, ce sont les services sociaux qui les connaissent, c'est parfois la pédiatrie qui nous alerte, souvent même, c'est le suivi des sages femmes, qu'elles soient de la Collectivité ou en privé ou celles du public de l'hôpital. Donc on a déjà des alertes sur des situations. Oui, il n'y a pas de crèche préventive, il n'y en avait pas et nous en avons besoin, parce qu'il y a une précarité qui augmente, parce qu'on sait qu'il y a énormément de populations autour de la ville d'Aiacciu et que forcément on en a besoin de cette crèche.

Donc, la première des choses, ce sont les services sociaux.

Avant de basculer à l'aide sociale à l'enfance, au service d'aide sociale à l'enfance, c'est là où on veut être préventifs, parce qu'une fois qu'ils sont dans le giron, je dirais, de l'aide sociale à l'enfance, c'est plus compliqué et c'est là qu'on a d'énormes de problèmes de placement parfois, d'extraction de l'enfant de la famille, etc.

Donc, avant de basculer dans une problématique, on préfère être préventifs et les accompagner.

Et, vous me posiez la question de la mobilité. Rappelez-vous que j'ai passé un rapport où nous avons mis à disposition des véhicules dédiés, par exemple pour les gens qui sont au RSA, qui n'ont pas de moyens de mobilité et que nous accompagnons. De la même manière, nous avons des aides financières pour les aider à la mobilité. Donc ça, vous voyez, on l'a préparé.

Je répondrai donc à toutes les deux sur la problématique de la RH. La RH, nous en avons héritée, vous le savez. Il est très difficile de, j'emploierai un terme un peu technique, de switcher ces personnels qui ont une formation petite enfance et les faire aller dans d'autres services. Je vais être caricaturale, mais on ne va pas les mettre aux routes parce que ça n'aurait pas de sens.

Et, il y a une autre problématique à cette crèche, je ne sais pas si vous la connaissez, mais c'est un bâtiment qui est ancien et qui a un étage, d'où les problématiques de RH que nous avons, parce qu'elles sont obligées... des fois les bébés sont en bas, enfin bref, c'est une question d'organisation.

Donc vous disiez Madame Le Bomin, ça dysfonctionne. Non ! ? On ne peut pas dire ça non plus, mais ce sont des problématiques de RH. Je pense que la directrice fait son travail et très bien, mais qu'elle a des problèmes d'arrêts de travail comme dans beaucoup de structures, comme à la ville d'Aiacciu ou comme à Ghisonaccia, comme à Propriano, j'imagine. Partout il y a des problèmes d'arrêts dans les structures de type crèche, on ne va pas revenir.

Donc vous voyez, la différence, elle est là en fait, il y a un problème d'architecture, je dirais, et il y a un problème, on ne peut pas faire partir ces personnels, ce sont des fonctionnaires, on ne va pas les faire partir d'autorité.

Donc la volonté, c'est sûr, c'est d'avoir une formation plus spécifique sur ces publics. Et d'ailleurs les personnels de la crèche, je ne sais pas si vous les avez rencontrés, mais ils sont contents, puisque là ce sont des femmes pour la plupart, il n'y a qu'un homme dans la structure.

Donc, elles ont envie de travailler sur ce public, elles ont envie d'avoir des formations qui soient adaptées. Et, nous ne réduisons pas le nombre d'enfants de manière drastique la première année, c'est sur 3 ans. Et, je vous rappelle que la compétence primaire, et là je réponds à Véronique Pietri, la compétence des crèches, ce sont les mairies, ce ne sont pas les collectivités, même s'il y a des départements où il peut y avoir des crèches, mais c'est notamment la Seine Saint Denis avec les problématiques que vous connaissez, où je veux dire, ils n'ont pas pu faire autrement. Mais là, on considère même qu'on est juge et partie puisque c'est la PMI, la protection maternelle et infantile, qui donne les agréments. Donc voyez un peu ce que ça peut générer, vous n'êtes pas à la merci même de mettre le président du Conseil exécutif en difficulté parce que vous ne pouvez pas être juge et partie.

Donc, je crois vraiment, j'entends et c'est vrai que moi aussi au début, je me suis dit comment on va faire pour ces enfants qui ne seront plus accueillis, de familles qui n'ont pas de problèmes pour accueillir les enfants ? Nous avons eu une réunion avec la CAF, on l'a su donc il y a quelques jours à la suite de cette réunion, ils vont pouvoir augmenter également les assistantes maternelles, la rémunération, de manière à accueillir plus d'enfants.

Vous voyez qu'on a quand même déblayé beaucoup le terrain. Moi, quand j'ai rencontré le maire d'Aiacciu, il m'a dit : on s'arrangera pour avoir plus d'accueil. Encore une fois, la population d'Aiacciu est quand même assez importante, sur les 16 enfants. Donc moi je pense que cette crèche préventive a tout son sens dans notre politique contre la précarité et la vulnérabilité.

Alors oui bien sûr, sur les RH, au fur et à mesure, comme il y aura moins d'enfants, quand il y aura des départs à la retraite, on ne va plus embaucher, tout simplement. Mais ça, c'est quelque chose de logique, ce n'est pas pour diminuer le nombre de RH qu'on a fait une crèche avec moins enfants, c'est parce que ça a du sens, on a plus de situations, d'ailleurs les assistantes sociales vous disent, on a plus d'informations préoccupantes, les fameuses IP. Et nous avons des alertes également par les services de pédiatrie, si vous voulez, je vous donnerai même les chiffres. Sur le Cismonte, on est même en situation beaucoup plus difficile sur les informations préoccupantes.

J'en profite pour vous dire également que nous inaugurons sur le Cismonte le 4 juillet, la pouponnière où il y avait eu pas mal de problèmes également. Depuis février 2024, les bébés sont accueillis dans les nouveaux locaux et donc, je pense que vous recevrez une invitation à ce sujet.

Vous me dites le projet pédagogique, le projet est étudié.

Après, c'est normal puisque la première fois qu'il y a une crèche préventive, il faudra que l'accueil soit discuté en amont avec cette équipe pluridisciplinaire. Ça, ça me paraît logique. On ne pouvait pas le modéliser avant même d'avoir la situation avec nous.

Pour répondre à Cathy, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais on avait eu un projet de crèche, même de crèche itinérante, de manière à répondre dans le rural parce qu'on s'est rendu compte qu'effectivement, il y a beaucoup de mamans, et là j'en profite pour répondre à Véronique également, qui effectivement ne peuvent pas accéder à un emploi parce qu'elles n'ont pas de garde d'enfants. Mais les mairies n'ont pas vraiment répondu non plus parce qu'il faut bien être sûr qu'on soit en lien avec la commune ou l'interco. C'était un projet qui était sorti, qu'on identifiait déjà quels étaient les besoins, si elles sont d'accord parce que si elles veulent aller travailler et qu'on puisse garder les enfants ou les bébés, ça a tout son sens évidemment. Donc ça, on pourra en rediscuter, on pourra se voir, Cathy, avec vous pour en reparler.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions, notamment sur la RH.
À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora cunsigliera esecutiva.

Allora avà avemu da passà à u votu, s'è vo site d'accordu, è s'è vo site pronti.

Dunque quale hè chì hè contru?

Quale hè chì ùn vote micca? Allora, ùn votenu micca i gruppi Avanzemu è Core in fronte.

È quale hè chì vote à prò?

Dunque unanimità, pè quelli chì anu vutatu. Eccu. À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Allora avete un antru cartulare mi pare, chì ghjè... ci era a ciucciaghja è po dopu ci era l'avisu nantu à u prugettu di decretu relativu à a cumpusizione è u funziunamente di i cunsigli d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute. L'ARS.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 136 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu rilativu à a cumpusizione è u funziunamentu di i cunsigli d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute

Rapport n° 136 : Avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cari Cunsiglieri, ce rapport concerne l'évolution de la gouvernance de l'agence régionale de santé de Corse. En effet, l'avis de votre Assemblée est sollicité sur le projet de décret pris en application de la loi de 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dites loi 3DS.

Le projet de décret concerne la modification de la composition des futurs conseils d'administration des ARS pour les régions de droit commun et les collectivités à statut particulier, dont la Corse.

Le Conseil de surveillance de l'ARS devient un conseil d'administration dans le but de donner plus de poids aux élus locaux. Ce projet de décret précise les grandes missions du conseil d'administration mais également sa composition. Ce décret fait évoluer le nombre de membres en passant de 24 à 27, avec un nombre de voix qui évolue également de 32 à 39.

Le Conseil exécutif, sur ce projet, formule plusieurs observations. Nous proposons en particulier de porter le nombre de représentants des collectivités à 8, ainsi répartis : le ou la présidente de l'Assemblée de Corse, 2 voix et 1 conseiller désigné par l'Assemblée de Corse, 2 voix ; le Président du Conseil exécutif ou son représentant, 3 voix et un conseiller exécutif désigné par le président, 1 voix ; 4 maires ou présidents de groupements de collectivités dont 2 désignés par l'Association des maires du Cismonte ou du Pumonte. Je vous rappelle que dans le décret, c'était les maires de France qui devaient désigner les maires de Corse participants.

Hormis ces réserves, un avis favorable est proposé. Je souhaite toutefois insister sur le fait que dès 2022, Régions de France avait posé dans son Livre

blanc la demande de la coprésidence du conseil d'administration des ARS par le président de chaque conseil régional.

Le Conseil exécutif de Corse souhaite donc reprendre cette proposition et propose et demande que le président du Conseil exécutif puisse coprésider le conseil d'administration de l'ARS de Corse.

Il est évident que dans le cadre de notre processus, la composition et la gouvernance de l'ARS devront faire l'objet de discussions avec le transfert progressif à la Collectivité de Corse des missions ou du moins, certaines missions en matière de santé et la définition des politiques de santé et d'aménagement sanitaire.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi. Ùn ci hè micca raporti, postu chì ghjè un avisu, ci anu dumandatu un avisu, ma ci hè un votu à fà nantu à l'urgenza.

Ùn l'aghju micca detta prima perchè hè ghjunta à pena in ritardu ma ùn hè micca colpa nostra. Ghjè vera. Per una volta ùn simu micca noi.

Allora **vutemu nantu à l'urgenza** s'è vo site d'accordu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ?

Bon ! Per què, **simu d'accordu.**

Avà, quale hè chì vole parlà nantu à issu sugettu ?

Iè, avete a parolla. Jean-Paul PANZANI, pè Fà populu.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci Présidente, merci Madame la Conseillère, Monsieur le Président et chers collègues.

Le rapport de la conseillère exécutive, effectivement, est éclairant sur un projet de décret qui touche à l'organisation et à la gouvernance du système de santé.

Le Président de l'exécutif, hier, rappelait dans un autre dossier l'enjeu du droit à la santé chez nous en Corse, dans d'autres pays évidemment, mais chez nous en Corse, un enjeu fondamental et que le droit à la santé est un enjeu des politiques publiques de santé.

Les observations effectivement qui ont été formulées par la conseillère exécutive éclairent que ce projet de décret doit être relié aujourd'hui à un contexte et une conjoncture particulière en ce qui concerne la Corse sur des points essentiels.

Alors effectivement, et ça me fait penser à ce que disait Marie-Thé tout à l'heure sur la loi 3DS, ça rentre dans une amélioration et une simplification des procédures administratives dans la loi déconcentration, différenciation, décentralisation, et ça a pour objet d'améliorer, de rendre plus efficace les agences régionales de la santé. Nous savons que nous en avons besoin parce que, qu'on le veuille ou pas, une série d'événements qui se sont déroulés chez nous, tout près, dans des périodes récentes, Sartène, Porto-Vecchio, la crise du COVID, on s'est aperçus qu'effectivement, sans mettre en cause l'intelligence avec laquelle la Collectivité travaille avec les ARS, sans les mettre en cause, on s'est aperçus qu'effectivement, le système piloté de manière très centralisée, très technocratique et très bureaucratique, parfois est très éloigné des préoccupations de terrain et des besoins. Ça se traduit souvent par des incompréhensions et des conflits dans lesquels, je dois le souligner, les représentants de la Collectivité au sein de l'ARS jouent un rôle important, médiateur, propositionnel et un rôle décisif.

Donc, on ne peut pas effectivement mettre en cause le projet de décret avec ce qu'il peut améliorer. Mais il faut le relier, comme je le disais, il faut le relier à la situation et au contexte politique de la Corse. C'est indispensable. Il faut regarder les différents points parce que ce qui est un avantage en améliorant la loi 3DS, aurait aussi des failles, ou peut-être pas des failles, mais des insuffisances. Certaines viennent d'être soulevées.

On ne peut pas effectivement décorréliser le décret du processus d'autonomie, on ne peut pas parce que si on pense que ce projet de décret qui est

standard pour toutes les régions françaises, si on n'intègre pas que chez nous en Corse, nous sommes engagés dans un processus d'autonomie avec effectivement, dans le vote que nous avons eu dans la délibération du 5 juillet, le transfert progressif des compétences de santé, si on n'intègre pas cette notion-là, on peut se retrouver avec un projet de décret qui est à côté de la réalité de la situation politique et des choix institutionnels et organisationnels que nous souhaitons pour notre pays. Donc il faut à tout prix l'intégrer.

C'est en ce sens que les observations formulées par l'exécutif paraissent légitimes, paraissent complètement s'intégrer aux perspectives que nous voulons donner au débat.

Alors il faut faire être très attentif, c'est pour ça que le groupe « Fà populu in seme » voulait insister aujourd'hui dans cet ordre du jour, devant l'Assemblée, il va falloir être très offensif, très propositionnel pour que sur un type de ce projet de décret, on n'aille pas a contrario du processus dans lequel nous nous sommes engagés. C'est un élément à notre avis, déterminant.

Reste l'élément également de la représentation. Il ne suffit pas de dire qu'on augmente le nombre de conseillers et notamment des administrateurs puisqu'on mute d'un système de conseil de surveillance vers un conseil d'administration. Effectivement, un conseil d'administration au plan politique a plus de pouvoir qu'un conseil de surveillance. Mais ce n'est pas parce qu'on augmente un certain nombre de représentants des collectivités qu'il ne faut pas regarder de près ce qui se passe. Et vous avez remarqué qu'effectivement, quand on compare, même en augmentant le nombre de représentants des collectivités, c'est-à-dire la Collectivité de Corse et les communes, le pourcentage qui est attribué, dans la Corse, qui est attribué à ces représentants-là est beaucoup plus faible que ce qui se fait dans les autres régions, au moment où nous discutons d'un processus d'autonomie, et est beaucoup plus faible que celui qui est octroyé dans les régions à statut spécifique que vous connaissez comme moi puisqu'on les évoque souvent. Donc, c'est un second point qui nous apparaît déterminant.

Enfin, et la conseillère l'a souligné, on ne peut pas imaginer piloter un système comme ça au moment où nous demandons le transfert des compétences, sans que dès à présent, il y ait effectivement une coprésidence pour diriger l'agence régionale de Santé. Ça paraît indispensable parce qu'on s'est aperçus que lorsqu'il n'y a pas de coprésidence, ça pose des problèmes de réalité sur le terrain. Donc, cette coprésidence est indispensable.

Mais ce qui renforce également notre proposition là-dessus, la conseillère l'évoquait, c'est que le comité des régions lui-même propose pour toutes les régions françaises, que cette coprésidence soit instituée.

Ou on va véritablement vers une déconcentration, une décentralisation, un partage des pouvoirs sur des questions essentielles, on touche à l'organisation de santé, ou on ne le fait pas.

Il faut continuer à être partenaire. On dit être en accord avec la proposition de ce projet de décret, mais en même temps être très vigilant sur les réserves qui sont émises ou les observations, il faut que certaines réserves soient levées pour que le dispositif ne présente pas d'insuffisance à l'avenir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Quelqu'un demande la parole ?

Cathy Cognetti, vous avez la parole.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Présidente, pour ce rapport.

La loi 3DS a transformé le conseil de surveillance de l'ARS en conseil d'administration pour y renforcer le rôle des élus locaux. Actuellement, vous l'avez dit, 4 représentants de la CdC ont une voix chacun, 2 élus territoriaux, 1 maire, 1 conseiller exécutif.

Le décret propose de passer à 7, la présidence avec 2 voix et 1 conseiller avec 2 voix, 4 maires, 1 voix chacun et l'exécutif avec 3 voix.

Le rapport donne un avis favorable au décret, moyennant le passage à 8 représentants des collectivités répartis comme suit : la présidente de l'Assemblée pèserait 2 voix, le conseiller désigné par l'Assemblée 2 voix également, le président de l'exécutif 3 voix, 1 conseiller exécutif 1 voix, 4 maires dont 2 choisis par l'association 2B et 2 par celle du 2A qui vaudraient 1 voix chacun. Pour faire simple, vous demandez 1 voix en plus à 1 membre de l'exécutif.

Alors on comprend bien que la présence de la conseillère exécutive en charge des questions de santé s'impose, déjà par votre travail, par votre quotidien parce que vous êtes au fait et qu'on ne peut pas laisser un organisme de ce genre sans la présence de la Collectivité.

Je vais être honnête, ce qui pose problème pour nous, c'est que du coup, dans cette nouvelle mouture, on n'est plus représentés, celle du décret comme celle de la proposition de l'exécutif.

Alors on vous propose donc un amendement pour qu'il n'y ait non pas 1 conseiller de l'Assemblée de Corse avec 2 voix, mais 2 conseillers territoriaux avec une 1 chacun.

Et en deuxième partie de l'amendement, on vous demande de modifier quelques termes de transfert de compétences. C'est quand même une élue qui a voté pour l'autonomie qui vous le dit, il faut avancer progressivement, les ARS, mettre en œuvre la politique de santé et il est important pour la Collectivité, et je l'ai rappelé au titre de vos parcours, d'être présente dans cette stratégie en matière de politique sanitaire d'où une rédaction un peu plus équilibrée qui vous a été transmise, je pense. Je ne vais pas lire les amendements, Madame la Présidente, ou je les lis ? Qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout le monde a eu les amendements ? Nous n'avons pas les amendements. Donc, patientez, s'il vous plaît. Merci.

Nous allons demander si quelqu'un d'autre souhaite intervenir dans l'intervalle et ensuite, on examinera les amendements lorsqu'ils auront été réceptionnés.

Monsieur Panzani.

M. Jean-Paul PANZANI

Comme Chantal, je vais revenir, j'ai oublié de dire quelque chose dans mon intervention, mais nous sommes du même territoire, on a ces oublis parfois. Je veux dire que dans les observations faites par la conseillère exécutive également, il y a une notion importante qui a été évoquée, c'est que c'est l'Association des maires de France qui désigne les représentants des maires. Je veux dire, là aussi on a 2 associations de maires, on peut quand même faire lever cette réserve dans le projet de décret.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, précision importante, merci.

Les amendements ont été reçus. Je ne les ai pas encore, ça arrive. Par contre, on peut demander à Bianca Fazi d'intervenir et on examine les amendements après, il n'y a aucun souci de ce point de vue, pas sur les amendements, de manière générale, sur les interventions qui ont eu lieu, si vous avez quelque chose à dire.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que vous l'aviez tous compris, pourquoi la demande de régions de France ? Parce que pendant la crise COVID, nous en l'occurrence, on a très bien fonctionné avec l'ARS qui nous a laissé quartier libre, mais il y avait des régions où ça s'est très mal passé.

Je vous rappelle qu'il y a un directeur d'ARS qui avait fermé 300 lits dans une grosse région en France au moment où on en avait le plus besoin d'où la demande de régions de France et d'où une demande légitime parce que chaque territoire a ses propres spécificités et que les élus du territoire ou surtout les professionnels, connaissent la problématique, d'où cette demande dans la loi 3DS. Et c'est vrai que nous, ça nous a semblé indispensable de retoucher ce décret, notamment sur ce que je vous ai dit, ce ne sont pas les maires de régions françaises qui vont décider notamment pour les maires de Corse, qui va y aller, qui ne va pas y aller, etc., sur la représentation.

Voilà pour quelques explications. Sur les amendements, j'attends qu'ils soient lus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'huissier vous en transmet un, vous l'avez vue ? Merci Madame la Conseillère, pour votre intervention.

Je vais repasser la parole à Madame Cognetti qui est porteuse de l'amendement. Donc, défendez-le.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

I - Au premier item de l'article 1 de la délibération et de la page 5 du rapport, les mots « un conseiller désigné par l'Assemblée de Corse (2 voix) » sont remplacés par les mots suivants : « *deux conseillers désignés par l'Assemblée de Corse (1 voix chacun)* ».

II - Au 1^{er} paragraphe de l'article 3, les mots « le cadre d'une demande de transfert progressif à » sont remplacés par les mots suivants : « *la perspective d'une gestion partagée entre l'ARS et* »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cathy, je vais moi-même faire une vérification. Excusez-moi, donnez-moi 2 minutes, même pas.

Bien. Donc, pour que les choses très soient très claires, parce qu'il s'agit quand même de la représentation de l'Assemblée de Corse : le président de l'Assemblée de Corse avec 2 voix. Ensuite, il y a écrit « 1 conseiller désigné par l'Assemblée de Corse aussi avec 2 voix ». Et vous, vous proposez « 2 conseillers avec une 1 voix chaque ». D'accord, très bien.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, j'y souscrit dans un sens où si nous restons sur votre proposition, c'est une logique autocratique absolue où il y aurait uniquement la majorité territoriale du moment ou des moments, qui se retrouverait avec un droit de vote important sur les 40 et aucune représentation, je dirais, d'une minorité politique. Après le nombre de votes, à la limite on s'en fout, mais qu'il y ait 2 représentants de l'Assemblée de Corse, ça paraît important.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je ne réagis pas par rapport à ce qu'a dit Monsieur Benedetti parce qu'en termes de comportement autocratique ou de rédaction autocratique, il faudrait aussi considérer qu'il n'y a pas un président de l'Assemblée de Corse, mais il y a une présidente. Donc voilà.

Donc on continue. On va demander son avis à l'exécutif... Mais elle a 2 voix quand même, c'est ça qui compte surtout.

On va passer la parole à la conseillère, si vous voulez bien.

Mme Bianca FAZI

Pour l'amendement, pour la première partie de l'amendement, oui, si Paul-Félix m'écoute, pour le I), « 2 conseillers désignés par l'Assemblée de Corse, 1 voix chacun », oui. Pour le II) je reformule, donc un sous amendement, « dans le cadre d'une demande de transfert progressif pouvant passer par une étape de gestion partagée ».

Je vous rappelle que s'il y a un cadre d'autonomie, les ARS vont sauter, de toute façon, c'est déjà une demande au national que les ARS n'existent plus. Ce n'est pas encore à mon avis, c'est loin d'être le cas, mais donc dans ce cadre-

là, oui. Ça sera « dans le cadre d'une demande de transfert progressif pouvant passer par une étape de gestion partagée entre l'ARS et la Collectivité de Corse ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà la proposition de la conseillère exécutive à votre amendement. Sur la première section de l'amendement, elle est tout à fait d'accord et je pense qu'on peut tous y souscrire.

Sur la deuxième section, elle transformerait, sont remplacés par les mots suivants, « pouvant passer par une étape de gestion partagée ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

C'est très bien, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien voilà, c'est parfait, tout le monde semble du même avis. J'en suis ravie.

Donc nous pouvons voter. Il n'y a plus d'interventions possibles. On vote d'abord sur le sous-amendement, donc concernant la deuxième section.

Qui est contre ?

Mme Danielle ANTONINI

Madame la Présidente, est-ce que je prends part au vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À partir du moment où vous posez la question, c'est que non. Mais vous avez tout à fait raison, on parlera de déontologie tout à l'heure. Merci.

Dany est membre du conseil de surveillance. Cela étant, on est tous membres des conseils d'administration, surtout la majorité. Donc si la majorité sort de tous les conseils d'administration, on va peut-être avoir un petit problème de quorum.

Donc, deuxième section, donc le sous-amendement. On va voter pour le sous-amendement d'abord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Donc tout le monde est d'accord. Je mets au vote l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

L'amendement sous-amendé est adopté.

Je mets maintenant au vote l'avis ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Merci.

Madame la Conseillère, vous avez terminé. Merci beaucoup de votre participation. Vous pouvez rester avec nous.

Nous passons au rapport suivant, je me tourne vers l'exécutif. Je pense que Monsieur Armanet, président de l'Office de l'environnement, veut intervenir.

Vous avez la parole.

AMBIANTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 132 : Creazione di 14 zone di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili nantu à e cumune di A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupìa, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda

Rapport n° 132 : Création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupìa, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda

M. Guy ARMANET

Madame la Présidente, je vais commencer par le rapport sur la création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes.

Madame la Présidente, Cari cullegghi, ce rapport concerne donc la création de 14 zones de préemption.

Il est important de faire un petit rappel parce que vous allez voir qu'au-delà des espaces naturels sensibles, on rentre véritablement dans quelque chose qui peut nous intéresser et notamment impacter la spéculation.

Ce rapport est très important. Un espace naturel sensible, si on devait dire à quoi ça correspond, ça serait d'abord une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs.

Deuxième aspect, en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site, aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent.

Donc, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles destinées à préserver la qualité des sites, le paysage, le milieu des habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues est une compétence de la Collectivité de Corse. Il s'agit de l'article L 113-8 du code de l'urbanisme.

En ce sens, afin de permettre la préservation de ces espaces naturels sensibles et de maîtriser des fonciers à forts enjeux environnementaux, la Collectivité de Corse peut créer effectivement des zones de préemption.

En ce sens, notamment les articles L.215-1 à L.215.24 et R.215.1 à R.215.20 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la création de ces zones de préemption permet d'assurer sur ces périmètres une veille foncière, de maîtriser les prix du foncier et de faciliter l'intervention de la Collectivité de Corse, du conservatoire du littoral et, le cas échéant, de la commune pour l'exercice du droit de préemption.

La maîtrise foncière publique permet non seulement la protection définitive de ces espaces naturels et paysages remarquables, mais offre également la possibilité de restaurer, de mettre en valeur et d'ouvrir au public ces sites par des aménagements appropriés et respectueux des milieux naturels.

Ainsi, sur proposition du conservatoire du littoral, en accord avec les communes concernées, la création de 21 nouvelles zones de préemption en ENS a été engagée et 14 d'entre elles, qui sont mentionnées dans le tableau que l'on vous a remis, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Ces zones sont situées dans les périmètres d'intervention autorisés du conservatoire du littoral. Elles font l'objet, par ailleurs, d'un avis favorable des conseils municipaux des communes concernées.

Il s'agit de la commune A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Pruprà, San Fiurenu, Santu Petru di Tenda.

En l'application de la procédure de création d'une zone de préemption, les organisations professionnelles agricoles et forestières de la chambre régionale d'agriculture, les chambres d'agriculture de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud ont donc été sollicitées.

En retour, par courrier du 10 janvier 2024, la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud constate que les périmètres envisagés couvrent une partie des exploitations agricoles déclarées au registre parcellaire graphique et rappelle que l'objectif d'autonomie alimentaire pressenti par le PADDUC implique une pérennisation des exploitations agricoles en place.

Elle sollicite, en cas de préemption sur les surfaces exploitées, que l'activité agricole préexistante soit maintenue et que le bail à ferme soit l'unique mode de location.

Par courrier du 29 janvier 2024, la Chambre d'agriculture de Haute-Corse, qui n'a pas émis d'avis, demande des garanties d'une part sur la non-remise en cause des exploitations agricoles existantes, sur ces périmètres et d'autre part

sur la nature des contraintes d'exploitation. Elle souhaite, dans le cas où la Collectivité de Corse préempte des espaces naturels, que les attributions aux agriculteurs soient contractées avec un bail à ferme.

Dans le cadre des acquisitions foncières par le conservatoire du littoral, les agriculteurs bénéficient de conventions d'occupations agricoles qui garantissent bien évidemment le maintien, le développement des activités agricoles préexistantes.

Vous l'avez bien compris, la présence des activités agricoles n'est pas remise en cause par la création de zones de préemption. La maîtrise foncière publique est en mesure de sécuriser la présence et la pérennité de ces activités qui très souvent ne bénéficient pas de titres d'occupation solide. Les agriculteurs bénéficient de conventions d'occupation agricole qui garantissent le maintien, le développement des activités préexistantes.

La contractualisation de baux des terrains relevant du domaine public, propriété du conservatoire du littoral, est incompatible avec le code général de la propriété des personnes. Néanmoins, et vous l'aurez compris, politiquement et très personnellement, je rajouterai qu'il est préférable de régler les quelques conventions que nous aurons à régler avec les agriculteurs qu'avec des promoteurs.

Donc de ce fait, je vous invite à créer 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles conformément au plan de situation, au plan de limitation joints au présent rapport, annexes 4 à 17 et pour les motivations exposées en note de présentation annexée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la présidente.

Deux mots, juste pour dire que ce rapport est très important parce qu'il participe à la mise en œuvre et à la vision politique que nous avons. À travers la protection de ces espaces naturels sensibles, c'est aussi la lutte contre la spéculation que nous mettons en place.

Donc 14 zones de préemption qui, il faut le dire, sont validées par les communes. Il y a vraiment un travail en amont fait avec elles. Il y en aura 21 en tout, des zones qui sont définies dans l'ensemble de la Corse.

Aujourd'hui, certains de ces espaces cités dans ce rapport commencent à être vraiment fortement anthropisés. Je prends l'exemple de Petracurbara, nous pouvons désormais agir. Préempter, c'est un acte politique très fort, c'est un outil par excellence face à la prédation, face à la spéculation et face à la destruction de notre pays.

Donc c'est un premier pas qui en appelle d'autres, un premier pas essentiel à notre politique. Le suivant, ça sera le schéma territorial des espaces naturels sensibles de la Collectivité de Corse.

Enfin, dernier point important, à travers ce rapport et ceux qui vont venir ensuite, nous pouvons noter et affirmer la dynamique très forte engagée par la Collectivité de Corse sur le développement de ces sites naturels sensibles littoraux, par ses actions essentielles, l'augmentation et la diminution bien sûr de zones de non-artificialisation nette.

Et enfin un sujet qui nous intéresse à tous ici et même au-delà de cet hémicycle, sur la régulation de la surfréquentation touristique.

Donc maîtriser l'ensemble de ces sites à fort potentiel environnemental, travailler à leur expansion, c'est s'engager dans une stratégie politique vertueuse. Nous félicitons les services qui ont travaillé bien entendu et le président du Conseil exécutif et vous, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, pour ce premier travail.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti, Pierre Ghionga ensuite.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je conçois agréablement qu'on fasse valoir le peu de droit en matière de protection qu'on a sur les espaces remarquables et qu'on crée ces zones de préemption potentielle.

En revanche, je ne partage pas la vision de transférer en permanence ce droit de sauvegarde au profit du conservatoire du littoral. Le conservatoire du littoral est un établissement public administratif créé par la France en 1975 pour préserver son littoral. Et moi, j'estime qu'aujourd'hui, à partir du moment où on a un office de l'environnement, où on a une agence de l'urbanisme, on doit être en capacité, au travers de ces outils ou à travers un autre outil à créer, mais je suis contre la superposition des structures, les moyens d'être nous-mêmes les protecteurs, les acquéreurs, les aménageurs, les gestionnaires de ces espaces, surtout si on demande de l'autonomie.

Donc moi, d'écrire noir sur blanc qu'on fait valoir ces droits de préemption pour ultérieurement les donner au Conservatoire du littoral, je ne partage pas la vision. Je ne mets pas en cause la nature de l'action du Conservatoire du littoral en Corse qui a été bénéfique et qui est bénéfique. Mais globalement, ce n'est pas une action financière qui est hors norme. Les budgets du Conservatoire du littoral en Corse depuis des années sont de seulement quelques petits millions d'euros. Donc, on pourrait très largement nous en occuper nous-mêmes.

L'essentiel de leur financement provient d'un transfert de la taxe de francisation des navires. On peut très bien nous-mêmes par des discussions de transfert, et je ne pense pas que ce soit la compétence la plus forte que l'on rechignerait à nous accorder, envisager de manière permanente, un outil avec les moyens financiers transférés pour gérer ce qui a déjà été préempté, il y a plusieurs milliers d'hectares, et ce qui reste à venir. Là, on fait le travail pour les autres.

Donc dans ces conditions, je voudrais qu'on ait un chantier prospectif, quel est l'outil adapté à la Corse pour qu'on ait nous-mêmes un établissement public foncier de protection des espaces stratégiques, qu'ils soient en littoral, en montagne ou ailleurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Pierre Ghionga

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Sò d'accunsentu cù isse creazione, ma vogliu avè duie o trè precisione, vulia sapè si l'accordu di a cummuna ghjè obligatoriu per sta creazione, ùn aghju micca capitu ind'è a vostra presentazione, ò s'ellu ci hè un privatu nant'à issu terrenu, si u so accordu hè obligatoriu. Sapè s'ellu ci hè un costu finanziariu à st'operazione.

Dopu, aghju da dì cume Paul-Félix, eiu sò per u trasferimentu di u cunservatoriu di u litturale à a Cullettività, ma què ghjè un secondu dibattitu, ùn hè micca u debatitu d'oghje. Simu parechji quì, simu d'accunsentu per issu trasferimentu è ancu di l'OFB. Ci feria piacè chì l'OFB sia trasferita à a Cullettività, ghjè impurtante, ma serà in un secondu dibattitu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Paul-Félix, iè.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il n'y a pas de chjama è risponde, mais une explication réglementaire.

C'est le débat du moment. Notre droit de préemption, c'est un droit primaire. Lorsque le Conservatoire rachète derrière, c'est parce qu'on a voté en Assemblée de Corse un abandon de notre droit de préemption.

Moi, ce que je demande, c'est qu'on arrête. Il y a d'autres endroits littoraux en Corse, entre autres dans le Sartenais, qui ne sont pas la propriété du conservatoire du littoral, qui sont la propriété d'organismes rattachés à la Collectivité de Corse.

Donc aujourd'hui, lorsqu'on fait ce droit de préemption sur des centaines d'hectares, on doit afficher la volonté de les préserver nous-mêmes, parce qu'aujourd'hui, on préempte pour nous. Le conservatoire ne peut racheter en Corse que si l'Assemblée de Corse, par décision délibérante, décide de subdéléguer son droit de préemption. C'est tout. Qu'on réfléchisse ce qu'on fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Nò, allora ripassu a parolla à u cunsiglieru esecutivu.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cari culleghi, à ringrazià vi assai pour vos interventions et pour votre préoccupation majeure qui consiste à ramener dans le périmètre de la Corse ce qui aujourd'hui est peut-être délégué ou subdélégué au conservatoire du littoral.

Bien évidemment que tout le monde a en tête, ici dans cette Assemblée, j'ose imaginer et je crois que Pierre Ghionga vient de le dire aussi, tout ce qui est OFB, conservatoire du littoral, si demain on venait à avoir une piste d'autonomie suffisamment intéressante, je pense que ça ferait partie du périmètre qu'il faudrait définir immédiatement.

Est-ce-que cela veut dire qu'on doit perdre du temps en supplément pour aller là où on veut aller le plus rapidement possible ? L'objectif, je crois que tout le monde l'a compris et Anne-Laure l'a évoqué, on est quand même sur des territoires où il faut agir très vite parce que la spéculation est galopante. Je n'apprends rien à personne ici dans cet hémicycle. Donc, on a besoin de contractualiser rapidement.

J'ai envie de dire, Paul-Félix Benedetti, même si c'est le conservatoire du littoral qui prend la main, ce n'est pas un privé. Ce n'est pas un privé qui prend la main, c'est le conservatoire du littoral et le conservatoire du littoral a vocation à revenir dans le giron de l'Assemblée de Corse, même si dans un premier temps, on doit passer par ce mécanisme-là pour se préserver. C'est vraiment un outil de préservation. Le conservatoire du littoral, à ma connaissance, ne construit ni immeuble, ni résidence secondaire. Donc, on se doit d'être le plus performant possible et le plus rapidement possible.

Donc oui, j'entends ce que vous dites et je le partage à 200 % comme tout le monde. Mais on est tenus d'aller vite parce que les communes, les 21 communes et pour le coup j'en profite pour répondre à Pierre Ghionga, oui, c'est délibération du conseil municipal obligatoirement. Donc, les communes sont favorables à ce qu'on le fasse et en plus elles peuvent être mises en difficulté par je ne sais quel privé qui pourrait arriver ou autre promoteur qui pourrait avoir des visées sur les choses. Donc, il faut vraiment qu'on soit dans l'action.

Ce rapport, je vous assure qu'il est extrêmement important. Je pense qu'à terme, je veux dire, ça reviendra dans le giron de la Collectivité de Corse. Donc, merci à Anne-Laure pour son explication. Merci à Paul-Félix pour dire ce que bien évidemment il doit couler de source, Pierre Ghionga, on est tous dans la même préoccupation. Moi je crois qu'on a besoin de faire vite parce que les communes ont besoin d'être accompagnées. Je vous rappelle quand même qu'il y en avait 21 au départ et qu'à l'arrivée il en reste 14. Donc, ça veut dire que pas tout le monde a franchi le pas et pas tous les conseils municipaux se sont prononcés favorablement, sinon on en aurait 21 et pas 14.

Donc, on en a 14, il y a 14 communes qui ont délibéré, emboîtons le pas immédiatement et que le Conservatoire, même si c'est par subdélégation de l'Assemblée de Corse, en devienne propriétaire, è ch'ella fussi finita pè tuttu ciò ch'ellu pò accade di a speculazione in Corsica. Puntu è basta.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hè detta. Eccu. Passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Avete un antru raportu nant'à l'educazione à l'ambiente, è u sviluppu à long'andà.

Raportu n° 127 : Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà

Rapport n° 127 : Plan d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

M. Guy ARMANET

Cara Presidente,

Eramu d'accunsentu è aghju da dumandà à u serviziu pendante chì aghju da presentà issu raportu, di andà à chjappà i libri chì sò stati fatti pè l'uffiziu di l'ambiente pè distribuì li à l'inseme di l'Assemblea, ch'elli pudissinu avè è vede u travagliu chì si face in giru di l'ambiente è di l'insignamente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Eiu, aghju da scappà una mez'ora, dopu voltu. Aghju un appuntamentu, ma ci serà Nadine Nivaggioni chì m'hà da rimpiazzà pè stu cartulare.

Vi feliceghju digià ancu puru si u raportu ùn hè micca passatu perchè sò assai, cum'è Pierre Ghionga sensibile à a questione di u sviluppu à long'andà è in particolare à a trasmissione ind'è e scole è da pertuttu, nantu à i lochi di travagliu. Ghjè impurtantissimu, in turisimu n'emu parlatu eri.

Aghju da piglià dui libri passendu.

M. Guy ARMANET

A sò digià chì m'avete dumandatu i libri, i v'avemu da rimette, è i rimetteremu à tuttu u mondu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È aspettu i libri! È mi scuserete, Nadine m'hà da rimpiazzà.

M. Guy ARMANET

I libri sò quì !

Allora avemu fattu a scelta nantu à a distribuzione di i libri.

U primu libru serà a storia chì hè stata scritta pè u persunale di l'uffiziu è issi libri quì sò stati messi à dispusizione di i giovani, è di l'uffiziu di l'ambiente.

Je vais situer, Monsieur Pieraggi Jean-Louis, c'est lui qui a écrit les « enfants de Pandora » et vous allez en avoir une version en corse, elle existe en corse et en français. Donc, on va vous la donner en Corse parce que « l'île aux arbres » qui est le deuxième livre où il a participé à la mise en page et à l'écriture, sera aussi offert et celui-là est en français. Donc, on a décidé d'être sur un bilinguisme à l'Assemblée de Corse,

Dunque unu hè scrittu in corsu è l'altru serà scrittu in francese, è vi l'avemu da distribuì subbitu.

Cara Presidente, aghju da sviluppà u raportu s'è u permettite.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Andate puru, vi stemu à sente.

M. Guy ARMANET

Donc, l'accélération des différentes crises climatiques et la multiplication des catastrophes naturelles subies par notre île, imposent de repenser les modèles de compréhension de ces phénomènes...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pè piacè, à pena di silenziu, vi ringraziu.

M. Guy ARMANET

A sapiamu chì s'ellu ci era una distribuzione di i libri...pudia fà qualchì perturbazione ind'è l'emiciculu ma avemu pigliatu u risicu percò hè assai impurtantissimu chè tuttu u mondu avissi issi libri quì.

Dunque v'aghju da dumandà à pena di calmu è aghju da pruvà di sviluppà u mo raportu.

À ringrazià vi assai.

Pour relever le défi de l'environnement, il est essentiel de garantir bien évidemment à notre jeunesse la bonne acquisition des savoirs et des pratiques dans une société en constante mutation.

À ce titre, le Conseil exécutif de Corse impulse une forte dynamique en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui a produit plusieurs sujets et notamment « u pattu di a ghjuventù » dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018, le schéma d'aide à la réussite de la vie étudiante, la formation professionnelle et l'apprentissage 2019-2023 et enfin le schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille en Corse, adopté à l'unanimité le 28 octobre 2021.

Donc, dans un contexte d'adaptation du changement climatique, il est indispensable de renforcer la sensibilisation de nos enfants à la nécessité de contribuer à un effort comportemental collectif et plus largement à l'évolution des modes de vie pour atteindre un développement qui sera bien évidemment durable, on l'espère.

En 1987 déjà, le rapport Brundtland, né de la commission mondiale sur l'environnement, proposait une définition qui ressemblait à quelque chose qui s'inscrivait ainsi, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Mais aujourd'hui, cette définition pourrait être modifiée au vu de l'intensification des dégradations de notre biodiversité et plus généralement de nos équilibres multiples. Désormais, il conviendrait plutôt d'avoir le bon développement présent pour sauver celui des générations futures.

Donc, depuis 20 ans, l'Office de l'environnement de la Corse travaille à la mise en place de plusieurs programmes pédagogiques territoriaux et d'outils de référence. Par exemple, l'école de la mer, les mares temporaires ou les aires éducatives qui ont permis d'intervenir près de 800 classes de la maternelle et de l'élémentaire. L'OEC a ainsi contribué à l'émergence d'une trentaine de projets d'école et à une vingtaine de projets d'établissements à l'élaboration de dispositifs éducatifs en partenariat avec l'Union nationale, du sport scolaire, du comité régional des pêches maritimes, le conseil des architectures, le conseil des espaces naturels de Corse, le parc naturel régional de Corse, et bien sûr l'académie de Corse.

Donc bien évidemment, l'OEC soutient et accompagne activement les centres permanents d'initiative dans l'environnement de Corse, ainsi que la grande majorité des associations d'éducation à l'environnement.

Enfin, des partenariats innovants avec les éditions Albiana ont permis la concrétisation d'ouvrages par le grand public. Par exemple, cette trilogie dont je faisais en préambule état, « les enfants de Pandora », Monsieur Jean-Louis Pieraggi est dans la tribune et je le remercie, je ne manque pas de l'associer bien évidemment à ce projet puisque c'est lui qui a écrit cette trilogie.

Elle est bilingue, corse-français, vous pouvez la trouver dans tous les commerces et notamment elle est desservie par Albiana. Donc un grand bravo à lui, un grand merci puisqu'il a aussi laissé la vente des livres à l'Office de l'environnement. À ringrazià vi assai, caru cullegu.

Donc, « l'île aux arbres » est aussi en collaboration avec le conservatoire botanique national de Corse. Merci aussi, c'est un livre magnifique, je vous inviterai à le feuilleter.

Ces projets ont réussi le pari de mêler les exigences littéraires et l'exposition subtile des enjeux culturels et environnementaux, j'associerai aussi la langue puisque ce sont des ouvrages que l'on peut aujourd'hui distribuer en corse et en français. Donc, vraiment, il y a un attrait intéressant à mettre en œuvre ce genre d'ouvrage.

Fort de cette expérience, à la fin de l'année 2022, en marge de la COP 27, les acteurs de l'EEDD étaient réunis par l'Office de l'environnement de la Corse à l'occasion d'une séquence de travail participative autour de réflexions prégnantes. C'est un peu la résultante de ce que vous avez entre les mains aujourd'hui, puisque c'est cette impulsion qui est arrivée lors de cette séquence de travail en fin d'année 2022, qui nous permet d'être sur la même dynamique. Et au-delà de Monsieur Pieraggi, je souligne aussi la présence dans l'hémicycle de son chef de service, Monsieur Jo Salvini, qui a contribué bien évidemment fortement à ce que tout ça puisse se mettre en œuvre. Et je les remercie du fond du cœur.

Comment l'éducation à l'environnement... C'était les questions qui pouvaient se poser à l'époque que nous avons bien évidemment mises sur la table, des questions pratiques mais qui nous ont permis d'apporter des réponses. Comment l'éducation à l'environnement peut-elle inciter les jeunes générations à changer les habitudes ? Comment sensibiliser les différents publics, les enfants, mais aussi les jeunes et les adultes dans leur vie quotidienne ou professionnelle et les publics relais, eux-mêmes vecteurs d'éducation ? Comment contribuer à mettre en œuvre une action de sensibilisation homogène et continue ? Et enfin, quelles sont les problématiques environnementales prioritaires pour la Corse ?

Donc, tout est étroitement lié et tout permet effectivement de se rejoindre sur cette thématique-là. Il est très important pour nous de le faire.

Il a été bien évidemment reconnu unanimement que la réponse efficace à ces questionnements nécessitait une stratégie claire et pragmatique afin de structurer une approche pédagogique globale.

Alors, en se dotant donc d'un plan territorial d'action construit autour d'une gouvernance la plus large possible, les acteurs de l'EEDD pourront ainsi véritablement mutualiser leurs expériences et décliner efficacement une vision de la discipline adaptée aux enjeux de la Corse.

En lien direct avec cette planification, un effort particulier en termes de formation d'excellence des animateurs de l'EEDD, véritable ambassadeur de bonnes pratiques et de savoir, pourra être dynamisé.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver la démarche d'élaboration du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable et d'en confier le pilotage à l'Office de l'environnement de la Corse. Au regard de la tâche à accomplir, l'Office de l'environnement de la Corse devra en articulation parfaite avec l'ensemble des composantes du réseau en charge de la discipline, constituer et contribuer à une méthodologie et rassembler toutes les forces nécessaires à la réussite du projet, les institutions au premier rang desquelles la Collectivité de Corse, l'académie de Corse ou encore le tissu associatif.

Ce plan devra donc être un outil efficient, le fruit d'une intelligence collective au service des jeunes générations dont l'engagement pour l'environnement, la sensibilité et la créativité peuvent véritablement façonner l'avenir de la Corse.

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione.

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI

Oui, Madame la Présidente favorable avec une absence des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Vous nous proposez, Monsieur le Président, à travers ce rapport, d'approuver la démarche d'élaboration du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable et d'en confier le pilotage à l'Office de l'environnement de la Corse.

Nous comptons sur vous pour que ce plan soit un outil efficace à destination des jeunes générations et au service de la Corse.

Le Conseil exécutif de Corse est très dynamique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Ce plan vient compléter et renforcer les dispositifs existants au sein de notre Collectivité permettant, au travers de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de sensibiliser la jeunesse, de lui permettre de connaître son environnement afin de s'en sentir responsable et de le préserver.

La Corse a de tout temps été le lieu qui exprime et concentre le mieux à la fois les enjeux, les risques mais aussi les espoirs dans le développement durable.

Depuis 1973, avec les mobilisations pour faire cesser les rejets toxiques en mer de boues rouges, le mouvement national n'a cessé de militer pour que le développement durable soit au centre des politiques publiques mises en œuvre. La Corse a ainsi su préserver son environnement, notamment grâce aux diverses luttes qui se sont avérées bénéfiques.

L'insularité peut être également un facteur d'innovation, une opportunité et un atout au moment où nous sommes appelés à concevoir des politiques publiques innovantes et résilientes.

En termes d'innovation, le PADDUC voté en 2015 propose une stratégie fondée sur un projet de société établissant les orientations en faveur de la protection et de la gestion de l'environnement.

Depuis notre prise de responsabilité, les institutions de la Corse, conscientes de l'urgence de la situation, s'efforcent de contribuer au développement durable au travers des politiques publiques menées par la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices.

Nous connaissons tous l'implication et la volonté de l'Office de l'environnement de la Corse au travers son service « éducation à

l'environnement » qui œuvre pour soutenir et susciter les diverses initiatives associatives, pour favoriser une bonne application et coordination de la politique votée par notre Assemblée. Son travail partenarial et technique essentiel doit être poursuivi et encouragé encore plus fortement au vu du contexte actuel environnemental, économique et sociétal.

Avec ce plan, les nombreux acteurs de l'éducation à l'environnement tels que les associations de défense de l'environnement, u Parcu di Corsica, les collectivités et l'éducation nationale pour ne citer qu'eux, qui œuvrent au quotidien pour sensibiliser les générations futures, pourront mutualiser leur expérience et établir une stratégie claire en termes de pédagogie adaptée aux enjeux de la Corse, à l'instar de ce qui se fait sur des territoires autonomes tels que la Sardaigne ou le Trentino-Alto Adige.

Enseigner, éduquer, modifier les comportements sont essentiels. Former les futurs acteurs d'un territoire à la connaissance de ces derniers constitue une perspective de réussite pour toutes initiatives qui s'inscrivent d'ailleurs dans la philosophie et l'action déclinée par la Collectivité de Corse et ses agences.

L'éducation, l'environnement peut susciter bon nombre de vocations pour développer les métiers de la transition écologique dont nous allons avoir besoin, et ce dès aujourd'hui.

Elle constitue également un outil efficace de sauvegarde, d'appropriation et de diffusion de la langue Corse.

I zitelli d'oghje anu da custitui u populu di dumane. Tutte e pratiche acquistate oghje feranu d'elli militenti pè a salvezza di a so terra, di u so patrimoniu è di a so lingua.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziemu. Astre persone chì volenu piglià a parolla ?

Vi stemu à sente.

M. Saveriu LUCIANI

Président, on est agréablement surpris par la qualité de ces ouvrages. Honnêtement, ils invitent à lire. Je parle en tant qu'enseignant, même à la retraite, c'est intéressant d'abord la double, même si je suis un peu intégriste en matière de langue, mais c'est bien qu'il y ait pour l'apprentissage la double version, dans un premier temps, je précise. Plus tard, on changera.

C'est important de dessiner. On est en train de construire un pays. Quand on construit un pays, un pays avec toutes ses mutations, ce sont des redites, on l'a déjà dit tout à l'heure à propos de l'eau ou du reste, on a un pays qui est aujourd'hui dans un tremblement de terre à la fois climatique, démographique, je passe sur les détails, il y en a quelques-uns en plus que je n'ajouterai pas, on a besoin aujourd'hui d'enraciner... Alors bien entendu, vous évoquez l'Office de l'environnement et c'est logique, mais vous évoquez aussi le Rectorat, donc l'Education nationale, française pour l'instant, qui est aussi un pivot essentiel de l'apprentissage, parce que je crois que le public à cibler en priorité, comme d'habitude, ce sont les jeunes.

En plus, il y a une pluri-dimension : il y a à la fois l'environnement, le respect, il y a aussi le savoir vivre ensemble, je passe sur les détails, la langue bien sûr, un certain nombre de valeurs, l'amour de la terre et de la mer.

Je crois que c'est une très bonne initiative et je crois que ce qui serait important maintenant c'est qu'on ait aussi, au-delà de votre initiative qu'il faut encourager et soutenir, véritablement aujourd'hui, une base de données, y compris une bibliothèque, je dirais comme ça, notamment en s'appuyant sur Canopé qui produit des documents pédagogiques de valeur, sur l'ensemble des régions de Corse d'ailleurs, et qui pourrait très bien donc se coller de manière beaucoup plus directe à cet objectif.

Jadis, je disais Acqua Nostra 2050, je crois qu'on construit un pays à 30 ans et on est en train aujourd'hui d'essayer de couler les fondations justement d'une stratégie qui ne regarde pas simplement que le Gouvernement, mais qui qui passe par justement ce respect de ce que nous sommes et de là où on habite et de là où on vit.

Donc on votera bien entendu ce rapport, en attendant bien sûr la suite, parce que ce qui est important maintenant, c'est de durer.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nimu ?

Lasciu a parolla à u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente. Sgiò Presidente, vi demu a parolla.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi.

A ripigliu vulinteri percò issu cartulare hè assai impurtante è a sò chì face l'unanimità di st'Assemblea.

Ghjustu pè di à Xavier chì hà una sensibilità particolare pè a lingua corsa, a sapemu tutti. Chì di sicuru Canopé hà da esse un partenariu assai impurtante per mette in opera a seguita, è travagliemu dighjà cun elli. Canopé, travagliemu digià cun elli.

Après ce qu'il est important de se dire, et je remercie Paola qui a eu à se saisir de ce rapport - le plus important de la journée bien sûr...- donc je la remercie de son intervention précise.

Un grand merci à Xavier aussi qui a cette sensibilité.

Et bien sûr qu'il faut enraciner ce qu'on est en train de se dire, bien sûr qu'il faut l'écrire, percò ghjè a nostra cultura, ghjè a nostra terra, ghjè a nostra lingua, è di sicuru ghjè assai impurtantissimu di pudè prupone à i zitelli di sapè cosa si face in Corsica, quale sò l'arhuri chì ci pussanu...

Et dans le droit fil de ce que vous êtes en train de dire, je vous le dis en avant-première à l'Assemblée de Corse, les services faune et flore travaillent d'ores et déjà sur des petits livrets qui pourraient être mis à disposition des écoles, afin de faire connaître quelle est la faune et la flore que l'on va développer à terme en Corse. Et je peux dire sans rien cacher à personne qu'il y a quelques petits groupes qui travaillent sur ces sujets là et que l'on intégrera rapidement à l'Office de l'environnement pour que leurs projets puissent voir le jour, et par le biais de l'éducation bien sûr, percò ghjè impurtantissima di dà a pussibilità à i zitelli di sapè cosa hè u so ambiente naturale, d'intratene lu, è di rispettà lu.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. S'è vo permettite, o Sgiò Presidente, i libraccioli sò bè, ma avà avemu cambiatu di mondu, è ci vole, ancu pè i zitellucci, ci vole à avè l'appiecazione numeriche perchè chì ghjè cusì chì si tramanda assai cunniscenze.

M. Guy ARMANET

Mi scusu, ma sta dumanda hè digià stata fatta, allora ùn aghju micca fattu u rusticu, ma, a sò cosa hè e-book, ma aghju dettu ùn sò micca cosa hè e-book...Sò à pena dipassatu. Allora di sicuru ci vulerà chì st'appiecazione arrivessi per i zitelli chì oghje, ancu s'è eiu aghju caru à leghje un libru, è di apre lu, pè leghje lu. Perchè un libru hà sempre un odore, è quandu leghju, aghju assai piacè à apre un libru, ma di sicuru chì ci vole à sparte à di più mondu, è a tecnulugia si spassa à pena dunque di sicuru e-book serà d'attualità.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Astensione ? Non-partecipazione ? Votu à favore ?

ADUTTATU à l'unanimità. Vi ringraziau.

Principiemu per u numericu è vi stemu à sente, o Sgiò Presidente.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 131 : Principiu di a messa in anda di a delegazione di serviziu publicu cun finalità mista in quantu à a creazione è à a splutazione d'infrastrutture numeriche in Corsica

Rapport n° 131 : Principe du lancement de la délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce rapport technique et important est consacré au principe du lancement d'une délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et à l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse.

Donc, il s'agit d'une opération juridiquement innovante qui vise à renforcer l'efficience de notre stratégie et de notre maillage numérique.

Depuis 2016, le choix politique a été fait d'accélérer la mise en œuvre de notre renforcement de nos infrastructures numériques et cette stratégie est notamment consignée dans le document Smart Isula validé en juin 2022 par l'Assemblée de Corse ; un document qui ouvre de nouvelles perspectives et pose le principe, pour la Corse, d'un socle d'infrastructures souveraines cohérent autour d'une vision globale et unifiée permettant un développement d'ensemble des usages numériques au sein de la société insulaire.

Et ce socle unifié, c'est en fait la délégation de service public que nous vous proposons aujourd'hui ; une délégation de service public à usage mixte qui permet d'unifier au sein d'une même enveloppe un certain nombre de réseaux existants. Lesquels ?

D'abord, le réseau du très haut débit : c'est la DSP qui a été conclue et qui vise à l'installation de la fibre et du très haut débit dans près de 180 000 foyers en Corse. Vous savez que l'échéance du déploiement de la fibre, c'est cette année. Je signale d'ailleurs qu'un rapport d'étape vous sera communiqué normalement lors de la prochaine session. Donc le réseau du très haut débit.

La téléphonie mobile : c'est dans le cadre du programme New Deal Mobile.

L'identification des zones blanches et la couverture de ces zones blanches à travers une instance de discussion qui réunit l'État, les différents opérateurs, la Collectivité de Corse, et les communes et leurs représentants. Ceci afin d'assurer la couverture la plus efficiente possible de l'ensemble du territoire insulaire en matière de téléphonie mobile.

Il y a ensuite, vous vous en rappelez, l'acquisition d'une nouvelle liaison, le câble Sparkle, dont le principe a été validé par l'Assemblée de Corse, financé notamment par du REACT-EU, avec la pose en décembre dernier de cette nouvelle infrastructure qui a démultiplié nos capacités numériques.

Et puis, à côté de ces éléments, nous avons actuellement en cours deux autres délégations de service public : la délégation de service public RHDCOR, signée en octobre 2005. Il s'agissait à l'époque du déploiement de l'exploitation et de la commercialisation du réseau cuivre pour la Corse. Donc une DSP qui est exploitée par Corsica Haut Débit qui est une filiale d'Orange.

Cette DSP arrive à expiration l'année prochaine, le réseau cuivre est prévu pour disparaître à l'horizon 2030, mais il faudra encore l'exploiter pendant ces quelques années.

Et la deuxième DSP en cours, c'est la DSP relative à l'activation et à la commercialisation du câble sous-marin Bastia-Menton ; une DSP signée en février 2011, qui est actuellement exploitée par Corsica Link Networks, une filiale de Xp fibre. Cette DSP, signée en février 2011, s'achève en février 2026. De quoi s'agit-il ? Il y a un câble militaire, vous vous rappelez, nous avons fait l'acquisition de 3 paires de fibres au sein de ce câble militaire et leur exploitation et leur commercialisation a été confiée donc à Corsica Link Networks. Il faudra reconduire l'exploitation de ce câble à l'expiration de la DSP en cours.

Alors, la situation actuelle, elle est donc celle à la fois d'un éclatement de la gestion de chacune de ces infrastructures, d'une part, et, d'autre part, la carence en matière de proposition de nouveaux services, et notamment soit directement des nouveaux services, soit l'interconnexion entre des services relevant des trois infrastructures dont s'agit et qu'il s'agit dans la perspective unifiée d'optimiser, de mutualiser ou d'agréger.

Donc, c'est en cela que ce rapport se propose de construire un socle d'infrastructures numériques souveraines et résilientes à travers ce projet de DSP, qui va permettre en fait à la fois une plus grande cohérence, une vision stratégique unifiée et de nouveaux services à l'ensemble des acteurs du territoire insulaire, au premier rang desquels la Collectivité de Corse, mais également l'ensemble des

acteurs institutionnels et privés. L'objectif global étant de faire de la Corse un territoire intelligent et connecté au cœur de la Méditerranée.

Alors, en arrière-plan, il y a bien sûr la nécessité de traiter, à travers l'amélioration de cette offre numérique, l'ensemble des enjeux nouveaux, notamment ceux liés à la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques majeurs, la préservation de nos ressources les plus stratégiques.

Un exemple concret : les capteurs de véhicules que l'on peut placer aujourd'hui, les capteurs du nombre de véhicules qui peuvent être captés, qui peuvent être posés soit à l'initiative de l'Office de l'environnement ou d'une commune, ou de la Collectivité de Corse, ces différents services ne sont pas interconnectés entre eux. À travers la proposition qui vous est faite aujourd'hui, il appartiendra à l'opérateur qui sera retenu de proposer et de mettre en œuvre des solutions numériques permettant l'interconnexion de cette donnée, le traitement unifié de cette donnée.

Quels sont les principaux objectifs, et je termine cette présentation, de cette nouvelle délégation de service public ?

D'abord, assurer la continuité des 2 DSP qui arrivent à expiration.

Ensuite, envisager ou favoriser l'émergence d'un opérateur neutre de téléphonie mobile afin de rationaliser et mutualiser le déploiement de nouveaux pylônes et améliorer la couverture mobile de l'île, notamment dans la perspective de la fin programmée du New Deal.

Prendre en compte un certain nombre de besoins aujourd'hui non-satisfaits ou insuffisamment satisfaits, notamment en matière de réseaux radio mobile professionnels. Je salue les pompiers qui sont présents. Il y a par exemple notamment les besoins liés à la sécurité civile de façon générale, mais également en matière de transports, de santé et d'action sociale.

Prendre en compte, je l'ai dit, les besoins liés aux réseaux d'accès bas débit pour l'internet des objets afin, par exemple, de connecter des capteurs sur le territoire ; capteurs utilisés pour de multiples applications : suivi de la consommation énergétique, conférer par exemple les travaux de l'AUE, les flux de circulation, les capteurs en matière d'air, etc.

Enfin, offrir une réponse aux besoins spécifiques liés à l'action publique de la Collectivité de Corse en matière de services de communication électronique. La collectivité aura la possibilité, dans le cadre de ce contrat d'éducation de service public, de commander directement auprès de l'opérateur l'interconnexion,

par exemple, entre différents bâtiments, les collèges ou la Collectivité de Corse et les collèges, etc.

Alors, l'organisation de cette DSP, elle est autour de tranches fermes qui ne donneront pas lieu à investissement ou à mise à paiement de la part de la Collectivité. Il appartiendra aux concurrents qui se positionneront de proposer une offre qui réponde à nos attentes et de construire la rentabilité de leur offre, notamment à travers l'exploitation des différents réseaux. Donc deux missions autour de la tranche ferme, ça a été dit :

Premièrement, l'activation et l'exploitation des liaisons sous-marines, le câble sous-marin entre Bastia et Marseille, c'est celui qu'on vient d'acheter ; le câble sous-marin actuellement exploité entre Bastia et Menton, c'est le câble que nous avons à l'intérieur du câble militaire.

Le premier aspect de cette mission n°1 incluant la vente de services directs à la Collectivité de Corse et ses satellites.

2ème mission, prise en exploitation, activation et commercialisation d'un réseau de collecte optique sur le territoire insulaire, visant également à favoriser la connectivité des bâtiments et sites d'intérêt public, et notamment ceux de la Collectivité de Corse et des agences, offices et ce qu'il est convenu d'appeler les satellites.

Enfin, mission n°3, mise en œuvre, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle, d'un GIX local, c'est-à-dire un nœud d'interconnexion, qui permettra d'optimiser les différents services qui transitent actuellement par les infrastructures existantes.

Donc ça, ce sont les missions fermes et il y aura ensuite des tranches optionnelles que nous pourrons activer en fonction de nos besoins et de nos disponibilités budgétaires, notamment autour des questions de service public mobile et PMR, ainsi que les radios haut débit et bas débit interopérables à destination d'intégrateurs permettant de redresser les besoins innovants d'acteurs publics et privés.

La durée de cette DSP est fixée à 15 ans. Un certain nombre de questions avaient été posées. Je rappelle que, pour information, ce rapport a été présenté devant le CT, enfin une version simplifiée de ce rapport a été présenté devant le CT pour information. L'administration était représentée par des élus, y compris de l'opposition. Il y avait eu un certain nombre de questions et puis il y a des questions qui ont été posées en commission et auxquelles, me semble-t-il, les services que je salue, M. Godeau-Pacini, M. Ferrari, ceux qui travaillent avec vous ont semble-t-il répondu, notamment, je les pose par anticipation, ce que moi

j'avais soulevé comme question, n'étant pas un technicien, c'est le fait, et je comprends bien l'objectif, de réunification pour avoir une plus grande cohérence stratégique et une plus grande optimisation de ces différents services. Ma crainte c'est : est-ce qu'on n'est pas dans un phénomène de concentration qui, en fait, nous remet entre les mains d'un opérateur unique quel qu'il soit ?

Donc, il a été répondu que ce risque n'existe pas, qu'en fait, il y a bien l'avantage, ça a été dit, c'est qu'aujourd'hui on est dans une gestion fractionnée au coup par coup et là on est dans une gestion stratégique avec une vision globale, mais que le cœur même de cette délégation de service public est de permettre à l'ensemble des petites entreprises et des collectivités d'entrer dans ce réseau et de profiter à leur tour de l'interconnexion entre les différentes catégories de services qui sont offerts.

Et donc, en fait, cette DSP, en réunifiant permet, à travers le renforcement et la diversification des offres et des services numériques, la véritable éclosion d'un écosystème d'entreprises publiques ou privées, ou d'initiatives publiques ou privées, qui va susciter un enrichissement de l'écosystème et donc, qui va justement, exactement en sens contraire par rapport à une logique de concentration unique.

Donc pour moi, c'était une inquiétude importante.

Deux autres questions avaient été soulevées, notamment par notre collègue Paul-Félix Benedetti. Elles ont été devant le CT, elles ont été relayées devant les commissions.

Il y avait la question : s'agit-il d'une façon ou d'une autre de mettre hors-jeu certains opérateurs qui sont aujourd'hui délégataires ? Non, bien sûr. Par exemple, Orange, qui est un opérateur historique, qui est présent en Corse et sur toute une gamme de palettes, la téléphonie, la gestion de certains réseaux, eh bien Orange bien sûr a tout à fait vocation à se positionner.

Une question qui avait été posée, c'est : est-ce qu'on peut envisager d'avoir une logique de biens de retour sur certaines structures aujourd'hui ? Non. Les biens de retour sont identifiés dans notre contrat de DSP très haut débit, mais Orange est aujourd'hui un opérateur privé et donc on n'aura pas une discussion, y compris dans une logique d'autonomie très avancée, voire d'accession à la souveraineté, sauf à nationaliser. Mais bon, je ne pense pas que c'est été l'intention, en tout cas à court terme, de Paul-Félix Benedetti. Ce risque-là ne se pose pas.

Donc pas de risque non plus sur les emplois en Corse. Au contraire, l'écosystème va favoriser l'émergence d'emplois et dans tous les domaines.

Dernier mot, le risque de fragilité du réseau si un seul point d'entrée à l'Arinella. Il y a un point d'entrée géographique à l'Arinella, mais il y a 2 points d'entrée techniques et donc un des enjeux forts, y compris de ce que nous avons voté la dernière fois, notamment à travers les nœuds et le raccordement et la capillarité, c'est précisément de permettre que, y compris en cas de panne sur un élément ou un autre du réseau, on puisse par capillarité continuer à desservir les autres points.

Et un mot enfin, puisqu'on en a souvent parlé, même si Romain Colonna n'est pas là aujourd'hui, du rôle majeur qu'a vocation à jouer la SITEC dans l'émergence de cet écosystème numérique, vous aurez noté sans doute que le cahier des charges de cette future DSP, dans sa tranche ferme, appelle et impose le recours à un data center situé en Corse. Donc, aujourd'hui, le seul data center situé en Corse, c'est la SITEC. Alors, bien sûr, rien n'interdit à un opérateur qui voudrait créer un data center en Corse de le faire. Mais en tout cas, à travers cette mention dans le cahier des charges, on s'est donné les moyens, sous réserve bien sûr des règles qui s'imposent dans tout appel d'offres, de permettre à la SITEC de se positionner dans le cadre d'une ou même de plusieurs offres, puisqu'on est autorisé à le faire.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce dossier.

Je termine en disant que, hier, on a essayé de faire œuvre de création juridique ou de créativité juridique dans le domaine de l'achat de flux, là-aussi on fait œuvre de créativité juridique puisqu'il n'y a pas de système strictement identique actuellement, sous le contrôle des hommes de l'art, à l'œuvre. Par contre, c'est un système qui correspond exactement à nos besoins de territoire insulaire ; le territoire insulaire ayant vocation à jouer pleinement la carte de la souveraineté numérique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour cette présentation.

Donc, il y a un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Alors pour la CDENATE, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et une absence des groupes « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Concernant la commission des finances ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte », et absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. La parole est à celui qui veut la prendre.

Nadine, je vous en prie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Lorsque le schéma directeur Smart Isula nous a été présenté la première fois, l'écart infrastructurel était tel que nous étions plus que dubitatifs. C'était un monde lointain pour nous auquel, selon nous, il était difficile d'accéder, parce que la Corse était très faiblement équipée d'un point de vue numérique.

Et puis, au fil des quelques années, ça s'est passé en un temps très, très court, le déploiement de la fibre se fait, et on voit que dans un an il va être achevé, et nous sommes dans les temps. Donc c'est tout le réseau qui maille l'ensemble du territoire. Il était déjà développé dans un premier temps sur les zones urbaines et maintenant, c'est sur l'ensemble du territoire qu'il se déploie. Il y a cette connexion renforcée, cette relation, cette liaison plutôt qui est venue se renforcer avec l'extérieur, avec le continent. Il y avait une première liaison avec Menton, maintenant il y a Marseille. Donc, on a une liaison qui est sécurisée.

Aujourd'hui, avec ce nœud d'interconnexion, jusque-là nous étions dans un bras mort qui nous amenait ici chez nous, mais nous étions en bout de chaîne, sans posséder de nœud d'interconnexion et nous n'avions pas donc de sécurisation de nos données, ou faiblement en tous les cas. Aujourd'hui, du fait que nous ayons ce nœud d'interconnexion qui nous est propre, nous sommes souverains désormais sur ce qui nous raccorde à l'ensemble du réseau mondial, parce qu'on parle d'un réseau qui est à l'échelle mondiale, nous avons cette propre ramification et nous avons surtout, grâce au data center que nous renforçons à celui qui existe déjà, nous sécurisons nos données et non seulement ça, c'est que nous pouvons maintenant avoir un historique. Nous stockons nos données et nous pouvons avoir un historique.

Des experts me citaient l'exemple des parkings. Lorsque vous rentrez dans un parking aujourd'hui, vous donnez le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Il y a un système numérique qui fait qu'à un moment donné, vous sortez du parking sans avoir besoin de passer (tout a été enregistré numériquement) à la caisse avec votre carte, comme on le faisait avant, vous arrivez à la sortie, la barrière s'ouvre et vous sortez. Sauf qu'aujourd'hui, ce fonctionnement est relié à un data center des États-Unis. Ce qui veut dire qu'au bout du monde, enfin en tous les cas de l'autre côté de l'Atlantique, nous avons des informations sur des éléments qui vous sont personnels. C'est très faiblement sécurisé.

Alors évidemment, demain un opérateur aura aussi le choix de s'interconnecter, de se relier à un data center lointain, mais il est évidemment plus facile et moins coûteux d'être relié à un data center proche.

Donc, ce sont des éléments qui, selon nous, en termes de sécurisation des données, sont fondamentaux.

Alors autre élément aussi, le fait d'avoir ce nœud d'interconnexion et ce data center, c'est qu'on a posé sur le maillage de la fibre donc, des outils auxquels des entreprises pourront venir se connecter demain et dispenser un certain nombre de services. Mais ils n'auront pas besoin, du fait qu'on ait été équipés, eux-mêmes de payer ces équipements de base. Ce sont des coûts qui sont extrêmement onéreux et là, on facilite non seulement l'innovation dans nos entreprises, mais surtout on leur permet de se connecter à un coût qui est moindre.

On prenait en exemple : aujourd'hui, il y a un déploiement très important de l'éclairage public numérisé. Aujourd'hui, tout cela se fait en silo. Alors que demain, à partir du moment où nous aurons ce maillage territorial, cette interconnexion, eh bien ça va se faire de façon connectée et il y aura une cohérence sur l'ensemble des équipements.

Donc, on voit tous les avantages aujourd'hui qui sont proposés aux entreprises locales et surtout cet équipement qui monte en puissance, et qui s'adosse aussi à un troisième élément qui est fort intéressant, c'est qu'il s'adosse aussi au pôle d'ingénierie. Il y a plusieurs pôles d'ingénierie aujourd'hui qui sont développés autour de tout ça.

Donc, on voit bien que Smart Isula se développe à un rythme qui est un rythme soutenu, qui nous permet d'être dans la compétition avec d'autres régions et qui nous permet aussi d'être à un niveau de développement qui est bien celui qui est promu dans les régions les plus avancées.

Donc, énormément d'avantages à ce déploiement.

On peut dire qu'aujourd'hui la Corse est un territoire qui peut être attractif pour des entreprises qui sont sur des secteurs très pointus. Et demain, on en parlait ce matin lorsqu'on parlait du territoire du Niolu, qu'est-ce qui va nous empêcher demain, dans les jours, dans les mois à venir, une fois que nous serons bien équipés de tous ces éléments, eh bien que des entreprises s'installent, même dans ces territoires reculés qui sont connectés avec le reste du monde et de façon très sécurisée.

Donc, c'est un système qui nous prépare à l'autonomie dans le secteur des télécommunications et pour lequel nous sécurisons au maximum les données qui circulent à l'intérieur de tous ces réseaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Donc, félicitations pour ce travail constructif et qui nous permet de nous comparer à de grandes régions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais rester sur mon impression du comité technique.

Je conçois l'évolution, mais je conçois moins l'amputation.

Aujourd'hui, on a une desserte avec, en gros, 4 câbles : un par la Sardaigne, un par l'armée qui vient de Menton et 2 par Orange. Et un à venir sur la ligne SACOI, par le réseau italien haute tension.

On a pris une option sur le câble international BlueMed, dont l'opérateur est sous gouvernance italienne, avec essentiellement Telecom Italia.

Moi, je conçois la logique d'indépendance, mais la logique d'indépendance pour aller à Marseille à la place de Toulon et Cannes, là je la vois moins. Maintenant, je conçois la modernité, l'augmentation des capacités de débit avec des nouveaux câbles, mais je sais qu'il y aura des périodes transitoires, que le réseau corse actuel en filaire cuivré sera théoriquement abandonné en 2030, mais il risque de survivre. Et il appartient à l'opérateur privé, anciennement opérateur d'État, les PTT français, qui sont propriétaires par la société qui est née des privatisations de ces entreprises étatiques, Orange, qui dispose aujourd'hui de 2 câbles qui irriguent la Corse. Les câbles qui aujourd'hui sont utilisés à 25 % de leur capacité, même s'ils sont anciens. Il y a de nombreuses paires disponibles, donc on a sur ces câbles malgré leur vieillesse, des capacités d'extension de débit.

De faire une DSP exclusive sur le nouveau câble, ça sous-entend implicitement l'abandon des 2 anciens câbles. Et moi dans un souci, je l'ai dit en comité technique, de vision à long terme, je considère quand même que ces câbles ont une valeur réelle des services qu'ils peuvent encore rendre, et s'en désintéresser, je pense que cela ne fait pas partie des choix stratégiques pour la Corse et qu'on doit trouver un dispositif contractuel qui permette de les garder, que ce soit en secours ou que ce soit en dispositif connexe ou annexe au système et au dispositif de maillage. Parce que, qu'on le veuille ou non, les partenariats avec un opérateur aussi important qu'Orange seront nécessaires.

Lorsqu'on arrive à Marseille, il est très probable, voire certain, que l'on repasse par des dispatchings qui lui appartiennent. Quand on va à Menton, c'est pareil.

Donc globalement, même si c'est vrai qu'ils n'ont pas été à la hauteur des enjeux, qu'ils n'ont pas fait de propositions pour la Corse et même de propositions généreuses, en disant « on a des paires qui ne servent à rien, ne vous embêtez pas, ne mettez pas 10 M€ sur un nouveau câble, on est capable de vous

donner, puisque la Corse n'est maillée sur rien, on n'a pas d'autres débouchés que vous-mêmes ». Ils ne l'ont pas fait.

Mais est-ce que nous, on doit rester dans une logique qui, sur le principe, est une logique d'ouverture sur le monde, mais qui in fine peut être une logique d'enfermement ? Moi je ne sais pas.

Donc, moi, ce que je vous demande, c'est qu'on garde à l'esprit qu'il y aura toujours un besoin de discussions, de partenariats, que ces câbles, qui sont amortis, qui sont payés, font partie des biens de retour de la nation corse et que si demain, on a une autonomie globale, en termes d'échange numérique, on sera peut-être bien contents de trouver des paires disponibles qui n'ont pas été démantelées, qui n'ont pas été arrachées et qui sont à notre disposition pour continuer notre développement, et voire même pour assurer des continuités de maillage.

Donc moi je vous le dis, Président, je conçois votre rapport, je conçois la DSP sur des nouveaux équipements, mais implicitement, c'est une DSP exclusive. Oui, un opérateur peut répondre puisque c'est un appel pour gérer un équipement, mais on sous-entend dans cet appel qu'il abandonne le sien. Donc est-ce qu'il va le faire ? J'en doute.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Moi je vais juste dire un mot, si vous le permettez, Monsieur le Président.

J'étais challengée hier soir dans une émission télé par deux membres de l'opposition, présidents de groupes, qui disaient que les ordres du jour de l'Assemblée de Corse étaient trop légers, qu'il n'y avait pas de dossiers politiques, qu'on était que dans la technique. En l'occurrence, sur ce rapport-là, on est à la fois bien sûr dans la technique, et je ne m'y aventurerai pas parce qu'on sait ô combien c'est complexe sur le plan tant de l'infrastructure du hardware ou du software, bien évidemment, mais on est aussi dans une logique éminemment politique, très politique même. Dans le monde dans lequel on vit, la maîtrise du numérique est essentielle et même certains pays ont déjà franchi, ne sont plus là à se poser la question du câble ou pas du câble, sont dans l'intelligence artificielle, dans d'autres mondes numériques et c'est fondamental.

Donc, on a à la fois un dossier qui nous avait déjà été présenté pour les dispositifs globaux, pour le plan global Smart Isula, et j'avais eu le même

enthousiasme vis-à-vis de ce dossier, parce que je connais d'abord tout le travail qui a été réalisé par les services sur ce sujet, toute la compétence et toute la foi qu'ils y mettent, dans une logique vraiment anticipatrice. Donc on ne peut pas dire que rien n'avance. Au contraire, je pense que du point de vue du numérique, et le numérique, comme l'a dit très justement Nadine Nivaggioni, emporte aussi le reste, parce que le numérique, c'est la possibilité dans le tourisme de travailler à distance, la possibilité d'enseigner, d'opérer dans le domaine médical à distance et c'est essentiel. Ça ouvre non seulement des perspectives de rattrapage, parce que nous étions en retard, mais ça ouvre aussi des perspectives essentielles pour la génération qui arrive, d'abord pour nous bien sûr, pour notre génération, mais pour la génération qui arrive, avec une logique, et je rejoins alors pour le coup Paul-Félix, avec un impératif aussi de souveraineté numérique qui est fondamentale.

Donc, merci beaucoup pour cette présentation, pour ce rapport et pour le travail réalisé. Il y a encore beaucoup à faire. Là, il s'agit bien évidemment que du principe de lancement de la délégation de service public, mais on sait très bien que ça requiert beaucoup de travail, beaucoup de précaution sur le plan juridique. Mais on sait aussi que derrière, c'est un tout, c'est un ensemble, c'est un système global.

Donc, félicitations pour ce travail !

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour vos interventions, toutes les trois positives, avec quelques réserves de la part de Paul-Félix Benedetti.

Merci donc à Nadine Nivaggioni, merci à Paul-Félix Benedetti, merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Simplement, je n'ai pas bien sûr le niveau de compétence technique requis pour pouvoir m'exprimer de façon péremptoire dans ce dossier et lorsque je le fais, je le fais sous le contrôle des hommes de l'art ou des femmes de l'art. Donc, j'aimerais pouvoir vous convaincre, mais je ne suis pas sûr de le réussir à ce stade, que vos craintes ne sont pas fondées, parce que, par exemple, sur le réseau cuivre : le réseau cuivre, aujourd'hui, il est exploité par Orange, opérateur privé, et Orange a annoncé que, en 2030, l'exploitation s'arrêterait. Donc, ça n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est eux.

Deuxièmement, cette construction juridique que nous vous proposons n'est pas une façon directe ou indirecte de chercher à évincer Orange et y compris pour avoir échangé avec l'opérateur de façon informelle sur ce qu'allait être ce

rapport, il n'en conçoit aucune inquiétude ou acrimonie. J'en veux pour preuve sur le rapport très haut débit et sur la décision de très haut débit qui a été emportée in fine par SFR, dans les conditions que vous connaissez, dans le cadre d'un appel d'offres qui a été au plan technique et au plan juridique mené, me semble-t-il, de mains de maître, non pas par le Conseil exécutif mais par notre direction générale adjointe, notre direction, avec l'aide d'une AMO dont les qualités techniques et l'indépendance sont connues et soulignées. Donc, on a attribué à un moment donné à SFR, mais on savait que derrière cette attribution, il allait y avoir un positionnement pour exploiter la fibre et qu'aujourd'hui Orange est l'opérateur qui est le plus fortement engagé dans l'exploitation du très haut débit.

Donc soyons clairs, encore une fois, on va faire un appel d'offres. Le meilleur l'emportera et si le meilleur est Orange, ça sera Orange. Et si le meilleur est X, Y ou Z, eh bien on aura construit un système qui permet à l'ensemble des opérateurs, qu'il s'agisse d'opérateurs du secteur ou à l'ensemble des acteurs publics et privés, et notamment du territoire insulaire, de s'inscrire dans une démarche de souveraineté numérique qui est en parfaite cohérence avec les objectifs de Smart Isula.

Alors, je ne sais pas si j'ai rassuré Paul-Félix Benedetti, il m'a l'air inquiet et angoissé... Mais en tout cas, on peut poursuivre cette conversation et cet échange d'arguments, y compris avec les hommes de l'art. Voilà ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour, merci.

Donc le rapport est ADOPTE. (abstention du groupe « Core in fronte »

Rapport suivant, Monsieur le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Dopu u putere di di di sì, u putere di cumprà, le pouvoir d'achat.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque, raportu 133 !

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 133 : Istituzione di a prima pè u putere di cumprà ind'è a Cullettività di Corsica

Rapport n° 133 : Instauration de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est donc un rapport que je suis heureux, sur le principe, de vous présenter... avec un petit pincement, non pas au cœur, mais au portefeuille...

C'est un choix politique qui a été fait, vous le savez, depuis 2018, par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

2018, c'est la naissance de la Collectivité de Corse, une politique sociale en faveur des agents. Nous l'avons mise en place depuis, en ce qui nous concerne, décembre 2015 au sein de la Collectivité territoriale, au moment de notre accession aux responsabilités et elle a été maintenue, et même quelquefois renforcée à compter de la création, par voie de fusion, de la Collectivité de Corse le 1^{er} janvier 2018, avec une dimension à la fois sociale, humaine et économique, autour des principes de solidarité et d'équité entre tous les personnels.

Alors, c'est avec cet état d'esprit qu'a été étudiée la possibilité reconnue aux collectivités publiques par le décret du 31 octobre 2023, d'accorder à leurs agents publics, ou plus exactement à certains de leurs agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, donc la prime dite Macron, mais que nous allons requalifier ici « prime Collectivité de Corse ».

Donc le versement de cette prime est facultatif. Son instauration est laissée à la discrétion de chaque collectivité, en vertu du principe de libre administration.

Mais je rappelle aussi que la décision doit être prise avant le 30 juin 2024 et que donc, il y avait urgence à vous proposer ce rapport pour pouvoir accorder cette prime.

Il n'empêche, je tiens à le dire rapidement, parce que nous sommes à un moment où la session a été extrêmement dense, le calendrier fait que je présente cette prime aujourd'hui, mais cette politique sociale de la Collectivité de Corse ne peut pas être dissociée, d'une part, du contexte budgétaire dans lequel nous

sommes et, d'autre part, d'une réflexion qui doit être menée en concertation avec l'ensemble des agents et leurs organisations syndicales sur les contraintes qui pèsent à nous et surtout, au-delà des contraintes budgétaires, sur la dialectique des droits et des devoirs à laquelle je suis particulièrement attaché.

Les agents de la Collectivité de Corse ont des droits. Ces droits sont respectés et, globalement, en permanence renforcés. Ils sont mis en œuvre, y compris lorsqu'ils sont facultatifs ; c'est le cas de cette prime Collectivité de Corse. Mais qui dit droit dit également devoir. Et la contrepartie de cette politique sociale, ça doit être un engagement de chaque instant de tous les agents.

Donc, je ne pointe personne du doigt, je sais que la très grande majorité des agents de la Collectivité de Corse sont pleinement engagés dans leur mission. Mais je sais aussi que nous avons des marges d'amélioration.

Et puis au-delà de cet aspect, nous avons engagé un cycle de discussions avec les organisations syndicales, autour de plusieurs thématiques, et il y a des questions qui sont pendantes et que nous devons traiter, y compris à travers le dialogue social, mais en prenant des décisions sur, par exemple, le temps de travail, sur par exemple, le compte épargne temps, sur par exemple, les choix que nous avons à faire en matière de recrutement. Parce que je le rappelle l'application mécanique du GVT et d'un certain nombre de dispositions qui sont prises au plan national sur les principes, sans que le financement aille avec, nous conduit pratiquement à atteindre et quelquefois à dépasser le seuil que nous nous sommes fixés pour être sur une trajectoire budgétaire compatible avec les grands équilibres que doit respecter la Collectivité de Corse.

Donc, ça ne veut pas dire que nous pensons d'abord aux règles budgétaires avant de faire nos choix, ça veut dire que nous devons faire nos choix en intégrant les contraintes budgétaires qui pèsent sur nous.

Donc, ce rappel, je le fais de façon synthétique, mais simplement pour que cela soit dit.

Ceci étant posé, dire que je m'étais engagé auprès des personnels à ce que cette prime, qui est un one shot, une prime unique, soit versée. Nous avons essayé de construire un système de versement de la prime qui soit véritablement équitable.

Vous avez en annexe les conséquences qu'aura la décision que je vous propose de prendre aujourd'hui, si vous votez ce rapport : d'abord constater que l'état des agents bénéficiaires de la prime pouvoir d'achat exceptionnel

représenterait un nombre total de 2 800 agents, donc un peu plus de la moitié de celles et ceux qui travaillent dans notre collectivité.

Je vous rappelle que le texte du décret prévoit des tranches de rémunération, que plus on monte dans la rémunération jusqu'à un certain plafond, plus l'indemnité diminue, ce qui est normal, et que l'on peut aussi choisir de verser la prime qu'à un certain nombre de tranches concernées.

Par exemple, de considérer, la prime va de 800 € pour les rémunérations brutes inférieures à 23 700 € et ensuite 700 € pour les rémunérations comprises entre 23 700 € et 27 300, etc., etc., jusqu'au montant le plus bas, 300 €, pour les rémunérations supérieures à 33 600 € et inférieures ou égales à 39 000 €, nous aurions pu choisir de ne verser la prime qu'à 4 ou 3, par exemple, catégories ou tranches, au lieu de 6.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons voulu appliquer la prime de la façon la plus large possible et donc la plus favorable aux agents.

Cette décision va avoir un coût total de 1,150 M€, une dépense qui a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2024. C'est donc dans ces conditions que je vous demande de voter le principe de cette prime ainsi que de valider les modalités d'application.

Je vous rappelle qu'elle concernera 2 545 agents de catégorie C, qu'au sein de ces agents de catégorie C, eh bien celles et ceux qui auront la prime la plus haute, ce sont les agents qui bien sûr ont la rémunération la plus basse, en général les ATTE. Vous avez également des agents qui sont dans la fourchette haute que nous avons choisi d'inclure, qu'ils auront eu 300 €, qu'ils sont plus nombreux quelquefois. Mais nous avons aussi validé le principe de cette prime exceptionnelle par rapport au contexte d'ensemble que vous connaissez qui est également le coût de la vie qui est, par exemple, supérieur en Corse par rapport au continent d'environ 10 %.

Et puis un élément de surprise que j'ai eu, peut-être que vous aurez le même, c'est de voir que certains agents de catégorie A, vont pouvoir bénéficier de la prime. Il s'agit de cas un peu atypiques, soit des agents qui n'ont pas touché la totalité de leur rémunération pendant le temps de référence concerné, par exemple parce qu'ils étaient en maladie ou avec des diminutions etc., soit des gens qui sont catégorie C et qui ont réussi un concours de catégorie A, mais qui n'ont pas encore été réévalués.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire.

Je me réjouis, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée de Corse, que nous envoyons, j'allais dire, conformément à ce qu'est notre politique d'ensemble, ce message d'équité et de solidarité à l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse, en ayant en tête que nous aurons des discussions qui doivent nous conduire à prendre des décisions. Il ne s'agit pas de revenir sur un certain nombre de dispositions, il ne s'agit pas de demander aux agents de travailler dans des conditions qui ne soient pas celles qui leur sont dues. Il s'agit simplement de tenir compte de l'ensemble des contraintes que nous avons et de prendre des décisions qui, sans dégrader les qualités de travail ni la qualité du service public, nous permettent d'être dans une trajectoire budgétaire soutenable. La trajectoire budgétaire soutenable, c'est celle aussi qui nous permet d'avoir des investissements à la hauteur de ce dont la Corse et les Corses ont besoin. La trajectoire budgétaire soutenable, c'est aussi celle qui nous permet de recruter là où il y a des besoins identifiés et vous savez qu'ils sont nombreux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Alors sur ce sujet, il y a, puisqu'on touche évidemment au budget des ressources humaines de la Collectivité, un avis de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui veut prendre la parole ? Oui. Donc, Madame Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, j'étais absente malheureusement en comité social technique, j'aurais peut-être pu vous poser la question. Mais c'est votre remarque sur la prime Macron qui m'a fait réagir, je voulais savoir si c'est la prime Macron que vous avez rebaptisée, est-ce qu'elle est exonérée, parce que c'est ça la prime Macron, est-ce qu'elle est exonérée de charges pour l'employeur et pour les salariés ?

Dans le secteur privé, la prime Macron a été versée, donc c'est aussi une prime de pouvoir d'achat, mais les salariés ne vont pas la comptabiliser dans leurs revenus pour la déclaration d'impôts et l'employeur ne paye pas de charges dessus.

Alors est ce que c'est la même chose ? Je ne sais pas. Parce que c'est quand même plus intéressant si c'est la prime Macron, mais dans la fonction publique, je ne sais pas. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres questions ou remarques ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je partage la joie du Président de faire de la redistribution de richesse. En ces temps difficiles, de donner une prime qui est hiérarchisée, non pas par notre volonté, mais par l'application d'un décret national, sur les salaires des tranches basses et moyennes, c'est quelque chose de louable.

Maintenant, il faut le mettre en perspective avec la situation financière. C'est un geste qui est quand même très important. Ce n'est pas simplement 1 million d'euros, c'est 1 million d'euros tout le temps, dans une période économique très difficile et dans une situation générale où, paradoxalement au monde entier, sauf certains pays très sous-développés qui sont soumis à des formes d'esclavage contemporain, le secteur public paye chez nous beaucoup plus que le secteur privé. Et le secteur privé, bien qu'il ait en ce moment droit théoriquement à des octrois de primes défiscalisées nettes d'impôts bien supérieures à ces 800 € qui sont au maximum votés ici, ne les ont pas.

Donc moi globalement, ce qui me réjouit aussi et c'est paradoxal ce que je vais vous dire, mais j'estime que ça a un sens, c'est qu'il y ait près de la moitié des agents qui vont ne pas la toucher, pas parce qu'ils n'en ont pas besoin, mais parce qu'ils ont quand même des salaires conséquents. Ça veut dire que la politique sociale historique des collectivités territoriales en Corse, a toujours été en faveur d'un renforcement des rémunérations et d'une juste rétribution des personnes qui ont en charge l'avenir de la Corse.

En revanche, le corollaire et le juste retour, c'est qu'il y ait la conscience d'appartenir à un cercle qui est quand même privilégié dans la situation économique de la Corse.

C'est quelqu'un qui est quand même une âme de gauche, qui a été un syndicaliste à ses heures, qui lui a coûté d'ailleurs pas mal de choses entre autres dans sa vie de salarié, et qui dit qu'il faut en tenir compte. Il ne pourra pas y avoir tout le temps, tout le temps quelque chose en plus. Et cette fois, l'effort est important, il est louable.

Si on avait pu faire nous-mêmes les règles, je pense que j'aurais fait différemment et je pense que beaucoup auraient fait différemment. Par exemple, d'intégrer la prime sur le quotient social, d'intégrer la notion de pouvoir d'achat et de ressources fiscales propres à chaque famille à partir du nombre de personnes à charge. Ce n'est pas pareil de donner la prime à quelqu'un qui va élever seul 2 enfants et qui a un bas revenu ou de donner la même prime à quelqu'un qui a les mêmes revenus mais qui est célibataire. Ça n'a pas la même solution de facilitation financière. Le législateur du moment ne l'a pas prévu, donc on est obligés d'appliquer, donc il ne peut pas y avoir ces pondérations-là. Mais c'est à garder à l'esprit, c'est-à-dire que lorsqu'on fait une aide sociale, il faut veiller à ce qu'elle aille à ceux qui en ont le plus besoin et de regarder.

L'effet de seuil, il est clivant entre celui qui l'a et celui qui ne l'a pas. Si le différentiel était monté jusqu'à arriver à un échelon faible de 50 €, on aurait dit ce n'est rien, mais le delta entre celui qui pour 1 euro en plus ou en moins y a droit ou n'y a pas droit, il est quand même de 300 euros. Ça fait partie des injustices.

Alors est-ce qu'on aura une compétence sociale transférée ? Moi, je le verrai d'un bon œil, et ça permettrait d'avoir des adaptations qui sont à la mesure de tous nos enjeux et d'avoir une politique sectorielle, sociale qui soit globalement en phase avec notre tissu humain de proximité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Duie parole à l'accorta.

Déjà saluer la DGS par intérim bien entendu, qui s'est attelée à régler ce problème très rapidement, avec le DGA en charge des ressources humaines. C'est à souligner.

Après bien entendu, vous ne serez pas étonné si je me félicite d'avoir pu verser cette prime décidée au niveau national, mais payée au niveau local, ça aurait été mieux quand on décide au niveau national français qu'on nous donne les moyens qui vont avec, puisqu'il ne s'agit pas que de la Collectivité, parce que la prime qu'on appelle sociale, ce n'est pas la prime Macron, mais ça c'est la prime du pouvoir d'achat a été donnée dans tous les satellites. Bon après ça fait un montant important. Mais bon, je ne peux que m'en féliciter.

Et bien entendu, je pense que les agents aussi et ils l'ont fait puisque les organisations syndicales ont félicité le président de cette décision, ne peuvent que se féliciter de travailler à la Collectivité de Corse. Je pense qu'aujourd'hui les fonctionnaires de la Collectivité de Corse sont les fonctionnaires les mieux traités de France et il faut le souligner et le marteler. Rappelez-vous de ce qu'étaient les salaires des ATOS, des personnels qui travaillent dans les collèges et lycées, avant notre arrivée aux responsabilités. Dès notre arrivée, nous avons augmenté leur pouvoir d'achat de 250 euros par mois.

Moi je m'en félicite, je m'en réjouis. C'est vrai que la vie est plus chère ici. Donc, Monsieur le Président, l'effort considérable qui a été fait au niveau social de la part de la Collectivité de Corse et de votre mandature, je pense que c'est à notre honneur de pouvoir rémunérer nos agents comme il se doit. Cela étant, il y a un retour sur investissement. On l'a aussi, peut-être pas à 100 %, mais en tout cas ce qui est fait au niveau du dossier précédemment sur les ouvrages, je pense que c'est quelque chose qui nous encourage et parce que ces personnels peuvent être fiers de travailler à la Collectivité de Corse aujourd'hui. En tout cas, moi je suis fier de pouvoir être là à vos côtés, Monsieur le Président, parce qu'on n'a pas à rougir de ce qu'on a fait en termes social, ni pour le reste d'ailleurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Madame Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Moi je voudrais rebondir sur les propos de Paul-Félix Benedetti. La Collectivité de Corse, ce n'est pas la caisse d'allocations familiales, elle ne peut pas se servir du quotient familial pour verser une prime. Il y a déjà une grille de rémunération. Je trouve que c'est déjà bien.

(inaudible, sans micro).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas de chjami è risponde, de toute façon on ne t'entend pas. Donc demande la parole et mets le micro...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Vous m'invitez à répondre ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais bien sûr, mais tu mets le micro.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Chantal, il y a des socialistes et des moins socialistes. La vie, elle est faite comme ça.

Maintenant, la rémunération même du fonctionnaire, elle intègre à une prime en fonction du quotient familial. Tes impôts, ils sont en fonction de ta charge familiale. Point ! Et ce n'est pas la Sécu qui fixe l'impôt...

Mme Chantal PEDINIELLI

Je n'ai pas dit la Sécu, j'ai dit la CAF.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est pareil, c'est pareil !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autre dumande ? Non, allez, Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vu le désaccord entre Chantal Pedinielli et Paul-Felix Benedetti, je retire le rapport et j'informerai les agents que c'est suite à cette discussion, que la décision a été prise, que j'étais contraint de le faire !

Bon, merci pour vos interventions. Moi ce que je retiens, je vais le dire sans flagornerie puisque souvent on s'oppose, c'est vrai que de façon générale, les élus, y compris de l'opposition, sont toujours dans une attitude qui n'est pas démagogique, qui est une attitude constructive, y compris par rapport à nos contraintes et sur les questions de ressources humaines. C'est vrai de façon générale.

Mais je voulais dire par rapport à l'intervention de Paul-Félix Benedetti, il a dit : un groupe indépendantiste de gauche, lui-même a un passé de syndicaliste, malgré ces éléments, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, j'espère que ça ne changera pas, chacune de vos interventions, y compris en CT, ont été pour rappeler, chacun selon sa sensibilité et son approche, mais cette dialectique des droits et des devoirs et pour dire qu'on ne pouvait pas être dans une course

permanente à la satisfaction des demandes. Dumandà hè legge, bien sûr, et c'est normal que les syndicats essayent en permanence de défendre au mieux les intérêts des agents.

Mais cela étant, on est obligés aujourd'hui de constater d'abord que de façon générale, même si le diagnostic mérite d'être affiné, il y a une différence notable ou des différences notables entre la situation des salariés du privé et les salariés de la fonction publique, et notamment de la fonction publique territoriale, que le statut de la fonction publique territoriale est globalement un statut extrêmement avantageux. Et que donc, parce que ce statut est extrêmement avantageux, la dialectique des devoirs, elle s'impose avec une force qui ne peut pas être remise en cause, ça c'est évident.

Et puis à côté de ça, je le redis, il y a des groupes de travail qui ont vocation à avancer sur un certain nombre de problématiques et peut être qu'il y aura des désaccords avec les organisations syndicales. Mais à ce moment-là, de la même façon que je suis heureux aujourd'hui de faire ce geste social, eh bien moi je dis par avance que certaines décisions, y compris si elles sont de nature à déplaire, je les prendrai si je considère qu'elles sont justifiées, en tout cas, je les proposerai.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade. Maintenant, réjouissons-nous qu'on ait pu dans les délais, grâce au travail effectué par notre administration et grâce au dialogue qui a été mené, mettre en œuvre et concrétiser cette promesse.

Et comme l'a rappelé Hyacinthe Vanni, le problème c'est que souvent le Gouvernement décide le principe de mesures qui impactent les budgets, qu'il s'agisse de la Collectivité ou des SIS, par exemple, prendre des mesures justifiant leurs principes, mais sans créer la recette ou la ressource correspondante, avec quand même une grande différence, c'est que l'État peut voter des budgets en déséquilibre tandis que nous, nous devons voter des budgets à l'équilibre. Et que donc quand on crée une dépense supplémentaire, si on ne crée pas la recette qui va avec, on accroît le déséquilibre budgétaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je vais soumettre à votre approbation ce rapport, l'instauration de cette prime de pouvoir d'achat.

Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Abstention ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Il nous reste un rapport.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 123 : Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica rilativu à a messa in opera di u dispositivu di riferente di l'etica pà i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Rapport n° 123 : Mise en œuvre du dispositif de référent déontologue pour les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je passe la parole au Président de l'exécutif.

Ne partez pas tous, faites des roulements pour sortir parce qu'il y a encore un rapport à voter et il y a les motions.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc c'est la mise en œuvre du dispositif de référent déontologue. Donc, principe posé par la loi du 31 mars 2015, renforcée par la loi 3DS du 21 février 2022.

Cette loi prévoit que chaque élu, donc chacune et chacun d'entre nous, dispose d'un droit de consultation auprès d'un référent déontologue.

Je rappelle également que de façon générale, nous avons, par délibération antérieure à la loi 3DS, par délibération en date du 19 décembre 2019, affirmé ensemble, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, notre volonté de développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie et de probité.

En suite du cadre posé par la loi, l'Assemblée de Corse par délibération du 29 juin 2023, a adopté le principe de mise en œuvre d'un collège de référents déontologues extérieurs à la Collectivité de Corse, et ce pour une durée courant jusqu'à la fin de la mandature.

Il y a eu un travail qui a été mené à titre principal par le secrétariat général du Conseil exécutif, Norbert Pancrazi et son équipe que je salue et que je remercie, travail qui a été enrichi par les contributions de la direction des affaires juridiques de la Collectivité de Corse et du secrétariat général de l'Assemblée de

Corse. Ce travail a débouché sur une proposition de composition de ces référents déontologues.

Quelles sont les qualité et compétences attendues de celles et ceux qui auront vocation à constituer ce collège ? Eh bien, bien sûr profil de candidats : avocats, magistrats, universitaires, hauts fonctionnaires territoriaux disponibles, prêts à intervenir de façon totalement désintéressée, en partie libérés au moins de leurs obligations et charges professionnelles pour pouvoir répondre dans des délais raisonnables aux sollicitations dont ils pourraient faire l'objet. Et enfin, ne pas avoir de risque de conflit d'intérêts avec l'institution ou avec celles et ceux qui en font partie.

Donc, il est difficile de trouver ces oiseaux rares, mais nous avons trouvé le poisson pilote, si j'ose dire, puisque j'ai l'honneur de vous proposer, y compris pour respecter l'échéance réglementaire qui est dépassée aujourd'hui, et en tout cas, pour ne pas la dépasser de façon trop allongée, je vous propose de désigner d'ores et déjà Monsieur Paul Pellegrini, administrateur territorial hors classe en retraite, ancien directeur général des services de la Collectivité de Corse, qui nous a fait le plaisir et l'honneur d'accepter le principe de cette désignation. Et je crois que nous le connaissons toutes et tous, je pense qu'on ne pouvait pas trouver meilleur référent déontologue que celui-là, tant au point de vue des compétences que des qualités humaines.

Et j'en profite, je ne sais pas s'ils nous écoutent mais j'espère que ces paroles lui parviendront, pour dire que je suis heureux que, sous cette forme-là au moins, nous ayons collectivement l'occasion de travailler à nouveau avec lui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable. Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

Merci Monsieur le Président, pour la présentation de ce rapport.

Je voudrais rappeler que l'Assemblée de Corse s'est engagée avant ladite loi, avant la loi de février 2022, sur la mise en œuvre d'une commission de déontologie, qu'il y a une véritable appropriation par les conseillers territoriaux, qui d'ailleurs se posent la question maintenant de savoir s'ils doivent sortir, ne fut-ce que ça, s'ils doivent sortir de l'hémicycle au moment de l'examen de certains dossiers, ce n'était pas le cas avant. Donc, il y a véritablement une appropriation à la fois collective et individuelle des questions de déontologie posées par l'examen de certains rapports. Donc de ce point de vue-là, il y a un travail vraiment positif qui a été réalisé.

Nous nous sommes donné les moyens collectivement, avec la Commission de déontologie, de pouvoir analyser différents cas. Je tiens à remercier maître Camille Romani, qui a été déontologue dans le système qui existait jusqu'à maintenant. Et puis évidemment notre collègue Marie-Hélène Casanova-Servas qui s'y est particulièrement impliquée et l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans ce travail.

Je tiens aussi à dire que l'Assemblea di a Giuventù, dans sa nouvelle mouture, je dirais, puisqu'on a voté un rapport il y a peu de temps, a souhaité mettre en place, et c'est de leur propre initiative, une commission de déontologie. Donc, ça prouve bien que la jeune génération, sans que j'aie eu à dire quoi que ce soit, la jeune génération, et peut-être avec de prochains élus dans les années à venir, est déjà sensibilisée à la question des conflits d'intérêts en particulier, et a souhaité mettre en place une commission de déontologie pour la prochaine mandature qui débutera au mois de septembre.

Bien évidemment, je me réjouis en tant que présidente de l'Assemblée de Corse, mais aussi à titre personnel, du choix qui est fait par le président de l'exécutif, en tout cas de la proposition qu'il nous fait, de retenir Monsieur Paul Pellegrini, ancien directeur général des services de notre institution. J'aurai évidemment grand plaisir à le revoir et à pouvoir travailler avec lui. Je pense que c'est partagé par l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Voilà, Monsieur le Président. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose sur cette proposition ? Non.

Je la soumetts à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc, il est pratiquement 19 h. Nous avons des motions à examiner.

Le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, avec votre autorisation, ça a été fait tout à l'heure par Hyacinthe Vanni, j'ai moi-même oublié de le dire, mais je tenais quand même à informer officiellement l'Assemblée de Corse que Mme Laetitia PEKLE, qui vient de sortir, la malédiction... est la DGS par intérim de la Collectivité de Corse.

Et là-aussi, je suis fier et heureux qu'elle ait accepté cette charge et elle a bien sûr toute ma confiance ainsi que la confiance de l'ensemble des membres du Conseil exécutif de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, et nous remercions évidemment Mme PEKLE d'avoir accepté la mission, bien sûr.

MUZIONE / MOTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour l'examen des motions, ce que je vous propose, c'est d'abord d'examiner les motions qui étaient dans les circuits des commissions. Nous avons une motion qui portait sur le soutien exceptionnel au GFCA foot et nous avons également une motion qui avait été proposée par Valérie Bozzi et « Un soffiu novu », puis une deuxième motion qui avait été proposée par « Core in fronte » concernant le RSA conditionné. On va examiner celle-ci sachant que la motion relative à la Kanaky Nouvelle Calédonie, il y en avait deux, elles ont fusionné, donc nous avons un nouveau projet. Est-ce que le projet a été transmis ? Donc, tout le monde a eu le projet fusionné parfait.

Donc, si madame Bozzi est disponible...

M. le Président Gilles SIMEONI

Mais il y a un problème, enfin nous sommes tombés d'accord avec Madame Bozzi sur une proposition d'écriture de la motion GFCA. Mais le texte qui m'a été communiqué ne correspond pas à celui que nous avons validé ensemble et que nous voulions proposer, à la faveur d'une interruption de séance, à l'ensemble des présidents de groupes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, alors je vous propose la chose suivante, pour ne point perdre de temps, moi je vous propose qu'on passe à la motion présentée par « Core in Fronte » sur la question du RSA. On revient, une fois que tout le monde a le bon texte, on revient à la motion GFCA.

On fait comme ça, Madame. Bozzi ? Parfait. Donc s'il vous plaît, je demande au service de récupérer la bonne version et de la transmettre à l'ensemble des conseillers.

Donc, la parole va être à « Core in Fronte » et c'est Serena qui va nous présenter cette motion.

Motion N° 2024/O1/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné

Mme Serena BATTESTINI

Merci.

5 524, c'est le nombre d'allocataires du RSA en Corse. 636 €, c'est le montant de la location pour une personne seule.

Le RSA est avant tout un moyen de survie pour les personnes qui ne peuvent pas faire autrement et ne peuvent pas travailler.

Le RSA est ouvert aux personnes de plus de 25 ans qui au cours des 3 derniers mois, ont été sans emploi ou ont perçu en moyenne moins de 500 € par mois de revenus d'activités salariées ou non.

Qui sont les bénéficiaires ? Toutes les tranches d'âges sont représentées, avec des profils variés. La moitié des foyers correspond à des personnes seules et sans enfants, 1/3 des bénéficiaires sont des familles monoparentales, en général des femmes en situation d'isolement, une personne en fin de droit de chômage n'ayant pas retrouvé un emploi peut basculer au RSA, un auto-entrepreneur qui n'a pas généré assez de chiffre d'affaires peut bénéficier du RSA en complément de revenu.

La quasi-totalité des bénéficiaires sont soumis aux droits et devoirs, ils sont très encadrés, contrôlés et ils suivent un parcours d'accompagnement et d'insertion.

Les bénéficiaires doivent faire face à des logiques bureaucratiques parfois violentes, avec des contrôles organisés autour de l'idée de faire du chiffre.

Il y a toujours la probabilité réelle pour les bénéficiaires qu'on leur retire. C'est une véritable angoisse. D'ailleurs, une partie de la population, qui potentiellement est éligible au dispositif, ne le réclame jamais, ce sont les pauvres invisibles.

La loi plein emploi, promulguée en décembre 2023, est déclinée en plusieurs articles, dont le RSA conditionné. Elle veut contraindre les allocataires à une obligation de travail de 15 h hebdomadaire. Cette obligation est pour nous un non-sens.

De plus, depuis quelques jours, le Premier ministre a annoncé les changements qui vont durcir les conditions d'accès à l'assurance chômage. La durée des indemnités va fortement diminuer ainsi que le montant. Cela va avoir pour conséquence une augmentation du nombre d'inscrits au RSA.

Cette loi va entraîner des effets néfastes sur la situation sociale de la Corse avec un risque de paupérisation et de marginalisation d'une partie de la population.

Se conformer à 15 h d'activité risque d'être compliqué pour quelqu'un dont le quotidien est déjà très pris par les urgences liées à la subsistance.

Cette réforme tend également vers le développement du travail gratuit. Tout travail doit être justement rémunéré. Un bénéficiaire du RSA ne peut pas venir se substituer à un salarié dans une entreprise privée ou au sein d'une collectivité. Cela entraînerait une concurrence déloyale entre les travailleurs.

Pour toutes ces raisons et au nom de la solidarité avec les plus pauvres, nous rejetons philosophiquement cette loi, qui plus est n'est pas adaptée à la réalité de la Corse et va à l'encontre de nos principes historiques de solidarité et d'entraide.

C'est pourquoi nous demandons à pouvoir amender, modifier et adapter la loi plein emploi dans le cadre du futur statut d'autonomie et que dans l'attente de celui-ci, nous demandons un moratoire sur l'article 2 qui impose les fameuses 15 h de travail hebdomadaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Je rappelle qu'à la suite de votre première proposition, il y a un travail conjoint qui a été mené en commission, des interactions avec la conseillère exécutive également en charge du social. C'est un travail finalement, sur votre proposition collective, qui a convergé.

Donc, est-ce que l'exécutif veut s'exprimer sur cette motion ?

Mme Bianca FAZI

Merci Madame la Présidente.

Oui nous avons effectué un travail avec « Core in fronte », Serena et un attaché de groupe. Effectivement, nous avons la même conclusion.

Alors la loi, on ne peut pas la rejeter évidemment, mais nous demandons un aménagement et un moratoire.

Nous, nous étions déjà dans l'accompagnement vers l'emploi. J'ai présenté d'ailleurs le rapport sur le PTI le mois dernier, sur le plan territorial d'insertion. Donc, nous sommes vraiment sur une insertion et un accompagnement.

On a de la chance parce qu'on connaît nos bénéficiaires. Il y a bien sûr des départements où les bénéficiaires sont beaucoup plus importants, c'est différent. Mais effectivement, cette loi n'est pas quelque chose de bien. C'est plus de l'affichage et de la démagogie qu'une véritable solution pour la précarité. Donc, motion adoptée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc on a entendu le pour, est-ce qu'il y a une intervention contre cette motion ? Non. Très bien. Donc, on va passer au vote, évidemment, je m'y associe pleinement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Le groupe « Un soffiu novu ». Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Alors pour libérer, si vous en êtes d'accord, les pompiers qui sont là depuis le début de l'après-midi, nous allons passer la motion sur la question du maintien de l'hélicoptères sur le territoire.

Motion N° 2024/E1/014 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu**

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Le titre de la motion : « Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu », mais je dirais tout simplement « non à une fermeture également définitive ».

Je passerai la lecture des différents considérants puisque tout le monde en a pris conscience et connaissance et nous en avons également débattu hier lors des questions orales.

Je voudrais simplement vous faire part de différents éléments. Donc, à la suite d'une annonce de suppression du Dragon 20 » cet été sur deux périodes assez critiques, j'ai pris l'initiative d'écrire au ministre de l'Intérieur, en copie à Monsieur le préfet, pour avoir des réponses sur cette suppression, mais également avoir une réponse sur le bruit qui pouvait courir de la fermeture définitive de la base d'Aiacciu.

À ce jour, je tiens à dire qu'aucune réponse ne m'a été transmise aussi bien du ministre de l'Intérieur que de la préfecture. J'ai relancé quatre fois le cabinet de Monsieur le préfet. Je me suis entretenue également plusieurs fois avec le directeur de cabinet de Monsieur le préfet. Toujours aucune réponse, si ce n'est quelques éléments actés.

L'administration aujourd'hui de la DG souhaite effectivement supprimer l'hélicoptère le « Dragon 20 » sur une semaine, le 29 août et également 10 jours à partir du 13 août, en relation avec les JO qui vont se dérouler cet été à Paris.

Ils m'ont affirmé qu'aujourd'hui rien n'était acté puisque la décision est remontée auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur. Et bien évidemment, nous sommes tous dans l'incompréhension de ce manque de réponse.

De plus, Monsieur Canal, le collaborateur direct de Monsieur le ministre, se trouve en Corse depuis hier. Il semblerait qu'il ait été relancé à plusieurs reprises par les services de la préfecture. Toujours aucune réponse.

On ne peut pas admettre cette situation, on ne peut pas comprendre non plus ce manque de réponse, ce manque de considération, surtout lorsqu'aujourd'hui sont en jeu des vies humaines. On m'a expliqué que si le Dragon, effectivement, était réquisitionné pour les JO, on aurait l'hélicoptère de la gendarmerie. À ce jour, les moyens aériens d'évacuation sanitaire en Corse sont composés d'un hélicoptère de la sécurité civile en Haute-Corse, d'un hélicoptère de la sécurité civile en Corse-du-Sud et également de l'hélicoptère de la gendarmerie. Donc, nous sommes bien sûr à un total de 3 moyens d'évacuation. Si on nous en supprime un, on n'arrive toujours pas à 3. Voilà le calcul est très simple.

Donc cette situation, nous ne pouvons pas la tolérer. Il en va de la conscience et de la responsabilité de tous. Nous devons être tous unis face à cette situation.

Je remercie les opérationnels qui sont aujourd'hui dans les gradins, nous sommes à vos côtés et j'espère vraiment que d'ici le début de la semaine, nous aurons une réponse positive pour assurer les moyens de secours mais aussi assurer la protection de nos citoyens. Je vous remercie.

Excusez-moi, vous souhaitez peut-être que je lise ce que nous souhaitons ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Juste le dispositif je dirais, pas les considérants ni les visas.

Mme Véronique ARRIGHI

Nous souhaitons que :

L'Assemblée de Corse s'oppose à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la sécurité civile d'Aiacciu l'été prochain, quelle qu'en soit la durée.

Mandate Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de solliciter Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer et Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, pour garantir le maintien des moyens des bases hélicoptères de la sécurité civile en Corse et leur sanctuarisation toute l'année au profit des populations, des biens et de l'environnement

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Bien évidemment, je m'associe totalement à cette motion et je suis complètement opposée à la fermeture temporaire de la base d'hélicoptères de la sécurité civile, pour toutes les raisons que vous avez évoquées, nous en avons également parlé hier à la suite de questions orales.

Qui souhaite s'exprimer contre ? Pour ? Vous êtes pour ? Allez-y.

Mme Danielle ANTONINI

Merci.

Ainsi, durant l'été 2024 la base de la sécurité civile d'Aiacciu pourrait fermer de manière sporadique, trois semaines étalées, notamment au pic de la saison touristique.

Le Dragon 2A, l'hélicoptère rouge et jaune, dédié aux secours, serait en effet réquisitionné pour renforcer d'autres bases sur le continent. La principale raison de ce redéploiement serait liée à l'organisation des JO de Paris 2024.

Cette même base d'Aiacciu avait déjà été menacée de fermeture en 2014, comme l'a rappelé hier notre collègue Véronique Pietri, et cela avait donné lieu à la création d'une pétition en ligne et au vote d'une motion pour maintenir le niveau des moyens aériens dans l'île.

Je voudrais particulièrement insister sur un aspect de cette fermeture qui me paraît capital. En effet, je ne vais pas vous abreuver de chiffres mais je tiens à préciser qu'en l'absence d'HéliSmur, c'est-à-dire l'hélico blanc, dont la mission est essentiellement sanitaire, c'est le Dragon 2A qui intervient dans environ 80 à 90 % des sorties Smur de Corse-du-Sud et que celles-ci étaient au nombre de 264 pendant les mois de juillet et août 22 et 242 en 2023 pour la Corse-du-Sud.

L'hélicoptère de la gendarmerie, comme le disait ma collègue Véronique, effectue, lui, en priorité des missions judiciaires et de police et ne pourra donc pas assurer toutes les missions de la sécurité civile. De plus, s'il se retrouve en panne ou en maintenance, il ne restera donc que le Dragon 2B. Or, en période estivale, les 3 hélicoptères actuels ne sont parfois pas suffisants et il n'est pas rare de les voir tous voler simultanément.

Les délais de route de notre île-montagne rendent ce moyen hélicopté indispensable, je répète indispensable, et de nombreux patients et requérants ne pourront pas être sauvés faute de disponibilité suffisante de l'hélicoptère de la gendarmerie.

Je ne sais pas si en haut lieu on se rend compte de l'impact de cette mesure, mais pour le vivre régulièrement, l'indisponibilité d'un hélico peut se révéler dramatique pour la gestion des patients pris en charge, par exemple un infarctus ou un accident vasculaire cérébral. En effet, c'est ce qu'on nous a appris pendant toutes nos études, chaque minute compte et les délais d'intervention doivent être inférieurs à 6 h pour, comme on nous le répète sans cesse, sauver du myocarde ou sauver du cerveau.

L'efficacité du secours rime nécessairement avec la rapidité du secours. Il est donc impensable d'être privé du Dragon 2A cet été et tout doit être fait pour garantir son maintien de manière pérenne.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. C'est très clair sur les conséquences possibles de la fermeture de cette base. Qui veut intervenir contre ?

Mme Valérie BOZZI

Présidente, juste pour demander de pouvoir s'associer à cette motion, nous souhaitons évidemment nous associer à la motion.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La même formulation dans la continuité de notre question orale et de l'exposé que nous avons fait à la présidente de la commission des affaires sociales que nous avons rencontrée ici Ajaccio il a une dizaine de jours.

Au-delà de la volonté de conserver un hélicoptère sécurité civile sur la Corse-du-Sud, il y a à poser la problématique du moyen hélicopté d'évacuation de blessés, que ce soit en intervention primaire sur un accident direct ou en intervention secondaire lorsqu'il s'agit d'un transfert entre hôpitaux ou entre structures hospitalières qui peuvent être privées.

La Corse ne dispose pas aujourd'hui d'un dispositif hélicoptéré de type HéliSmur qui est commun à toutes les autres régions françaises. Il est du ressort de l'ARS de les financer au même titre qu'elle finance les liaisons aériennes de transfert par avion entre la Corse et le continent. Il se pose, pour avoir la possibilité d'un système HéliSmur efficient, la problématique de la mise aux normes des bases hélicoptères sur tous les hôpitaux de Corse. Aujourd'hui, le seul qui est homologué, c'est le nouvel hôpital d'Ajaccio.

Moi je voudrais qu'il soit diligenté une enquête technique : quels sont les moyens ? Comment peut-on faire ? Est-ce que c'est impossible, pour qu'il y ait la mise aux normes et derrière la programmation dans les lois de finances à venir, pour la Corse d'hélicoptères blancs ? Ça allègerait les secours de sécurité civile, entre autres de toute la charge qui correspond aux transferts secondaires mais qui sont aujourd'hui vitaux.

Moi je vous fais juste une simple routine mathématique : lorsque vous êtes à Porto-Vecchio, si vous avez une pathologie, même si elle n'est pas très grave, mais que vous devez obligatoirement aller à Bastia ou à Ajaccio, si vous devez aller à Ajaccio et qu'on vous dit : ce n'est pas grave, on ne prend pas l'hélico, on prend l'ambulance, que vous êtes en plein été, il faudra 3 transferts d'ambulance, chaque Samu successifs, Porto-Vecchio va aller jusqu'à Roccapina, Sartène va prendre de Roccapina à Petreto et le Samu d'Ajaccio va venir de Petreto à Ajaccio. Mais les médecins urgentistes de Sartène et de Porto-Vecchio, ils vont être, chacun, mobilisés pendant 2 heures consécutives et il va y avoir des régions entières qui vont être sans secours médicaux au niveau supérieur, tout simplement parce qu'il y a un transfert de routine, qui en tout va mobiliser 6 heures de temps plein médecins contre une seule heure pour un transfert en hélico.

Donc globalement, moi j'estime que le problème doit être posé. A partir du moment où les compétences santé ne sont pas transférées à la Collectivité de Corse, il appartient à l'ARS de faire un programme efficient pour qu'on puisse avoir un dispositif HéliSmur qui soit adapté au temps pour la Haute-Corse que pour la Corse-du-Sud. Ça c'est en plus du Dragon 20.

On s'associe naturellement à la motion...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah oui, j'attendais !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans la continuité de nos questions orales et de nos positionnements antérieurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, vous faites toujours feu de tout bois, si j'ose dire, il y a des pompiers quand même. Mais voilà, il faut dire, si vous vous associez ou pas, vous vous associez très bien, c'est l'essentiel.

M. Pierre POLI

Présidente, on s'associe nous aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. Alors, Hyacinthe Vanni voulait intervenir.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot en tant que président du SIS 2B. Bien entendu, soutien total à nos collègues et amis du SIS 2A, mais ça ce n'est pas une surprise. Après, rien que le fait de penser de nous sortir un hélicoptère en période estivale, je pense que ça doit être la même personne qui a réfléchi au rapport sur le volontariat. Je pense que ce sont des technocrates qui sont déconnectés de la réalité.

Nous, très tranquillement, j'ai croisé Monsieur Canal aujourd'hui, je l'ai salué, je n'ai pas voulu importuner. Il prépare la visite du ministre, si d'ici là on n'a pas de réponse, on saura l'accueillir comme il se doit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, je crois que je vais limiter les temps de parole parce que je vois qu'avec la chaleur, la fatigue, etc., ça commence à partir un peu dans tous les sens ! Bon, alors on recentre, s'il vous plaît, balle au centre.

Donc, c'est très grave évidemment la suppression. Il y a eu des réactions hier, il y a une motion aujourd'hui, elle est unanime. On va demander son avis évidemment à l'exécutif. Donc moi, j'entends que tous les groupes s'y associent, moi également en tant que présidente, on demande son avis à l'exécutif, c'est la règle.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Nous nous sommes tous exprimés tantôt séparément, tantôt ensemble. La seule question qui se pose, c'est de savoir comment être efficace. Il y a eu un crescendo. La Présidente du SIS 2A a écrit, elle n'a pas eu de réponse à ce jour. Il y a eu des communiqués de presse de la part de différents partis et mouvements. Il y a l'engagement des sapeurs-pompiers de Corse-du-Sud, de leurs syndicats avec le soutien bien évidemment de leurs collègues de Haute-Corse. Il va y avoir aujourd'hui une motion votée à l'unanimité et portée par l'ensemble des groupes avec le soutien du Conseil exécutif. La question c'est qu'est-ce qu'on fait ? Je crois qu'il y a un délai aussi, la décision va être prise dans quelques jours.

Donc, je pense qu'il faut faire passer, dès que la motion aura été votée, directement nos attentes auprès de Monsieur le préfet de Corse, éventuellement plus haut et puis, si lundi on n'a pas de réponse, à ce moment-là, il faut qu'on avise et qu'on fasse entendre notre voix de façon encore plus efficace pour obtenir la décision parce que je n'ai pas envie qu'on en arrive aux scénarii évoqués par certains intervenants, n'emu abbastanza !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va éviter, quand même.

Sur un plan purement administratif, une fois qu'on aura voté, il n'y a aucun problème pour que je signe la délibération de l'Assemblée de Corse dès ce soir et qu'elle parte au plus vite, surtout si les décisions vont être prises éminemment, de manière rapide.

Bon, il faut quand même, malgré cette unanimité apparente, voter. Donc qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Merci. Merci aussi pour votre patience, Messieurs, à ringrazià vi.

Nous revenons à la motion GFCA qui a été traitée avec une célérité remarquable. Là en tout cas, nous avons reçu la dernière version. Ce n'est pas fini ? Donc, je passe à une autre motion ? On est bons ? Normalement, tout le monde a reçu la dernière version.

M. le Président Gilles SIMEONI

On est bien, mais on voudrait peut-être une suspension de deux minutes pour bien se caler avec les présidents de groupes puisqu'on n'a pas eu le temps, Valérie Bozzi et moi-même, de présenter cette écriture, mais trois minutes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais vraiment trois minutes, parce qu'après on a celle sur la Kanaky et Nouvelle Calédonie. Très bien.

La séance est suspendue à 19 h 26 et reprise à 20 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Monsieur le Président, vous nous aviez demandé un peu de temps pour terminer, avec Madame Bozzi, la motion relative au GFCA. Est-ce que nous pouvons l'examiner, à moins que Madame Bozzi décide de la retirer ?

Mme Valerie BOZZI

Pas du tout ! Enfin, on va pouvoir l'examiner ! Je me demandais si on avait le record de la motion la plus reportée !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais non, mais non, mais non, mais non, enfin quelle idée ! Enfin, Valérie, n'ayez pas des idées comme ça à 20 heures en vendredi soir !

Mme Valerie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Donc effectivement, il y a quelques temps, je déposais une motion pour demander à la Collectivité de Corse d'apporter un soutien financier au GFCA lorsqu'il a rencontré des difficultés. C'était important pour les enfants de ce club, pour les bénévoles et les éducateurs qui, comme on le sait tous, font un travail exceptionnel auprès de ces jeunes, pour les dirigeants qui faisaient face à une situation exceptionnelle et pour les accompagner dans ce dans ce cadre-là. Donc

cette aide, c'était un soutien, un encouragement et la preuve que nous accordons au sport et à ses valeurs, une importance capitale.

Aujourd'hui, nous avons pu trouver, en regardant les différents règlements et aides en vigueur, une solution adaptée aux besoins du club, c'est important et aux possibilités de la Collectivité de Corse.

Il est proposé un soutien financier global de 100 000 € versés au GFCA, selon les différentes aides qui peuvent leur être accordées.

Le club aujourd'hui a trouvé une nouvelle stabilité. Sportivement, l'équipe première a remporté le championnat. Les licenciés augmentent, il y a des projets de la part des dirigeants. Et, je veux saluer aussi les partenaires privés qui ont été aux côtés de ce club depuis le début, la ville d'Ajaccio bien sûr, qui a toujours été à leurs côtés aussi et merci évidemment à vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pour l'aide que vous leur proposez aujourd'hui, en tout cas que vous allez valider.

Comme vous le savez, le GFCA, c'est un club cher aux Ajacciens, cher à toute la Corse, exactement comme les clubs professionnels de l'île, il raconte quelque chose de la Corse. Il mérite aujourd'hui notre soutien moral, notre soutien financier, parce qu'il incarne l'esprit de combat et de défi qui est cher aux Corses.

Je suis ravie que la Collectivité de Corse soit à leurs côtés dans ces moments difficiles.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame Bozzi.

Qui souhaite s'exprimer sur cette motion dans sa dernière mouture qui vous a été transmise ? Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Je crois que c'est un épilogue, cette motion. On en a parlé pendant quelques mois, mais il fallait peut-être y réfléchir longuement. Je crois que les propositions qui ont été faites ont agréé tout un chacun, à la fois à l'Assemblée de Corse, mais aussi au GAZ. Et donc pour nous, c'est un épilogue heureux.

Je crois qu'il faudra aussi, dans l'avenir, réfléchir à notre investissement sportif, et pas uniquement du point de vue financier. Il y a certainement des

marges sur lesquelles on peut avancer en matière de formation, en matière de gestion et puis en matière aussi, il ne faut pas l'oublier, d'image de la Corse.

Le groupe « Fà populu in seme » soutient, a soutenu tout du long, même si on ne voyait pas la fin, n'est-ce pas ! Je m'adresse à l'auteur de la motion qui a été, il faut le dire, extrêmement patiente. Nous aussi, nous avons été patients. Eh bien, tout est bien qui finit bien, je crois qu'on vote à 4 mains.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc un soutien au soutien exceptionnel.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. L'échange avait déjà eu lieu avec le président de l'exécutif, bien évidemment.

M. Pierre POLI

Madame la Présidente, on s'associe à la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien voilà, oui, dites-nous qui s'associe à la motion ? « Avanzemu », « Core in fronte », tout le monde s'associe à la motion. Parfait.

Donc, on soumet au vote la motion. Qui est contre ?...

M. le Président Gilles SIMEONI

Les plus belles victoires sont celles qu'on remporte dans les prolongations. But, reprise acrobatique de Valérie Bozzi sur un centre de Véronique Pietri avec une passe en profondeur de Pierre Poli et Jean Biancucci meneur de jeu !

Donc bien sûr, un épilogue heureux, ça a été dit. Je veux aussi dire que Lauda Guidicelli, conseillère exécutive, a un rôle qui n'est pas facile et qu'elle assume, vous le savez, que tous les considérants sont importants dans cette motion. Je crois que celui qui est important, c'est de rappeler la place du GAZ dans le patrimoine ajaccien, dans le patrimoine corse, le fait qu'il fait face à une situation juridique et à des difficultés financières qui ne sont en rien imputables à l'association. Ce club a un rôle important, notamment et particulièrement aujourd'hui, auprès de la jeunesse. Notre volonté commune était donc de trouver les moyens de l'aider à continuer dans des conditions juridiques sécurisées, tout en respectant l'impérative logique d'équité entre tous les clubs corses.

Je trouve que cet équilibre a été trouvé à travers la proposition qui est faite, qui est entérinée aujourd'hui par l'Assemblée de Corse et qui a été validée par le GAZ.

Donc, j'en suis heureux, Lauda Guidicelli, moi-même et le Conseil exécutif sommes heureux de cette issue.

Dire aussi que nous avons acté le principe de travailler main dans la main, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, pour réfléchir notamment à des propositions que nous pourrions faire dans le cadre de la conférence du sport pour essayer de faire que nos différents dispositifs collent toujours mieux à nos objectifs politiques qui sont partagés et dans un contexte aussi où, on le sait, les besoins sont de plus en plus importants de la part des clubs. Ce n'est pas la légitimité des besoins qui est remise en cause, c'est que les besoins sont de plus en plus importants et que nous, là comme ailleurs, nous sommes avec des enveloppes qui sont des enveloppes fermées. Donc, on a une vraie difficulté structurelle, il faut qu'on essaie de la traiter.

Mais ce que je voulais dire, c'est que je suis très heureux, même si ça a pris trop de temps, très certainement, que nous ayons trouvé ensemble une issue satisfaisante pour toutes les parties.

M. Jean BIANCUCCI

Nous nous associons à la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, c'est clair, vous avez dit que vous la voteriez à 4 mains et évidemment vous vous associez. Voilà très bien.

Je pense qu'on va déposer des brevets en matière de motions. Je pense qu'on peut donner des exemples au monde entier. Très bien, on a tous les cas de figure !

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

(Applaudissements)

On remercie aussi la patience du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Donc, ça, c'est réglé.

Nous passons à la dernière motion qui va nous être présentée par Jean Biancucci. Il y avait 2 motions initialement, je le rappelle, sur la situation en Kanaky Nouvelle Calédonie et ont travaillé ensemble, « Core in fronte », les dépositaires initiaux de la motion, et « Fà populu ». Donc, un travail conjoint a été mené. Il va nous être présenté par Jean Biancucci, d'après ce que j'ai compris.

Motion N° 2024/E1/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Sustegnu à a Kanakia

Et

Motion N° 2024/E1/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une solution politique en Kanaky / Nouvelle Calédonie

Les deux motions sont fusionnées et deviennent la motion N° **2024/E1/016**

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Présidente.

Je peux vous lire tous les considérants, les visas, le détail, y revenir et puis finir à pas d'heure. Il n'y a pas de problème, vous l'avez sous les yeux.

Chacun a pu apprécier ou pas. Elle sera soumise au vote. Il y a 3 niveaux. Il y a des visas avec des éléments que l'on a puisés dans l'international, à la fois la charte des Nations unies, l'organisation des Nations unies, on est revenus aussi aux accords de Matignon et de Nouméa, un certain nombre d'étapes qui ont marqué la vie de la Kanaky depuis 30 ans.

On a aussi rappelé que l'Assemblée de Corse, dans sa majorité, en tout cas avec une émotion partagée par toutes et par tous, est souvent intervenue pour ce pays lointain, mais en même temps si proche de nous.

Il y a aussi, je n'oublie pas, la motion du CESEC. Le CESEC, il y a peu, s'est penché sur la problématique de la Kanaky. La société civile a signifié qu'elle apportait son soutien au peuple kanak et qu'elle était soucieuse de la situation que connaissait la Kanaky.

Il y a aussi des éléments qui soulignent la nécessité, je crois que c'est un souci partagé par tous en tout cas par à la fois, « Core in fronte », « Avanzemu », Pierre Ghionga, Josepha GIACOMETTI, de contribuer pour notre part à rechercher une solution politique à cette situation qui est complexe, parce qu'elle est à la fois économique, sociale, en tout cas globale.

Ce qui nous importe aussi, c'est qu'il y ait la volonté de rechercher un accord entre les indépendantistes, les non-indépendantistes dans l'intérêt général de la Kanaky. On demande aussi à l'État d'observer une neutralité qui est nécessaire. Chacun appréciera bien sûr, au vu des événements, que cette neutralité n'a pas été tout à fait observée.

Il y a un certain nombre d'items, à la fois l'Assemblée de Corse, comme je l'ai dit tout à l'heure et cela apparaît dans les considérants, exprime son émotion et sa solidarité suite au décès tragique de 7 personnes et aux nombreux blessés en lien avec le conflit en Kanaky

Elle fait part de ses condoléances attristées à l'ensemble, je dis bien l'ensemble, des familles touchées.

Elle constate que la Kanaky connaît une situation de crise profonde rompant avec l'esprit et la lettre des accords de Matignon et de Nouméa et entravant le processus de décolonisation de la Kanaky.

L'Assemblée exige des éclaircissements sur l'activisme des milices privées et sur l'attitude des forces de l'ordre.

Elle demande le retrait du projet de réforme constitutionnelle modifiant le corps électoral pour les élections provinciales.

Elle appelle à un dialogue serein et fécond entre l'ensemble des forces politiques calédoniennes et l'État, afin de déboucher sur un accord politique permettant de consolider de façon irréversible la logique de paix et la perspective d'autodétermination initiée par les accords de Nouméa.

Elle souhaite que cet accord politique reconnaisse et consacre les aspirations du peuple kanak, l'esprit de concorde entre toutes les communautés présentes dans l'archipel et l'instauration d'une paix réelle et durable en Kanaky.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir sur cette motion. Pas d'intervention. Je sou mets la motion au vote.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » est contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTE à la majorité absolue.

Emu compiu. Bona strada à quelli chì rientrenu luntanu.

Avvedeci.

La séance est levée à 20 h 20.